

JUILLET 2018

PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE GATINE POITEVINE

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ



©Illustration L. Morin



La mère Poitou a eu trois filles : l'ainée, la Vienne, vieille déjà, riche de son passé glorieux avec Poitiers l'art Roman et son futuroscope, une notable quoi !

La Vendée, la petite dernière. Un avorton qui comme les héros de contes n'a rien pour elle au départ. Parce qu'on a voulu s'en débarrasser, elle est devenue brillante, teigneuse et revancharde.

Entre les deux, à la place délicate: « Les Deux Sèvres à la personnalité hésitante, presque bègue, une genre sandwich de calcaire entourant la Gâtine granitique. La plus belle, mais manquant de confiance et ne sachant pas se mettre en valeur. Est-ce qu'elle en a besoin ? finalement cette discrétion sera peut être un jour sa force.

Il faut bien reconnaître que la qualité du sandwich c'est quand même le dedans. C'est cette Gâtine que nous sommes nombreux à savoir pépite méconnue. Entre Nord et Sud à fortes dynamiques économiques, le « rin » gatinais pourrait presque paraître suspect. Derrière ce rien plein de bocage préservé, d'élevage bien vivace, se meut un territoire coloré d'initiatives modestes et formidables. La rumeur enfle et arrivent en nombre croissant des nouveaux venus pouvant assurer le renouvellement d'une population rurale décimée. A force d'être arriérée, la Gâtine devient fashion...et ce n'est qu'un début...

On pourrait s'effrayer à la perspective d'une mise sous cloche en forme de parc. Ce serait dans l'esprit d'une mise en lumière pas d'un renfermi avec des barrières partout. Mais si c'est la possibilité pour ce territoire de reconnaître ses propres richesses à travers le regard de ceux d'ailleurs, alors il y a peut être là une vraie et belle raison de creuser cette raese, ce sillon du parc. Il est toujours difficile pour ceux qui sont le corps de ce pays d'en voir les beautés et c'est toujours le regard de traviole qui permet la prise de conscience des richesses. Imaginez les paysans vivant au bord de mer il y a cent ans. Aucun de ceux tournant le dos à l'océan n'aurait imaginé la refonte de leur monde. Je ne sais pas le temps que cela prendra, mais je suis sûr que ce territoire de Gâtine, si nous arrivons à en garder ses richesses, deviendra un jour un « oasis » et un lieu de ressourcement. Il faudra sans doute du courage politique pour résister aux dernières sirènes vrillées mais encore puissantes de la pseudo modernité pour semer les graines d'un développement associant à nouveau, l'homme-pays et cette nature façonnée dans toute sa beauté depuis des siècles.

La fin du monde paysan remplacé violemment par l'industrie agricole n'a pas totalement détruit cette terre ingrate et il est bien possible qu'un jour, ce qui paraissait dépassé hier : palisses et bois, petits champs et troupeaux, agro-tourisme etc.... soient une bénédiction pour les travailleurs de la terre et les habitants de ce nouveau parc.

YANNICK JAULIN

**CONTEUR ET CRÉATEUR DU NOMBRIL DU
MONDE À POGNE-HÉRISSON (79)**

PREFACE	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	6
UN CONTEXTE REGIONAL ET LOCAL FAVORABLE POUR UNE DEMARCHE MOBILISATRICE	9
Une organisation territoriale basée sur une identité culturelle et historique	10
L'HISTOIRE DE LA GÂTINE	10
L'HISTORIQUE DU PAYS DE GÂTINE	11
SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET AIRE D'ÉTUDE	12
La concrétisation d'un projet au coeur du Pays de Gâtine	15
Un projet qui émerge dans un contexte favorable	17
LE PROJET DANS LE PANORAMA DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	17
LE PROJET DANS LE CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES	19
LE PROJET DANS LE CONTEXTE NATIONAL	21
OSONS ! Mobilisation et engagement des acteurs locaux	22
GOUVERNANCE DU PROJET DE PNR.....	22
CONVERGENCE DES ÉLUS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE	23
MÉTHODOLOGIE DE RÉDACTION DU DOSSIER D'OPPORTUNITÉ	25
MOBILISATION ET COMMUNICATION	26

LE DIAGNOSTIC PARTAGE D'UN TERRITOIRE COHERENT	29
Le patrimoine naturel et culturel, l'identité de la Gâtine poitevine	30
LA GÂTINE POITEVINE, TERRITOIRE D'AGRICULTURE ET DE NATURE	30
1- UN CADRE ENVIRONNEMENTAL PRÉSERVÉ ET MARQUÉ PAR LE BOCAGE	31
2- DES FRAGILITÉS ET DES FAIBLESSES QUI MOTIVENT LE PROJET DE PNR	40
UN PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL VIVANT	45
1- UN PATRIMOINE HISTORIQUE, MARQUEUR IDENTITAIRE DE LA GÂTINE	45
2- VALORISATION DU PATRIMOINE ET DYNAMIQUE CULTURELLE EN GÂTINE	49
Les dynamiques économiques du territoire ne s'éloignent pas de l'activité agricole	54
LA GÂTINE, UN ESPACE AGRICOLE AVANT TOUT	54
1- CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE AGRICOLE	54
2- LE DÉFI DU RENOUVELLEMENT DES ACTIFS AGRICOLES	56
3- LES PRODUCTIONS AGRICOLES DE GÂTINE DOMINÉES PAR LES RUMINANTS	57
4- LES DÉBOUCHÉS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE	58

LES PARTICULARITÉS DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL	59
1- UN TISSU ÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR LA FORTE PRÉSENCE DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE	59
2- LES ACTIVITÉS QUI SE DÉMARQUENT SUR LE TERRITOIRE	60
3- DES ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE MAIS CONCENTRÉS SUR PARTHENAY	61
4- L'EMPLOI EN GÂTINE	62
UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE PARTICULIÈRE MAIS UN POTENTIEL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE À DÉVELOPPER	62
1- LA GÂTINE, AU CARREFOUR DE SITES TOURISTIQUES MAJEURS	62
2- DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES VARIÉES AU DÉVELOPPEMENT DISPARATE	63
3- HÉBERGEMENT ET FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE	64
4- LE TOURISME, UNE ÉCONOMIE LOCALE À PART ENTIÈRE	65
5- LES ACTEURS DU TOURISME ORGANISÉS EN RÉSEAUX	65
Un espace de vie caractéristique du milieu rural	66
LES HABITANTS DE GÂTINE	66
L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES	67
UN TERRITOIRE RURAL STRUCTURÉ PAR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE	68
LE LOGEMENT : UN HABITAT TYPIQUE DES ZONES RURALES	70
LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE	71
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN POTENTIEL À DÉVELOPPER.....	72
LE PNR, UN PROJET PERTINENT ET DECISIF POUR L'AVENIR DE LA GÂTINE ...	73
Les défis du territoire	74
LA PERCEPTION DES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	74
LES ENJEUX DU PROJET DE PNR.....	79
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX	81
Alternatives et complémentarités à l'outil Parc	84
DES DISPOSITIFS EXISTANTS QUI COUVRENT PARTIELLEMENT LE PÉRIMÈTRE ET NÉCESSITENT UNE MISE EN RÉSEAU.....	84
L'OUTIL PARC, PERTINENCE ET PLUS-VALUE PAR RAPPORT AUX AUTRES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES ENVISAGEABLES.....	85
La Gâtine, un territoire géographique : les enjeux du périmètre du projet	88
ÉTAT DES LIEUX.....	88
SCÉNARIOS POUR LE FUTUR PNR DE GÂTINE POITEVINE.....	92
ANALYSE MULTICRITÈRE DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS	95
CONCLUSION	99
ANNEXES	102

UN PARC NATUREL RÉGIONAL...

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère néanmoins fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Il a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en oeuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

L'aventure des Parcs naturels régionaux offre aux nouveaux porteurs de projets une expérience de plus d'un demi-siècle, une constance singulière à l'échelle des politiques d'aménagement du territoire. Créé en 1967 par le Général de Gaulle pour expérimenter le développement durable bien avant l'émergence de ce concept, les PNR n'ont cessé d'être des précurseurs pour la valorisation, l'aménagement et la gouvernance des territoires ruraux. 52 territoires sont aujourd'hui labellisés, représentant une diversité de paysages et des spécificités territoriales propres à chacun. Tous poursuivent cinq grandes missions formalisées par le décret du 24 janvier 2012 (R333-1 du code de l'Environnement) :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une maîtrise de la consommation foncière des terres agricoles ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire, particulièrement dans le cadre du rapport de compatibilité entre la Charte du PNR et les documents d'urbanisme ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le projet de Parc porté par le Pays de Gâtine est le fruit d'une **demande locale** : des motivations multiples autour desquelles se sont d'abord réunis les élus du territoire. A cette demande locale s'est ajoutée une **volonté régionale**.

Peu après sa création, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place une politique dédiée aux Parcs et a souhaité accompagner les territoires de projet. A la fin de ce processus, ce sera le Premier ministre qui, par Décret, décernera au territoire une **reconnaissance nationale**.

OBJECTIFS DU DOSSIER D'OPPORTUNITÉ

Etape préalable avant le lancement officiel de la procédure de création et de rédaction de la Charte

du PNR, le dossier d'opportunité traduit l'émergence d'un projet de territoire porté par des acteurs locaux qui expriment la volonté locale (et régionale) de créer un PNR, étudient l'opportunité et la faisabilité de cet outil et qui s'organisent pour animer et porter le projet au niveau technique et politique.

La circulaire du 4 mai 2012 relative au classement et au renouvellement de classement des PNR et à la mise en oeuvre de leurs chartes apporte des précisions sur le contenu du dossier d'opportunité. Sur la base de ce texte, un cahier des charges à destination des porteurs de projets a été co-rédigé par la Fédération Nationale des PNR, l'Association des Régions de France, la commission « Parcs naturels régionaux et chartes de Parcs nationaux » du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et le ministère en charge de l'écologie en 2014. Il traduit les principales attentes quant au contenu du dossier d'opportunité et au lancement de la démarche d'élaboration du projet de PNR. C'est à partir de ce cahier des charges que les porteurs du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine ont construit le présent dossier d'opportunité.

Le dossier d'opportunité permet de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel, culturel et aux paysages du territoire ainsi qu'à ses caractéristiques socioéconomiques. Il démontre la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place d'un PNR, ainsi que la pertinence et la plus-value de l'outil PNR. Enfin, il justifie le périmètre d'étude proposé pour le futur Parc.

Ce dossier doit notamment permettre de renseigner deux critères auxquels doivent répondre les territoires de Parcs naturels régionaux (R333-4 du code de l'Environnement) :

- La qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel ainsi que de ses paysages représentant pour la Région un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national ;
- La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur et ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants et projetés.

NOTE SUR L'ÉCRITURE DU DOSSIER D'OPPORTUNITÉ

« Des confins calcaires du Thouarsais au nord, aux limites de la plaine niortaise au sud-ouest, cette Gâtine " poitevine " pour les uns, " de Parthenay " pour les autres, réunit en réalité des unités géologiques, des paysages et des modes de construction très différents. Pourtant, l'ensemble des habitants s'identifie aujourd'hui pleinement à cette image de la Gâtine culturelle et agricole qui revendique fièrement sa ruralité, et dont les acteurs rivalisent de créativité pour donner envie à tous de continuer de "vivre au Pays " »¹.

C'est la Gâtine poitevine, ses acteurs, ses habitants et son projet de territoire qui seront présentés dans le présent dossier d'opportunité. Il fait suite au dossier d'intention rédigé à l'attention de l'ancienne Région Poitou-Charentes en juin 2015. Une approche complétée par des travaux menés en concertation avec les acteurs du territoire aboutissant à une analyse plus fine du territoire et de son projet.

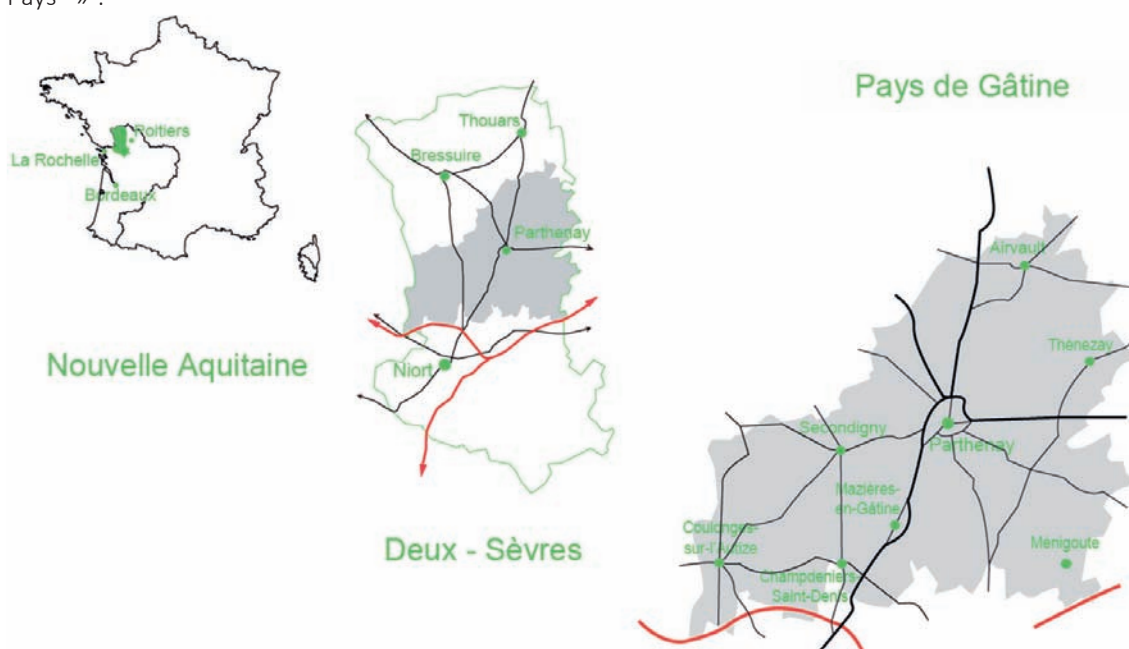
Le Pays de Gâtine s'est positionné en rédacteur en chef d'un dossier d'opportunité que les élus ont souhaité faire écrire par les acteurs du territoire et profitant ainsi de leurs connaissances du contexte local. Le Pays de Gâtine a joué un rôle d'animateur dans la rédaction de ce dossier recueillant les observations et proposant certains développements tout en veillant à produire un dossier complet en vue de l'analyse qui en sera faite.

Ces contributions sont venues alimenter l'ensemble de ce dossier et plus particulièrement les parties relatives à la présentation thématique du territoire, aux enjeux du territoire et à l'opportunité de mener un projet de Parc naturel régional. Au-delà de ces partenaires, nous souhaitons ici remercier l'ensemble des acteurs de la Gâtine qui ont pris part aux réflexions et enrichis ce projet.

¹ Le Picton n°246,

Dossier spécial : La Gâtine, un Parc naturel régional ?

Rédactrice en chef : Marie-Pierre BAUDRY



PARTIE 1**UN CONTEXTE RÉGIONAL ET LOCAL
FAVORABLE POUR
UNE DÉMARCHE MOBILISATRICE**

Une organisation territoriale basée sur une identité culturelle et historique

L'HISTOIRE DE LA GÂTINE

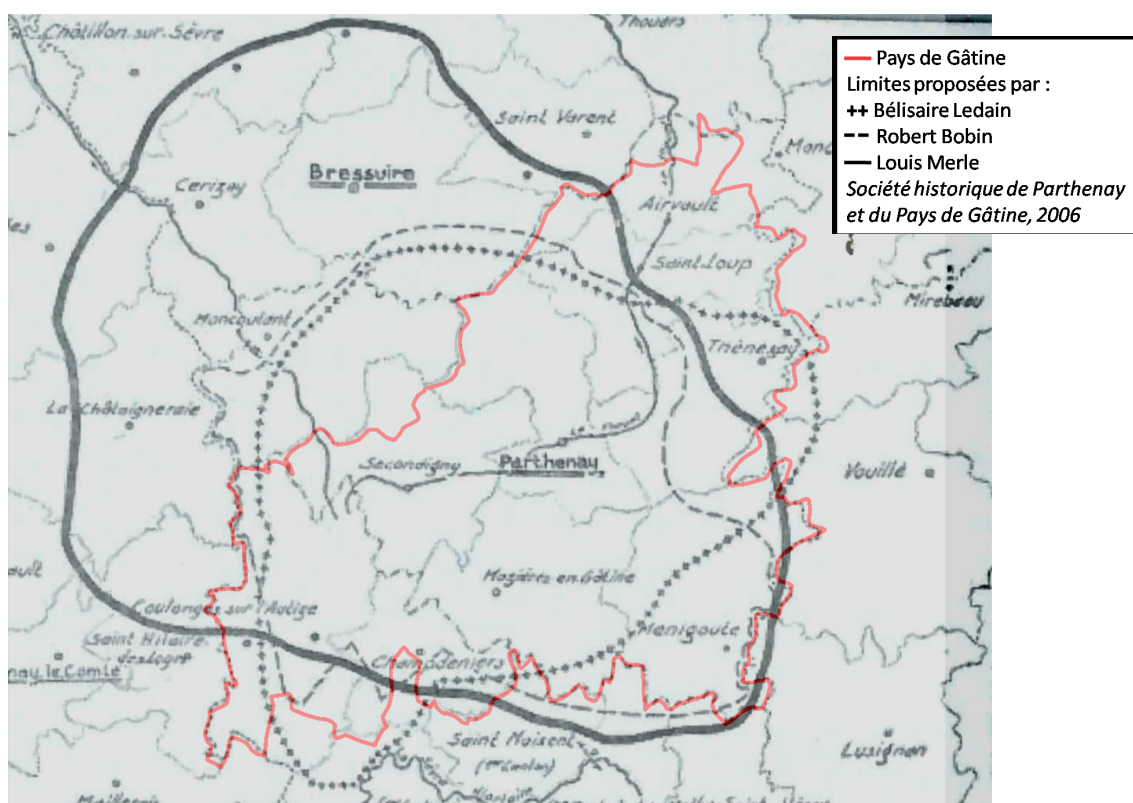
2 P.26, Les paysans de Gâtine Poitevine au XVIII^e siècle (1998) de Jacques Peret

Territoire rural, essentiellement bocager, la Gâtine a été façonnée par la main de l'homme au fil des siècles. Quelques sites archéologiques attestent d'une occupation humaine dès l'Antiquité mais c'est véritablement le patrimoine médiéval qui marque le paysage de Gâtine. La Gâtine s'est développée au fil des siècles autour de sa ville centre, Parthenay. Le bocage a été progressivement mis en place à partir du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle. A cette époque, l'activité principale est l'élevage extensif de bovins et d'ovins. Ce maillage de haies particulièrement dense est caractérisé par un habitat dispersé, ensemble de petits villages, hameaux et fermes isolées et des petites parcelles traditionnellement bordées de haies. Le territoire de la Gâtine est composé d'un sol granitique et schisteux, duquel émergent par endroit, sous l'effet de l'érosion naturelle de son sol, d'énormes rochers appelés « chirons ». Grâce à son sol imperméable, le paysage de la Gâtine est

ponctué de très nombreux ruisseaux et rivières, tels que le Thouet et l'Autize, mais aussi de lacs et d'étangs. C'est notamment en raison de ce réseau hydrographique dense, que la Gâtine est appelée « château d'eau du Poitou »². La conservation du bocage gâtinais représente d'autant plus un enjeu national qu'il se trouve être aux marches d'un corridor reliant deux grandes zones de bocages, celui du massif armoricain et celui du nord du Massif Central.

L'histoire de l'industrie de la Gâtine est marquée par l'évolution de son agriculture au travers du secteur agroalimentaire (laiteries, minoteries...) mais également des activités liées aux techniques agricoles (usines de chaux pour l'amendement des terres, usines de matériels agricoles...) et aux productions (tanneries, filatures de laine...).

Qu'il soit architectural, paysager ou bien encore industriel, le patrimoine de Gâtine se caractérise par sa richesse et sa diversité.



Carte historique de la Gâtine

Historiquement, le territoire de Gâtine, sans avoir de limites administratives précises est une réalité que l'on perçoit aisément au travers de quelques déterminants clés :

- Le système bocager et le paysage qui en découle dont l'origine date du Moyen Âge ;
- L'élevage bovin, en particulier de la race Parthenaise ;
- Le relief et le réseau hydrographique qui font de ce territoire le « château d'eau du Poitou » ;
- Parthenay, capitale et ville-centre de la Gâtine poitevine ;
- Un patrimoine architectural, industriel et vernaculaire caractéristique.

Cet espace de la Gâtine ne connaît pas de limites précises avant la création du Pays de Gâtine et sa réalité a pu évoluer selon les époques (essentiellement depuis le Moyen Âge). Au sein du bulletin numéro 2 de la Société historique de Parthenay et du Pays de Gâtine de 2006, Pierre Arches a produit une analyse historique détaillée de la définition de l'étendue de la Gâtine par différentes personnalités depuis le XIX^e siècle.

La Gâtine est une appellation largement reconnue dans le département des Deux-Sèvres dont le périmètre varie en fonction de l'approche adoptée pour son étude. Au XIX^e siècle, il était ainsi courant de ne pas distinguer les secteurs de bocages au nord de l'actuel Pays de Gâtine, le Bressuirais et pour partie le Thouarsais, de ceux dits de la Gâtine de Parthenay.

En 1858, Bélisaire Ledain va proposer une première délimitation qu'il va intituler la « Gâtine du Poitou » qui s'appuie en grande partie sur un périmètre historique largement influencé par ce qu'avait pu être la Gâtine du temps de l'Ancien régime. Ce périmètre va, d'est en ouest, de Chalandray à Saint-Paul-en-Gâtine et, du nord au sud, de La Chapelle-Saint Laurent à Échiré.

En 1926, Robert Bobin propose une nouvelle délimitation de la Gâtine dans le cadre d'un travail universitaire de géographie. Son approche lui permet de confirmer les limites méridionales et orientales de la Gâtine correspondant géographiquement à une diminution du relief et des paysages typiques de la Gâtine. Les limites septentrionales et occidentales sont, de son point de vue, moins évidentes.

En s'appuyant sur l'analyse de 5 critères : la limite administrative (définie du point de vue des habitants du territoire), le modelé du relief, le paysage agricole, le folklore et l'élevage (défini par rapport à l'élevage de la Parthenaise), son nouveau périmètre confirme la distinction entre le bocage situé au nord et à l'ouest, et la Gâtine qui reste centrée sur Parthenay et tend également à distinguer la frontière avec la Vendée pour des raisons culturelles.

Parmi d'autres études, dont certaines plus récentes³, celle de Louis Merle en 1958, déploie une approche essentiellement basée sur les structures agricoles et tend à remettre en cause les frontières septentrionale et occidentale définies par Robert Bobin. Pour lui, il n'est pas justifié de distinguer la Gâtine du Bocage qui s'étend tant au nord au-delà de Bressuire qu'à l'ouest au-delà de la Châtaigneraie.

Au-delà de ces études historiques, les évolutions récentes du territoire et la mise en œuvre des pays et plus récemment encore le développement d'établissements publics de coopération intercommunale ont conduit à séparer plus nettement désormais la Gâtine du Bocage Bressuirais au nord tout en consolidant le reste de son périmètre tant à l'est qu'à l'ouest.

L'HISTORIQUE DU PAYS DE GÂTINE

Le Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine (CARUG) est une association créée en 1974 dont les statuts avaient pour but « d'étudier et de promouvoir les solutions propres à permettre l'expansion économique et le progrès social dans la zone Gâtine ». L'étendue de cette association correspond à quelques exceptions à l'arrondissement de Parthenay. L'année suivante, le territoire entre dans la logique des contrats de pays amenant à la création d'une nouvelle structure. Le CARUG se transforme et développe ses actions d'animation et de soutien logistique aux projets culturels.

Ainsi, le Pays de Gâtine trouve ses origines il y a plus de 40 ans en 1976 avec la création du SMAEG (Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine). Ce syndicat mixte a été créé par arrêté préfectoral le 18 novembre 1976 entre le département des Deux-Sèvres et 65 communes des cantons de Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Parthenay, Saint-Loup-Lamairé, Secondigny, Thénazay, six communes du canton de Moncoutant et la commune d'Airvault.

³ Gamache N., Paysage et espace rural : nouveaux sens des territoires, Université de Poitiers – Université de Montréal, Thèse de 2006.

Dès 1981, son périmètre évolue pour intégrer la totalité des communes du canton de Moncoutant et porte le nombre de communes du syndicat mixte à 71 communes.

Ce périmètre se stabilise ensuite jusqu'en 1999 dans un contexte législatif évolutif (création des communautés de communes en 1992). La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), dite Loi Pasqua du 4 février 1995 crée le statut de « Pays », qui évolue en 1999 avec la loi LOADDT (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire), dite loi Voynet. Il désigne désormais un territoire présentant « une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi » constitué des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.

En 1999, le Pays de Gâtine fait évoluer son périmètre pour l'asseoir sur le découpage administratif des EPCI qui couvrent la quasi-intégralité de son territoire. Le Pays compte alors 9 communautés de communes, le District de Parthenay (qui n'était pas encore devenu la Communauté de communes de Parthenay) et 12 communes isolées. Avant-dernier acte dans l'histoire du Pays de Gâtine, une nouvelle modification du périmètre du Pays est validée en 2003 avec l'intégration de la Communauté de communes du Val d'Autize.

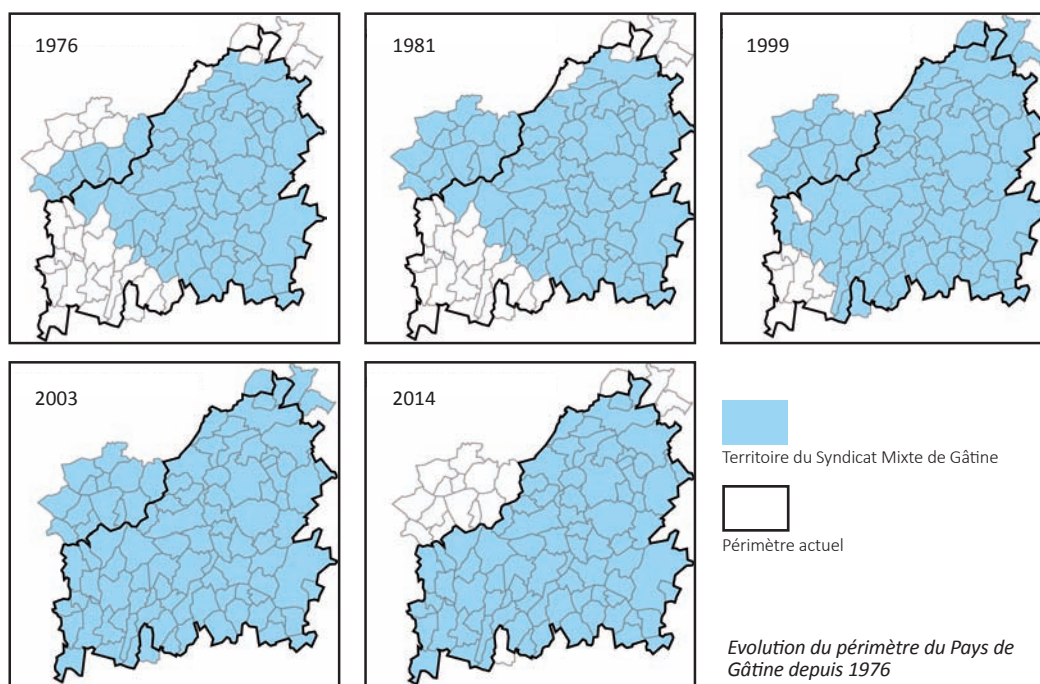
Dernier acte dans l'histoire du périmètre du Pays de Gâtine, l'obligation introduite par la réforme

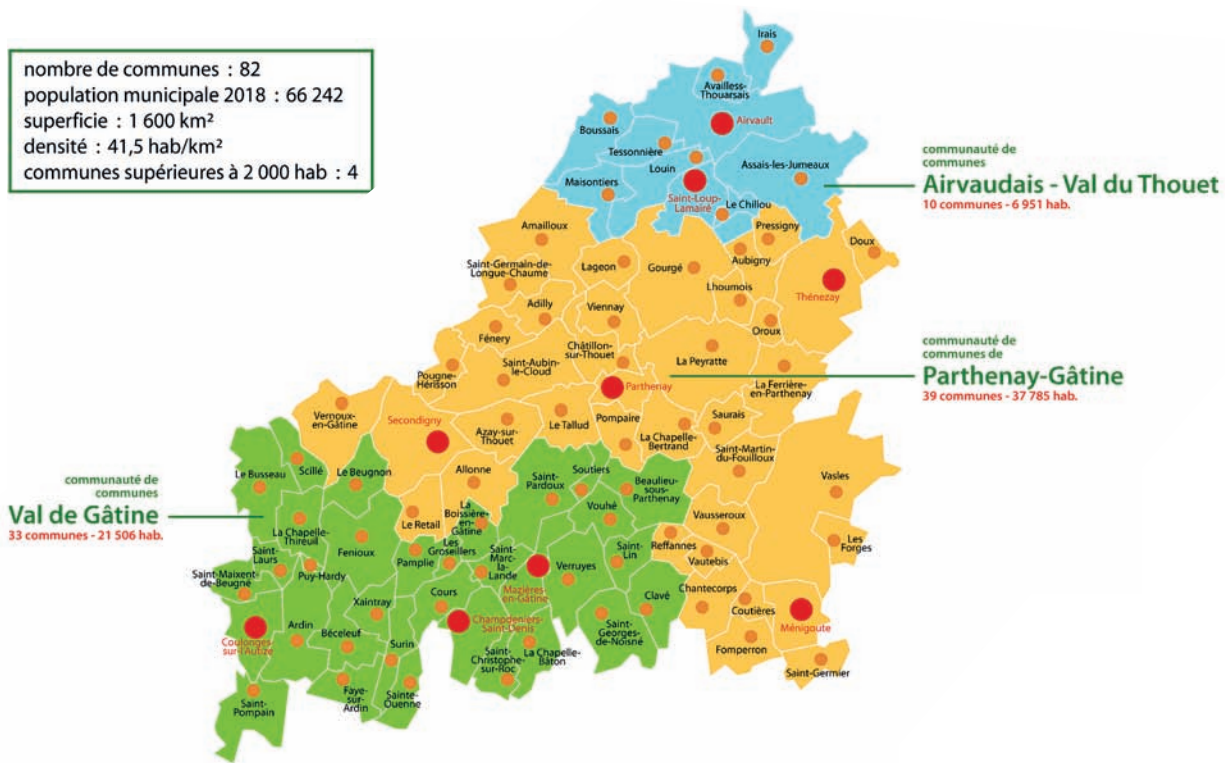
des collectivités territoriales d'adhésion à un EPCI a conduit la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) à entériner une modification substantielle de la carte intercommunale du département en 2014. La Communauté de communes Terre de Sèvre quitte le Pays de Gâtine et rejoint l'Agglomération de Bressuire. Trois communes se tournent vers le Thouarsais. Sur la frange sud, une seule commune rejoint l'Agglomération de Niort. Depuis 2014, le périmètre du Pays de Gâtine n'a pas évolué mais le nombre d'EPCI membres a diminué. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 en son article 79, aboutit à la transformation du SMAEG en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) qui fédère en 2017, 82 communes (*cf. annexe 1*) réparties sur 3 EPCI :

- La Communauté de Communes Airvaudais – Val du Thouet
- La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine
- La Communauté de Communes Val de Gâtine.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET AIRE D'ÉTUDE

L'aire d'étude du présent dossier d'opportunité reprend les limites actuelles du Pays de Gâtine et ses 82 communes situées dans la région historique du Poitou. Cette aire d'étude est évidente au regard du fonctionnement des acteurs locaux et traduit une réalité géographique, paysagère et naturelle.





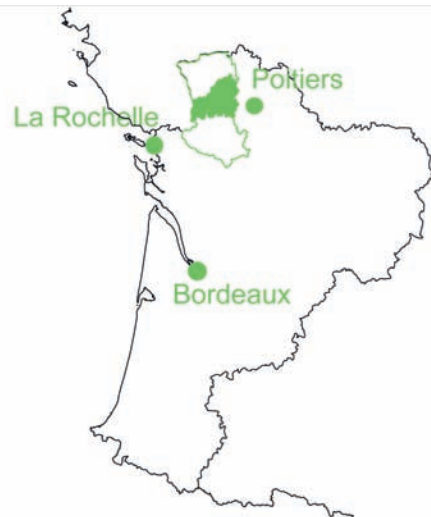
Carte du Pays de Gâtine au 1.01.2018

	Nombre de Communes	Nombre d'habitants	Densité (hab/km ²)
Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine	39	37 785	42,5
Communauté de Communes de L'Airvaudais Val du Thouet	10	6 951	30,7
Communauté de Communes Val de Gâtine	33	21 506	38,9
PETR du Pays de Gâtine	82	66 242	41,5

Les communautés de communes du PETR du Pays de Gâtine en 2018

En vue du projet de Parc naturel régional, cette aire d'étude amène certaines interrogations sur les franges de ce territoire. Le périmètre du projet de Parcs naturel régional sera étudié dans la partie 3 du présent dossier.

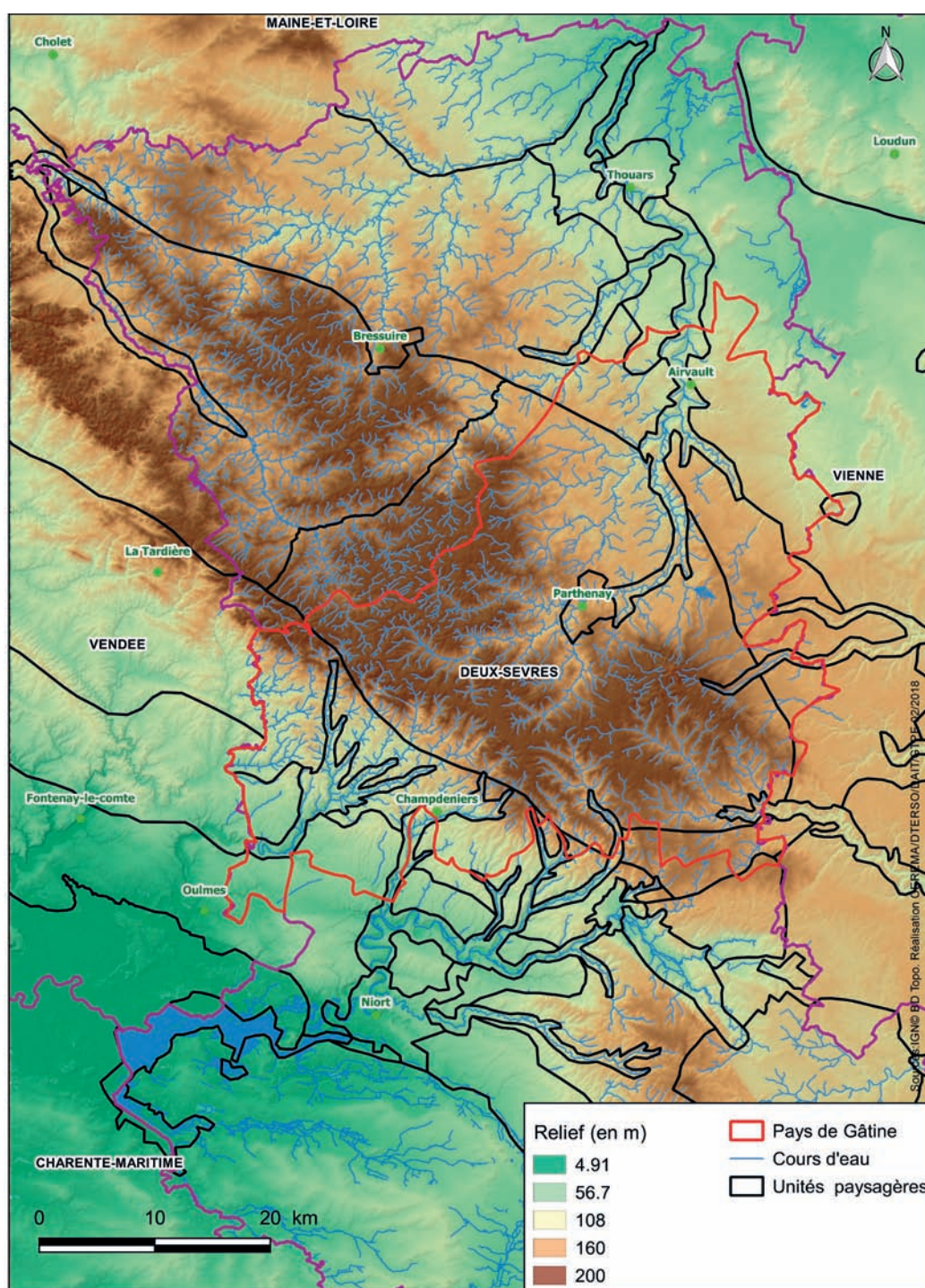
Avec 66 242 habitants en 2018 le Pays de Gâtine regroupe 17,7% de la population des Deux-Sèvres (373 553 habitants). Cette population est répartie sur un territoire représentant 26,7% du territoire départemental. La densité de population du Pays de Gâtine s'établit à 41,5 habitants au km². Cette densité est nettement inférieure à la densité de population du département (62 hab/km²) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (70 hab/km²).



Carte de situation du Pays de Gâtine en Nouvelle-Aquitaine

L'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes recense au niveau du territoire du PETR quatre typologies de paysages : les paysages de bocage, les paysages de plaines, les paysages de transition et, reliant ces typologies, des paysages de vallées. Le territoire se situe majoritairement sur un sol granitique en prolongement du massif armoricain. Sur ses limites sud, nord-est et sud-ouest, ce socle ancien de

moindre altitude, s'est retrouvé, au fil du temps, recouvert de roches sédimentaires. Les sols granitiques sont ceux qui présentent les reliefs les plus élevés. Cette zone concentre également un chevelu hydrographique très dense. Sols et cours d'eau font de ce secteur un territoire très humide, propice au développement de la végétation et à l'installation de prairies.



Carte du relief du Pays de Gâtine

La concrétisation d'un projet au cœur du Pays de Gâtine

Les contrats et programmes de développement menés à l'échelle du Pays de Gâtine depuis plus de 40 ans témoignent de la cohésion du Pays. Le Pays de Gâtine, de part sa reconnaissance de territoire organisé, a su développer en lien avec ses partenaires une forte dynamique de projets dans les domaines de la culture, de l'environnement, de l'habitat, du tourisme, de l'économie et des services aux personnes visant au maintien et au développement du tissu social et économique de son territoire. Il a, par ailleurs, naturellement su développer et entretenir une forte coopération intercommunale. Les partenaires associatifs et institutionnels qui l'accompagnent sont la source de nombreux projets collectifs sur le territoire. Cette dynamique a été renforcée par l'ingénierie humaine développée au fil des ans, pour animer et gérer différents programmes européens permettant d'accompagner les expérimentations et de contribuer au développement du territoire.

Le rôle du Pays a évolué progressivement pour répondre aux besoins du territoire. Ce rôle d'animation et de coordination signifie que les collectivités locales membres et les acteurs privés gardent la maîtrise d'ouvrage de leur projet, faisant du Pays l'outil facilitant le développement de ce territoire. Son rôle pluriel d'impulsion de projets et de coordination d'actions est étroitement lié à celui de gestionnaire des crédits européens. Ces dispositifs financiers se sont complexifiés et détachés peu à peu d'une véritable stratégie locale, en dehors du LEADER, et sont aujourd'hui plus difficilement mobilisables pour soutenir les expérimentations des acteurs du territoire.

Les quelques éléments chronologiques ci-dessous viennent illustrer le rôle du Pays en Gâtine depuis près de 20 ans. Pour la période 2014-2020, le Pays est notamment engagé dans plusieurs programmes mis en œuvre par différents opérateurs nationaux, régionaux et locaux, à l'aide de trois outils financiers : le FEDER, le FSE et le FEADER.

- 2000 - Le Pays de Gâtine est labellisé Agenda 21 grâce à la mise en œuvre de la démarche Prospective Gâtine 2000-2010, qui a permis l'élaboration de sa charte de territoire.
- 2000-2006 - Le Pays est retenu pour la seconde fois pour animer un programme LEADER « La Gâtine, château d'eau du Poitou » et devient gestionnaire de fonds FSE dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
- 2004-2008 - Le Pays pilote le dispositif européen Equal « des gens aux services des gens » qui regroupe une dizaine d'acteurs autour d'expérimentations sociales.
- 2007-2013 - Le Pays signe avec la Région Poitou-Charentes le Contrat Régional de Développement Durable. Les projets structurants du contrat sont orientés sur les thématiques : haies de Gâtine, vallées de Gâtine et services à la personne.
- 2007-2013 - Nouvelle période de programmation européenne, le Pays est reconduit pour l'animation d'un nouveau programme LEADER ciblé sur la préservation, le partage et la valorisation économique des paysages de Gâtine selon la perspective de l'Agenda 21 et pour le pilotage du PLIE.
- 2011-2014 - Elaboration de la charte paysagère du Pays de Gâtine.
- 2012-2015 - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre du Pays de Gâtine.
- 2013-2018 - Trois groupements de commandes successifs permettent la réalisation des inventaires des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique sur toutes les communes du Pays de Gâtine.
- 2014-2019 - Programme Life+ Pâturage Tournant Dynamique aux côtés de la CAVÉB.
- 2014-2020 - Le Pays est retenu pour la 4^e fois pour animer un programme LEADER et valide un nouveau protocole de son PLIE.
- 2015 - Signature du Contrat Local de Santé du Pays de Gâtine.
- 2017 - Signature du Contrat de ruralité avec l'Etat.
- 2018 - Elaboration du nouveau Contrat territorial avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dès la fin des années 1990, le Pays de Gâtine a engagé une réflexion sur l'avenir du territoire via une commission prospective chargée de faire ressortir une volonté commune de développement de la Gâtine. Ce travail de concertation a abouti à une charte de territoire basée sur un diagnostic partagé. Au début des années 2000, le Pays de Gâtine lance les premières réflexions sur l'opportunité de créer un Parc naturel régional qui semble vite une évidence face aux enjeux du territoire. En 2007, la Région Poitou-Charentes est sollicitée mais ne donne pas suite, souhaitant concentrer ses efforts sur l'accompagnement du territoire du Marais poitevin.

En 2014 le Parc naturel interrégional du Marais poitevin retrouve son label. Gilbert Favreau, Président du Pays de Gâtine de 2000 à 2015 relance alors le projet dans un contexte plus favorable. Après des échanges avec certains parlementaires du territoire, un dossier d'intention est transmis à la Région Poitou-Charentes en juin 2015. Le contexte local d'organisation du territoire a certes évolué en 10 ans, mais le Pays reste l'espace pertinent pour la recherche puis la mise en œuvre d'actions pouvant contribuer à la préservation et la valorisation du patrimoine. En octobre 2015, quelques semaines avant la création de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional de l'ancienne Région Poitou-Charentes donne une réponse favorable au lancement des réflexions sur la création d'un nouveau Parc.

Rapidement, la Région Nouvelle-Aquitaine informe le territoire qu'elle souhaite mettre en place une véritable politique PNR à l'échelle de ce nouveau territoire. Dans l'attente de la formalisation de ces orientations, le Pays de Gâtine ne précipite pas le lancement de l'étude d'opportunité. Ce temps de transition est mis à profit pour mobiliser plus largement autour du projet, transmettre les premières informations et recueillir les retours d'expériences. Une rencontre a lieu avec la Fédération Nationale des PNR à la fin de l'année 2015.

Différentes réunions bilatérales permettent de s'assurer de la mobilisation du territoire, notamment avec la Chambre d'Agriculture ou avec la Sous-préfecture de Parthenay. Une délégation du Pays de Gâtine ira à la rencontre des élus et des agents du PNR de la Brenne dont les enjeux agricoles rapprochent les deux territoires. En juillet 2016, Nicolas Gamache, Conseiller Régional en charge de la mission PNR, organise une réunion avec les élus du Pays de Gâtine et les parlementaires du territoire donnant un premier cadre de travail pour ce projet. Suite à cette première rencontre officielle, le Pays de Gâtine organise deux réunions, une première avec les maires des 82 communes du Pays de Gâtine, une seconde avec les acteurs locaux du territoire pour les informer et les mobiliser sur ce projet.

En décembre 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine adopte une délibération permettant la signature d'une convention avec le Pays de Gâtine pour la rédaction du dossier d'opportunité. Le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine permet au Pays de Gâtine de construire la méthodologie d'élaboration collective du dossier d'opportunité.

Depuis cette décision le portage politique de ce projet n'a pas faibli. Le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine est soutenu aussi bien par les élus ayant des mandats nationaux, régionaux ou départementaux que par les maires du territoire investis dans les projets du Pays de Gâtine. Les élus se sont rassemblés au-delà des différences politiques qui restent peu marquées sur le territoire. Là où des divergences peuvent encore apparaître chez certains maires du territoire en raison d'une certaine appréhension liée à une méconnaissance de l'outil Parc, on peut néanmoins conclure à l'issue de cette phase de concertation que le consensus est partagé sur les enjeux du territoire. La façon dont la charte prendra en considération ces enjeux et développera des actions volontaristes permettra à chaque collectivité d'adhérer au projet.



©Illustration L. Morin

Un projet qui émerge dans un contexte favorable

LE PROJET DANS LE PANORAMA DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Cette partie est une contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine au dossier d'opportunité du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.



Carte des Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine

Les Parcs naturels régionaux représentent une part non négligeable de l'espace régional (14% contre 15% à l'échelle nationale) et participent de l'attractivité de la Région et de son rayonnement en matière de biodiversité, paysages, patrimoine culturel, tourisme et activités économiques durables.

On en recense quatre sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine et un en cours de classement :

- Le PNR des Landes de Gascogne, créé en 1970, 51 communes, 78 000 habitants,
- Le PNR du Marais poitevin : PNR interrégional avec la Région des Pays de la Loire créé en 1979, 93 communes, 196 000 habitants,

- Le PNR Périgord-Limousin créé en 1998, 78 communes, 50 000 habitants,
- Le PNR de Millevaches en Limousin créé en 2004, 113 communes, 38 000 habitants,
- Le projet PNR Médoc en cours de procédure, 53 communes, 102 750 habitants.

1- UNE COMPÉTENCE RÉGIONALE

L'initiative de la création d'un PNR revient à la Région dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire même si le classement relève d'un décret ministériel. Outil d'aménagement du territoire, de préservation et de valorisation de l'environnement, il constitue à la fois des relais de la politique régionale et des territoires de projet. Identifiés dans le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration, la Région Nouvelle-Aquitaine entend s'appuyer sur les PNR pour contribuer à l'équilibre régional.

La Région reconnaît les PNR comme des partenaires privilégiés dans les domaines d'intervention suivants :

- continuités et transition écologiques,
- atténuation et adaptation au changement climatique,
- écotourisme, itinérance touristique (à vélo, à pied, sur l'eau...), et développement maîtrisé des sports de nature,
- agriculture durable,
- actions exemplaires de développement local.

Ainsi, à la demande de territoires candidats, elle peut accompagner des études d'opportunité. Deux sont en cours sur la période 2017-2018 : Montagne Basque dans les Pyrénées atlantiques (64) et Gâtine poitevine (79) ici concernée par le propos. Une étude d'opportunité va être lancée prochainement sur un territoire de Charente-Maritime. La Région a délibéré lors de sa commission permanente du 28 mai 2018 sur la conduite d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un PNR sur le territoire des marais littoraux Rochefort/Marennes-Seudre/Brouage et probablement Oléron.

2- UN SOUTIEN DE LA RÉGION DANS SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en décembre 2016 sa politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux. Son action s'oriente autour de quatre grands thèmes répondant aux objectifs stratégiques de la collectivité régionale d'une part et aux missions conférées par la loi aux Parcs d'autre part :

- la valorisation touristique des patrimoines et l'organisation de l'accueil des publics (clientèles touristiques et habitants),
- le développement durable et l'économie,
- la gestion durable du patrimoine naturel,
- l'expérimentation.

Elle accompagne ainsi les syndicats mixtes de gestion des Parcs au travers des contrats de Parc qui ont été votés en décembre 2017 pour la période 2018-2020, renforçant ainsi la lisibilité de son action sur le territoire.

Elle poursuit également le processus de révision du classement pour le PNR Millevaches en Limousin et finalise les dernières étapes de la création du PNR Médoc. Elle a proposé par ailleurs à sa session du 25 juin 2018 la prolongation du classement des Parcs de 12 à 15 ans comme le prévoit les textes.

La Région s'attache à développer un réseau inter-Parcs afin d'assurer la cohérence territoriale des politiques menées dans les domaines sectoriels et de permettre une lisibilité des PNR de Nouvelle-Aquitaine, des actions qu'ils portent et des projets qu'ils conduisent.

3- LE CONTEXTE DE LA GÂTINE POITEVINE

Le projet de la Gâtine poitevine s'inscrit véritablement dans le cadre des politiques régionales économiques et environnementales.

La Région a accompagné le développement et la promotion de ce territoire de Gâtine dans le cadre des Contrats Régionaux de Développement Durable successifs. Le territoire de Gâtine a bénéficié également des différentes politiques sectorielles régionales concernant l'eau, la biodiversité, le paysage, l'éducation à l'environnement, l'emploi, l'agriculture... en réponse aux besoins des collectivités, des acteurs socio-économiques et des habitants.

Le territoire de Gâtine constitue dans le portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine une « identité forte » et singulière au sein de la Région, que l'institution entend pouvoir maintenir et préserver dans ses politiques et compétences (aménagement, biodiversité).

Ses milieux bocagers forment un ensemble essentiel dans la préservation et le renforcement des continuités écologiques identifiées comme majeures au sein de la Trame verte et bleue régionale, notamment avec le bocage limousin. La Gâtine est à la fois réservoir et corridor de biodiversité (SRCE Poitou-Charentes).

En 2015, la Région a classé en Gâtine la troisième Réserve Naturelle Régionale de Poitou-Charentes, le Bocage des Antonins, sur la commune de Saint-Marc-La-Lande. Ce choix a été un signal pour faire connaître un élément fort du bocage deux-sévrien, milieu naturel en déclin.

La Région est attentive à ne pas fragiliser ses territoires vulnérables. L'identité bocagère constitue ici un atout pour l'économie et le développement de la Gâtine, à condition de retenir la stratégie qui lui correspond. La création d'un Parc naturel régional est en ce sens un outil qui contribuera à apporter de la cohérence entre préservation et développement du territoire, aménagement et activité agricole d'élevage, promotion touristique/culturelle et cadre de vie.

4- LE CONTEXTE LOCAL

Le projet de PNR Gâtine poitevine repose sur les qualités d'une vaste entité bocagère, unique en Poitou et façonnée par l'économie agricole. En plus d'un patrimoine naturel et paysager original issu des activités traditionnelles d'élevage (haies, prairies et mares, ...), la Gâtine poitevine reste un bassin de vie rural, néanmoins affirmé et dynamique, disposant d'un patrimoine historique et socioculturel important.

La Gâtine poitevine est donc une entité bien identifiée de et dans la Région. Le périmètre du projet repose sur celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Gâtine. Il correspond également au territoire en cours de négociation au titre de la politique de contractualisation avec la Région.

Le projet de la Gâtine poitevine s'affirme dans le panorama des Parcs de la Nouvelle-Aquitaine

comme un nouveau profil, le bocage, qui viendra compléter la mosaïque paysagère que présentent les PNR de la Région, à savoir : le Marais poitevin, les zones humides de moyenne montagne des Millevaches, les vignes et la forêt littorale du Médoc, les vallées et monts de Périgord limousin, les forêts et landes de la Gascogne.

LE PROJET DANS LE CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES

Cette partie est une contribution du Département des Deux-Sèvres au dossier d'opportunité du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

1- STRATÉGIES DU DÉPARTEMENT POUR INTÉGRER LE TERRITOIRE DE GÂTINE DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DES PATRIMOINES NATURELS ET PAYSAGERS.

La Gâtine constitue un paysage singulier des Deux-Sèvres marqué par l'importance du bocage et des milieux aquatiques. Milieu semi-naturel, ce bocage témoigne d'un équilibre où la gestion agricole a permis de préserver la qualité des eaux, la fertilité des sols et le maintien d'une flore et d'une faune d'une grande diversité.

Dans sa volonté de contribuer à la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers, le Département entend plus particulièrement porter son attention sur les acteurs qui façonnent le paysage et créent de la valeur ajoutée. Il donne la priorité à un soutien au monde rural et agricole et à la protection de la ressource en eau. Un des quatre axes prioritaires de sa politique vise à promouvoir une plus forte attractivité des territoires ruraux, dans l'objectif de renforcer leur développement et d'organiser la préservation de l'environnement.

a- Soutenir et promouvoir l'élevage en Gâtine

Le Département fait le constat d'une diminution des actifs agricoles et des exploitations et de la réduction des surfaces gérées en prairies. Dans ce contexte qui favorise l'altération du patrimoine naturel et bocager de la Gâtine, il est nécessaire de sécuriser les systèmes polyculture-élevage. Dans le cadre de compétences réglementaires encadrées, le Département accompagne les élevages de ce territoire par un soutien aux organismes professionnels agricoles, notamment l'Organisme de Sélection (OS) Parthenaise ou à des manifes-

tations agricoles comme le festival de l'élevage de Parthenay. Il prend également en charge des frais de prophylaxies.

Les éleveurs participent largement au maintien et à la gestion des bocages. Le renouvellement des générations en agriculture n'est pas garanti. Le Département soutient donc financièrement les organismes professionnels qui accompagnent l'installation. Promouvoir l'élevage dans le paysage de bocage de la Gâtine nécessite de créer de la valeur ajoutée en diversifiant les productions et en développant des circuits de proximité. Le Département décline un plan d'action pour l'agneau ou la viande de Parthenaise auprès des organismes de défense et de gestion des produits sous signe officiel de qualité.

b- Protéger la ressource en eau

Au même titre que le bocage et les haies, l'eau est un élément constitutif majeur et essentiel du paysage et du patrimoine naturel de Gâtine. Considérée comme le château d'eau des Deux-Sèvres, la Gâtine est également marquée par une dégradation importante de la qualité de la ressource en eau.

Le Département va poursuivre et développer les initiatives, en prenant particulièrement en compte les enjeux propres à chaque bassin versant et en recherchant l'implication et la responsabilisation des acteurs locaux, principalement chacun des syndicats d'eau concernés.

Sur des secteurs à enjeu majeur comme le bassin versant des retenues du Cébron ou de la Touche-Poupard, le Département identifie le besoin d'aider à une meilleure organisation du foncier agricole pour favoriser les activités d'élevage et ainsi participer au renforcement de surfaces en prairies ou à la restauration des capacités du milieu naturel. Cette action foncière mobilise notamment les propres outils fonciers du Département : aménagement foncier ou préemption Espaces Naturels Sensibles.

Les échanges fonciers sont conduits pour favoriser l'élevage. Des acquisitions foncières sont réalisées dans les secteurs les plus sensibles. Les parcelles acquises sont restaurées en prairies et les haies sont plantées ou restaurées. La gestion agricole est confiée à des éleveurs, dans le cadre de baux ruraux environnementaux.

c- Agir sur les milieux sensibles

Selon les compétences attribuées aux Départements, la collectivité départementale est chargée d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le Département décline cette compétence à travers un réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles. Les cinq ENS de Gâtine sont promus et valorisés comme sites représentatifs de la qualité et de la diversité du patrimoine naturel et paysager de ce territoire.

Le Département accompagne chacun des propriétaires ou des gestionnaires d'ENS pour la connaissance, l'acquisition ou la valorisation de ces sites. Une attention particulière est portée au site départemental du Cébron où le Département s'attache, dans la gestion quotidienne, à préserver et valoriser la haute richesse biologique de ce site reconnu de Gâtine.

Le Département contribue également à la préservation du patrimoine naturel de Gâtine au travers par exemple, le soutien à la lutte contre les espèces invasives (ragondins ou jussie) mais aussi par l'accompagnement des initiatives pour maintenir et renforcer les auxiliaires de culture.

d- Préserver les corridors biologiques

Les documents réalisés dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (trame verte et bleue) de l'ancienne Région Poitou-Charentes mettent notamment en avant l'importance fonctionnelle des différents corridors naturels, en particulier les bocages ou les rivières et les milieux aquatiques présents en Gâtine. Pour la trame bleue, le Département est en appui aux collectivités intervenant pour la bonne gestion des rivières, tout particulièrement le Thouet et l'Autize.

Dans l'entretien régulier qu'il définit, organise et conduit, le Département est vigilant pour garantir le respect du patrimoine naturel et des paysages que constituent les bords de routes départementales et des voies vertes utilisées pour des activités multi-randonnées.

e- Eduquer et responsabiliser

La Gâtine dispose de la singularité d'accueillir, à Coutières, l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM), établissement de formation supérieure porté par le

Département. Les travaux réalisés par les étudiants au cours de leur cursus à l'IFFCAM témoignent de la richesse et de la diversité des paysages et du patrimoine naturel de Gâtine. Ils constituent des supports d'information utiles à la connaissance des richesses biologiques du territoire.

A destination des scolaires, et plus particulièrement des collégiens, le Département propose des animations pédagogiques. Les établissements de Gâtine se sont associés à ces initiatives autour des thématiques majeures de la Gâtine : le bocage et les milieux aquatiques (programme ECORCE).

Pour le grand public, associé aux opérateurs touristiques des territoires de Gâtine, le Département développe des activités de chasse aux trésors (Terra Aventura). Le contenu de ces outils numériques valorise les richesses naturelles et patrimoniales de la Gâtine.

f- Expérimenter

Les Parcs naturels régionaux sont des lieux d'expérimentation. Le Département accompagne les expérimentations de nouvelles pratiques agricoles, conduites notamment en Gâtine, par différents opérateurs agricoles dans le développement de filières à plus-value économique et environnementale ou par l'adaptation des pratiques d'élevage au changement climatique.

2- COMPLÉMENTARITÉ ET OPPORTUNITÉ D'UN PROJET DE PNR EN GÂTINE PAR RAPPORT À CELUI DU MARAIS POITEVIN.

Le Marais poitevin bénéficie du statut de Parc naturel régional. Ce label constitue un atout pour ce vaste ensemble paysager remarquable. Il témoigne de la richesse d'un territoire et il est aussi une reconnaissance des réalisations conduites par tous les acteurs et le Syndicat mixte. Le label Parc naturel régional est une opportunité supplémentaire pour conduire des projets pour les paysages et le patrimoine naturel ou l'aménagement des territoires et contribuer ainsi à leur développement économique, social, culturel et à la qualité de vie. Le paysage de Gâtine bénéficie d'une vraie singularité très différente de celle du Marais poitevin. Comme pour ce dernier, le label PNR doit être l'occasion, pour la Gâtine, d'engager de nouvelles initiatives au service de son attractivité.

Selon les modalités définies avec les Régions

Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, et avec les Départements de la Vendée et de la Charente-Maritime, le Département apporte déjà son soutien au PNR du Marais poitevin. La collectivité départementale est également un soutien pour de nombreux autres partenaires agissant sur ce territoire. Au delà de cet appui important pour le syndicat mixte, les collectivités, les intercommunalités ou les associations du Marais poitevin, le Département porte lui-même des actions qui participent et renforcent le label (les circuits vélos et aménagements cyclables par exemple).

Pour la Gâtine, le Département entend privilégier les mêmes modes de fonctionnement. Selon les priorités définies par l'Assemblée départementale, il apportera un accompagnement et un soutien aux initiatives des acteurs de ce territoire. Il pourra également contribuer directement aux objectifs d'un PNR en portant lui-même des initiatives pour l'attractivité de la Gâtine.

LE PROJET DANS LE CONTEXTE NATIONAL

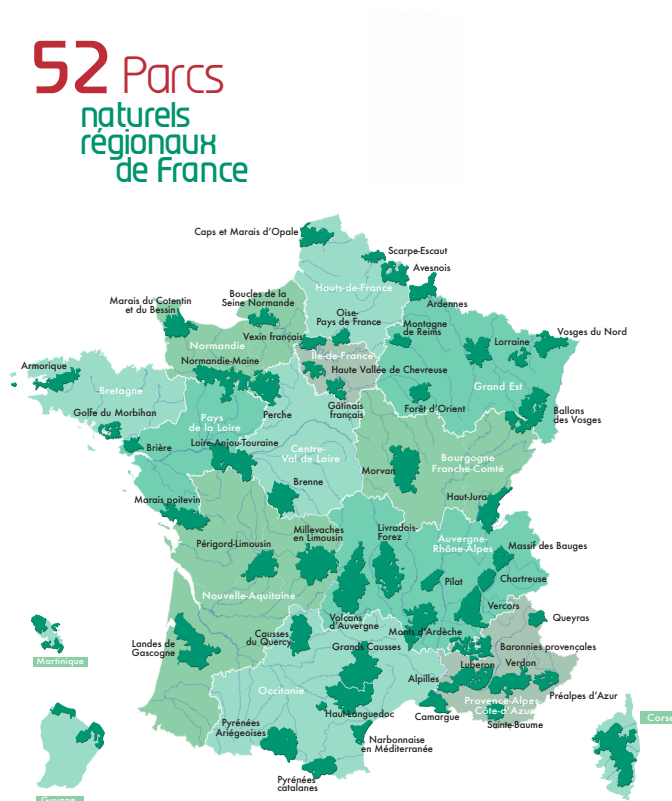
50 ans après leur création, il existe 53 Parcs naturels régionaux (51 métropolitains et 2 ultra-marins) en France et une vingtaine de projets de Parcs sont à l'étude. Ces Parcs couvrent une surface de 8,8 millions d'hectares (15% du territoire français) et plus de 4 millions de personnes vivent sur ces territoires mis en valeur pour la richesse de leur patrimoine. Les Parcs de France représentent une diversité de paysages qui fait la richesse de ce réseau. Tous, malgré cette diversité, poursuivent le même objectif d'atteindre la complémentarité entre la protection de leur patrimoine et le développement socio-économique de leur territoire.

La Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux accompagne ces territoires, représente leurs intérêts collectifs et participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques concernant les territoires ruraux. Elle assure également la promotion de l'ensemble des PNR et veille à la protection de la marque « Parc naturel régional ». La Fédération assiste les organismes chargés d'étudier et de gérer les Parcs, en particulier lors des procédures de création de Parcs ou de révision de charte. Elle donne un avis sur le classement ou le renouvellement des Parcs.

Les paysages du Pays de Gâtine et/ou les enjeux liés au maintien de l'activité agricole d'élevage et au développement d'un tourisme rural peuvent se retrouver dans des Parcs existants parfois éloignés géographiquement. Par exemple, le PNR de l'Avesnois, marqué par l'activité agricole et ses paysages de bocage, et dont la viande bovine bénéficie de la marque Parc. Le PNR du Gâtinais français que le nom rapproche spontanément de la Gâtine poitevine présente, au contraire, des paysages très distincts notamment liés à une nature du sol particulière.

Lors des rencontres organisées durant cette phase d'étude d'opportunité, les élus et acteurs de Gâtine ont pu s'inspirer des actions menées dans le PNR du Périgord-Limousin, le PNR Loire-Anjou-Touraine ou le PNR Normandie-Maine. L'accueil bienveillant et les échanges constructifs lors de ces visites ont également prouvé aux porteurs de ce projet l'importance d'intégrer un réseau qui participe à la force d'action de ces territoires.

Le territoire du Pays de Gâtine représente un paysage bocager qui fait parti des paysages les plus menacés aujourd'hui à l'échelle nationale.



Carte des 52 Parcs naturels régionaux de France
(Le PNR de l'Aubrac a été labellisé en mai 2018)

OSONS ! Mobilisation et engagement des acteurs locaux

GOVERNANCE DU PROJET DE PNR

L'étude d'opportunité du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine est portée par les élus du Pays de Gâtine. Dans l'objectif de ne pas "investir" trop lourdement dans cette phase amont du projet et afin de capitaliser sur les études existantes et les ressources disponibles sur le territoire, les élus ont rapidement fait le choix de ne pas faire appel à un prestataire extérieur.

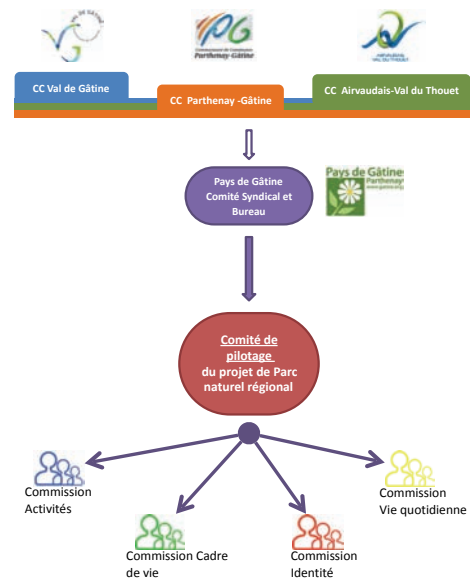
Les élus du PETR du Pays de Gâtine sont issus des trois communautés de communes du territoire. Ils ont prescrit l'étude d'opportunité lors du comité syndical en décembre 2015 suite à la réponse favorable de la Région Poitou-Charentes, puis en décembre 2016 lors de la signature de la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine



Réunion du comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet de Parc naturel régional s'est réuni à trois reprises lors de la phase d'opportunité et pour la première fois en février 2017. Il est composé d'élus du Pays de Gâtine, d'élus du territoire lui-même, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Deux-Sèvres, des services de l'Etat, des chambres consulaires et de représentants associatifs ou de structures professionnelles.

Les ordres du jour du comité de pilotage portaient sur les points suivants :



Gouvernance du projet de PNR

- Organisation de la gouvernance et du travail des commissions (février 2017)
- Périimètre du projet et plan du dossier d'opportunité (septembre 2017)
- Analyse de la version provisoire du dossier d'opportunité (juin 2018)

Les membres du comité de pilotage et les élus du Pays de Gâtine ont été conviés à participer à trois visites d'études dans des Parc naturels régionaux voisins en septembre 2017 :

- Visite d'étude du Parc naturel régional de Normandie-Maine sur le thème de l'aménagement des centre-bourgs et du maintien du bocage ;
- Visite d'étude du Parc naturel régional de Loire-Anjou-Touraine sur le thème du développement local et de la rénovation énergétique du bâti ;
- Visite d'étude du Parc naturel régional Périgord-Limousin sur le thème tourisme et valorisation des savoir-faire locaux.

Lors de ces visites avec les élus, les agents et les acteurs du territoire, les échanges ont été riches et ont permis aux membres du comité de pilotage d'avoir une idée concrète du fonctionnement d'un territoire "Parc".



Visite du PNR Périgord-Limousin

Les membres du comité de pilotage (cf. annexe 2) ont participé à la construction de la gouvernance du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine. Ainsi, ils ont fait le choix de ne pas multiplier le nombre de commissions de travail pour éviter de sectoriser les réflexions. Les thématiques traitées par chaque commission étaient réparties ainsi :

- Commission Activités (économie, tourisme, agriculture)
- Commission Cadre de vie (biodiversité, paysage, agriculture)
- Commission Identité (culture et patrimoine)
- Commission Vie quotidienne (aménagement, logement, services)

Ces commissions réunissent au total une centaine de personnes, élus, représentants socio-écono-

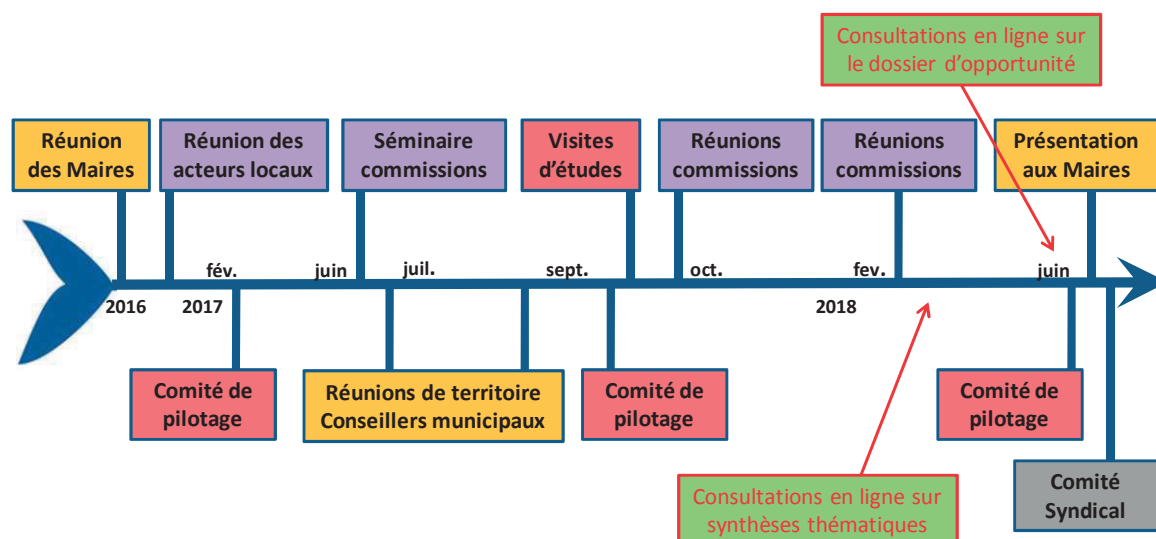
miques, associations culturelles, institutions et associations en charge de la protection et de la valorisation du patrimoine... (cf. annexe 3). Elles sont animées par le Pays de Gâtine pour les commissions Vie quotidienne et Activités, par le CARUG pour la commission Identité et par le CPIE de Gâtine poitevine pour la commission Cadre de vie.

Au-delà des réflexions thématiques et de la contribution au diagnostic du territoire, les membres des commissions ont été amenés à réfléchir à l'opportunité même du projet pour la Gâtine. La première réunion, sous format séminaire d'une journée, a notamment mis en avant la volonté très forte des personnes réunies de travailler ensemble sur un projet d'avenir pour le territoire.

C'est donc le Pays de Gâtine qui assure le portage du projet de Parc naturel régional. Le comité de pilotage est chargé d'assurer le suivi de l'écriture de l'étude d'opportunité et de la mobilisation des acteurs du territoire.

CONVERGENCE DES ÉLUS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

La concertation et les réunions ont eu pour objectifs d'informer largement les acteurs du territoire, de recueillir leurs avis sur l'opportunité et la faisabilité du projet et de bénéficier de toute l'expertise présente sur le territoire dans la rédaction du dossier d'opportunité.



Frise chronologique du projet de PNR

Les premières réunions organisées en novembre 2016, ont été des réunions d'information. Le Pays de Gâtine avait convié des représentants du Parc naturel régional de la Brenne et du Parc naturel régional du Périgord-Limousin à venir faire part de leurs expériences. Le Pays de Gâtine était entouré de représentants de la Région et de Mme Batho, Députée des Deux-Sèvres, pour répondre aux interrogations sur le projet.

En juin 2017, l'Ifrée, institut spécialisé dans l'accompagnement de démarche participative, est intervenu à la demande du Pays de Gâtine pour animer le premier temps de travail des commissions. Ce séminaire de travail d'une journée a réuni près d'une centaine de personnes dans le lycée professionnel de Parthenay. A cette occasion, les commissions ont travaillé par thématique sur les forces et les faiblesses du territoire mais également de façon transversale sur l'opportunité du projet et sur une réflexion prospective du territoire.



Séminaire de travail des commissions – juin 2017

Les commissions du projet se sont ensuite réunies séparément à l'automne 2017 pour compléter les rapports thématiques et identifier les grands enjeux du territoire. Chaque membre des commissions a pu avoir accès à l'ensemble des rapports thématiques et une réunion inter-commissions en février 2018 a permis d'aboutir à des enjeux transversaux et partagés par l'ensemble des acteurs. Cette dernière réunion a également été l'occasion de réfléchir aux premières pistes de travail du futur PNR.

Les membres des commissions ont été consultés sur la version provisoire du présent dossier

d'opportunité. Afin de garder une dynamique de mobilisation et de maintenir l'habitude de travail en commun créée depuis juin 2017, le Pays organisera des visites de PNR thématiques pour les membres des commissions à l'automne 2018.



Réunion inter-commissions – octobre 2018

Suite à la réunion à destination des maires en novembre 2016, est apparu rapidement l'intérêt de proposer une information en direct à l'ensemble des conseillers municipaux. Le Président et le Vice-président du Pays de Gâtine sont ainsi allés à la rencontre des conseillers municipaux lors de 6 réunions sur l'ensemble du territoire du Pays de Gâtine. Ces réunions ont permis de rencontrer près de 150 élus avec un bilan positif et des questions permettant d'appréhender la perception du projet par ces élus. Une réunion supplémentaire a été organisée à l'initiative de la commune de Moucoutant et à destination des élus de cet ancien canton du Pays de Gâtine qui a rejoint l'Agglomération de Bressuire en 2014. Les réunions d'informations à destination des maires, les réunions pour les conseillers municipaux ainsi que la réunion de présentation du dossier d'opportunité ont ainsi permis à l'ensemble des élus du territoire de s'approprier le projet.



Réunion de présentation aux Conseillers municipaux – juillet 2017

En parallèle des ces réunions d'information et de concertation plusieurs rencontres et réunions ont permis de s'assurer de l'engagement des élus et acteurs du territoire et de la création d'un véritable projet collectif.

MÉTHODOLOGIE DE RÉDACTION DU DOSSIER D'OPPORTUNITÉ

L'émergence de ce projet collectif est prouvée par la méthodologie de rédaction du présent dossier d'opportunité.

Le Pays a fait appel à toutes les forces vives du territoire pour participer à la construction d'un diagnostic partagé du territoire. Les missions confiées différaient selon les thématiques. En effet, il s'agissait pour certains domaines de synthétiser ou compléter des données existantes et pour d'autres, notamment pour le volet agricole, de fournir un rapport dont les éléments, bien que connus, n'avaient jamais été formalisés.

Plusieurs partenaires ont été sollicités pour rédiger ces rapports thématiques à construire conjointement avec les travaux des commissions. Ces partenaires ont travaillé dans le cadre de conventions ou dans le cadre de missions partagées avec les techniciens de ces structures et du Pays de Gâtine.

Le Pays de Gâtine a donc joué un rôle de coordination des études et de « rédacteur en chef du dossier d'opportunité » en s'appuyant sur les expertises des acteurs du territoire dans leurs domaines de compétences.

Le rapport sur la biodiversité, l'environnement et les paysages est une co-rédaction du Pays de

Gâtine et du CPIE de Gâtine poitevine. Ce dernier a conduit de nombreux entretiens avec les acteurs de l'environnement du territoire pour compléter ce document.

Le rapport sur l'activité touristique a été rédigé par l'Office de pôle Tourisme en Gâtine (puis en interne par la chargée de mission développement touristique du Pays de Gâtine).

Le rapport sur le patrimoine culturel est le fruit d'une collaboration entre le CARUG et un travail de stage encadré par le Pays de Gâtine. De nombreux acteurs du développement culturel et de l'animation du patrimoine ont été sollicités pour cette synthèse.

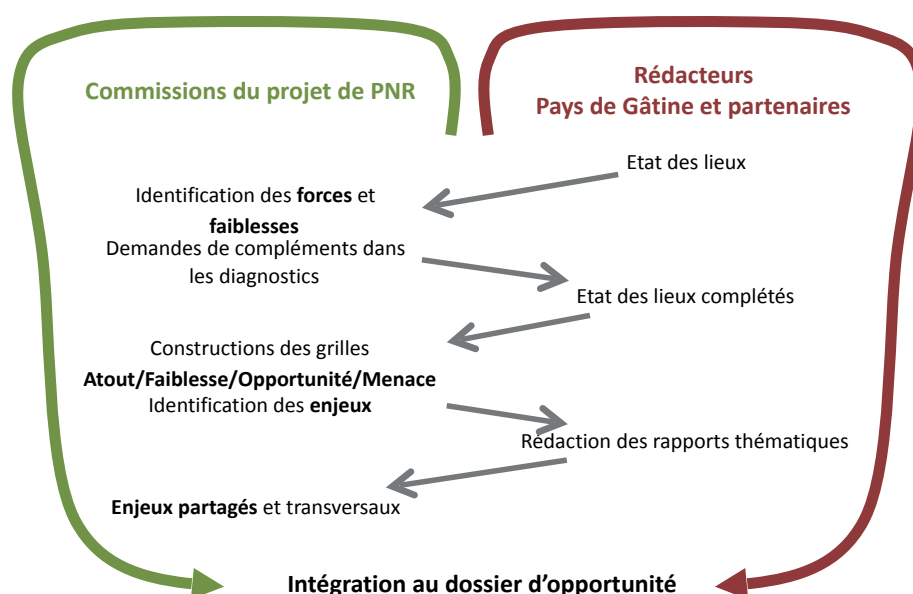
Le rapport sur l'agriculture est une mission confiée à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres qui a interrogé l'ensemble des acteurs de cette filière pour construire cette synthèse.

Le rapport sur l'activité économique est issu d'un travail partagé entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres accompagnées par la chargée de mission développement économique du Pays.

Le rapport sur la vie quotidienne est un travail interne au Pays s'appuyant sur les travaux issus du SCoT et les éléments du Contrat Local de Santé et du PLIE.

Les premières versions de ces rapports ont été présentées lors du séminaire de juin 2017 aux membres des commissions qui ont pu proposer des compléments à apporter ou demander des points à approfondir. Ces synthèses ont permis de construire les grilles de représentation du territoire aboutissant à la définition des enjeux de ce territoire par les membres de commissions.

Commissions	Rapports thématiques	Rédacteurs
Activités	Tourisme	Tourisme en Gâtine et Pays de Gâtine
	Economie	Chambre de Commerce et d'Industrie Chambre des Métiers et de l'Artisanat
	Agriculture	Chambre d'Agriculture
Cadre de vie	Biodiversité et paysage	CPIE et Pays de Gâtine
Identité	Culture et patrimoine	CARUG et Pays de Gâtine
Vie quotidienne	Pays de Gâtine	Rédaction des synthèses thématiques par commission



Méthodologie de travail entre les commissions et les rédacteurs

Un unique intervenant extérieur au territoire a été missionné par le Pays de Gâtine pour accompagner les réflexions relatives au périmètre du projet de Parc nature régional. Il s'agit de l'antenne sud-ouest du Céréma. La mission confiée à cette équipe était de produire une analyse de la pertinence du périmètre porté par le Pays de Gâtine. Ce partenariat a révélé la pertinence de faire intervenir une expertise technique scientifique découvrant le territoire à l'occasion de cette mission pour une question aussi stratégique que le périmètre qui, a priori, relèverait d'un enjeu interne au territoire.

Dans l'ensemble, cette méthodologie de rédaction a permis d'impliquer tous les acteurs du territoire dans ce projet collectif et de les laisser s'appropriier l'outil PNR. L'objectif du Pays de Gâtine sera de maintenir cette dynamique de travail dans les prochaines étapes de création du Parc.

MOBILISATION ET COMMUNICATION

La méthode de mobilisation évoquée ci-dessus a favorisé l'appropriation du projet par les acteurs du territoire qui se sont saisis de ce projet pour l'intégrer dans leurs actions ou dans leurs communications avec les membres de leurs réseaux.

L'exemple le plus parlant est celui de la SCOP

Atemporelle, membre de la commission Identité. Cette entreprise coopérative est, depuis quelques années, à la tête de la rédaction d'un magazine de culture et patrimoine en Poitou-Charentes, le Picton. En novembre 2017 un dossier spécial consacré au projet de la Gâtine est paru dans le Picton créant l'occasion de faire intervenir de nombreux acteurs en lien avec la promotion du patrimoine culturel et naturel du territoire.

A l'automne 2017, le Pays de Gâtine était invité par le Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute à une table ronde sur le projet du PNR en présence notamment de M. Loïc Bidault, membre du CNPN et de Catherine Tromas, Vice-présidente du Parc naturel régional du Marais poitevin. A cette occasion, les étudiants de l'IFFCAM (Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute) se sont vus confier la mission de réaliser un court film présentant le patrimoine naturel et architectural de la Gâtine à découvrir sur le site internet du Pays de Gâtine. Lors de l'édition 2018 du FIFO, le Pays de Gâtine sera présent au « Forum découvertes nature et patrimoine » pour présenter les richesses du territoire aux visiteurs.

Le projet de PNR de Gâtine poitevine était aussi présent aux côtés des autres territoires et projets de PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine lors du festival « Territoires Sauvages » organisé au Teich en Gironde au printemps 2018.



Stand du Pays de Gâtine au festival
« Territoires Sauvages »

L'édition 2017 de "L'éco-festival ça marche !" a également été l'occasion pour cette association de proposer une animation autour des paysages de Gâtine en lien avec le projet de PNR.

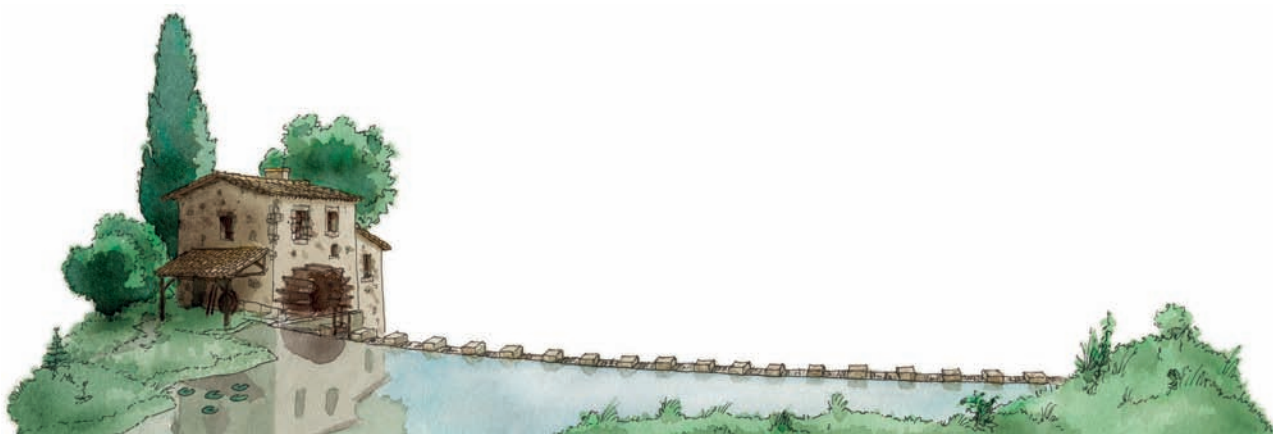
Le Pays de Gâtine a également soutenu l'édition d'un jeu de société créé lors du Festival Ludique International de Parthenay sur le thème du Parc Mouton Village. Un document grand public sur le projet de Parc a été inséré dans chaque boîte de ce jeu édité à 2000 exemplaires.

D'autres initiatives, plus locales, ont permis aux habitants de découvrir le projet et aux élus

de se l'approprier, notamment par le biais des bulletins communaux.

L'ensemble du déroulé du projet a été mis en ligne sur le site internet du Pays de Gâtine avec de nombreux éléments consultables par le grand public. Pour les membres des commissions, le site a hébergé une plateforme de téléchargement pour leur donner accès aux versions provisoires des rapports thématiques et du dossier d'opportunité.

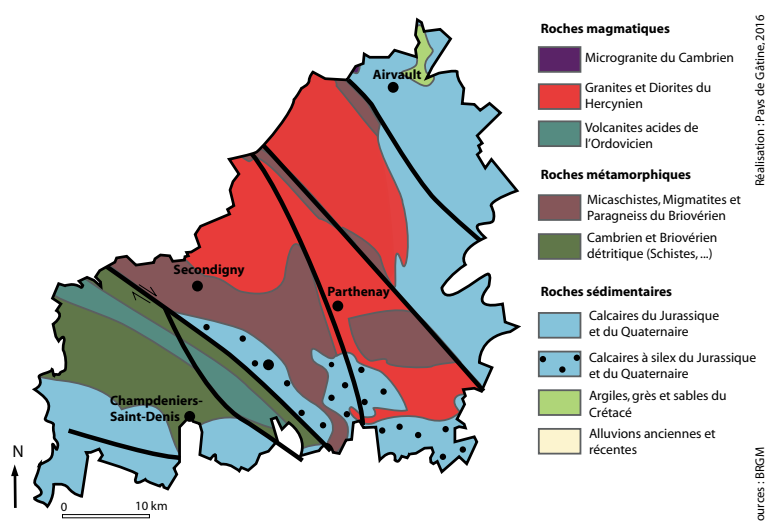
La presse locale et la presse spécialisée (Agri 79) ont toujours répondu positivement aux invitations pour informer sur l'avancement du projet (cf. *annexe 4*). Dans cet objectif de communiquer et d'avancer en toute transparence, le territoire a pu s'appuyer sur un média local incontournable : Radio Gâtine. Cette radio associative qui émet sur le territoire depuis les années 80 propose des plages d'informations locales et des émissions animées par plus de 70 bénévoles. Soutenue par le programme LEADER du Pays de Gâtine, Radio Gâtine est allée, pendant plus d'un an, à la rencontre des élus, responsables associatifs, acteurs économiques de l'ensemble des 82 communes du Pays : une « Balade en Gâtine » qui a mis en valeur la diversité et l'énergie des habitants du territoire.



©Illustration L. Morin

PARTIE 2**LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ
D'UN TERRITOIRE COHÉRENT**

Le patrimoine naturel et culturel, l'identité de la Gâtine poitevine



Géologie du Pays de Gâtine (réalisation C. Lambert)

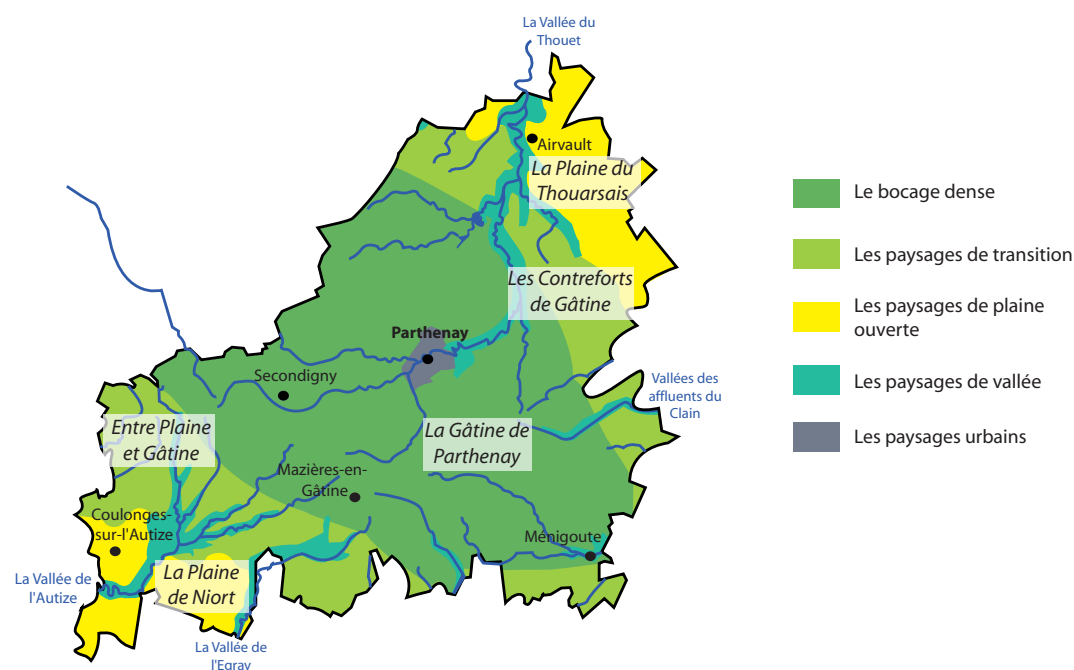
LA GÂTINE POITEVINE, TERRITOIRE D'AGRICULTURE ET DE NATURE

La Gâtine tient son nom de la maigre qualité de ses terres : « le nom de « Gâtine » est dérivé de l'idée de gâter (...). La valeur étymologique du mot « gâtine »

indique une région de « terres gâtées », peu productives, un pays de landes » (Bobin, 1926). La nature de ces sols pauvres est largement héritée du plissement hercynien dans le prolongement du Massif armoricain. Toutefois, si les terrains géologiquement anciens dominent, la Gâtine jouit d'une diversité de sols à la rencontre des bassins sédimentaires aquitain et parisien.

Son sol granitique ou schisteux de la vieille chaîne hercynienne est peu propice aux grandes cultures et plus favorable aux herbages contrairement aux plateaux calcaires situés au nord-est (Plaine de Thouars) ou au sud-ouest (Plaine de Niort). En surplomb du seuil du Poitou, ce massif aux collines érodées, dont les plus hautes sont réparties sur une ligne nord-ouest/sud-est, présente tout de même le point culminant des Deux-Sèvres, le terrier du Fouilloux avec ses 272 m. Ce territoire est encadré par les plaines de champs ouverts à dominante calcaire du niortais et du thouarsais.

Cette diversité géologique conjuguée aux pratiques agricoles dessinent différentes entités paysagères en Pays de Gâtine avec une forte prépondérance du bocage. En 1999, le CREN a réalisé l'Atlas des paysages du Poitou-Charentes en identifiant les grandes unités paysagères qui le compose. Il en est ressorti que le territoire étudié ici était essentiellement bocager et organisé autour d'une



Les unités paysagères du Pays de Gâtine



*Etude d'une séquence bocagère au nord de Secondigny
(Charte paysagère)*

grande entité paysagère : le bocage de la Gâtine de Parthenay, représentant une certaine homogénéité avec un maillage de haies assez dense. Ensuite, des paysages bocagers intermédiaires, dit de transition peuvent se rencontrer au contact de la Plaine du Thouarsais et de la Plaine de Niort respectivement au Nord-est et au Sud-ouest du territoire : ce sont les Contreforts de Gâtine à l'Est et l'Entre Plaine et Gâtine au Sud-ouest où le maillage de haies devient de plus en plus lâche. Les paysages de vallées recoupent ces entités : les vallées du Thouet et ses affluents, de l'Autize, les affluents de la Sèvre Niortaise et du Clain.

1- UN CADRE ENVIRONNEMENTAL PRÉSERVÉ ET MARQUÉ PAR LE BOCAGE

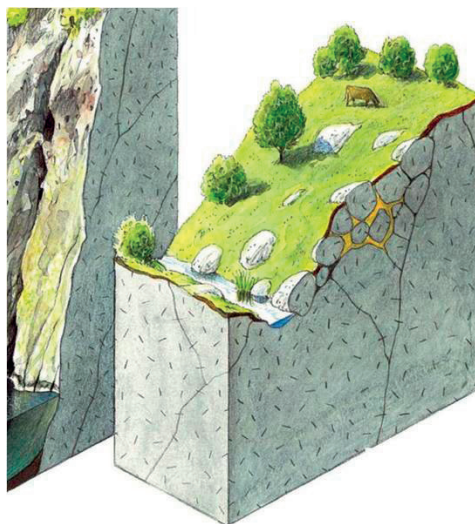
a- Des dispositifs d'inventaire et de protection révélateurs d'un patrimoine naturel riche

Le territoire d'étude comporte 4 sites classés et 7 inscrits en tant que monuments naturels ou paysages évolutifs :



Chaos de Bois-Pouvreau (@CPIE)

- **Les sites classés** : les Chaos Granitiques de la Sèvre Nantaise partiellement situés à Vernoux-en-Gâtine, et ceux de Bois Pouvreau à Ménigoute (Décret de 2013), la Pierre branlante dite « Merveille d'Hérisson » à Pougne-Hérisson et le Rocher du Thouet à Parthenay. Situés aux extrémités est et ouest de la Gâtine, ces amas de rochers présentent des dimensions souvent spectaculaires et leurs formes sont propices à déclencher l'imaginaire.



Bloc diagramme de la formation de « chirons » (Charte paysagère)

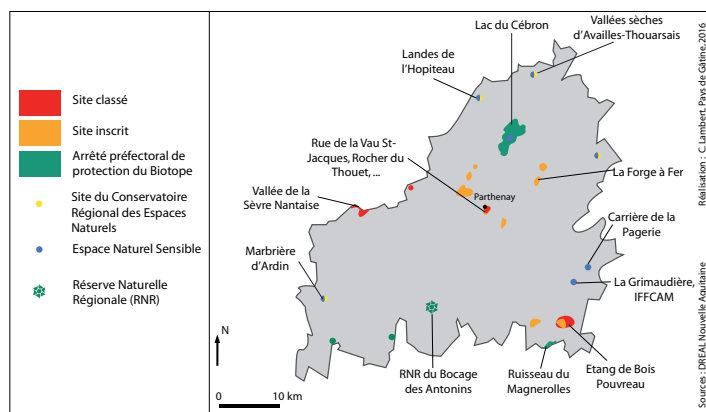
Ces blocs épars (appelés localement « chirons ») et les affleurements granitiques qui les annoncent créent une ambiance singulière. Ces amas de blocs étant liés à la présence de vallées, le relief permet une mise en perspective cadrée par le réseau de haies et d'arbres isolés.



La Forge à Fer – La Peyratte

- **Les sites inscrits** : l'étang de Sunay à Châtillon-sur-Thouet et Adilly, l'étang des Chateliers à Chantecorps, la Forge à Fer de la Meilleraye à La Peyratte, l'étang de l'Orgère à La Chapelle-Bertand, le Parc du Château du Theil à Saint-Aubin-le-Cloud, le Parc du château de la Rochefaton à Lhoumois et le Chaos Granitique de Bois Pouvreau à Ménigoute. Le site de la Forge à Fer, inscrit depuis 1946,

est de grande qualité, c'est un lieu pittoresque où il fait bon se promener. Le nom du hameau s'explique par la présence d'une ancienne forge située en pied de relief, en bordure du Thouet.



Sites remarquables protégés du Pays de Gâtine

Le relief pincé, l'eau, les pentes, les prairies pâturées et les prairies humides de fond de vallée, la confluence, le bâti du hameau, le petit pont, la forge et ses dépendances, le barrage, composent autant de tableaux paysagers qui rythment la découverte du site et lui donnent tant de charme. Son isolement le protège des turbulences de Parthenay et lui confère une quiétude toute particulière, fort appréciable même si c'est un peu un contre-sens par rapport à l'histoire industrielle de ces lieux.



Aménagement de la Marbrière à Ardin (©CREN)

- Ce territoire présente **sept Espaces Naturels Sensibles (ENS)** dont **quatre** sont aussi sites du **Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Poitou-Charentes (CREN Poitou-Charentes)**. Tous ces espaces ont été classés pour leur valeur

géologique (Carrières de Mollet, de la Pagerie ou de la Marbrière) ou encore écologique (Landes de l'Hopiteau, vallées sèches d'Availles-Thouarsais, Lac du Cébron, la Grimaudière). Quatre autres sites ont été envisagés comme futurs ENS (les sources du Thouet et de la Sèvre Nantaise, le cirque de Seneuil, ...)

Le géosite de la marbrière à Ardin est une carrière exploitée dès 1740 pour un calcaire qualifié de « marbre ». Ce gisement s'étend sur une superficie d'environ 70 hectares. A l'aide des fossiles retrouvés sur place, les roches ont été datées de l'âge du Givétien (de-388 à-383 millions d'années). Il s'agit de l'unique gisement de cette période identifié dans la partie méridionale du Massif armoricain. En collaboration avec la commune, le CREN a aménagé un parcours d'interprétation ouvert au public.



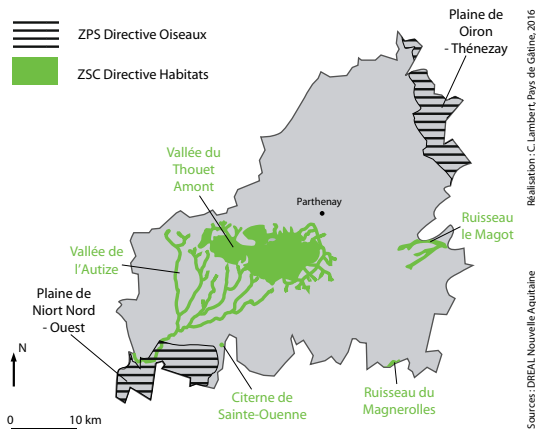
Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins

- La présence d'une **Réserve Naturelle Régionale (RNR)**, celle du Bocage des Antonins, peut aussi être soulignée. La RNR du Bocage des Antonins, classée en avril 2015, est l'un des rares espaces naturels consacré à la protection d'un paysage bocager en France. L'association Deux-Sèvres Nature Environnement a été désignée, sous l'autorité de la Région Nouvelle-Aquitaine, en qualité de gestionnaire de la réserve. Le Bocage des Antonins se compose d'un étang pauvre en matière organique de 2,5 hectares, de 8 mares, plusieurs sources, prairies de fauche plus ou moins humides ou de pâturage extensif, haies, boisements pluri-centenaires, fourrés, arbres têtards.... Cet ensemble forme sur 22,6 hectares, un écosystème particulièrement riche et représentatif d'un bocage de Gâtine en bon état de conservation. Le maillage des haies et lisières représente 5,7 km, soit plus de 250 mètres à

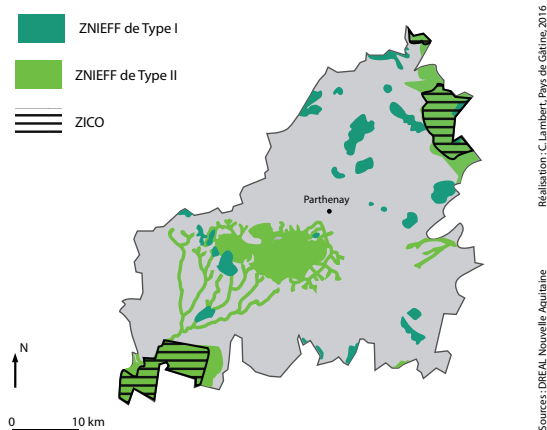
l'hectare, ce qui est particulièrement dense. Un peu plus de 200 arbres têtards ont été répertoriés ainsi que plusieurs arbres patrimoniaux du fait de leur âge, dimension, rareté ou originalité du traitement ou de la forme (Alisier torminal et Aubépine en têtard, Merisier et Peuplier noir de gros diamètre...).



Val du Thouet



Sites Natura 2000 du Pays de Gâtine



Zones d'inventaires scientifiques de biodiversité sur le Pays de Gâtine

- **Trois Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)** sont répertoriés sur le territoire d'étude dans le cadre de la préservation d'espèces de chiroptères et d'oiseaux avicoles ainsi qu'un autre arrêté, limitrophe, afin de protéger l'Ecrevisse à pieds blancs.
- Le Pays de Gâtine présente **sept sites Natura 2000** dont **cinq Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, principalement pour des rivières comme l'Amont du Thouet ou la rivière Autize, et deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui recouvrent les espaces de plaines situés au nord-est et sud-ouest du territoire afin de préserver un oiseau emblématique : l'Outarde canepetière. Les zones couvrant le Marais poitevin sont considérées comme présentes de façon très marginale.

La ZSC de la « Citerne de Sainte-Ouennne » est une réserve d'eau circulaire construite en 1905, anciennement destinée à l'alimentation en eau des chevaux de l'école militaire de Niort. Elle se situe dans le bourg du village de Sainte-Ouennne, entre la vallée de l'Egray et celle du ruisseau du Tail. Ce site Natura 2000 depuis 2014, est un gîte de mise-bas pour deux espèces de chauve-souris considérées comme menacées en Europe : le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. Des travaux de conservation de la citerne sont envisagés. La ZSC « Bassin du Thouet amont », site Natura 2000 depuis 2009, comprend l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le bassin amont du Thouet formé par 8 ruisseaux. Ces petits ruisseaux acides aux eaux vives sont bien oxygénés et de bonne qualité, coulant dans le paysage de bocage caractéristique des terrains siliceux de la prairie armoricaine de la Gâtine. Le Chabot ou la Lamproie de Planer et, surtout, l'Ecrevisse à pieds blancs peuplent l'ensemble du réseau concerné.

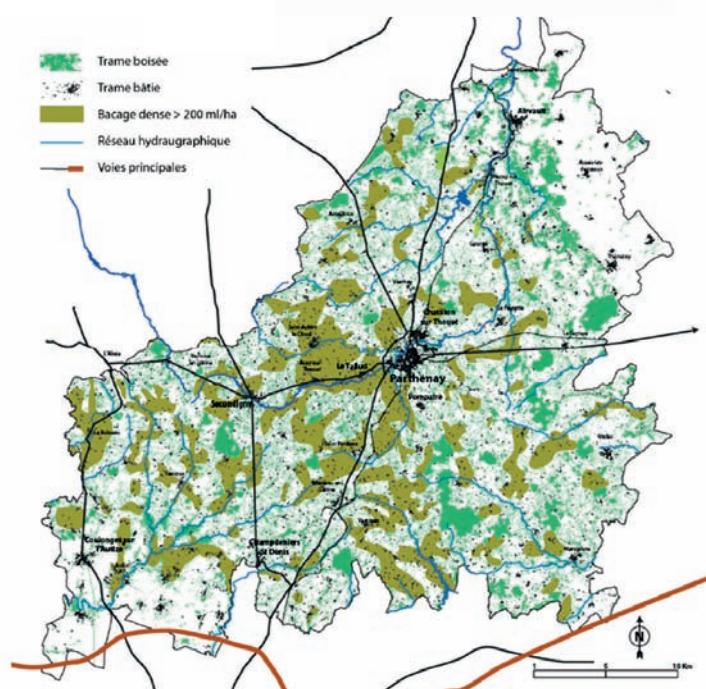
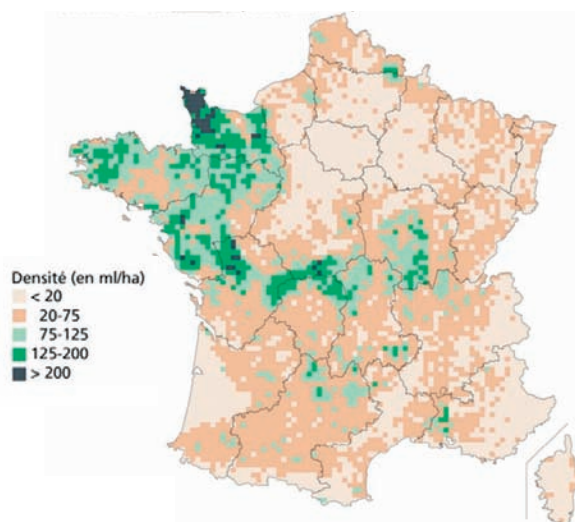
- Les **38 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** sont réparties sur tout le territoire avec **huit ZNIEFF de type II** et **trente ZNIEFF de type I** et concernent majoritairement les zones humides. On peut citer par exemple le Val de Thouet (ZNIEFF type II) avec ses sources (ZNIEFF type I) ou encore le Bois de Pichenin (ZNIEFF type I) situé dans la vallée de l'Autize (ZNIEFF type II). Les inventaires comptent aussi des zones reconnues pour leur richesse en espèces avicoles ou encore pour

4 Inventaire des haies
du Pays de Gâtine par
photo-interprétation,
2012

leurs milieux singuliers comme les pelouses sèches calcicoles. La proximité avec le Marais poitevin peut être soulignée, la vallée de l'Autize entrant dans le Marais poitevin à l'extrémité sud-est du territoire.

- La majorité des cours d'eau du territoire sont classés comme **réservoirs de biodiversité** dans le SRCE de l'ancienne Région Poitou-Charentes, car ils se situent à l'amont de rivières importantes que sont le Thouet, la Sèvre Niortaise, le Clain et la Sèvre Nantaise.

b- Des espèces emblématiques liées à des habitats diversifiés et singuliers



Densité du bocage, en France et Gâtine

Ce territoire, majoritairement bocager, recèle une diversité de milieux, abritant tout aussi bien des espèces végétales à affinité montagnarde que des espèces végétales à affinité méridionale. La Gâtine a une position toute particulière dans le territoire français puisqu'elle se situe à une charnière géographique pour les pelouses calcicoles et les landes calcifuges, ce qui est source d'une importante diversité floristique. La Gâtine présente un enjeu national en tant qu'une des dernières zones de bocage à haute densité sur le territoire métropolitain.

Le **bocage** est une association de milieux agricoles et semi-naturels. En cela, il présente des habitats variés qui sont des refuges pour de nombreuses espèces. Avec près de **13 000 km de haies⁴** (cf annexe 6) et des secteurs présentant une **densité supérieure à 200 mètres linéaires par hectare**, le bocage de la Gâtine poitevine offre un habitat pour une **quinzaine d'espèces de chauves-souris** protégées comme le **Grand Rhinolophe**, l'**Oreillard roux** ou le **Murin à moustaches**.



Murin à moustaches (@DSNE)

Les chiroptères trouvent aussi des abris et lieux de reproduction dans des **cavités** comme celle de la **grotte de la Dent d'Ardin** ou de façon plus insolite, dans l'ancienne **citerne à eau de Sainte-Ouene**. D'autres espèces protégées nationalement comme la **Genette** (petit mammifère du sud-ouest), la **Rainette arboricole** ou la **Couleuvre à collier** se retrouvent dans les haies et bosquets du bocage gâtinais. Les insectes y trouvent aussi un refuge comme la **Rosalie des Alpes** qui se nourrit de bois mort, le **Pique-Prune** ou le **Grand Mars** changeant. Dans ce milieu, au pied des haies, c'est une flore à la tonalité atlantique qui s'y retrouve avec la **Jacinthe des bois**, la **Digitale pourpre** et l'**Euphorbe d'Irlande**.

Dans les prairies humides caractéristiques du bocage, poussent les **Fritillaires pintades** mais aussi l'**Orchis à fleurs lâche** (espèce protégée), et vivent des espèces d'amphibiens comme la **Gre-**

nouille rousse et la **Grenouille agile**. Le pâturage est essentiel pour éviter la dégradation de ces milieux.



Rainette arboricole (©Bajon)

La **Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins** permet la protection de ce milieu complexe qu'est le bocage. Ce territoire, représentatif du bocage gâtinais présente une association de haies avec des **arbres têtards** dont des espèces rarement observables sous cette forme comme l'**Alisier torminal** mais aussi des étangs, des mares et des prairies plus ou moins humides. Ainsi, plus de 500 espèces animales et 320 espèces végétales ont pu y être observées sur 23 ha.

Au cœur de ce **bocage**, sur la commune de **Bous-sais**, se trouvent les **Landes de l'Hopiteau**, un milieu **relictuel** témoin de l'ancien paysage des **Brandes du Poitou**. Rare en Poitou-Charentes, ce milieu renferme une richesse faunistique et floristique à fort intérêt patrimonial dont l'unique population de **Leucorrhine à gros thorax** du département. Ce gros odonate est protégé au niveau national et inscrit à la Directive Habitat-Faune-Flore. Ce site a été façonné par l'homme car les nombreuses mares qu'il présente sont issues de l'extraction de l'argile pour la briqueterie voisine. La Gâtine présente d'autres anciens sites exploités, des carrières pour la fabrication de chaux ou de gravats, aujourd'hui réhabilités et pouvant



Les Landes de l'Hopiteau

présenter des espèces pionnières comme le **Crapaud calamite**, une espèce protégée.

Les espaces forestiers occupent 12% du territoire. Un seul massif est à gestion domaniale, il s'agit de la forêt de Secondigny couvrant près de 500 ha et concernée par une ZNIEFF de type I. On note la présence de plusieurs plantes répandues dans les forêts de basses montagnes ou du nord de la France mais extrêmement rares en Poitou, c'est le cas du **Pain de coucou** ou de la **Lysimaque des bois**. Autre massif identifié par une ZNIEFF de type I, la forêt d'Autun à Thénézay se situe le long d'une trame boisée allant du sud-est au nord-est de la Gâtine. Malgré une tendance à l'artificialisation des peuplements, elle possède une valeur biologique renforcée pour l'avifaune dont l'**Autour des palombes**, espèce des grands massifs forestiers. D'autres massifs de plus petites tailles présentent des habitats remarquables, comme le bois de Pichenin à Béceleuf autour de la vallée de la Miochette où l'on retrouve l'Ecrevisse à pied blanc. On compte dans ce bois un cortège de plantes typiques des forêts fraîches ainsi que le **Polystic à aiguillons**, une espèce de fougère très rare dans les plaines atlantiques.



Outarde canepetière (©GODS)

Aux franges sud-ouest et nord-est du Pays de Gâtine, les plaines ouvertes de Niort et de Oiron-Thénézay abritent une richesse avicole remarquable comme la plus importante population d'**Outarde canepetière** de France. Cette espèce a d'ailleurs fait partie d'un plan national d'actions. D'autres espèces comme l'**Oedicnème criard**, le **Busard Saint-Martin** ou encore l'**Alouette calandrelle** se retrouvent en Gâtine.

Les nombreux étangs et les lacs artificiels comme celui du barrage du **Cébron** offrent aussi des lieux de repos pour les **oiseaux migrants** comme le **Balbuzard pêcheur** ou l'**Oie cendrée**.

Enfin, sur une petite partie du territoire on trouve des **pelouses sèches calcicoles**. Cet habitat naturel remarquable, est présent sous forme

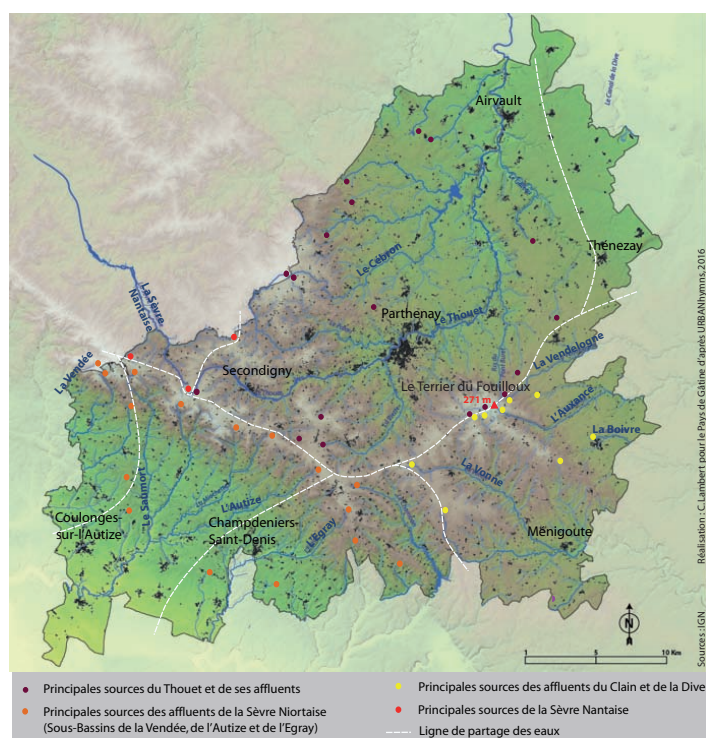


Les vallées sèches d'Availles-Thouarsais jusqu'au Thouet (CREN Poitou-Charentes)

relictuelle dans tout le **Poitou-Charentes**, et possède une faune et une flore remarquables. C'est le cas des **vallées sèches d'Availles-Thouarsais** (ZNIEFF de type I, site du CREN et ENS) qui présentent une flore méridionale comme l'**Astragale de Montpellier** ou encore des espèces d'orchidées comme l'**Orchis Homme Pendu**. Le Pays de Gâtine compte d'ailleurs près d'une trentaine d'espèces d'orchidées différentes, l'**Orchis mâle** étant une des plus représentées.

En parallèle de cette biodiversité, la Gâtine présente également un remarquable maillage d'acteurs et événements directement liés à son patrimoine naturel et à ses paysages.

c- La Gâtine : château d'eau du Poitou



Carte : Eau et relief en Gâtine

En tant que « **château d'eau du Poitou** », la Gâtine est sillonnée par environ **1313 km** de **rivières** et constellée de **milieux humides**. De par le relief, la position en **tête de bassins versants** confère à la Gâtine une responsabilité forte sur les bassins versants du Thouet, de la Sèvre Niortaise, de la Vienne, de la Sèvre nantaise, du Clain. Ces milieux présentent une richesse écologique importante, on y observe des espèces sensibles à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques comme une des écrevisses endémiques de France : l'**Ecrevisse à pieds blancs**. Cette dernière, très menacée (**liste rouge mondiale**), ne se retrouve que dans quelques cours d'eau des Deux-Sèvres comme le ruisseau de **Magot**, la vallée de l'**Autize** ou encore dans le bassin **Amont du Thouet** (ZSC, ZNIEFF type 2). Des espèces de poissons protégées se retrouvent dans ces eaux comme la **Lamproie de Planer** ou le **Chabot** mais aussi des mammifères comme la **Loutre d'Europe** ou le **Castor européen**. Les mammifères aquatiques font l'objet d'un suivi régulier assuré dans le cadre du **réseau castor/loutre** coordonnée par l'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage. Le rare **Agrion de mercure**, petit odonate très sensible à la qualité de l'eau des sources et ruisseaux qu'il fréquente, et le **Martin pêcheur d'Europe** peuvent aussi se rencontrer le long des cours d'eau.



Martin pêcheur (@GODS)

Les rivières, **creusant le socle granitique**, créent des **milieux singuliers, vallons pentus, humides et boisés** comme ceux de Mont brune ou de Puyrouleau (ZNIEFF type 1) où des espèces végétales d'affinité **montagnarde**, rares en Poitou, peuvent être trouvées comme la **Lathrée écaïlleuse, le Lysimaque des bois ou la Stellaire des boursiers**. Des espèces de fougères de milieu humide et de sous-bois comme l'**Osmonde royale** ou le **Bleschne en épi** peuvent aussi se rencontrer dans ce type de milieu comme dans les vallons humides de la Forêt domaniale de Secondigny, où coulent des ruisseaux.

L'eau parcourt l'ensemble du territoire et le **transforme**. Dans les **prairies**, on rencontre souvent des **mares** servant **d'abreuvoir** pour les animaux et des **joncs** soulignant l'humidité des parcelles.

Au sein des vallons encaissés, au cœur de l'unité paysagère de la Gâtine poitevine, on retrouve les **Chirons** et **Chaos granitiques**. Ces **structures rocheuses** forment des **paysages singuliers**. Des **falaises granitiques** peuvent aussi se retrouver le long du **Thouet**, offrant des panoramas comme à Parthenay mais aussi des paysages intimistes comme à la Forge à Fer à la Peyratte. Des **étangs** offrant des paysages bocagers pittoresques sont aussi classés comme l'étang de Sunay à Châtillon-sur-Thouet ou l'étang des Châteliers à Chantecorps.



Etang des Châteliers

Les **zones humides de Gâtine** ont fait l'objet d'un grand travail d'inventaire visant à optimiser leur prise en compte dans les documents de planification. Le Pays de Gâtine a coordonné un groupement de commandes visant à faciliter la mise en œuvre de cet inventaire sur son territoire. Les premiers résultats obtenus démontrent une présence globalement importante de zones

humides sur les territoires de Gâtine avec une densité d'autant plus grande que l'on s'approche du cœur du territoire (cf. *annexe 7*).

d- L'agriculture, à l'origine de motifs paysagers identitaires



Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins (©DSNE)

La construction des paysages bocagers s'est échelonnée au cours de l'histoire. Ils sont avant tout le fruit d'une longue co-évolution entre l'homme et la nature. L'histoire des bocages est étroitement liée aux progrès de l'agriculture. A la fin du XV^e siècle, la Gâtine poitevine se présente sous l'aspect d'un véritable « openfield », du moins comme une région de champs très vastes et sans clôtures parsemés de boisements de plus ou moins grandes tailles. Les terres labourables et les prés, dont la récolte est faite en commun, sont soumis à la « vaine pâture ». Ce droit d'usage permet de faire paître gratuitement le bétail en dehors de ses terres, sur les bordures de chemins, les friches, les terres nues de leurs cultures... Le remembrement, opéré suite à la guerre de Cent ans et qui s'est poursuivi pendant le XVI^e siècle, a été à l'origine de la mise en place des métairies. Le travail se fait maintenant par charrues. Les rendements augmentent avec le fumier fourni par les animaux. Le droit de « vaine pâture » est contesté et les haies, le plus souvent d'aubépines, viennent clôturer les parcelles. Au milieu du XIX^e siècle, le réseau de haies est achevé. La haie prend tout son sens en marquant la limite de propriété foncière et la division du parcellaire pour l'exploitation des terres. L'importance grandissante de l'élevage est à l'origine du développement des haies vives, composées de buissons épineux, non comestibles pour le bétail.

5 Éléments issus de l'ouvrage : *Bocages, concilier nature et agriculture*, A Boissinot, H et JC Braconnier, H et N Braconnier, S Morin-Pinaud, P Grillet, édition Ouest France, 2014.

De nombreuses mares sont créées à cette époque dans les parcelles.

La haie offre également une production de fruits qui vient en complément de l'élevage. La demande croissante de bois de chauffage et de bois d'œuvre offre à la haie un rôle de production. Ressource alimentaire, financière et matérielle, la haie est gérée et entretenue.

La révolution industrielle est à l'origine de modifications dans la structuration des campagnes gâtinaises qui se vident de leurs habitants. Durant la période des « Trente Glorieuses » près d'un tiers des haies disparaissent et la taille du parcellaire évolue considérablement. Les cultures céréalières qui ne concernaient que les plaines calcaires se répandent sur l'ensemble du territoire depuis les années 2000⁵.

Ce bocage, au **maillage** de haies encore dense dans certains secteurs, est caractérisé par un **habitat dispersé**, ensemble de petits villages, hameaux et fermes isolées, reliés entre eux par un réseau dense de routes et de chemins bordés de haies. L'élevage reste très présent, les Deux-Sèvres possédant près de 45% du cheptel de vaches allaitantes, de vaches laitières et d'ovins de l'ancienne Région Poitou-Charentes.

Dans ces haies, qui délimitent le parcellaire et dont il existe plusieurs types, se retrouvent parfois

des **pommiers de plein vent de variété Clochard** (variété locale) mais aussi des arbres émondés appelés ici « **Têtards** ».

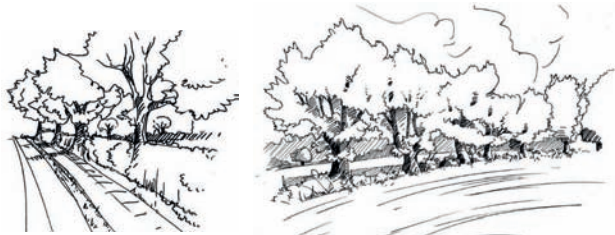
Ces arbres (frênes ou chênes) dont les branches sont taillées pour la production de bois de chauffe sont une composante esthétique et culturelle prégnante du bocage. La présence de ces arbres partiellement exploités aujourd'hui, structure de nombreuses perspectives paysagères. Les entrées de champs sont fermées par des barrières en châtaignier dites « gâtinaises ». Ces champs sont des petites cultures, des vergers de pommiers ou bien des prairies naturelles, plus ou moins humides, qui sont fauchées ou servent de pâture pour les animaux. Des races emblématiques de la Gâtine peuvent d'ailleurs s'y rencontrer comme la race bovine



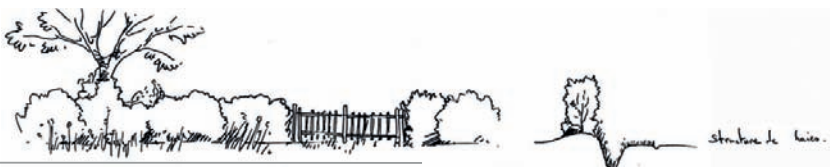
La race bovine parthenaise

Structure de haie constituée de ses différentes strates (arborée, arbustive, buissonnante et herbacée)

La plantation régulière et rapprochée de hauts jets conduits en têtards confère à la haie une fonction structurante pour les paysages de bocage



Structure de haie composée de ses strates inférieures et ponctuée de têtards



Haie se réduisant à des ajoncs renforcée par un grillage à mouton

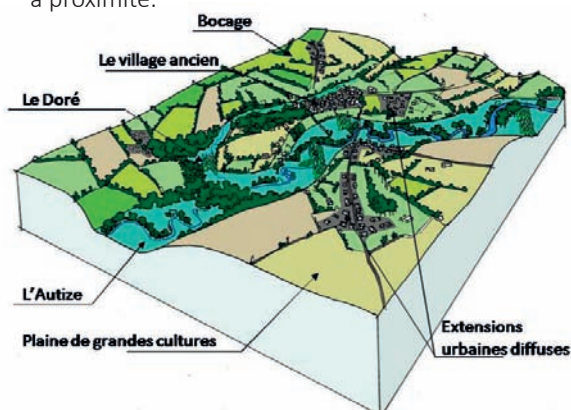


Disparition des strates inférieures suite à un rassemblement de parcelles de pâturages (effet de découpe de sous bois lié à l'abroustissement)



Les formes de haies (Charte paysagère)

Parthenaise ou encore le **Baudet du Poitou**. Dans les **paysages de transition entre plaine et bocage**, les habitations se regroupent et les chemins se font de plus en plus rares (cf. annexe 8). Les prairies cèdent progressivement leur place aux **grandes cultures** et le **maillage** de haies se fait de plus en plus lâche. Parfois, des **murets en pierre sèche** servant à clore de petites vignes ou champs, en remplacement des haies, peuvent encore subsister dans les territoires de plaine, ponctués d'arbres isolés. La plaine présente tout de même quelques reliefs car, en plus des vallées, des buttes-témoin comme celle de Doux (situées au nord du territoire) créent des repères paysagers singuliers avec de petites parcelles cultivées de vignes. Au **contact des vallées**, la végétation reste tout de même plus présente, un **bocage alluvial** créant un lien avec le bocage de la Gâtine situé à proximité.



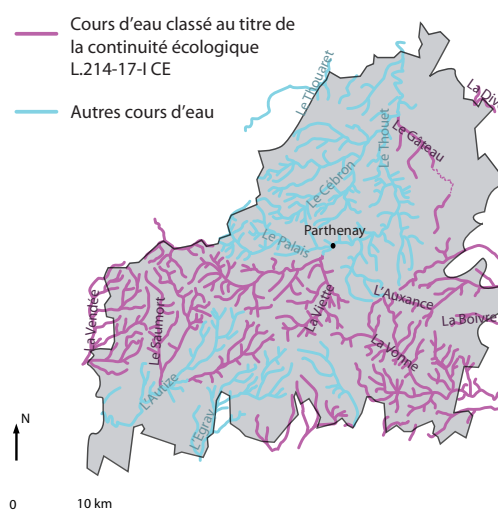
La vallée de l'Autize et des méandres à Ardin, elle marque la limite entre le bocage et la plaine de Niort (Charte paysagère)

Tous ces motifs paysagers participent à l'identité de ce territoire qu'est la Gâtine poitevine, une région agricole française (cf. annexe 9) reconnue depuis l'Ancien Régime.

e- La Gâtine zone de continuités écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (**SRCE**) de l'ancienne Région Poitou-Charentes identifie le Pays de Gâtine comme un territoire à enjeu national. Ces enjeux sont aussi déclinés au niveau local dans la **Trame Verte et Bleue** du Schéma de Cohérence Territorial (**SCoT**) du Pays de Gâtine.

En effet, situé à l'extrémité sud du **Massif Armorica**, le territoire se trouve au niveau d'un **corridor d'intérêt national** permettant la connexion des **deux principaux espaces boga-**

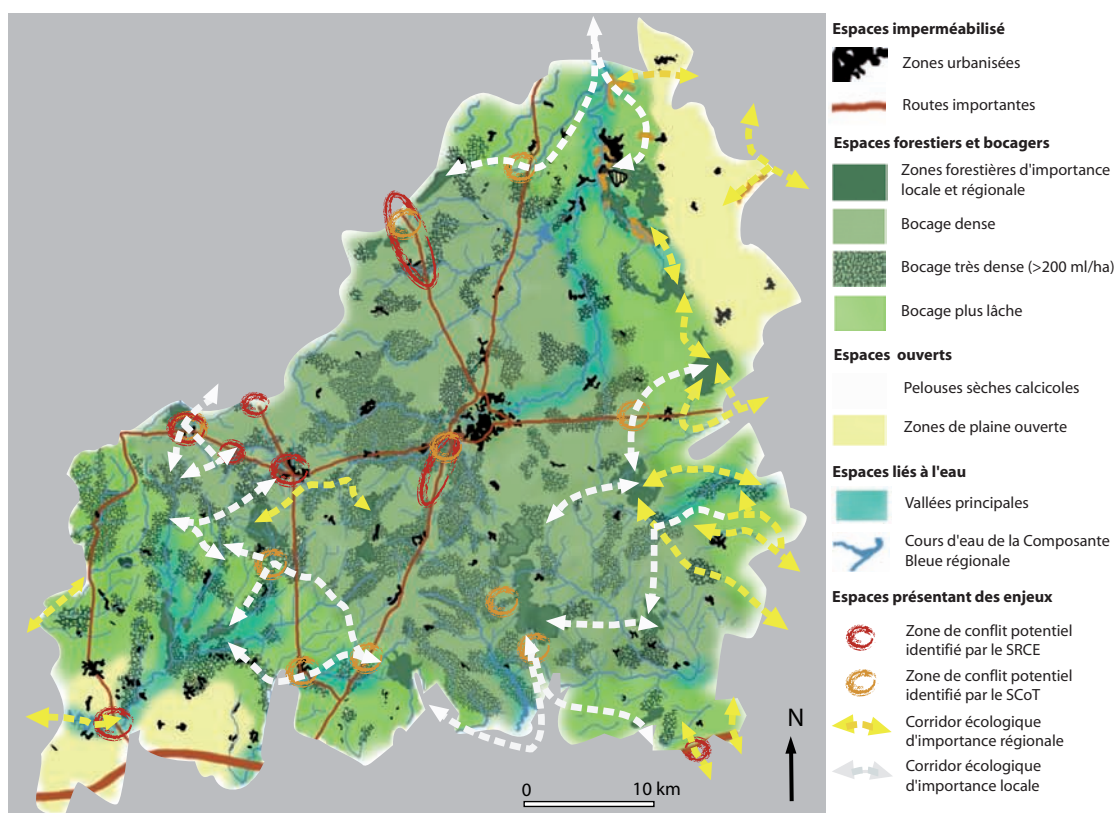


Classement des cours d'eau du Pays de Gâtine

gers français que sont le Massif Armorica et **le Massif Central**. Encadré à l'est et au sud par les plaines céréalières, la préservation du **bocage de la Gâtine**, mais aussi des **bandes bocagères du Seuil du Poitou voisin**, est essentielle aux échanges entre différentes populations végétales et animales. L'amélioration de ce couloir écologique est, d'ailleurs, inscrite au plan d'actions stratégiques du SRCE tout comme la préservation du système bocager, reconnu comme étant un important réservoir de biodiversité.

Les **quelques zones de plaines ouvertes** mais aussi les **plans d'eau** répartis dans le bocage de la Gâtine sont eux aussi considérés comme **réservoirs de biodiversité** et présentent un intérêt national de par leur proximité avec un **couloir de migration aviaire**. Il permet à de nombreuses espèces d'oiseaux vivant dans le nord de l'Europe en été et voulant rejoindre l'Afrique pour passer l'hiver, de se reposer comme sur le lac du Cébron et la Plaine de Thénézay cités un peu plus haut.

Au niveau régional, l'importance des nombreux milieux humides, situés en amont de grands cours d'eau comme le Thouet ou le Val d'Autize, est soulignée. Ils sont, d'ailleurs, désignés comme réservoirs d'une grande diversité écologique et les vallées sont reconnues comme corridors écologiques. Les quelques forêts ont aussi leur importance dans la Trame Verte puisqu'elles participent, avec le bocage, à la connexion des grands ensembles forestiers régionaux. Elles permettent également d'aboutir à une approche plus complète de la ressource en bois.



Synthèse de la Trame Verte et Bleue du SRCE et du SCoT

2- DES FRAGILITÉS ET DES FAIBLESSES QUI MOTIVENT LE PROJET DE PNR

a- Un paysage bocager menacé

Les milieux liés au bocage, pourtant soulignés comme étant des **espaces à forte valeur patrimoniale** tant paysagère que naturelle, sont considérés comme des **espaces agricoles** et **habitats naturels ordinaires** et donc **peu protégés** en tant que tel. L'absence d'espèces emblématiques fortes ayant un effet « parapluie » est un des facteurs de ce manque de protection.

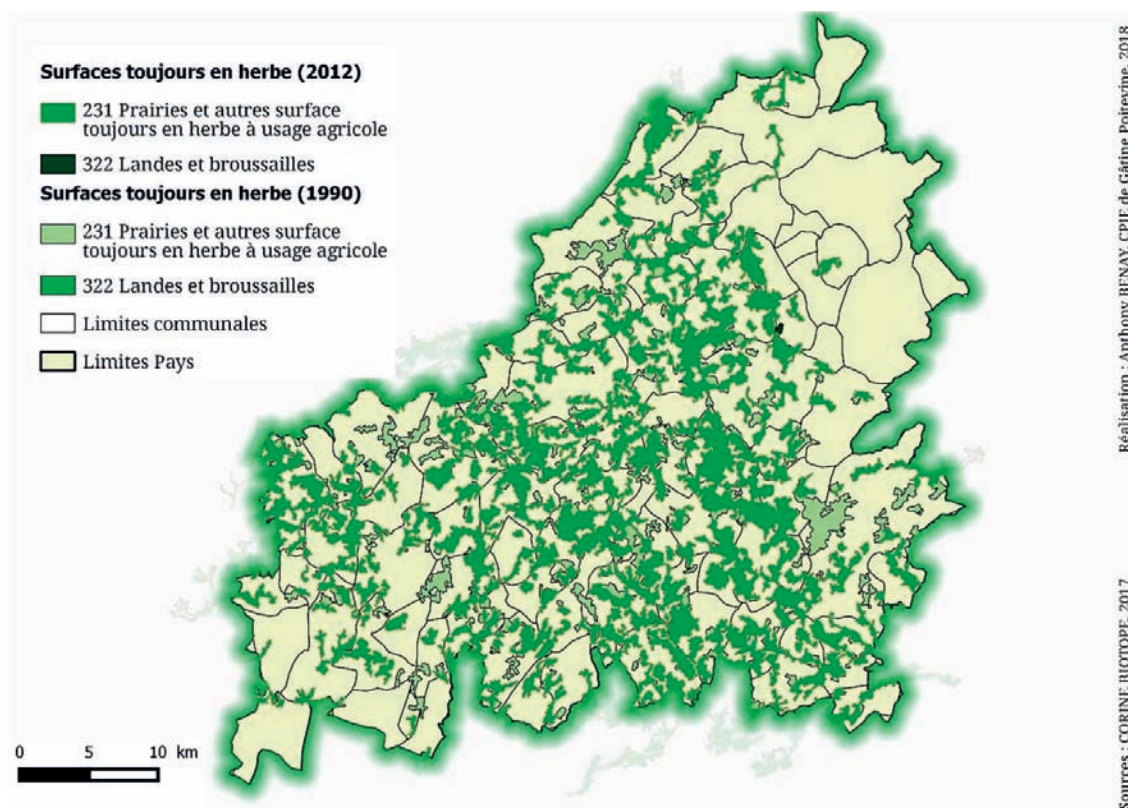
L'évolution des pratiques agricoles est principalement liée au contexte économique actuel : les **exploitations s'agrandissent**, les pratiques d'élevage en prairie sont parfois remplacées par des **pratiques plus intensives** en hors-sol, les cultures de **céréales** sont de plus en plus présentes sur le territoire. Les haies, mares, cours d'eau et prairies naturelles, qui renferment une biodiversité remarquable, deviennent gênants pour ces nouvelles pratiques agricoles : les surfaces de prairies naturelles diminuent au profit de prairies temporaires ou plus souvent de grandes cultures, les mares sont souvent **comblées**, les **haies arrachées** et les **terrains drainés**.

En Gâtine, sur une zone d'étude de **25 km²**, **44 km de haies ont été arrachées entre 1966 et 2002**, soit un recul de **13% en 36 ans**. Entre **2002 et 2011**, un recul de **13 km** a encore été enregistré soit de **plus de 4%** (recul le plus important des zones étudiées en Poitou-Charentes) (Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire, 2013).

La tendance à la **disparition des prairies naturelles** est encore à l'œuvre récemment sur le territoire puisque plus de **16 000 ha** de prairies permanentes ont **disparu entre 1990 et 2012** (sur environ 62 000 ha), soit environ 25% (CPIE de Gâtine Poitevine, 2017, base CORINE LANDCOVER).

La perte d'espaces semi-naturels liés au bocage **menace** directement certaines **espèces** : la population de Tourterelle des bois, oiseau vivant dans les haies, a vu son effectif chuter en quelques décennies (**moins 50% entre 1970 et 1990 selon les estimations françaises**).

Cependant, le bocage n'est pas le seul milieu touché par l'évolution des pratiques agricoles : beaucoup d'habitats recelant une biodiversité rare comme les **pelouses sèches** ou les **landes** sont aujourd'hui **menacés**, souvent réduits à l'état **d'îlots relictuels** (cf. carte ci-dessous), souffrant d'un **enrichissement** lié à une déprise agricole ou à un grignotage par les cultures intensives.



Evolution des surfaces toujours en herbe du Pays de Gâtine

L'évolution des pratiques a aussi un impact sur les paysages, marqueurs de l'identité locale. La disparition des haies entraîne une ouverture des paysages et le bocage devient de moins en moins présent et dense dans les paysages transitoires et au cœur de la Gâtine poitevine. On peut remarquer une perte de pratiques traditionnelles liées à l'entretien de certains espaces naturels (haies, étangs, mares, prairies ou bosquets, ...). L'entretien appliqué sur les haies est souvent inadapté (broyage intensif notamment) et ne permet pas de garantir la fonctionnalité de ces habitats et leur pérennité. La perte de valeur d'usage de ces espaces dans le fonctionnement de l'exploitation (chauffage bois, abreuvement, clôtures naturelles, etc.) est un des facteurs explicatifs de ce désintérêt amenant à un mauvais entretien.

La disparition de variétés végétales locales, moins productives, comme la poire Bergamote de Parthenay (ou Poireau) et de races animales typiques de ce territoire comme le Trait poitevin mulassier ou la Mule poitevine, principalement utilisées pour les travaux des champs en Gâtine, peut aussi être signalée.

Dans la plaine de Niort, les petits murets en pierre sèche, entourant les parcelles, ont quasiment tous

disparu. Plus au nord, dans la plaine de Thouars, les quelques murets en pierre sèche, les arbres isolés, les petites vignes ou vergers et les haies encadrant les reliefs (vallées sèches ou les buttes-témoin) ont aujourd'hui presque tous disparu. Les coteaux des vallées sont de moins en moins exploités et se ferment tandis que dans les fonds de vallées, les prairies sont progressivement remplacées par des peupleraies. D'autre part, certains bâtiments ruraux typiques sont délaissés tandis que des bâtiments plus modernes, et souvent moins bien intégrés au paysage, ont été construits.



Muret en calcaire



Exploitation agricole et bâti agricole (Charte paysagère)

Autour des villes et villages, une péri-urbanisation diffuse et un bâti mal intégré progressent sur les espaces agricoles bocagers. La Trame Verte et Bleue du SCoT permet d'identifier les secteurs de conflits avec les continuités mais, tout comme la Charte paysagère, ces documents ne se sont pas saisis de façon exhaustive de la thématique des espaces paysagers non qualitatifs. Ces espaces pourraient concerner les entrées de ville des communes les plus importantes, les friches industrielles et commerciales ainsi que le bâti agricole.

Les espaces naturels et les chemins de randonnées sont peu concernés par la circulation de véhicules terrestres à moteur type quad ou motocross. Il existe sur le territoire 3 circuits fermés gérés par des particuliers (Parthenay, Thénazay et Airvault). Les véhicules utilisés dans ces circuits ne sont pas autorisés sur les voies publiques. Le territoire ayant peu de grands massifs forestiers (le plus important est la forêt domaniale de Secondigny), il est peu soumis à ce type de pression d'autant que le réseau itinérant ne permet pas forcément de connexions entre ces massifs. Néanmoins, cette pratique et sa réglementation seront à étudier plus précisément dans le cadre du projet de Charte du futur PNR.

b- Un contexte agricole critique

Les données agricoles démontrent un vieillissement global des chefs d'exploitation sur le territoire de Gâtine alors que la déprise agricole est enclenchée. Il est évident que cette donnée constitue un facteur de vulnérabilité. En effet, en ce qui concerne plus particulièrement les structures à dominante élevage, se posera la question de la reprise d'exploitation et/ou d'activité avec potentiellement un changement d'orientation technique étant de nature à avoir un impact sur le paysage, le milieu et les habitats. On dénombre environ **400 chefs d'exploitation (soit environ 25%)** envisageant la retraite dans les **5 à 10 prochaines années en Gâtine** (donnée Chambre d'Agriculture).

L'accès au foncier agricole constitue un enjeu stratégique pour le territoire de Gâtine. Il est en effet régulièrement constaté en fin d'activité sur une petite exploitation en polyculture/élevage, la reprise par une grosse structure à dominante de production céréalière, souvent avec un siège hors du territoire, entraînant des changements de pratiques (retournement de prairie, suppression ou mauvais entretien des haies) et un impact paysager et environnemental important. Les jeunes agriculteurs connaissent des difficultés pour accéder au foncier et ainsi réussir à s'installer suivant des modèles traditionnels polyculture/élevage.

Toujours dans le sens d'une économie agricole assez instable sur le territoire, il est avéré que la majeure partie des productions sont tributaires de la filière aval, dans le sens où il existe une très faible proportion de produits bruts transformés directement en Gâtine. Les circuits courts, bien qu'en développement, ne représentent à ce jour qu'une faible partie de la commercialisation des productions gâtinaises.

Enfin, les labels qui présentent une opportunité pour le territoire sont pointés du doigt par une partie de la profession comme pouvant être contre-productifs en termes de pratiques d'élevage. En effet, certains critères parfois très restrictifs pour la labellisation peuvent pousser à plus de maîtrise dans le développement des animaux et donc à un élevage en bâtiment avec des rations contrôlées. La difficulté pour l'éleveur réside dans le fait que hors des filières labellisées il devient plus difficile de valoriser correctement ses productions même si ces dernières sont de qualité.

c- Une ressource en eau précaire

Le territoire de Gâtine comporte 8 bassins d'alimentation en eau potable et plus particulièrement les zones de sources. Cela implique une responsabilité essentielle quant à la prise en compte de la qualité des eaux.

Différents acteurs et structures gestionnaires sont identifiés comme porteurs d'actions sur certains bassins de Gâtine (cf. *annexe 10*):

- Le bassin du Thouet dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatique (CTMA) et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux portés par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet,
- Le bassin de l'Autize et de l'Egray géré dans le cadre d'un CTMA porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique Autize-Egray,
- Le bassin du Clain aval (têtes de bassin de l'Auxance et de la Boivre) géré dans le cadre d'un CTMA porté par le Syndicat du Clain aval,
- Le bassin de la Sèvre Nantaise (sources) géré dans le cadre d'un CTMA porté par le Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise.

Leurs actions portent sur la restauration des ripisylves, l'aménagement d'abreuvoirs, la restauration du lit mineur et des continuités écologiques...

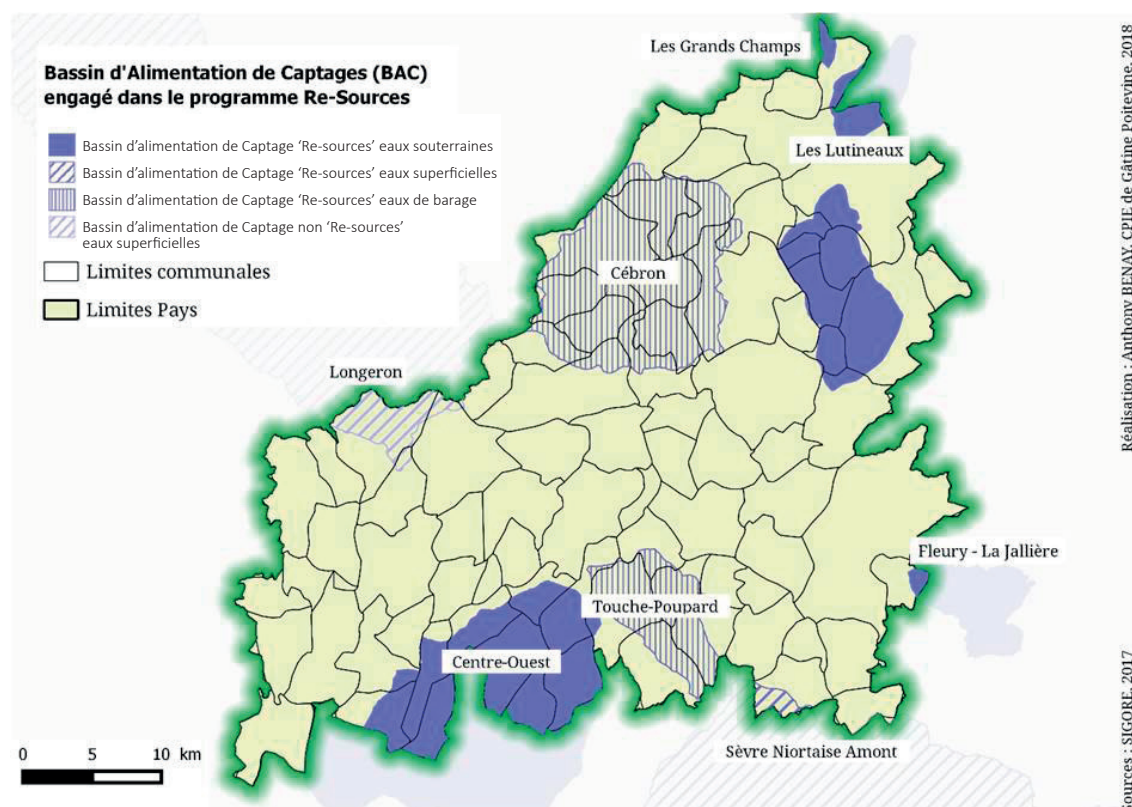
Concernant la distribution et la production d'eau potable, on identifie en Gâtine un syndicat distributeur d'eau majeur qui est le Syndicat Mixte des

Eaux de Gâtine (SMEG). En marge du territoire, cinq autres établissements interviennent dans ce domaine. Ces syndicats portent tous des actions dans le cadre de contrats territoriaux Re-Sources⁶ afin d'améliorer la qualité des eaux destinées à être potabilisées. Ces contrats sont au nombre de 7 en Gâtine, tous concernent des captages prioritaires inscrits dans la loi Grenelle de 2009. Les Deux-Sèvres est le département de France qui a le plus de captage prioritaire.

Le plus important est celui portant sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) du Cébron dont les actions sont portées par la Société Publique Locale des Eaux du Cébron.

La Fédération de Pêche et les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) locales sont également impliquées dans la gestion des cours d'eau et leur suivi.

La ressource en eau présente des enjeux, la Gâtine étant en tête de nombreux bassins versants. La qualité de l'eau en aval dépend donc de celle en Gâtine. Les activités sur ce territoire dont l'utilisation de produits phytosanitaires et la diminution du linéaire de haies favorisent une pollution de ces cours d'eau.



Bassins d'alimentation de captage engagés dans le programme Re-Sources.

6 Le programme Re-Sources est une initiative régionale avec l'Etat et les Départements de situation, née dans les années 2008-2009 suite au constat de dégradation majeure de la ressource en eau. Cette démarche multi-partenaire mobilise les acteurs locaux concernés par la qualité de l'eau pour élaborer, de façon concertée, un programme d'action visant à reconquérir la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes.

Concernant l'usage agricole, la Gâtine est composée d'un réseau hydrographique très dense mais la pluviométrie y est très variable : de 600 mm / an à 1130 mm/an selon les zones. C'est par bassin versant que s'organise la gestion quantitative de l'eau. Les sources d'approvisionnement pour l'irrigation sont variées :

- Retenues collinaires (maraichage, fourrages, arboriculture)
- Prélèvements en rivière
- Prélèvements en barrage
- Prélèvements en rivière réalimentée pour l'irrigation

Les céréaliers, éleveurs de vaches laitières et arboriculteurs sont les principaux utilisateurs de l'eau. Le maïs est la plante la plus irriguée, devant les céréales à paille et les cultures maraichères. Les vergers (pommiers) sont également irrigués en période estivale ou pour prévenir le gel.

Au regard de la Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60)⁷, sur le territoire les masses d'eau souterraine affleurantes indiquent un bon état. (cf. annexe 11) Toutefois, on note une mauvaise qualité chimique sur la masse d'eau débordant sur le sud du territoire (Dogger, bassin Sèvre Niortaise) ainsi que sur celles du nord-est du territoire (bassin du Thouet limite thouarsais) ou encore à l'est (bassin du Clain frange Vienne).

La Gâtine sur sous-sol granitique est majoritairement concernée par des eaux de surface. A contrario l'état des masses d'eau de surface continentale est majoritairement insatisfaisant.

La Gâtine est située en zone vulnérable « Nitrate » conformément à la directive dite « nitrates » adoptée en 1991 qui vise à réduire la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles et à prévenir toute nouvelle pollution de ce type. La majeure partie des masses d'eau souterraines ne présente pas de problématiques liées à la quantité exception faite par exemple des bassins Clain et amont Sèvre Niortaise en marge du territoire.

La quantité n'est pas un paramètre évalué dans les critères Directive Cadre sur l'Eau pour les cours d'eau, toutefois, les acteurs du territoire s'accordent à dire que les étiages sont généralement de plus en plus précoces et plus longs.

D'un point de vue qualité écologique (cf. annexe 12), les cours d'eau de Gâtine sont dans un état globalement peu satisfaisant entraînant un déclassement de la quasi intégralité des cours d'eau du territoire en état global « non atteinte du bon état ». Leur qualité écologique va d'un état moyen à mauvais en passant par médiocre exception faite

de l'Auxance et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Clain en bon état écologique.

La continuité écologique fortement altérée par la présence massive d'ouvrages sur les cours d'eau de Gâtine représente un facteur majeur de déclassement de l'état écologique (cf. annexe 13). L'ensemble des cours d'eau de Gâtine est impacté avec une mention toute particulière pour le Thouet.

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes comme par exemple le Ragondin, les écrevisses exotiques, la Balsamine de l'Himalaya ou encore la Jussie provoque aussi une dégradation des milieux aquatiques et menace les espèces endémiques.



La Jussie

La ressource en eau est source de conflits d'usages sur le territoire entre fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, usages pour l'irrigation, consommation humaine ou encore usages de loisirs et valeur patrimoniale.

La gestion de l'eau en Gâtine doit jongler entre ces différents paramètres pour trouver un équilibre viable pour ces usages. On peut prendre pour exemple la problématique épineuse des ouvrages sur cours d'eau qui sont souvent au cœur de crispations locales. Un équilibre doit être trouvé au cas par cas pour chaque ouvrage entre la valeur d'usage, l'enjeu patrimonial, l'enjeu écologique et les moyens à déployer pour l'intervention.

Les étangs, souvent cités comme partie prenante du paysage de Gâtine peuvent avoir, dans certains cas, un impact non négligeable sur la qualité des milieux aquatiques. Sur des cours d'eau souvent mis à mal notamment par des travaux d'aménagement hydraulique, leur impact, qui pouvait paraître négligeable avec des cours d'eau encore en bon état avec forte capacité de résilience, devient important.

La difficulté est d'autant plus importante si on considère un contexte réglementaire amenant à une refonte de la compétence rivière en une compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) amenant à repenser l'organisation des structures associées sur les bassins versants.

⁷ La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

UN PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL VIVANT

1- UN PATRIMOINE HISTORIQUE, MARQUEUR IDENTITAIRE DE LA GÂTINE

a- Un patrimoine architectural remarquable, indissociable de la ville de Parthenay

Un territoire rural peu habité de la Préhistoire à l'Antiquité

Les découvertes archéologiques, du néolithique à l'Antiquité, attestent d'une occupation ancienne dans certains lieux de Gâtine. De nombreux objets archéologiques (monnaies, tuiles, haches...) ont été trouvés sur le territoire, notamment sur les sites d'Airvault, Champdeniers ou bien encore Vasles. Des découvertes ont également été faites sur la commune d'Ardin, située au croisement de deux voies antiques majeures. Ardin aurait abrité un sanctuaire rural dès l'Antiquité, hypothèse confirmée par les nombreuses découvertes effectuées depuis le XIX^e siècle.

Dans la commune de Louin, le site de la Martinière est le plus ancien atelier de production de céramiques connu en Deux-Sèvres. Des vestiges correspondant à une occupation protohistorique et un important atelier de potiers gallo-romain de la fin du III^e siècle et du début du IV^e siècle ont été découverts. Deux voies antiques traversent également la commune. D'autre part, un hypogée⁸ gallo-romain surmonté d'un mausolée et une enceinte monumentale datés des IV^e et V^e siècles ont été découverts. L'hypogée est classé Monument Historique depuis 1916. En Gâtine, les traces d'occupation humaine avant l'an mil sont rares. Terre de landes et de friches, la Gâtine se peuple à partir du XI^e siècle. C'est à partir du Moyen Âge, sous l'influence de sa capitale, Parthenay, que de nombreux monuments s'édifient : le château et les fortifications encore présents témoignent de cette époque.

Le patrimoine médiéval et la seigneurie de Parthenay

Nichée au cœur de la Gâtine poitevine, Parthenay est bâtie sur un éperon rocheux. Autrefois siège d'une puissante baronnie et d'une juridiction seigneuriale étendue, la cité occupait une position admirable pour la guerre au Moyen Âge. Le patrimoine architectural constitue ainsi un ensemble cohérent, particulièrement représentatif de l'époque

médiévale à travers son château et ses fortifications, ses maisons à pans de bois et ses venelles sinueuses. L'existence du château de Parthenay est signalée dès l'an 1000. La Porte Saint-Jacques, encore intacte, est l'un des plus beaux modèles de l'architecture militaire du XIII^e siècle (remaniée au XVI^e siècle). Datant de la même époque, la Tour de l'Horloge édiflée début XIII^e, constitue elle aussi un précieux reste des fortifications de la ville. Aujourd'hui, les tours et l'enceinte soutiennent des terrasses et des jardins qui ont remplacé les créneaux et le chemin de ronde.



Le château médiéval de Parthenay

La plupart des églises rurales de la Gâtine ont été élevées aux XI^e et XII^e siècles. A Parthenay, la plus connue est l'église Saint-Pierre, édifice majeur du Poitou roman classé Monument Historique, mentionnée pour la première fois dans les textes en 1092. D'autres églises romanes révèlent également leurs vestiges : la collégiale Sainte-Croix, l'église Saint-Jacques ou bien encore la façade sculptée de Notre-Dame-de-la-Couldre.



L'église Saint-Pierre Parthenay

Dans le cadre de sa politique culturelle et touristique, le Secteur Sauvegardé (Site Patrimonial Remarquable⁹) du Pays d'art et d'histoire de Parthenay-Gâtine (label obtenu en 1993), le seul en Deux-Sèvres,

8 L'hypogée désigne un mode de sépulture le plus souvent sous forme de construction souterraine ou de caveau funéraire

9 Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ont été créés par la loi du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ils se substituent aux anciens dispositifs de protection qu'étaient les Secteurs sauvegardés et les AVAP (qui ont succédé aux ZPPAUP en 2010). Sur tout ou partie du SPR, il peut être établi un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Sur les parties non couvertes par un PSMV, un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) est établi.

constitue son atout principal. Créé en 2002, le Secteur Sauvegardé (*cf. annexe 14*) s'inscrit également dans cette volonté de mise en valeur du bâti dans la politique d'urbanisme. Le périmètre est délimité par le tracé des fortifications médiévales soit l'ensemble du centre-ville qui conserve une centaine de maisons médiévales à pans de bois (un ensemble exceptionnel pour le centre-ouest de la France). Il intègre les glacis défensifs avec la vallée du Thouet. Il comprend aussi les faubourgs Saint-Jacques, Saint-Paul, du Sépulcre ainsi que l'église de la Maison Dieu, classée Monument Historique, sur la commune de Châtillon-sur-Thouet. Depuis une trentaine d'années, les projets de mise en valeur du patrimoine architectural ont permis de nombreuses réalisations telles que le programme de restauration des monuments, la réhabilitation des constructions privées ou bien encore la mise en place d'une signalétique patrimoniale et des parcours de visite adaptés aux malvoyants et malentendants.

A travers le label Petites Cités de Caractère (*cf. annexe 15*), deux communes de Gâtine mènent également des actions en faveur de la protection et de la valorisation de leur patrimoine. Il s'agit d'Airvault et de Saint-Loup-Lamairé situées au nord du Pays de Gâtine. Nichée au cœur de la vallée du Thouet, Airvault est une ancienne ville médiévale construite autour de l'abbaye Saint-Pierre, classée Monument Historique. Les bâtiments abbaciaux abritent le musée municipal. La commune de Saint-Loup-Lamairé est, quant à elle, particulièrement remarquable par son château du XVII^e et ses nombreuses maisons à pans de bois, datant des XV^e et XVI^e siècles longeant la rue principale. On en dénombre trois qui sont protégées au titre des Monuments Historiques.



La maison à pans de bois classée au titre des Monuments Historiques – Saint Loup Lamairé

Révéléateur de cette richesse historique, les différents dispositifs de protection soulignent la présence de ces lieux à haute valeur patrimoniale. Sur l'ensemble du territoire du Pays de Gâtine, 82 éléments sont recensés à l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel, 43 monuments sont classés et 53 sont inscrits au titre des Monuments Historiques (*cf. annexes 15 et 16*) comprenant majoritairement des édifices religieux et des châteaux ou logis.

Les domaines seigneuriaux marquent en effet profondément le paysage, organisés autour d'un château ou d'une maison noble. Dans les années 1630-1640, le duc de la Meilleraye, cousin du cardinal de Richelieu, se fait ainsi construire une luxueuse résidence à la place du petit manoir familial, dans la paroisse de Beaulieu, au cœur de ses domaines. D'autres châteaux de la baronnie comme celui de Saint-Loup (l'un des principaux exemples d'architecture Louis XIII), participent de la même volonté d'afficher une prééminence sociale avec des demeures prestigieuses construites à la mode du temps. Certains édifices, sièges de grandes seigneuries, ne sont plus aujourd'hui que des ruines à l'image des restes du château de Parthenay : quelques vestiges de tours et de murs, hautement symboliques du pouvoir seigneurial et de son évolution. Aux portes du Bas Poitou, le château de Coulonges-sur-l'Autize est une exception en Gâtine par son style Renaissance.

De moindre envergure, on trouve également tout un réseau de châteaux correspondant aux seigneuries plus modestes. Construits pour la majorité au Moyen Âge, reconstruits souvent au XV^e siècle, ils ont gardé certains traits de leurs fonctions militaires telles que les tours, les douves ou encore l'enceinte fortifiée.



Le château du Petit Chêne du XVIII^e siècle Mazières en Gâtine

Certaines seigneuries moins importantes se contentent le plus souvent d'une simple « maison noble », bâtiment se distinguant des métairies par sa dimension et quelques attributs spécifiques comme les fossés ou de petites tours. Au XVIII^e siècle, bon nombre d'entre elles sont qualifiées de « métairies nobles » et sont devenues de simples exploitations agricoles où loge le fermier.

b- Un bâti rural dispersé et un patrimoine vernaculaire maillant le paysage

Une physionomie de l'habitat propre à la Gâtine

La Gâtine poitevine constitue un modèle d'habitat dispersé, organisé au fil du temps autour de sa capitale, Parthenay. La vallée du Thouet est un lieu privilégié pour l'implantation des premiers villages. L'eau a également déterminé l'implantation des hameaux et des fermes isolées. Sur les terres granitiques où les sources sont abondantes, se trouve l'habitat dispersé. A contrario, dans les plaines calcaires où l'eau est plus rare, les maisons se regroupent autour de puits à usage collectif. Au cœur du bocage, les constructions sont en effet généralement réalisées en granit et en schiste contrairement aux plaines calcaires du nord et du sud de la Gâtine où les matériaux employés sont les pierres calcaires. Cet habitat traditionnel, certaine fois peu remanié, se rencontre toujours en Gâtine. Les couvertures des constructions sont en très grande majorité en tuiles creuses bien que l'utilisation de l'ardoise fasse son apparition à partir du XIX^e siècle notamment grâce au développement du chemin de fer. Elle apparaît surtout sur les grandes maisons d'habitation, reflétant la condition sociale de son propriétaire.



Maison typique du bocage gâtinais (L.Morin)

Les nombreuses fermes qui composent le territoire bocager prennent diverses formes. Certaines sont disposées en « U » autour d'un espace vide où se trouve souvent une mare ou bien un puits et autour duquel s'établissent les diverses dépendances : granges, porcheries ou bien encore étables. Dans la plaine au sud, les bâtiments s'alignent au côté de la maison

d'habitation, contrairement au bocage où l'habitation fait souvent face aux dépendances.



La croix hosannière – La Peyratte

Les croix de carrefour constituent souvent un patrimoine menacé. Placées en bordure de chemins peu empruntés, elles disparaissent dans la végétation. Les plus anciennes, datant du Moyen Âge, restent celles formées d'un bloc de pierre massif d'où émerge une représentation souvent naïve d'un Christ en croix comme par exemple la croix Chabot à Saint-Loup-Lamairé ou la croix des Trois Pouces à Louin.

Il n'est pas rare d'apercevoir des édifices funéraires. Il s'agit de croix hosannières, dont les plus anciennes remontent aux XI^e et XII^e siècles. Certaines croix hosannières du territoire bénéficient d'une protection au titre des Monuments Historiques.

Avec ses paysages de bocages, ses collines et nombreux cours d'eau, ses parcelles bordées de haies, la Gâtine conserve un aspect rural et agricole. Ces espaces propices à l'élevage de bovins et d'ovins sont caractérisés par leurs barrières en châtaignier clôturant les prés. Conçues à peu près toutes de la même manière, ces barrières sont considérées comme étant un élément caractéristique voire identitaire du paysage de Gâtine.

Un patrimoine vernaculaire marqué par la présence de l'eau

Composé d'un réseau hydrographique particulièrement dense, le paysage de Gâtine est ponctué de nombreux puits, fontaines, lavoirs, moulins ou bien encore gués et passerelles. A Chantecorps, se trouve la fontaine de Saint-Girault. Un petit monument néogothique a été édifié à l'emplacement du décès de Girault de Sales (1120), fondateur de l'abbaye royale des Châtelliers. L'édifice protège la fontaine qui, selon la légende, jaillit miraculeusement après son décès. La fontaine souterraine à Airvault se trouve sous la place de l'église abbatiale. Cette ancienne fontaine publique, accessible par des escaliers entre deux murets, a été recouverte à la fin du XIX^e siècle pour éviter d'être utilisée comme égout ou dépotoir.

Implantés le plus souvent près des sources, en bordure de rivière ou de ruisseau afin de profiter du renouvellement de l'eau, les lavoirs de Gâtine prennent différentes formes. Certains sont de forme heptagonale ou octogonale, d'autres sont des lavoirs couverts, comme celui de la Guérinière situé près d'un chiron à Ménigoute. Jusque dans les années 1960, le nombre de lavoirs était considérable. Témoins de savoir-faire locaux, de plus en plus de ces modestes édifices bénéficient d'actions de restauration et de mise en valeur par les communes ou les associations locales de sauvegarde du patrimoine.



Le pont roman de Gourgé

Autre élément patrimonial omniprésent en Gâtine et preuve d'une économie liée à l'eau, les moulins hydrauliques qui bordent les différentes rivières du territoire. Un des plus connus est sans aucun doute l'ancien moulin sur la commune de La Peyratte qui était la forge à fer du duc de la Meilleraye au XVI^e siècle. Certains bénéficient de travaux de restauration comme par exemple le moulin du Pont à Gourgé, où la roue a été restaurée en 1991 par l'association des Amis de Gourgé.

Les ponts, passerelles et gués sont des éléments récurrents dans le paysage de Gâtine. Les plus anciens ponts datent pour la plupart des XII^e et XIII^e siècles, construits selon des techniques ancestrales. Les ponceaux à une ou deux arches sont de moins en moins nombreux en raison de l'élargissement des chemins. Le pont de Gourgé, inscrit au titre des Monuments Historiques, est situé sur l'ancienne voie romaine Poitiers-Nantes. Daté des XII^e – XIII^e siècles, son architecture est simple : une série d'arche en plein cintre d'une longueur de quinze mètres, supporte une chaussée étroite où des refuges sont aménagés. Ce pont médiéval est l'un des plus anciens ponts du département.



Le gué de Flais à Lhoumois

Les passages à gués prennent différentes formes : certains sont aménagés par de grandes pierres plates calcaires ou granitiques, portés par des piliers verticaux ; d'autres sont formés de grosses pierres rapprochées, et dénommés « pierrés ». Ils sont encore nombreux dans la vallée du Thouet tel que le gué de Lambert sur la commune de Fenioux ou bien le gué de Flais à Lhoumois.

c- Le patrimoine artisanal et industriel : des savoir-faire liés à l'activité agricole

En fonction des richesses du sous-sol et en fonction de leurs besoins, les habitants de la Gâtine ont développé différentes activités qui se mettent en place au Moyen Âge et connaissent leur pleine expansion au XIX^e siècle.

L'importance de l'élevage et des foires en Gâtine explique la forte densité des tanneries, regroupées autour des principales villes, les besoins en peaux et en cuirs sont très nombreux, en particulier pour l'habillement mais surtout pour

le harnachement des chevaux. Dans la commune de Coulonges-sur-l'Autize, l'activité des tanneries est en plein essor au début du XIX^e siècle et pour accompagner le développement commercial du bourg, de nouvelles halles sont construites.

Ce marché couvert présente les caractéristiques propres au style Baltard à l'image de son ossature métallique et de ses grandes verrières. L'édifice, inscrit Monument Historique, figure parmi les cinq constructions de ce type conservées en Deux-Sèvres.



Les halles style Baltard – Coulonges sur l'Autize

Dès le XII^e siècle, Parthenay entretient déjà une tradition autour du tissage et du travail de la laine. Avec le développement de l'élevage, la ville de Parthenay acquiert une certaine prospérité. Le secteur est porteur et les produits dérivés nombreux. Au Moyen Âge, deux quartiers émergent économiquement : Saint-Paul et Saint-Jacques. Le premier grâce à ses tanneries et le second grâce

à sa corporation de tisserands et de teinturiers. Le quartier Saint-Jacques abrite de nombreux fabricants et marchands. La matière première, en particulier la laine de mouton était omniprésente en Gâtine. Les tisserands et les teinturiers représentaient une véritable force économique au Moyen Âge. A la chute de l'Ancien Régime, l'artisanat textile traditionnel va peu à peu disparaître : les matières vont progressivement changer et les techniques évoluer notamment à travers l'industrialisation.

C'est à la fin du XIX^e siècle que la plupart des tuileries et briqueteries de Gâtine ont été construites. Elles fournissaient les matériaux indispensables aux constructions locales : tuiles creuses, briques et carreaux utilisés pour les souches de cheminées et les sols. Certains sites ont une origine plus ancienne, comme à Surin où la fabrication de tuiles est attestée depuis le début du XVIII^e siècle.

Ces fours à tuiles servaient également à la fabrication de la chaux. Utilisée dans la préparation du mortier de construction et dans le chaulage des maisons, la chaux servait également à l'amendement des sols acides et au défrichage des brandes de la Gâtine. La fabrication artisanale s'industrialise rapidement sur l'initiative de grands propriétaires, d'agriculteurs ou de négociants, soucieux de l'amendement des sols pour améliorer la rentabilité de leurs terres, qui se regroupent parfois pour créer des sociétés. En marge de la Gâtine granitique étaient implantés les plus grands centres de production : le Coulongeois et l'Airvaudais.

2- VALORISATION DU PATRIMOINE ET DYNAMIQUE CULTURELLE EN GÂTINE

a- Les sites patrimoniaux, supports d'éducation et d'activités culturelles et touristiques

Différents lieux et structures en Gâtine permettent la découverte des richesses patrimoniales du territoire, s'adressant à tous les publics, qu'ils soient touristiques ou bien locaux, jeunes ou moins jeunes.

L'association la Maison du Patrimoine, installée dans la Commanderie des Antonins à Saint-Marc-la-Lande, est aujourd'hui connue pour les nombreuses activités qu'elle propose et qui animent la Commanderie des Antonins, la Collégiale et les jardins attenants. La Commanderie des Antonins, bâtiment du XVII^e siècle inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, était un lieu d'accueil. Les Antonins, arrivés à la Lande vers 1260 et



*La cheminée du four Hoffmann
Coulonges sur l'Autize*

appartenant à l'ordre de Saint-Antoine, avaient en effet vocation de charité envers les pauvres et les passants, notamment les pèlerins. La collégiale construite entre la fin du XV^e siècle et le XVII^e, classée Monument Historique est quant à elle surtout remarquable pour sa façade de style gothique flamboyant qui en fait l'édifice le plus remarquable des Deux-Sèvres dans ce style.



*La commanderie des Antonins
Saint Marc la Lande*

La Gâtine possède sur son territoire plusieurs structures muséographiques qui proposent aux publics de découvrir et de comprendre le patrimoine et l'histoire de la Gâtine.

Il est possible de découvrir l'évolution de Parthenay de la fin du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Le musée municipal Georges Turpin, créé en 1935, labellisé « musée de France », et installé au pied de la Porte Saint-Jacques depuis 1993, permet d'avoir un aperçu de l'art et de l'histoire de Parthenay et de la Gâtine au travers de collections d'objets ethnographiques et de faïences de Parthenay datant du XIX^e siècle.

Le musée Jacques Guidez à Airvault accueille notamment une collection importante d'objets ethnographiques poitevins du XIX^e siècle collectés dans les années 1970. Situé au cœur du bourg médiéval dans les murs de l'ancienne abbaye. Le site, classé Monument Historique, présente en lui-même un intérêt architectural grâce aux vestiges des bâtiments conventuels qui abritent le musée.

A proximité du château Renaissance de Coulonges-sur-l'Autize, le musée du Charronnage et de la Tonnellerie présente une collection d'outils rappelant les savoir-faire de deux métiers emblématiques de la campagne française. Classé Monument Historique, le château accueille quant à lui tous les étés des expositions d'artistes locaux et internationaux.



*Le château Renaissance
Coulonges sur l'Autize*

Le Pays d'art et d'histoire de Parthenay-Gâtine se situe au cœur de la politique touristique et culturelle et représente un point fort en la matière.

Le label Pays d'art et d'histoire, obtenu en 1993, vient ainsi distinguer la qualité du patrimoine de la ville centre mais aussi reconnaître les actions de mise en valeur. Très tôt, Parthenay affirme une politique exemplaire de valorisation de son patrimoine architectural par la création d'un service de conservation du patrimoine puis d'un poste d'archéologue dès 1985. D'autre part, on constate également une présence locale d'associations très dynamiques dans le domaine du patrimoine bâti (SCOP Atemporelle), du patrimoine oral et musical (UPCP-Métive) ou bien encore dans celui de l'animation du quartier, témoignant de l'implication des habitants. Le label Pays d'art et d'histoire apparaît ainsi comme un outil légitime pour développer la connaissance et la promotion du patrimoine bâti et naturel auprès d'un large public, tant local que touristique. Le Pays d'art et d'histoire couvre pour le moment le territoire de l'ancienne communauté de communes de Parthenay, un projet d'extension du label à l'ensemble du périmètre de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine (39 communes) est aujourd'hui à l'étude.

Installé dans une ancienne minoterie en bordure du Thouet à Parthenay, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Pays d'art et d'histoire permet de découvrir au travers d'une exposition permanente l'histoire du territoire, d'explorer ses richesses patrimoniales et architecturales. Ce service communautaire est également doté d'une équipe de guides conférenciers professionnels proposant un panel de visites ouvertes à tous et notamment au grand public durant la saison touristique.



*Maison à pans de bois
Parthenay (©CC de Parthenay-Gâtine)*

La SCOP Atemporelle figure aussi comme un acteur incontournable en matière de découverte et connaissance du patrimoine. Composée d'une équipe d'historiens, d'archéologues et de guides-conférenciers, la SCOP permet de découvrir, la ville de Parthenay et l'ensemble du territoire du Pays de Gâtine à travers des visites découvertes ou thématiques.

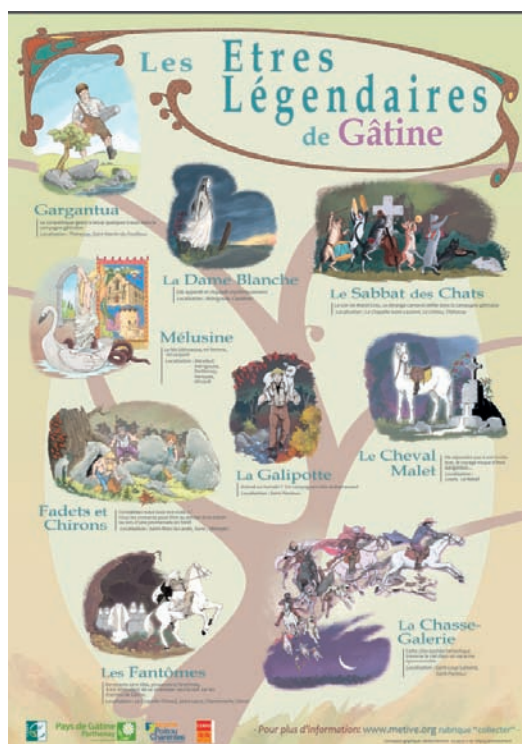
Le territoire bénéficie d'une grande diversité et richesse patrimoniale, qu'il s'agisse du patrimoine immatériel, historique, architectural ou bien encore géologique, permettant ainsi aux acteurs locaux de toucher différents publics et de mettre en place de multiples actions de sensibilisation, d'éducation et de valorisation.

b- Le patrimoine immatériel : un patrimoine vivant mis en valeur

Le patrimoine immatériel, composante essentielle du patrimoine, regroupe les savoir-faire, traditions, langue ou bien encore musique, souvent transmis de génération en génération par voie orale. Élément d'un patrimoine commun, celui de la famille des langues d'oïl, le poitevin-saintongeais figure dans la liste des 75 langues parlées par des ressortissants de la République française, en plus de la langue nationale, dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires signée par le gouvernement français en 1999.

Fondée en 1968, l'UPCP (Union pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée) a pour but de défendre et de promouvoir la culture poitevine-saintongeaise entre Loire et Gironde. L'action de l'UPCP et de ses associations adhérentes prend en compte les diverses composantes de cette culture, comme la langue régionale, les savoirs et savoir-faire populaires, les coutumes... Créée dans le prolongement des actions menées par l'UPCP, Métive est un réseau associatif, regroupant une soixantaine d'organismes en Poitou, Charentes et Vendée. Ces associations ont toutes pour objet de préserver et de valoriser la culture régionale et Métive constitue leur point de rencontre. Installé à la Maison des Cultures de Pays à Parthenay, le réseau travaille autour de quatre objectifs : le collecte et la recherche, la formation (cours de musiques et danses traditionnelles, ateliers et stages), la création et la diffusion artistique en particulier le spectacle vivant (festival de Bouche à Oreille, saison culturelle à la MCP ou décentralisée), ainsi que la mise en réseau d'informations internes ou externes. Réuni au sein de la structure UPCP-Métive depuis 1993, le Centre d'Etudes, de Recherches et de Documentation sur l'Oralité (CERDO) est devenu une référence dans le traitement informatique des données documentaires. Il a en effet pour objet la valorisation du fonds d'archives collectées depuis 30 ans par les différentes associations membres de Métive.

Autre acteur culturel majeur dans le domaine du patrimoine immatériel, le Nombriil du Monde, œuvre pour le développement du conte et des arts de la parole. Cette structure associative, a été créée à l'initiative du conteur Yannick Jaulin, issu de la mouvance éducation populaire et de l'UPCP, a contribué à médiatiser par le biais de spectacles vivants, disques et vidéos, la langue et la musique poitevines. C'est en 1986 que le conteur découvre la commune de Pougne-Hérisson et lance l'idée du festival du « Nombriil du Monde ». En 2004 l'association se dote d'un outil pour assurer son développement et crée le Jardin des histoires. Cet équipement unique en France, va donner une dimension nouvelle au conte en favorisant la création, l'ambition, le métissage dans une vision résolument actuelle de cet art souvent sous-estimé.



Affiche des Etres Légendaires en Gâtine, 2011

Le Poitou et en particulier la Gâtine, possède une tradition orale forte avec quelques figures légendaires qui ont modelé son histoire, à l'image de la fée bâtisseuse Mélusine, à qui la Gâtine doit un certain nombre de ses monuments. La légende raconte qu'elle aurait construit bon nombre d'édifices sur le territoire. Travaillant la nuit, elle pouvait laisser quelques constructions inachevées si elle était dérangée, en témoignent la flèche de l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux à laquelle il manque une pierre ou bien l'église de Ménigoute privée d'une fenêtre.

c- Une diversité culturelle et artistique portée par un tissu associatif dynamique

Une multitude d'associations et de bénévoles, avec l'appui des collectivités territoriales, a impulsé une dynamique donnant lieu à la création de manifestations qui ont ainsi contribué à forger l'identité du territoire.

Comme évoqué précédemment, l'UPCP-Métive, labellisée Centre de Musique et Danse Traditionnelle en Poitou-Charentes et Vendée au début des années 1990 par le Ministère de la Culture propose une saison culturelle, clôturée par le festival des nouvelles musiques traditionnelles « De Bouche à Oreille », créé en 1987. Le Nombri du Monde propose également une saison culturelle se déroulant

du printemps à l'été, liée aux histoires populaires locales, de la région et d'ailleurs. Faire partager la richesse d'un territoire rural en créant du lien social à travers le conte et l'oralité constitue la ligne de conduite du Nombri du Monde.

Les manifestations d'intérêt local sont particulièrement nombreuses en Gâtine (cf. annexe 17). Au printemps, les « Commandos jazz » du festival « Le Jazz bat la Campagne » sont menés partout en Gâtine avec une dizaine de concerts gratuits. Créé et organisé par le CARUG (Comité d'Aménagement Rural et Urbain de la Gâtine), le festival se clôture au mois de juillet sur les berges du Thouet à Parthenay. La période estivale est rythmée par les festivals de musiques et de danses à l'image de Musiques et Danses du Monde (organisé par le centre socio-culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet) ou bien le « MM Festival », le festival des « Eurochestries » et « Les Murs ont des Oreilles » pour les amateurs de musique classique. Le festival « le rêve de l'aborigène » spécialisé dans la musique et la culture des peuples premiers accueille chaque année plusieurs milliers de spectateurs. Les centres sociaux-culturels sont également à l'origine du festival « Tous en scène » qui fait cohabiter le théâtre amateur et des compagnies professionnelles ou de la saison culturelle du Pays Ménigoutais qui propose en milieu rural une programmation artistique professionnelle en direction des familles et du jeune public.

La peinture possède aussi son propre événement avec le « Festival de Peinture et de Sculpture » à Saint-Loup-Lamairé. Les arts de la rue et le théâtre sont également mis à l'honneur lors de la saison culturelle et du festival « Ah ? dans la rue » porté par l'association Ah ?. Cette association s'est en effet donnée depuis 2002 comme objectifs la diffusion de spectacles vivants et d'événements artistiques, le développement culturel territorial, la médiation culturelle, la production et la formation artistiques.



Festival le Jazz bat la Campagne - Boussais

Le « Festival International du Film Ornithologique » (FIFO) de Ménigoute, créé en 1985, est l'un des événements les plus reconnus en Gâtine. Engagé dans la défense de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement, le festival constitue un outil de promotion du film animalier et du Ménagoutais. C'est l'association MAINATE (Ménigoute Animation Internationale Nature et Environnement) qui gère l'organisation du festival. De cette aventure est né en 2003 l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM).

Egalement de renommée internationale et rendez-vous incontournable de l'été à Parthenay, le « Festival Ludique International de Parthenay » (FLIP) a fêté ses 30 ans en 2016. Pendant 12 jours, le festival accueille plus de 160.000 visiteurs chaque été. Organisé par le service des jeux de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, le FLIP représente le plus grand festival des jeux en extérieur d'Europe. Preuve de cette dynamique, de nouveaux événements ont vu le jour tel que « Les Soirées du Patrimoine de Gâtine » coordonnées par le CARUG. Ces soirées allient événements culturels et mise en valeur du patrimoine local, qu'il soit culturel ou naturel, dans une dizaine de communes de la Gâtine.

d- L'éducation culturelle et artistique, un enjeu pour le territoire



Le Festival Ludique International de Parthenay (©CC de Parthenay Gâtine)

Que ce soit dans le domaine associatif ou bien public, l'éducation culturelle et artistique représente un élément central de la politique culturelle territoriale. Sur le territoire du pays de Gâtine, on recense 15 établissements d'enseignement artistique parmi lesquels se trouvent des écoles de musique et d'arts plastiques mais aussi de danse et de chant.

Gestionnaire de la salle de musiques actuelles depuis 1988, l'activité de l'association Diff'Art est principale-

ment concentrée sur la diffusion de concerts à travers sa programmation annuelle et l'enseignement grâce à la Rock School Diff'Art. Créée en 2011, celle-ci propose un enseignement alternatif et complémentaire de celui offert dans les écoles de musique. La pratique collective, la rencontre et le jeu de groupe constituent les axes principaux de l'apprentissage.

Certaines collectivités commencent à s'intéresser de très près à l'éducation artistique et culturelle. A titre d'exemple, la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a conclu avec l'Etat un CTEAC (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel). Le Centre Socioculturel du Pays Ménagoutais déjà porteur de plusieurs PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturel) conforte son action à travers le nouveau dispositif CTEAC.



Atelier PEAC Val de Gâtine

Le CARUG, plutôt connu du grand public pour son action de diffuseur culturel et de parc de matériel scénique, est aussi un opérateur important de l'éducation artistique et culturelle. Le secteur pédagogique s'est considérablement développé depuis quelques années que ce soit en direction des pratiques artistiques amateurs (master class et ateliers jazz, théâtre amateur), du public scolaire et des publics empêchés (publics en situation de handicap, maisons de retraite etc...) soit dans le cadre de dispositifs institutionnels type PEAC ou de projets associatifs ou locaux.

Les pratiques culturelles nombreuses en Gâtine sont favorisées par la présence d'équipements culturels (cf. annexe 18). On compte en effet une vingtaine de salles de spectacles pouvant accueillir les représentations et les spectateurs. De plus en plus de privés ouvrent également leurs portes afin d'accueillir diverses représentations ou manifestations artistiques et culturelles dans des lieux atypiques.

Les dynamiques économiques du territoire ne s'éloignent pas de l'activité agricole

LA GÂTINE, UN ESPACE AGRICOLE AVANT TOUT

1-CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE AGRICOLE



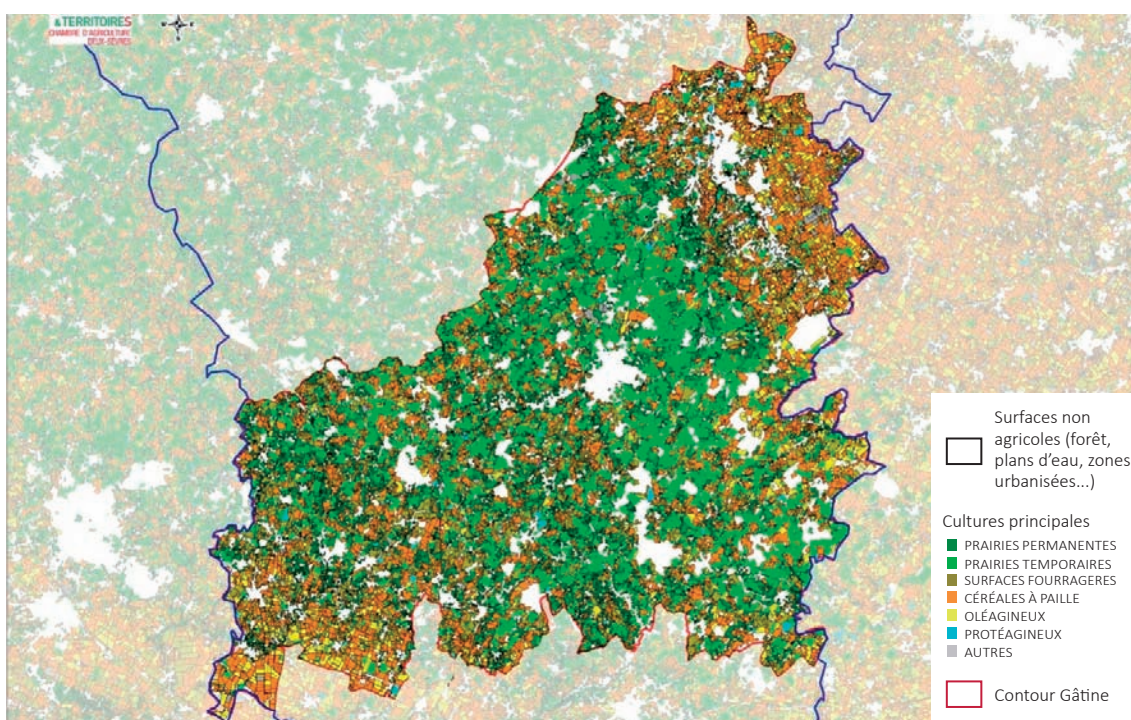
Paysage de Gâtine

Le bocage de Gâtine, progressivement formé sous l'action de l'Homme de la période médiévale jusqu'à son apogée au XIX^e siècle a un lien direct avec le type d'agriculture pratiqué jusqu'à nos jours : la polyculture élevage de cette zone géographique qui enrichit le patrimoine génétique des animaux domestiques. Le principal emblème est la vache

de race Parthenaise (parmi les plus fines races à viande persillée de France, apparentée aux vaches maraîchine, nantaise, marchoise, berrichonne et plus récemment parmi les multiples ancêtres de l'Aubrac) dont la Gâtine est le berceau.

La typologie du sol et du sous-sol géologique qui jusque dans les années 1960 a freiné la mise en place de grandes cultures industrielles a protégé ce paysage dessiné pour l'élevage et par l'arboriculture. Le maintien de l'activité d'élevage (surtout bovin, ovin et caprin) permettant le maintien de ce milieu écologique particulier est primordial. Si la Parthenaise est une viande dont le cours se maintient à des niveaux supérieurs à la moyenne du fait d'une demande locale soutenue, les filières ovine et caprine souffrent respectivement de la concurrence néo-zélandaise et hispano-néerlandaise.

Le développement des coopératives laitières notamment a contribué au développement agricole et à la modernisation, voire à la spécialisation, des exploitations. Le modèle d'agriculture familiale avec plusieurs ateliers d'élevage est resté dominant jusqu'au XXI^e siècle.



Utilisation des terres agricoles de Gâtine : cultures dominantes par ilot.

Depuis 2000, les actifs familiaux sont beaucoup moins nombreux. Le salariat s'est développé et les agriculteurs ont investi dans des outils de productions dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail.

L'arboriculture est surtout représentée par le pommier dont l'emblème de Gâtine est la pomme Clochard. Les pommiers de plein vent plantés dans les années 60-70 colorant de taches roses le réseau de haies magnifié au printemps disparaissent progressivement. L'arboriculture durement touchée ces dernières années par la concurrence voit sa situation se stabiliser.

La Gâtine couvre 26,9% de la surface totale des Deux-Sèvres et représente 30% des entreprises agricoles deux-sévriennes,

A l'échelle du Pays de Gâtine, l'agriculture couvre 121 000 hectares, soit 74,5% de la surface totale du territoire pour 1 600 sièges d'exploitations et 2 000 agriculteurs à titre principal (dont 20% de femmes). 45% de ces terres agricoles sont en herbe.

Aujourd'hui l'agriculture de Gâtine peut être décrite comme la résultante de la superposition de plusieurs bassins de productions : viande bovine, pommes, viande ovine, lait de vache, lait de chèvre, volailles, porcs. Les élevages ruminants y sont majoritaires mais d'autres productions (végétales) sont également présentes. Cette superposition de productions conduit à une forte contribution

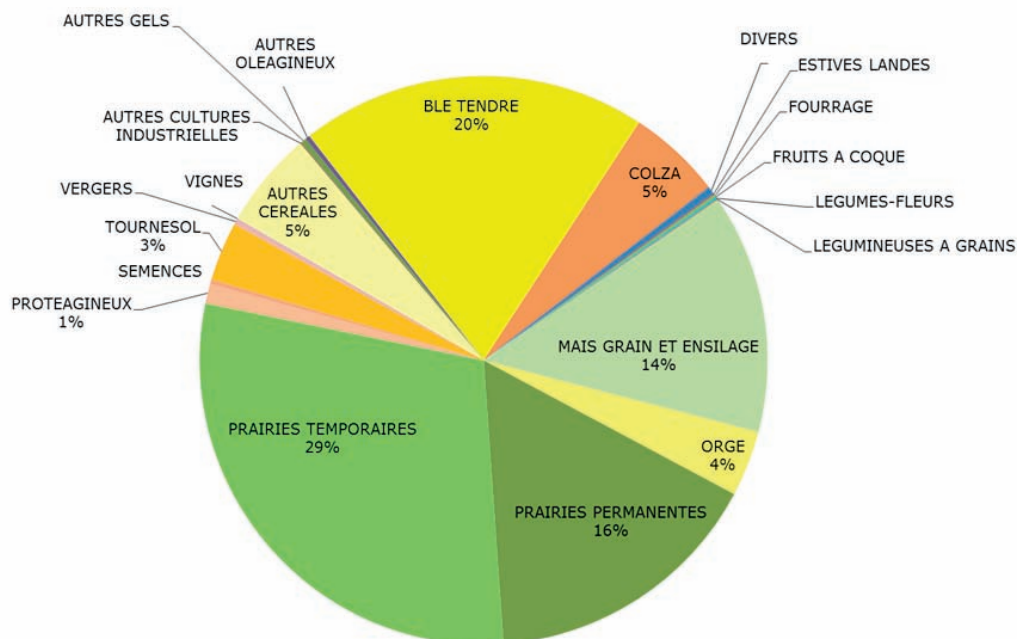
de l'agriculture à l'économie locale : le chiffre d'affaire annuel de la « ferme Gâtine » dépasse 350 millions d'euros¹⁰.

Cette carte « Utilisation des terres agricoles de Gâtine : cultures dominantes par ilot » met en évidence l'occupation dominante de l'espace agricole en Gâtine (cf. annexe 19).

Elle révèle la présence d'un « cœur de territoire » essentiellement orienté vers l'élevage où les prairies sont très présentes (en vert sur la carte), et traversant les frontières des trois communautés de communes du Pays de Gâtine.

Une analyse similaire des territoires voisins (en filigrane) met en évidence un continuum de cette zone à forte présence de prairies vers le nord-ouest et, dans une moindre mesure, vers le sud-est. Sur les franges est et sud-ouest de la Gâtine, les prairies ont laissé la place à des cultures, notamment des céréales à paille, de la même manière que dans les territoires voisins du Niortais ou de la Vienne et du Thouarsais. Les zones en blanc sont des zones non agricoles : zones urbanisées, réseau hydrographique ou forêt, qui concernent ¼ de la surface du territoire (chiffre conforme à la moyenne départementale).

Le diagramme présenté ci-dessous indique les pourcentages de chaque culture ou typologie de prairie sur le territoire de Gâtine. Ainsi plus de la moitié de la sole agricole est en surface fourragère :



Répartition des types de cultures en hectares

10 Source : recensement agricole 2010 estimation à partir du Produit Brut Standard

prairies et maïs ensilage représentent en effet 55% environ des surfaces agricoles. Les autres surfaces en céréales ou en oléo-protéagineux complètent cet assolement. Enfin, la surface occupée par des cultures pérennes (arboriculture, vigne) ou d'autres productions végétales semble marginale. Pour autant la production des 411 hectares de vergers (pommes pour l'essentiel) génère de l'emploi dans les exploitations et les filières.

2- LE DÉFI DU RENOUVELLEMENT DES ACTIFS AGRICOLES

En Gâtine, 79% des actifs agricoles sont des chefs d'exploitation. Les salariés permanents représentent 15% des actifs du secteur. Ils se retrouvent surtout en arboriculture ou en aviculture. Ils interviennent aussi dans d'autres secteurs d'élevage et pour les travaux agricoles (entrepreneurs ruraux ou Cuma). En Gâtine, les emplois saisonniers sont importants en nombre de contrats et de personnes, mais pèsent peu en termes d'ETP (Equivalents-Temps Plein) à l'année (2% des actifs). Cette caractéristique est bien particulière à la Gâtine : des employeurs importants (en nombre d'actifs) y ont leur siège et les productions saisonnières (arboriculture) y sont assez développées.

Les chefs d'entreprise agricole sont nombreux à envisager la retraite dans les cinq à dix prochaines années : de l'ordre de 25% (400 actifs). Certains conservent leur activité agricole au-delà de l'âge légal de la retraite. Seulement 13% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans. La répartition par âge laisse entrevoir le risque de non-renouvellement des actifs agricoles si le nombre d'installations (création ou reprise d'entreprise) reste à un niveau comparable à celui de ces dernières années.

En moyenne, le nombre d'installations aidées¹¹ depuis 2007 est de 23 par an. Compte tenu du nombre important de départs en retraite dans les prochaines années, il faut espérer, pour maintenir un nombre d'agriculteurs important,

que ces chiffres dépasseront le nombre de 25-30 installations aidées par an.

Les problématiques liées à la transmission des entreprises agricoles sont nombreuses : il peut s'agir de facteurs internes liés à l'entreprise ou à sa transmissibilité ou de facteurs plus généraux liés à l'activité agricole et son attractivité.

Comptant pour 20% des entreprises agricoles de Gâtine, les 400 très petites exploitations se répartissent de la façon suivante :

- une majorité sont des exploitations de subsistance : retraités ayant conservé moins de 6 ha ou même 3ha de terres agricoles,
- des pluriactifs possèdent un élevage souvent ovin voire équin, de taille modeste,
- quelques structures en émergence (équins, maraichage, plantes aromatiques, volailles...).

Dans l'ensemble du territoire de la Gâtine, les terres exploitées par ces très petites exploitations sont le plus souvent en prairies, pour 80% de la surface. Ces terres, au total, représentent moins de 0,5% de la superficie agricole utile de Gâtine. Les faibles besoins en rentabilité, le caractère récréatif de ces productions, en font des systèmes rustiques et résilients.

Le contexte économique agricole concernant plus particulièrement les productions d'élevage est globalement assez peu favorable en Gâtine comme ailleurs en France. Entre des prix d'achats ne permettant pas, dans certains cas, de vivre correctement de leurs travaux, des retards de versement d'aides ou encore la suppression de certains dispositifs d'aides financières (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels), les activités d'élevage paraissent assez vulnérables financièrement et le phénomène s'amplifie. Cela ne va évidemment pas dans le sens d'une stabilité dans la conservation du patrimoine paysager de Gâtine.

Au cours des réflexions engagées sur le projet de PNR, la carte des zones défavorisées simples a été modifiée faisant passer de 187 à 16 le nombre de communes du Département dans lesquelles les agriculteurs peuvent prétendre à l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels. L'ensemble des communes de Gâtine sont sorties de ce dispositif.

Comme dans beaucoup de territoires ruraux, le moral des entreprises agricoles souffre de la dérégulation des marchés et donc de l'instabilité des revenus, dont la moyenne se situe en deçà

¹¹ Installations ayant fait l'objet d'un accompagnement technique et financier de la part des organisations agricoles. En Deux-Sèvres, ces installations représentent 80% des installations effectives ; les autres concernent des personnes ayant dépassé l'âge éligible de 40 ans ou plus rarement des personnes dont les projets sont plus modestes au niveau du capital à engager

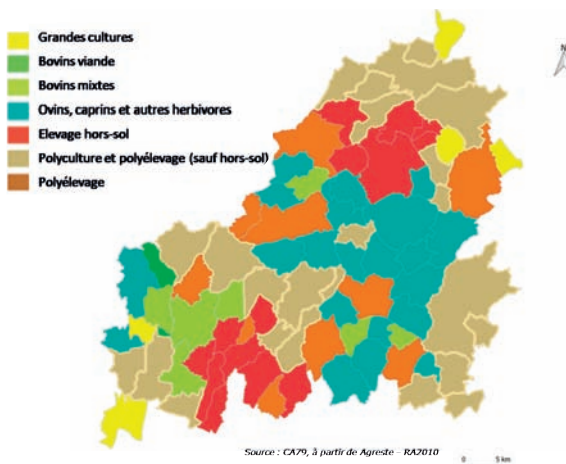


Bâtiments agricoles

des autres secteurs d'activités. De plus, la prépondérance de l'élevage impose aux chefs d'exploitation d'engager un capital important dans les entreprises agricoles, en particulier en production viande bovine. Le capital important des entreprises permet de la résistance aux aléas des marchés, mais inquiète pour le renouvellement des actifs surtout en activité d'élevage et en bovins viande.

3- LES PRODUCTIONS AGRICOLES DE GÂTINE DOMINÉES PAR LES RUMINANTS

À l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Gâtine ressort comme un territoire à forte présence d'herbivores (cf. *annexe 20*), situé entre des bassins de productions plus spécialisés (volailles en Bocage Bressuirais, plaines céréalières à l'est et au sud). Un zoom sur le Pays de Gâtine fait apparaître une coexistence, au sein des communes de Gâtine, des différentes espèces herbivores. Cela souligne aussi une présence plus dense d'élevages hors-sol souvent associés dans les fermes à des ateliers herbivores.



Orientation technico-économique par commune sur le Pays de Gâtine. Source CA79 AGRESTE / RA2010

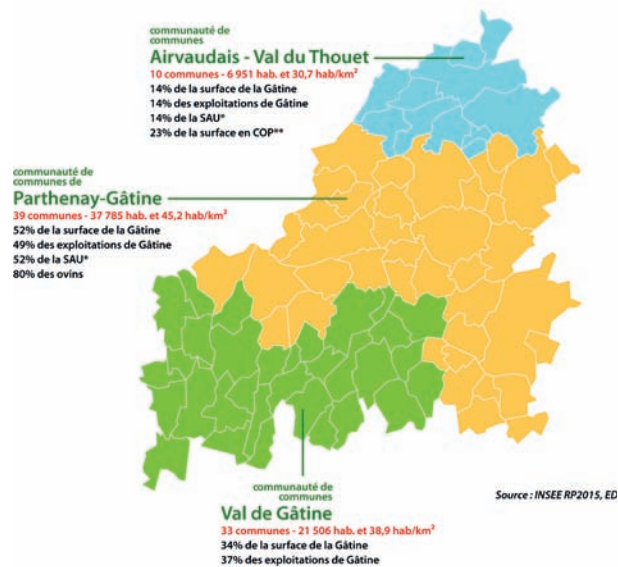
Cette diversité de productions dominantes par commune date de 2010 (Recensement agricole). La diversité reste, mais la situation a fortement évolué depuis.

L'élevage en Gâtine conserve un poids important, comme le montrent les données suivantes¹². Pour 29% des exploitations du Département on y trouve :

- 27,5% de la surface agricole utile (SAU) des Deux-Sèvres,
- 63% des ovins des Deux-Sèvres,

- 48% des vaches allaitantes des Deux-Sèvres,
- 40% des chèvres des Deux-Sèvres.

Les installations en élevage sont très dominantes



Les caractéristiques agricoles principales de chaque communauté de communes de Gâtine

et concernent différentes productions ; en premier lieu, l'élevage bovin viande spécialisé ou en association avec des ovins ou des vaches laitières. Les installations en production laitière ont cédé du terrain mais restent présentes. Le hors-sol (porc, volailles) gagne de son côté de l'intérêt pour les jeunes et leurs financeurs. Ces orientations de production sont assez conformes aux activités déjà présentes sur le territoire de Gâtine.

La possibilité de diversifier les productions déjà existantes sur le territoire, comme les modes d'organisation des entreprises agricoles, sont des enjeux pour maximiser le nombre d'installations. Parallèlement, s'opère une logique individuelle qui défie la logique collective ou territoriale : concrètement, pour la Gâtine où les entreprises sont plutôt nombreuses, la logique individuelle d'agrandissement des entreprises en SAU réduit la valeur ajoutée par l'agriculture sur les territoires. Parmi les productions d'élevages en Gâtine, la viande bovine occupe la première place en termes de nombre d'entreprises productrices et de volume de production (cf. *annexe 21*). La Parthenaise représente près du tiers du nombre de vaches de Gâtine (ce taux est de 16% à l'échelle du département). La Parthenaise est donc plus présente en Gâtine que la Charolaise ou la Prim'Holstein,

¹² Etablissement Départemental de l'Elevage 2017

deux races très dominantes à l'échelle nationale et même départementale dans leurs orientations (respectivement viande et lait).



La race bovine Parthenaise

¹³ Le portage de l'opération immobilière se fait dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, lieu d'implantation du projet.

Engagée depuis 2014, à l'initiative de l'Organisme de Sélection de la race Parthenaise, de l'Association de Promotion des Viandes de la race bovine Parthenaise et du syndicat des éleveurs de Parthenaise 79, La Maison de la Parthenaise sera le lieu dédié à cette race emblématique du territoire¹³. La Maison de la Parthenaise regroupera les activités des opérateurs nationaux de la race Parthenaise ainsi qu'un pôle restauration et magasin de producteurs-boucherie. Son emplacement, prévu à l'entrée de la ville de Parthenay, permettra de rediriger les visiteurs vers les sites plus confidentiels de la Gâtine.

Le projet européen LIFE+ PTD (pâturage tournant dynamique) coordonné par la CAVEB, coopérative agricole située à Parthenay vise, par une expérimentation à grande échelle sur 5 ans (de 2014 à 2019), l'évaluation de la performance environnementale des systèmes herbagers gérés avec la méthode « Herby ». De la réflexion à la mise en œuvre du projet, le Pays de Gâtine intervient notamment sur le volet communication / diffusion et sur la création d'un observatoire du PTD. Le pâturage Herby est une méthode de pâturage tournant dynamique qui garantit la longévité des prairies tout en préservant les performances animales. Le stade physiologique des graminées est l'indicateur à suivre pour le piloter.



Le programme Life+ PTD

Cette méthode est aujourd'hui suivie dans 120 exploitations de la région Nouvelle-Aquitaine en bovins allaitants, laitiers, ovins et caprins.

4- LES DÉBOUCHÉS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Les entreprises agricoles de Gâtine mobilisent, pour l'essentiel, des ressources locales pour générer des produits variés : des matières destinées à l'alimentation humaine... Mais aussi d'autres biens et services : nourriture pour les animaux, matières premières pour l'industrie, biomasse ou énergie, activités d'accueil ou prestations de services. Une diversité de débouchés qui se complètent souvent au sein même des exploitations.

Dans les faits, c'est en production laitière et, dans une moindre mesure, en pommes et en bovins viande, que les unités de transformation sont les plus locales. En bovins viande, les coopératives agricoles prennent en charge la valorisation des productions. L'Association des Eleveurs des Deux-Sèvres participe aussi à cette valorisation en reliant les éleveurs et les négociants en bestiaux. Les abattoirs, dont celui de Parthenay, sont les points nodaux de la filière.

Une part de la commercialisation des produits est réalisée sous des signes de qualité officiels : agriculture biologique (presque 10% des entreprises de Gâtine), label rouge (viande Parthenaise), Indication Géographique Protégée (IGP) ou encore Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). Une exploitation sur trois en Gâtine produit sous un signe de qualité officiel.

Récemment on voit également fleurir des marques de territoires, adossées aux marques existantes. La marque Poitou (portée par les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne), par exemple, appartient à ces nouvelles familles de produits à « relocaliser ».

Des réflexions sont en cours concernant des élevages en bovins viande situés sur les bassins de zones de captage d'eau potable dans le cadre de la démarche « Re-Source » afin de différencier les modes de productions visant à limiter les impacts sur la ressource en eau.

Une part des produits est vendue en circuits courts. Cette dynamique reflète une vraie reconnaissance des savoir-faire des producteurs par le consommateur, et se traduit par un nombre croissant d'initiatives collectives.

Un autre indicateur de cette dynamique est le nombre d'exploitations maraîchères en Gâtine. Une vingtaine d'entreprises produisent des légumes variés et assurent la vente directe. La plupart sont engagées en production biologique et se sont installées depuis 2009.

Les fermes de Gâtine et la variété de leurs productions, le tout inséré dans un cadre paysager emblématique, présentent, dans certains cas une diversification de leurs activités portée vers l'accueil à la ferme en gîtes ruraux voire des ateliers de transformation/vente.



Le Festival de l'élevage à Parthenay

Cette dynamique concerne l'ensemble du territoire et pas uniquement le secteur de Parthenay, on trouve ainsi en Gâtine :

- 115 producteurs en vente directe (1/4 des producteurs deux-sévriens en vente directe)
- 2 associations d'Aide au Maintien de l'Agriculture Paysanne (Parthenay/Ardin)
- 1 Ruche Qui Dit Oui (Vasles)
- 4 magasins de producteurs (Parthenay, La Ferrière en Parthenay, Mazières en Gâtine, Les Forges)
- Au moins 6 gîtes à la ferme (référencés sur le site Tourisme en Gâtine)

La production d'aliments par les agriculteurs est très supérieure à la consommation des habitants de Gâtine. C'est particulièrement vrai en viandes ovine, bovine et en lait (vache et chèvre). Dès lors, la combinaison des différents modes de commercialisation est un enjeu déterminant pour conserver la valeur ajoutée par l'agriculture sur le territoire.

Il importe enfin de souligner que l'agriculture de Gâtine contribue à la vie locale également sous

l'aspect festif, comme l'a récemment démontré le festival de l'élevage et de la gastronomie : le succès de cette manifestation souligne l'attachement des habitants de Gâtine à l'agriculture et l'élevage.

LES PARTICULARITÉS DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

L'économie du Pays de Gâtine s'est structurée au fil du temps autour du secteur principal qu'est l'agriculture. Pendant des décennies, le marché aux bestiaux de Parthenay a permis de drainer une population venue des quatre coins du Département voire au-delà et le commerce local pouvait alors s'enorgueillir d'être plus florissant que dans d'autres villes du Département.

Le Pays de Gâtine, terre d'élevage et de cultures, a vu se développer des entreprises dans le domaine de l'agroalimentaire mais aussi des TPE PME dans le secteur du BTP et de la métallurgie, activités nées pour répondre aux besoins des agriculteurs. La perte de vitalité de l'activité d'élevage et de l'agriculture en général a fortement impacté l'économie locale. Néanmoins des entreprises industrielles ont bien résisté et ont su réorienter leurs productions, voire essaimer leurs savoir-faire pour développer des entreprises industrielles de tout premier plan, notamment dans le secteur de la métallurgie et/ou de l'aéronautique. Si l'économie de Gâtine a pu être parfois considérée comme un point faible au regard de ses voisins, elle a su très largement sortir des différentes crises et s'adapter.

1- UN TISSU ÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR LA FORTE PRÉSENCE DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE

Au 31 décembre 2014, selon les données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), le territoire de Gâtine compte 6 242 établissements, toutes activités confondues, y compris l'agriculture, soit près de 20% des établissements du département des Deux-Sèvres.

L'agriculture concentre entre 20 et 26% des établissements de Gâtine (selon les communautés de communes), des taux bien supérieurs à ceux observés en Deux-Sèvres (15,9%) et en région Nouvelle-Aquitaine (10,8%). Ce secteur regroupe les exploitations agricoles et toutes les activités de production liées aux cultures et à l'élevage, y compris la sylviculture.

	CC Parthenay-Gâtine	CC Val de Gâtine	CC Airvaudais Val du Thouet	Total PETR	Deux-Sèvres	Nouvelle-Aquitaine
Nombre d'entreprises	3 716	1 878	648	6 242	31 548	617 519
Part de l'agriculture (%)	20,0%	26,6%	26,4%	22,6%	15,9%	10,8%
Agriculture	743	499	171	1 413	5 016	66 692
Part de l'industrie (%)	7,5%	8,2%	8,6%	7,8%	6,9%	6,0%
Industrie	279	154	56	489	2 177	37 051
Part de la construction (%)	9,3%	11,3%	9,4%	9,9%	9,6%	10,6%
Construction	346	212	61	618	3 029	65 457
Part du commerce transports services (%)	52,4%	41,7%	43,8%	48,3%	54,9%	59,1%
Commerce transports services	1 947	784	284	3 015	17 320	364 954
Part administration publique enseignement santé action sociale (%)	10,8%	12,2%	11,7%	11,3%	12,7%	13,6%
Administration publique enseignement santé action sociale	401	229	76	706	4 007	83 983
Entreprises de 1 à 9 salariés (%)	24,60%	23,10%	22,40%	23,92%	25,00%	23,30%
Entreprises de 1 à 9 salariés	914	434	145	1 493	7 887	143 882
Entreprises de plus de 10 salariés (%)	5,80%	15,67%	6,30%	8,82%	7,0%	5,4%
Entreprises de plus de 10 salariés	216	294	41	551	2 208	33 346

Etat des lieux des entreprises en Gâtine (source : Insee, connaissance locale de l'appareil productif, en géographie au 01/01/2014)

Le territoire se démarque également par la place de l'industrie, partout mieux représentée qu'à l'échelle du département et la région : entre 7,5% et 8,7% des établissements du territoire contre 6,9% en Deux-Sèvres et 6% en Nouvelle Aquitaine. A l'inverse, le territoire est moins bien pourvu en commerces, transports et services que ne le sont les Deux-Sèvres et la Nouvelle-Aquitaine.

département, **les petites structures (moins de 10 salariés) représentent 93% des établissements du territoire de Gâtine, mais moins de 30% des effectifs salariés. Cependant, les 30 établissements de plus de 50 salariés de Gâtine emploient, à eux seuls, plus de salariés que tous les établissements de moins de 10 salariés (cf. annexe 22).**

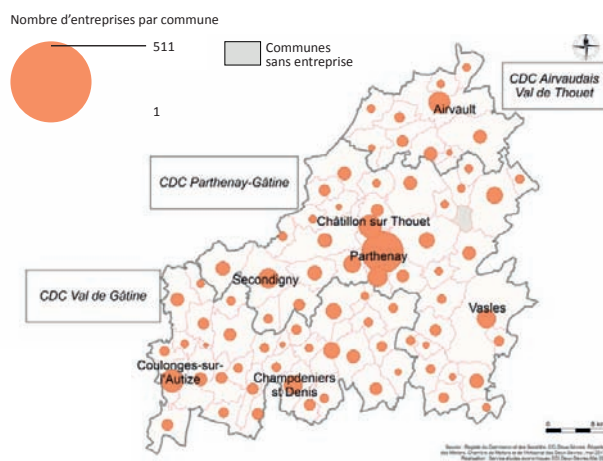
Si l'on observe la répartition des salariés des établissements de Gâtine par activité, on remarque que le classement des secteurs varie entre Gâtine et Deux-Sèvres. Les activités de fabrication industrielles et artisanales sont les premiers employeurs, sur les 2 territoires, avec plus de 30% des salariés. En revanche, alors que ce sont les services qui arrivent en 2^e position en Deux-Sèvres, c'est le commerce qui occupe cette place en Gâtine, avec 26% des effectifs. Les services accusent une différence de 11 points avec le département, et se disputent la 3^e place avec le BTP.

2- LES ACTIVITÉS QUI SE DÉMARQUENT SUR LE TERRITOIRE

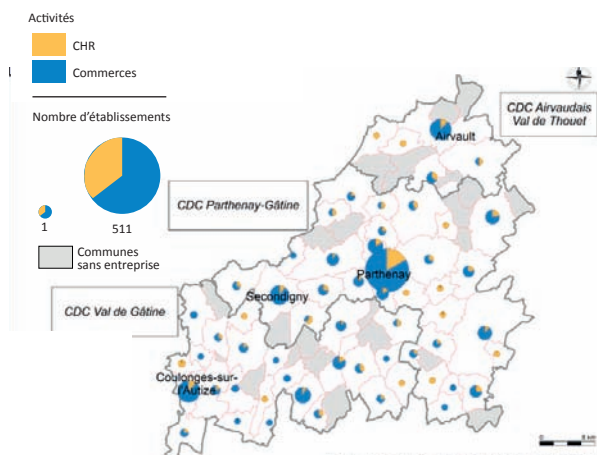
Les activités liées à l'élevage, aux cultures... sont plus représentées sur le territoire de Gâtine qu'en Deux-Sèvres, et montrent l'importance de l'agriculture et de ses activités connexes pour le territoire. Ce sont, pour 50% d'entre elles, soit 40 établissements, des activités de soutien aux cultures (entreprises de travaux agricoles notamment). En revanche, sous l'angle des effectifs salariés, c'est l'élevage de volailles qui arrive en tête avec près de 59% des salariés du secteur¹⁴.

14 Chiffre expliqué par la présence de l'entreprise Boyé Accouage à la Boissière en Gâtine

Le profil des établissements du territoire de Gâtine est caractérisé par la place des **entreprises individuelles** (entreprises avec un unique dirigeant), **qui représentent 45% du tissu**. La SARL est le statut qui arrive en 2^e position, avec 41% des établissements. Les micro-entrepreneurs sont bien présents sur le territoire de Gâtine. Ils sont **432, soit 17% des établissements totaux du territoire**, contre 15% en Deux-Sèvres. Comme dans l'ensemble du



Les entreprises de Gâtine



L'équipement commercial en Gâtine

Les activités agroalimentaires, en particulier celles liées au travail du lait et de la viande, regroupent une trentaine d'établissements. Cinq des douze laiteries du Département se trouvent en Gâtine. Ces entreprises nées du mouvement coopératif agricole au XIX^e siècle, sont aujourd'hui rattachées pour la plupart à de grands groupes et produisent des beurres et fromages de renommée nationale voire internationale.

La laiterie de Pamplie fabrique un beurre de qualité supérieure, bien connu de tous les grands chefs en France¹⁵. La laiterie de Saint-Loup, entreprise du groupe SAVENSIA, fabrique essentiellement du fromage de chèvre reconnaissable à sa forme en bûche très identifiée par les consommateurs.

Plusieurs entreprises importantes sont recensées dans la filière aéronautique, que ce soit dans la fabrication de matériel de levage et de maintenance, de composants et pièces comme les Forges de Bologne, Air Welding France, Ateliers de la Chaînette¹⁶, TLD Europe...

Parmi les activités de production spécifiques, le territoire compte quatre sites d'exploitation de carrières (à Mazières en Gâtine, Vernoux en Gâtine, La Peyratte et Verruyes), et la cimenterie Calcia à Airvault qui exploite également une carrière.

Ces carrières sont des creusets pour l'emploi où se cotoient des métiers divers et variés et offrent ainsi aux nouvelles générations des perspectives d'avenir intéressantes. La volonté des exploitants de ces carrières de se faire connaître, faire connaître leur savoir faire et leur attachement au territoire de Gâtine les a conduits à créer une association avec des représentants des collectivités territoriales : « L'homme et la Pierre ». Cette association travaille sur la mise en valeur touristique et pédagogique

des sites d'extraction et notamment de Mazières en Gâtine, d'Airvault ou de Thénézay.

3- DES ÉTABLISSEMENTS PRÉSENTS SUR TOUT LE TERRITOIRE MAIS CONCENTRÉS SUR PARTHENAY

A une exception, les établissements se répartissent sur toutes les communes du territoire de Gâtine.

La commune de Parthenay concentre, à elle seule, 21% des établissements du territoire, et 31% des emplois.

Le territoire présente la spécificité de ce qu'on peut nommer « les usines à la campagne », des établissements de production importants, implantés dans des communes rurales ne présentant pas toujours une forte densité d'entreprises. Ainsi, dans certaines communes du territoire l'emploi repose sur une entreprise. **93% des établissements gâtinais ont leur siège en Deux-Sèvres (contre 89% à l'échelle des Deux-Sèvres), et presque exclusivement en Gâtine (91%).**

Le territoire de Gâtine est plutôt bien maillé en termes d'établissements commerciaux et de services de proximité. En effet, **72% des communes** possèdent au moins un commerce ou service sur leur territoire alors que ce taux n'est que de 67% pour le département. **19 communes de Gâtine n'ont plus qu'un seul commerce ou service.** Il s'agit, la plupart du temps, de **bars-restaurants**, qui peuvent aussi proposer des activités **d'épicerie**.

Les entrepreneurs de Gâtine ont su s'adapter aux nombreuses mutations, et leur dynamisme n'est plus à démontrer. Ils ont su créer, il y a 40 ans, le premier Club des Entrepreneurs en France, club toujours aussi actif puisqu'il compte encore aujourd'hui pas moins de 280 adhérents. Ils s'organisent pour venir en appui des nouveaux entrepreneurs tant en amont qu'en aval et se servent, pour le faire, du levier financier de la plateforme Gâtine Initiatives.

Cette plateforme qui permet aux nouveaux entrepreneurs de trouver un appui financier à leur projet, a été créée en 1978 sous l'impulsion d'un groupe de chefs d'entreprises du territoire qui voulaient venir en aides aux futurs entrepreneurs. Le comité local d'engagement des prêts travaille sur une charte d'accompagnement en amont et un suivi en aval des futurs entrepreneurs montrant ainsi leur volonté de participer activement au développement économique collectif du territoire.

15 Le beurre de Pamplie est reconnu par le collège culinaire de France auquel adhèrent les chefs étoilés

16 Premier fabricant français de matériel de levage et manutention, cette entreprise créée en 1919, était à l'origine un atelier de ferronnerie d'art qui évoluera rapidement vers la serrurerie et la construction métallique. Dès 1929, l'entreprise crée un second atelier. En 1945, un atelier de mécanique se spécialise dans la fabrication des matériels de levage.

17 Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

4- L'EMPLOI EN GÂTINE

L'importance du taux d'emploi¹⁷ est caractéristique du Pays de Gâtine. Avec 67,1% ce taux est équivalent à celui du département des Deux-Sèvres (67,3%). Cette situation se distingue du niveau régional, pour lequel on observe un taux d'emploi plus faible de 4 points à 63,7%. Le taux d'emploi des femmes en Pays de Gâtine (64%) est également supérieur à celui de la région (60,9%).

La crise de 2008-2009 s'est répercutée lentement sur le territoire. Elle s'est diffusée dans tous les secteurs d'activité mais a impacté plus fortement les secteurs de la construction et des travaux publics.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois pour les catégories A, B et C, représentent 17% de la population active du territoire fin novembre 2017 (chômage au sens de l'INSEE). Les femmes représentent plus de la moitié de ces demandeurs d'emploi (55%). Le taux de chômage pour la catégorie A s'établit à cette même date à 9%. Ce dernier reste supérieur d'1 point au niveau départemental. Cet écart reste constant depuis 10 ans.

Les collectivités locales ont développé depuis 20 ans un ensemble d'outils pour contribuer aux côtés des services de l'Etat, aux politiques publiques de l'emploi.

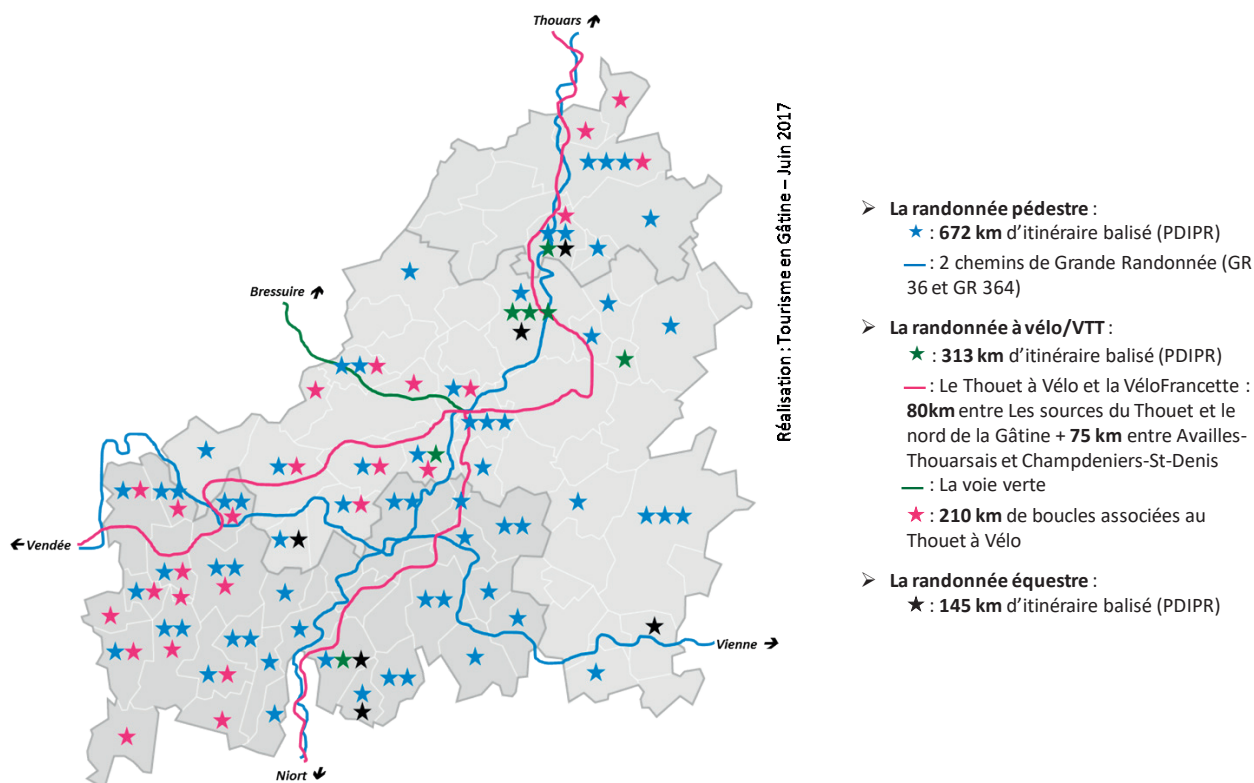
La Mission locale, regroupée au sein de la Maison de l'Emploi développe un panel de solutions pour les jeunes de moins de 26 ans et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi permet la mise en place de parcours individuels pour les plus de 26 ans.

UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE PARTICULIÈRE MAIS UN POTENTIEL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE À DÉVELOPPER

1- LA GÂTINE, AU CARREFOUR DE SITES TOURISTIQUES MAJEURS

Comme 70% du territoire national, la Gâtine se situe en zone rurale. Le tourisme rural, par opposition aux tourisms littoral, de montagne ou urbain, ne représente que 30% de la fréquentation nationale. Son potentiel reste à exploiter mais devra faire l'objet d'un développement raisonnable.

Bien que la Gâtine ne soit pas une destination reconnue, elle est entourée de grands sites dont l'attractivité n'est plus à démontrer : deux parcs d'attraction d'ampleur internationale, le Puy du Fou en Vendée et le Futuroscope dans



Etat des lieux de la randonnée en Gâtine

la Vienne et deux espaces naturels remarquables, le Val de Loire (couvert par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO) et le Parc naturel régional du Marais poitevin¹⁸. Chacun d'eux se situe à une distance raisonnable, permettant aux visiteurs en séjour sur le territoire de s'y rendre en moins de deux heures. Cette situation fait de la Gâtine poitevine un point de chute remarquable pour les vacanciers en séjour qui souhaitent découvrir la région et ses principaux attraits.

2- DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES VARIÉES AU DÉVELOPPEMENT DISPARATE

La Gâtine possède de nombreux attraits tant dans le domaine du patrimoine bâti, que dans les domaines environnemental et culturel. Cependant, la valorisation de ces éléments s'est faite, au fur et à mesure des années, sans réelle coordination entre action publique et privée et sans plan global de développement permettant d'aboutir à une cohérence touristique d'un bout à l'autre du territoire.

a-Entre petite balade et grande itinérance

La préservation de l'environnement et de la qualité paysagère du territoire a permis, depuis plusieurs années, le développement de nombreux circuits de randonnée pédestre, équestre et cyclable (cf. *annexe 8*). En matière de grande randonnée pédestre, la Gâtine, traversée du nord au sud par le GR36, voie secondaire des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, et d'est en ouest par le GR364, se trouve directement connectée aux départements de la Vendée et de la Vienne, mais aussi à la Charente-Maritime via le sud du département et au Maine-et-Loire via le Pays Thouarsais. Les cyclotouristes ne sont pas en reste, puisque les parcours du Thouet à Vélo, de Saumur au Beugnon, et de la Vélo Francette (ou V43) de Ouistreham à La Rochelle irriguent eux aussi le territoire. En complément de ces grands itinéraires, de nombreuses randonnées ont été créées et inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des Deux-Sèvres. Aujourd'hui on assiste à l'essor du géocaching, chasse aux trésors interactive et ludique. De nombreuses caches sont à découvrir en Gâtine (géocaching.com).

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) possède un volet tourisme ayant œuvré notam-

ment pour la mise en place de l'itinérance à vélo avec les parcours du Thouet à Vélo et de la Vélo Francette. Il développe également le label Accueil Vélo et valorise le Thouet et son environnement à travers une programmation d'animations sur les territoires de la Gâtine et du Thouarsais.

Si des services adaptés d'hébergement et de restauration se développent progressivement depuis trois ans à destination des cyclotouristes via le label Accueil Vélo, il n'en est pas encore de même pour les randonneurs à pied et pour les cavaliers. Cette dernière catégorie reste sous-exploitée par rapport au potentiel du territoire.



Le parc Mouton Village

b- Des loisirs familiaux et de découverte du territoire

Si le territoire ne dispose pas d'attraction phare, il possède cependant un ensemble de sites de découvertes et d'activités intéressant (cf. *annexe 23*). Des musées et salles d'expositions sont présents à Parthenay, Airvault, Coulonges-sur-l'Autize et Saint-Marc-La-Lande, mais on note que leur développement et leur modernisation restent très hétérogènes.

Les sites de découvertes et d'activités, quant à eux, présentent des thématiques très variées :

18 Fréquentation
annuelle 2016 :
Puy du Fou :
2 221 000 visiteurs
Futuroscope :
1 920 000 visiteurs
PNR Marais poitevin :
1 400 000 visiteurs
La Loire à Vélo : 935
000 cyclistes (2015)

animaux (Mouton Village, La Balade des Autruches...), contes et légendes (Nombril du Monde...), activités sportives (location de canoës ou pédalos, centre équestre...). Leur activité est souvent concentrée sur la saison estivale. De nombreux jardins publics ou privés avec des approches et thématiques différentes se sont ouverts à la visite et permettent d'appréhender le territoire d'une autre manière c'est le cas du Jardin des sens du CPIE de Gâtine poitevine à Coutières près de Ménégoût.

c- La production locale

Bien que le Pays de Gâtine ne dispose pas de produits locaux bénéficiant d'une reconnaissance nationale, la notion de terroir est assez largement développée à travers un certain nombre de produits de bouche. A travers les marchés locaux, les réseaux de producteurs tels que Bienvenue à la Ferme ou Accueil Paysan ou bien les petites industries locales, les produits de bouche originaires de Gâtine sont souvent découverts et appréciés des publics touristiques au cours de leur séjour.

d- Les festivals et manifestations

En Deux-Sèvres, la Gâtine est un territoire reconnu pour la richesse de ses manifestations. A la fois nombreuses et diversifiées, elles sont souvent proposées et mises en œuvre par des associations locales et soutenues par les collectivités locales, permettant d'aboutir à un calendrier d'animations événementielles riche et bien réparti sur l'ensemble de l'année (cf. annexe 17).

3- HÉBERGEMENT ET FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE

Avec une capacité d'accueil de 16 514 lits touristiques, la Gâtine se situe en seconde position ex-æquo avec le Bocage Bressuirais et derrière le Pays Niortais-Marais Poitevin, première destination touristique du département. A l'instar du reste du département, le territoire possède un parc d'hébergement majoritairement constitué de lits non-marchands¹⁹ (74%). Les 26% de lits marchands, quant à eux, sont répartis au sein d'unités d'hébergements diffuses et relativement bien réparties sur le territoire. Les 17 campings représentent la majorité des lits disponibles (42% de la capacité du territoire). Si l'on assiste à un renouvellement régulier de l'offre des meublés

de tourisme et chambres d'hôtes, il n'en va pas de même pour l'hôtellerie. Le secteur est exclusivement constitué d'établissements indépendants qui peinent à développer leurs activités en secteur rural. Cela pose aussi la question de la rénovation et la qualification de l'offre existante.



Les chambres d'hôtes du château de Tennesus

Avec plus de 1 100 000 visiteurs²⁰ en 2016, la Gâtine capte 19% de la fréquentation du département. Cela place le territoire en seconde position derrière la Communauté d'agglomération du Niortais (32%) et devant la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (16%).

Ce chiffre se répartit entre 78% d'excursionnistes et 22% de touristes qui séjournent au moins une nuit sur le territoire. En termes de nuitées, on estime annuellement la fréquentation à un peu plus de 160 000 nuitées en hébergement marchand et à plus de 760 000 nuitées en hébergement non-marchand. La durée du séjour en hébergement marchand est de 2,65 nuits. Cette dernière est stable depuis le début des années 2000.

Si la fréquentation du territoire est plus marquée en période estivale, il n'en demeure pas moins que les périodes de vacances scolaires de la Toussaint et de Noël, mais aussi les ponts du printemps, sont assez prisés par les touristes en séjour. L'origine des visiteurs de la Gâtine est à 85% française avec, dans cette majorité, près de 60% de public picto-charentais. Les deux autres grandes régions émettrices sont les Pays-de-la-Loire et l'Île de France. Du côté des clientèles étrangères, on retrouve majoritairement les visiteurs britanniques qui séjournent souvent en résidence secondaire au cœur de la Gâtine ou sont hébergés chez des prestataires d'hébergement eux aussi d'origine britannique.

19 L'hébergement touristique non marchand désigne les résidences secondaires ou autre forme d'hébergement ne faisant pas l'objet d'une commercialisation ou d'un échange financier (dans la famille, chez des amis...).

20 Donnée issue d'une étude de Flux Vision Orange réalisée en 2016. Nombre d'arrivées de touristes et d'excursionnistes confondues (à distinguer du nombre de nuitées - pour un séjour le touriste sera comptabilisé une fois en arrivée mais il peut réaliser plusieurs nuitées).

4- LE TOURISME, UNE ÉCONOMIE LOCALE À PART ENTIÈRE

Bien que le secteur du tourisme en Gâtine soit constitué principalement de très petites entreprises, et que par conséquent son économie soit très diffuse, celle-ci représente tout de même 41 200 000,00 € TTC de dépenses pour l'année 2015²¹ soit 18% des dépenses effectuées par les visiteurs (touristes et excursionnistes confondus) sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres. 72% de ces dépenses sont effectuées dans des entreprises non-touristiques (hors hébergement et site de visite). La dépense moyenne par visiteur (touristes et excursionnistes) est estimée à 37 €. L'économie touristique vient donc conforter directement l'économie locale en matière de restauration, de commerce ou de culture. Par ailleurs, bien que 83% des nuitées soient effectuées en hébergement non-marchand, les visiteurs concernés par cette pratique restent des clientèles à pouvoir d'achat intéressant, leur budget n'étant pas entamé par les dépenses liées à l'hébergement.

Concernant l'emploi, le tourisme représente 496 équivalents temps-plein en Gâtine. Ces emplois, souvent à temps-partiel, permettent aussi de maintenir d'autres activités, notamment agricoles.

5- LES ACTEURS DU TOURISME ORGANISÉS EN RÉSEAUX

L'économie touristique est très diffuse, elle est constituée de petites et très petites entreprises. Si certaines d'entre-elles sont à caractère purement touristique, comme les hébergements ou les sites de visite, beaucoup d'autres sont issues du domaine agricole, culturel, de la restauration

ou du commerce. Des producteurs s'organisent depuis plusieurs années autour de réseaux tels que Bienvenue à la Ferme et Accueil Paysan afin de promouvoir leurs produits et développer l'accueil des visiteurs dans leurs exploitations. L'association Gâtin'émois fédère les acteurs privés du tourisme autour de projets innovants ayant pour vocation de promouvoir l'offre du territoire, de développer l'économie locale et de faire du visiteur un « consom'acteur ». Ces initiatives sont à l'origine de la Gâtine Box et de la monnaie locale la Gâtinelle.

Le PETR du Pays de Gâtine a déployé pendant de nombreuses années les dispositifs financiers visant à porter le développement touristique du territoire tels que le programme Proxima du Département, le Contrat Régional de Développement Durable de la Région Poitou-Charentes et le programme LEADER de l'Union Européenne. Actuellement, la compétence tourisme est exercée par les trois communautés de communes dans le cadre d'un mode de gouvernance associant chaque EPCI ainsi que le PETR du Pays de Gâtine.



Le marché des producteurs de pays - Airvault



©Illustration L. Morin

²¹ Source : étude du poids économique de tourisme - ADT 79, données issues sur le poids économique du tourisme en Deux-Sèvres – ProTourisme décembre 2016 et de Flux Vision Tourisme Orange et INSEE 2016

Un espace de vie caractéristique du milieu rural

LES HABITANTS DE GÂTINE

1- EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

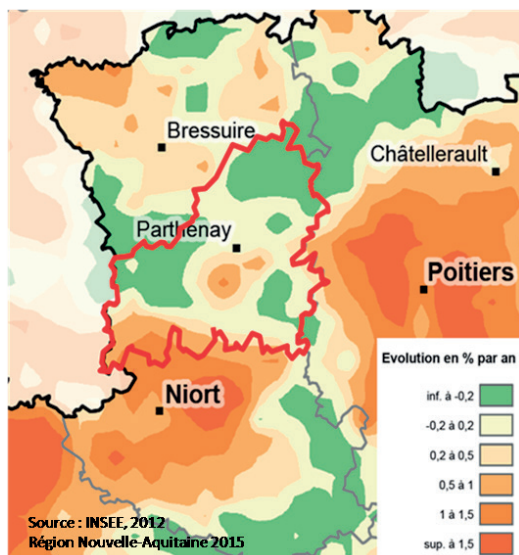
Avec 66 242 habitants en 2018 le Pays de Gâtine regroupe 17,7% de la population des Deux-Sèvres (373 553 habitants). Cette population est répartie sur un territoire représentant un quart (26,7%) du territoire départemental. Avec une densité de population qui s'établit à 41,5 habitants au km², le Pays de Gâtine dispose d'une densité nettement inférieure à celles du département de Deux-Sèvres (62 hab./km²) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (70 hab./km²).

a- Une longue phase de déprise

Entre 1968 et 1999, le Pays de Gâtine a perdu 7,8% de sa population alors que le département des Deux-Sèvres voyait sur la même période sa population croître de 1%.

b- Une première phase de croissance

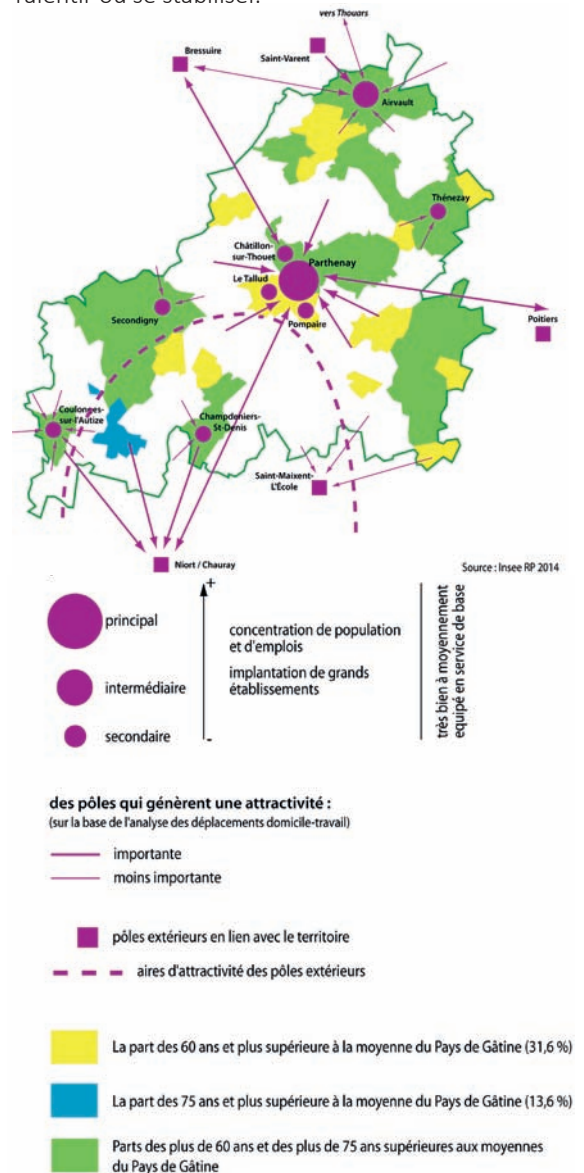
Entre 1999 et 2009, le Pays a gagné 5,4% de population contre 6,4% au département. Cette évolution n'a pas été homogène sur le territoire. Les communes du sud du territoire (proches du bassin de vie niortais) et proches de Parthenay ont davantage bénéficié de cette évolution positive.



Evolution de la population de 1982 à 2012

c- Une seconde phase de croissance moins marquée et géographiquement contrastée

De 2009 à 2017 l'évolution positive des dix dernières années s'essouffle. Le ralentissement est général y compris pour les communes du sud du territoire qui voient leur progression fortement ralentir ou se stabiliser.



Les plus de 60 ans au regard de la dynamique territoriale

Comme pour de nombreux territoires ruraux français, la dynamique démographique du Pays de Gâtine comprend un vieillissement important de sa population. Les tranches d'âges les « plus jeunes » ne cessent de diminuer depuis 1968.

Cette tendance s'est ralentie de 1999 à 2008 avec le sursaut démographique.

Les tranches d'âge des personnes les plus âgées (plus de 60 ans), connaissent, comme pour le reste de la France rurale, une augmentation importante : + 37% depuis 1968, (passant de 21% en 1968 à 31% en 2008). Les habitants âgés de plus de 75 ans représentent eux 13,6% de la population totale. Ce chiffre est supérieur de 2 points à celui des Deux-Sèvres (11,5%) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (11,20%).

2- NIVEAU DE QUALIFICATION ET NIVEAU DE VIE

Le Pays de Gâtine a bénéficié entre 2009 et 2014 d'une élévation positive du niveau de formation de sa population. Cette évolution est caractérisée par un recul des personnes de plus de 15 ans non diplômées ou ayant quitté le système scolaire à l'issue du collège. Cependant le territoire (39%) se situe toujours au dessus de la moyenne régionale (34%) et nationale (33%).

Le territoire est marqué par une forte proportion des diplômés d'un CAP ou BEP, cette dernière poursuit son évolution positive, avec 28% de diplômés elle est supérieure de 2 points à la moyenne régionale (26%).

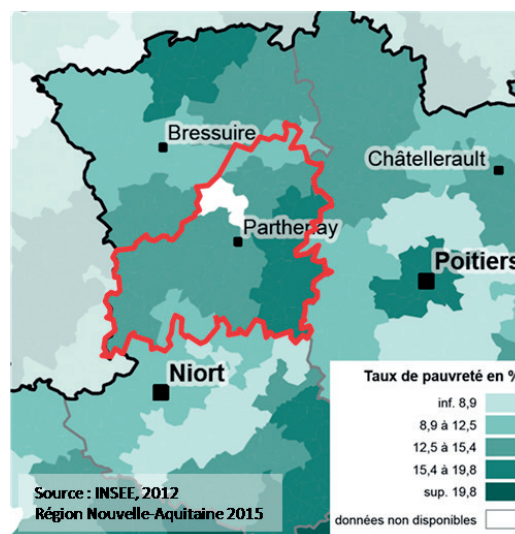
En ce qui concerne les personnes âgées de plus de 15 ans peu ou pas qualifiées, le Pays de Gâtine montre de fortes disparités. Les secteurs ouest, nord-est et est concentrent les plus forts taux de personnes peu ou pas diplômées, avec des taux supérieurs à 46,4%. Plusieurs communes du centre du territoire et du sud se démarquent avec un taux inférieur à 33% (niveau médian observé en France).

La part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus a progressé passant la barre des 15% de la population. Ce niveau reste toutefois inférieur au niveau régional (23,1%) et celui de France métropolitaine (26%). La part des diplômés de l'enseignement supérieur est plus forte sur les communes du sud du territoire en raison de la proximité périphérique de l'agglomération Niortaise et des fonctions supérieures qui y sont concentrées.

Le territoire du Pays de Gâtine est marqué par un niveau de vie nettement inférieur aux moyennes régionale et départementale (respectivement 18 819 € par an contre à 19 360 €). Le revenu moyen d'un foyer du Pays de Gâtine est variable selon les secteurs géographiques.

Le secteur de Ménigoute se distingue avec un niveau de vie plus faible (inférieur à 17 258 €) alors que le secteur de Champdeniers-Saint-Denis est marqué par un niveau de vie supérieur à 19 439 €.

En parallèle du niveau de revenu, le territoire est marqué par un taux de pauvreté supérieur au niveau départemental.



Taux de pauvreté par EPCI en 2012

La frange est du territoire est marquée par un taux supérieur à 15%. En Gâtine comme au niveau régional, les membres des familles monoparentales sont les plus touchés avec des taux de pauvreté quatre fois plus élevés que ceux des couples sans enfant (29% contre 7%). Les jeunes sont également confrontés à ce phénomène. 22% des personnes qui appartiennent à un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont pauvres. La pauvreté reste relativement fréquente pour les tranches d'âge supérieures à 75 ans et particulièrement en zone rurale. La présence d'une population agricole nombreuse chez les retraités les plus âgés, contribue à cette surreprésentation.

L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

1- UNE OFFRE D'ENSEIGNEMENT LIMITÉE

Le territoire du Pays de Gâtine dispose d'une offre de formation complète jusqu'au niveau du baccalauréat (cf. annexe 24). Le territoire est maillé par un réseau de 61 écoles maternelles et primaires publiques et/ou privées. Plusieurs regroupements pédagogiques ont permis de maintenir des écoles de proximité au sein des communes rurales les plus petites. 14 collèges et 2 lycées permettent d'irriguer le territoire.

L'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM) propose une formation supérieure spécialisée en cinéma animalier. Cet institut est né en 2004 dans la continuité du Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute. A l'issue de la formation, les étudiants valident un diplôme universitaire intitulé «Techniques et méthodes de réalisation du film documentaire animalier».

2- LES SERVICES PUBLICS ET ADMINISTRATIFS

Le territoire du Pays de Gâtine s'est construit et organisé autour de la ville de Parthenay, 2^e sous-préfecture du département des Deux-Sèvres (cf. *annexe 25*). Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'arrondissement de Parthenay regroupe les 82 communes du Pays de Gâtine. L'organisation administrative du territoire reflète encore fortement les périmètres des anciens cantons, puisque les services de gendarmerie, les centres de secours y sont toujours localisés. En ce qui concerne le service postal, le département des Deux-Sèvres se situe à la limite des 90% d'accessibilité (La poste, 2014). Le territoire possède 27 points de contact (agence postale ou bureau de poste) sur les 131 que compte le département.

3- LES SERVICES À LA PERSONNE

Le vieillissement progressif de la population a amené depuis plusieurs dizaines d'années une structuration de l'offre de services à la population. Les acteurs ont développé des équipements et services afin de répondre aux attentes de ces populations dont la coordination globale est assurée par le Centre Local d'Information et de Coordination de Gâtine.

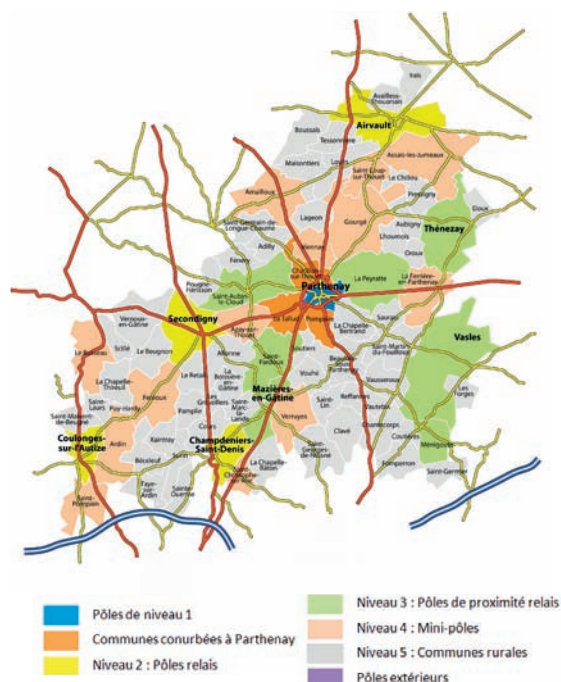
En 2017, 49 médecins généralistes libéraux exerçaient au sein du Pays de Gâtine dont 62% étaient âgés de 55 ans et plus (54% pour le département) (cf. *annexe 26*). Au cours des 5 dernières années, 8 omnipraticiens se sont installés sur le territoire contre 13 cessations d'activité. La densité du territoire est de 74 généralistes libéraux pour 100 000 habitants, ce chiffre est de 103 pour le Département des Deux-Sèvres.

Ces indicateurs font du Pays de Gâtine un territoire très concerné par les mesures d'accompagnement de l'Agence Régionale de Santé. Parallèlement, les professionnels de santé se sont mobilisés dans le cadre du Contrat Local de Santé du

Pays de Gâtine en créant des pôles de santé d'ores et déjà validés par l'ARS. 5 maisons de santé sont en activité au 1^{er} janvier 2018.

L'organisation hospitalière est en recomposition. En 2012, le territoire de santé des Deux-Sèvres figurait parmi les 16 territoires nationaux présentant un temps d'accès médian à un établissement de santé supérieur ou égal à 30 minutes. A partir de juin 2018, le nord du Département sera organisé autour d'un nouvel hôpital situé à Faye l'Abbesse avec les sites-relais de Parthenay et de Thouars. Cette organisation impliquera une nouvelle géographie de l'accès aux soins.

UN TERRITOIRE RURAL STRUCTURÉ PAR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Carte des niveaux de polarité identifiés dans le SCoT du Pays de Gâtine

En 2012, les élus du Pays de Gâtine ont prescrit l'élaboration d'un SCoT à l'échelle du Pays de Gâtine, approuvé en 2015. Il s'agissait de la première réflexion globale sur l'aménagement du territoire engagée pour l'ensemble du territoire.

Le principal fondement du SCoT est la qualité des ressources naturelles paysagères et agricoles. Ainsi il poursuit l'objectif de maintenir l'équilibre de la répartition de l'occupation du sol en faveur de l'agriculture. Lors de son élaboration,

75% du territoire était occupé par l'activité agricole (soit plus de 121 000 hectares). Le SCoT limite la consommation d'espaces agricoles que ce soit pour l'habitat, les espaces économiques ou les infrastructures afin de maintenir les espaces naturels et boisés à un niveau équivalent (près de 18% de l'occupation de sol) et de ne pas faire baisser la part de l'occupation agricole en dessous de 74,5%.

Les réflexions menées dans le cadre de son élaboration ont permis d'aboutir à la structuration d'une armature urbaine à l'échelle du Pays qui oriente le développement du territoire à court, moyen et long termes selon plusieurs principes dont la solidarité entre ces différents niveaux de polarité.

La pression foncière est relativement faible sur le territoire et la population augmente légèrement. Ainsi, si le SCoT encourage la densification de l'habitat, l'enjeu porte également sur le maintien d'un habitat rural dans les hameaux et donc sur la qualité du bâti aussi bien dans les villages, que dans les centre-bourgs ou dans les extensions urbaines. Le SCoT a également pour objet de répondre aux enjeux de la future répartition des populations sur le territoire en lien avec l'accès aux services et le développement des activités économiques.

Le SCoT du Pays de Gâtine concerne, en 2018, 3 communautés de communes. La Communauté de communes Val de Gâtine, créée au 1^{er} janvier 2017 et issue d'une fusion de 3 anciennes intercommunalités, sera bientôt couverte par 3 Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) compatibles au SCoT et aux lois Grenelle. Les communautés de communes de Parthenay-Gâtine (39 communes) et de l'Airvaudais-Val du Thouet (10 communes) se sont dotées de cette compétence planification au 1^{er} janvier 2018 et prescriront l'élaboration de PLUi cette même année (cf. annexe 27).

Les communes d'Airvault et Saint-Loup-Lamairé, labellisées « Petite citée de caractère » sont couvertes depuis plusieurs années par des servitudes d'utilité publique annexées aux PLU qui prennent aujourd'hui la forme de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)²². La création du Secteur Sauvegardé (PSMV) en 2002 sur le centre historique de Parthenay et une partie de la commune de Châtillon-sur-Thouet met en avant l'importance de protéger ce patrimoine bâti tout en permettant une restauration harmonieuse et qualitative.

L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

En 2005, la ville centre de Parthenay et cinq les communes limitrophes se sont dotées d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) afin d'encadrer les différents dispositifs d'affichage privés ou publics. Ce document identifie plusieurs zones et les réglementations correspondantes pour les enseignes, les pré-enseignes, la publicité et l'affichage événementiel. Ainsi à l'intérieur du Secteur Sauvegardé de Parthenay et Châtillon-sur-Thouet, la publicité est strictement interdite. Ce RLPi datant de 2005 deviendra caduque en 2020. La Communauté de communes qui compte aujourd'hui 39 des 82 communes du Pays de Gâtine est en réflexion pour élaborer un nouveau RLPi. La Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres a sensibilisé les communes rurales à l'application du Règlement national de publicité et donc à la suppression des panneaux et pré-enseignes hors agglomération. Le territoire n'étant concerné par l'abord d'aucune agglomération majeure et le secteur de Parthenay étant couvert par un RLPi voué à évoluer, la pression de l'affichage publicitaire est faible sur le Pays de Gâtine. Cette thématique et l'enjeu paysager auquel elle renvoie seront approfondis dans le cadre de l'élaboration de la Charte du futur PNR en lien avec les communautés de communes. La ressource en eau est une thématique majeure de l'aménagement du territoire. Malgré la multiplicité des acteurs (production et distribution d'eau potable, assainissement, entretien des cours d'eau, gestion des bassins versants, ...) et les récentes évolutions sur l'exercice de ces compétences, l'organisation efficace du territoire pour sa gestion est essentielle. Concernant les compétences distribution d'eau potable et traitement des eaux usées, le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine couvre la majeure partie du territoire (environ 60 communes selon les compétences exercées) offrant une proximité et une cohérence dans le service aux usagers.

Le territoire est couvert par 5 SAGE dont deux principaux : le SAGE de la Sèvre-Niortaise, cours d'eau qui serpente le territoire du Parc naturel régional du Marais poitevin et dont les sources de plusieurs affluents se trouvent en Gâtine et le SAGE du Thouet, cours d'eau qui rejoint la Loire au sein du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et dont la source se trouve sur la commune

²² Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ont été créés par la loi du 7 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ils se substituent aux anciens dispositifs de protection qu'étaient les Secteurs sauvegardés et les AVAP (qui ont succédé aux ZPPAUP en 2010). Sur tout ou partie du SPR, il peut être établi un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Sur les parties non couvertes par un PSMV, un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) est établi.

du Beugnon en Gâtine. Cette position en tête de bassins versants implique une responsabilité des collectivités et des acteurs de la gestion de l'eau. Le Pays de Gâtine a travaillé avec les SAGE afin de faire réaliser sur l'ensemble des communes de Gâtine l'inventaire des zones humides en vue de leur intégration dans les futurs documents d'urbanisme (cf. annexe 7).

La Société publique locale (SPL) des eaux du Cébron, créée en 2014, regroupe le Département et trois syndicats de distribution. La SPL du Cébron exploite les installations du barrage du Cébron et de l'usine, qui permettent la distribution d'eau potable pour 55% des besoins de la moitié nord du département. Via le programme Re-Resources, la SPL, accompagnée de nombreux partenaires²³, est missionnée pour coordonner un ensemble d'actions visant à protéger le captage sur la période 2014-2018 et la qualité de l'eau. L'accompagnement et le soutien des élevages herbagers est au cœur de ce programme.

LE LOGEMENT : UN HABITAT TYPIQUE DES ZONES RURALES

La densité de population et son volume participent à la structuration du territoire. La création de logements en Gâtine ne vient pas forcément renforcer la structure urbaine. Le SCoT a pour volonté d'inverser cette tendance puisque le poids démographique de Parthenay, ville centre de la Gâtine, est passé de près de 19% en 1975 à 15,6% en 2014. Ces quelques pourcentages sont dommageables notamment pour le financement des équipements et services dans lesquels Parthenay a un rôle central pour une majeure partie de la Gâtine.

Le territoire comptait plus de 35 000 logements en 2014 dont 9,7% de logements vacants (8,6% pour le Département des Deux-Sèvres et 8,4% pour la Région Nouvelle-Aquitaine) majoritairement situés dans les centre-bourgs. Dans un contexte de remise en cause du modèle pavillonnaire, la revitalisation des centre-bourgs et de ces logements vacants, souvent en mauvais état, est un défi pour chaque commune.

Parthenay concentre près de 70% des appartements qui ne représentent que 7% du parc de logements sur l'ensemble de la Gâtine. La part du locatif représente un quart des résidences principales, un rapport inférieur à celui des Deux-Sèvres (31%)

et de la Nouvelle-Aquitaine (38%). Rapporté au nombre de résidences principales, le parc locatif social du territoire est plutôt bas (5,2%), bien en dessous de la moyenne régionale (10%) et nationale (15%). Aucune commune n'est concernée par des obligations liées à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains concernant la création de logement social.



Maison abandonnée

Seulement 20% des logements sont des 2 ou 3 pièces. La moitié du parc de logements du territoire s'est construite avant les années 70 et plus du quart est sorti de terre entre les années 70 et le début des années 90. Il s'agit majoritairement d'un habitat pavillonnaire, consommateur d'espace et qui pose également la question de la consommation énergétique et de l'isolation du bâti. L'offre de logements est donc décalée par rapport à l'évolution des ménages. Si les zones rurales voient leur nombre d'habitants augmenter faiblement, elles restent attractives pour une certaine partie de la population ayant des exigences sur leur cadre de vie. L'enjeu est de réinvestir les centre-bourgs et de développer une offre de logements calibrée au parcours résidentiel de toutes les populations.



Le quartier St Paul à Parthenay

Acteur incontournable du territoire et de l'hébergement, ayant fait du logement un levier vers l'autonomie, l'association un Toit en Gâtine a fêté ses 30 ans en 2016. L'Association propose

23 Partenaires agricoles associés à cette démarche locale : la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, la CAVEB, l'Association des Eleveurs des Deux-Sèvres, la Fédération des CIVAM, la Fédération d'Agriculture Biologique de Nouvelle Aquitaine, Océalia, Pasquier Vg'tal, Etablissements Beauchamps et Martin.

une offre en matière d'habitat allant de l'hébergement d'urgence au logement d'installation, pour les personnes rencontrant des difficultés d'ordre économique, sociale et/ou professionnelle. Elle gère notamment 3 foyers de jeunes travailleurs sur le territoire de Gâtine.

Un projet est en cours au sud du territoire ainsi qu'un projet d'habitat mobile pour répondre aux besoins des communes très rurales. L'association valorise une approche globale prenant en compte l'ensemble des « thèmes » qui composent la vie quotidienne. Ainsi, elle dispose d'un parc de scooters mis à disposition du public et s'adressant plus spécifiquement à un public en insertion professionnelle. La mobilité est un autre domaine dans lequel la Gâtine ne fait pas exception par rapport aux autres territoires ruraux.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LA DÉPENDANCE À L'AUTOMOBILE

En Gâtine, le mode dominant de déplacement est le mode routier comme dans toute zone rurale. Le réseau routier est principalement un réseau secondaire puisqu'une seule nationale (la RN 149) le traverse et que deux autoroutes (A 10 et A 83) ne font que l'effleurer au sud.

L'organisation de ces mobilités dans des territoires à faible densité se caractérise par des bassins d'emplois vastes, un niveau de services de la vie quotidienne assez modeste dans les bourgs et la nécessité de trajets relativement longs pour accéder à ces services qui se concentrent dans la ville centre de Parthenay ou les agglomérations voisines (Niort, Poitiers).

La population est captive de la voiture individuelle ce qui induit des situations d'exclusion pour les personnes sans véhicule et des impacts environnementaux difficile à faire diminuer. La réponse vient localement par les aires de covoiturage qui se sont relativement bien développées avec une douzaine d'aires en service sur le territoire.

Les services de transport collectif (lignes bus du Département ou transport à la demande) sont peu développés et distendus en raison principalement de la dispersion des usagers potentiels. Le réseau bus TER de la SNCF permet aux habitants de rejoindre Nantes et Poitiers

via Parthenay. Le territoire est aujourd'hui à l'écart d'une offre de transport ferré ; l'enjeu est donc de permettre le rabattement vers les gares TGV de Niort, Saint-Maixent ou Poitiers qui restent relativement proches.



Le réseau TER ferré en 2015

La ligne de voie ferrée Thouars / Parthenay / Niort était historiquement située sur le trajet ferré Paris-Bordeaux. Abandonnée au profit d'un passage par Tours et Poitiers, la ligne a maintenu le transport de voyageurs jusqu'au début des années 80. Depuis, cette ligne a continué à jouer un rôle stratégique dans le transport de marchandises. Fin 2015, un tronçon central situé entre Saint-Varent et Parthenay a dû être fermé pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui entre Niort et Saint-Varent, circulent 550 000 tonnes de fret par an, et entre Saint-Varent et Thouars un million de tonnes. La Région Nouvelle-Aquitaine a apporté son soutien à la réfection de cette ligne à la fin de l'année 2016.

La question de la mobilité est de fait primordiale sur un territoire rural comme la Gâtine que ce soit pour les actifs, les personnes âgées isolées, les jeunes, les touristes mais également le transport de marchandises... C'est un des leviers du développement du territoire qui doit permettre de renforcer son attractivité tout en maintenant un paysage de qualité et en évitant de fragmenter les continuités écologiques existantes. Ainsi, un seul grand projet de développement d'infrastructure est aujourd'hui porté localement, il s'agit de l'aménagement de la RN 149 entre Nantes, Poitiers et Limoges.

Une vingtaine de bornes de recharges pour les véhicules électriques sont réparties sur l'ensemble du territoire laissant entrevoir la possibilité de développer un transport individuel moins émetteur de CO₂, voire des services d'auto-partage.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN POTENTIEL À DÉVELOPPER

La principale production énergétique d'origine renouvelable sur le territoire est l'énergie issue du bois. Jusqu'au milieu des années 2000 il s'agissait même de l'unique production d'énergie renouvelable.

Le département des Deux-Sèvres détient un poids important à l'échelle régionale concernant les installations éoliennes. La Gâtine produit 28% de l'énergie éolienne du département (Sources AREC 2015) (*cf. annexe 28*). La production éolienne du territoire de Gâtine est constituée de 8 parcs en activité composés de 2 à 10 mats avec une puissance moyenne de 10,8 MW par parc. Ce développement éolien concerne aujourd'hui principalement les franges du territoire sans impacter la partie la plus bocagère du territoire. L'enjeu est d'assurer le développement de la production d'énergie renouvelable tout en évitant un mitage du territoire au niveau des installations éoliennes.

En 1973, le marché aux bestiaux de Parthenay déménage en périphérie de la ville et à proximité de l'axe Poitiers / Bressuire. 40 ans plus tard ce bâtiment qui connaît toujours une activité importante en milieu de semaine, est équipé de 8 500 panneaux photovoltaïques représentant une surface de 17 000 m². Cette centrale produit l'équivalent de la consommation électrique de 800 familles (hors chauffage et production d'eau chaude) et a été inaugurée au début de l'année 2016.

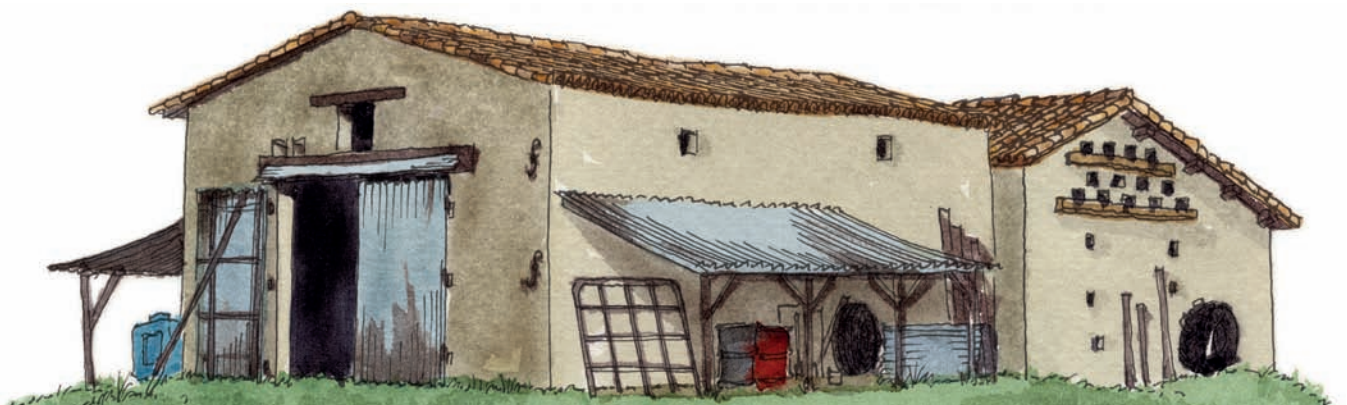
Le SCoT encadre l'installation des centrales photovoltaïques qui ne doivent pas être prétexte à des constructions supplémentaires sur des terrains agricoles. Il interdit, par ailleurs, l'occupation du sol par des fermes solaires sauf en présence de sites pollués, de friches urbaines ou industrielles dont la requalification est impossible.



La couverture photovoltaïque du marché aux bestiaux de Parthenay

Les efforts en termes de productions d'énergies renouvelables restent importants à réaliser mais des potentiels sont identifiés sur le territoire. Ainsi, la valorisation de la ressource issue de l'entretien des haies pourrait participer au développement de l'énergie issue de la biomasse qui comprend également le bois énergie hors bûche ainsi que le biogaz valorisé dans les unités de méthanisation.

Qu'il s'agisse de l'entretien des haies, de l'installation d'éoliennes ou de la mise en place d'unités de méthanisation l'enjeu de production d'énergies renouvelables croise des enjeux non-moins importants tels que le maintien de la qualité des paysages et du cadre de vie et l'acceptation de ces projets par les habitants et usagers du territoire.



PARTIE 3**LE PNR, UN PROJET PERTINENT
ET DÉCISIF POUR L'AVENIR DE LA GÂTINE**

Les défis du territoire

L'analyse du territoire présentée ci-dessus et partagée avec les membres des commissions est à l'origine d'une première construction de la perception du territoire par les acteurs. Il ressort de ces éléments des traits de caractéristiques que l'on peut retrouver communément dans les territoires ruraux mais également des spécificités propres à la Gâtine et à ses paysages.

24 Pour rappel les 4 commissions du projet sont les suivantes : Commission Cadre de vie (Biodiversité Paysage Agriculture) ; Commission Activités (Economie Tourisme Agriculture) ; Commission Identité (Culture Patrimoine) ; Commission Vie quotidienne (Aménagement du territoire Services à la population).

Lors du séminaire de lancement du travail des commissions²⁴ du projet de Parc, les acteurs locaux ont travaillé, à partir des états des lieux du territoire, à la construction d'une image du territoire représentée comme un navire avec les forces qui poussent ce navire vers des mers calmes et les faiblesses qui tirent ce navire vers le fond et le ralentissent dans sa traversée.



Séminaire de travail des commissions

LA PERCEPTION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Lors de la deuxième réunion des commissions ces versions, imaginées, ont été affinées en intégrant la notion d'« internalité » ou d'« externalité » des aspects positifs ou négatifs du territoire :

- **Les atouts** sont les **aspects positifs internes** que contrôlent les acteurs et sur lesquels ils peuvent agir dans le futur.
- **Les faiblesses** sont les **aspects négatifs internes** mais qui sont également contrôlés par les acteurs et pour lesquels des marges d'amélioration importantes existent.
- **Les opportunités** sont les **possibilités extérieures positives** dont on pourrait tirer parti dans le contexte des forces et des faiblesses actuelles
- **Les menaces** sont les **problèmes, obstacles ou contraintes extérieurs** qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'action.

Sur la base de cette définition partagée, les tableaux ci-dessous reprennent les travaux des commissions. Ce sont ces tableaux qui ont ensuite amené chaque commission à identifier les enjeux du territoire propres à leurs thématiques (toujours en s'assurant d'une définition commune de l'enjeu comme un élément à perdre ou à gagner dans le contexte de la création d'un Parc naturel régional).



©Illustration L. Morin

COMMISSION CADRE DE VIE

Le bocage est une richesse fragile et menacée. La population active agricole tend comme partout en France à vieillir et à voir ses effectifs diminuer, augmentant de facto avec le temps la taille des exploitations. Cet accroissement de la taille de ces

dernières menace les modes de cultures actuels et le réseau de haies qui est, pour un seul exploitant, une charge d'autant plus lourde que son exploitation est grande. En tant que tête de bassins versants, la responsabilité du territoire est forte.

Atouts	Faiblesses
• Identité bocagère liée à l'activité agricole • Qualité de vie • Diversité de la ressource en eau et des milieux humides • Richesse des ambiances paysagères • Richesse, qualité, quantité des productions agricoles • SCoT exigeant qui économise le foncier agricole • Préservation des espaces naturels permettant la découverte du patrimoine en toute intimité • Richesse associative environnementale • Singularités géologiques : chaos granitiques, carrières • Linéaire de chemins existants • Présence encore importante de haies, prairies, zones humides • Eléments identitaires du paysage : pommes, parthenaises, barrières de prés, brouillard,	• Modification des paysages : -Régression des surfaces en prairies -Dégradation progressive du maillage bocager -Drainage • Manque de connaissance approfondie sur la biodiversité du bocage • Contexte agricole économique/foncier : installation, transmission, renouvellement • Conflits d'usage sur la ressource en eau • Activité d'élevage difficile (économiquement et pénibilité du métier) • Manque de sensibilisation des acteurs de la haie (agriculteurs, collectivités, particuliers et scolaires) • Faible part des produits transformés localement et consommés sur le territoire. • Eau potable : distribution difficile / qualité et quantité menacées • Territoire peu desservi par les transports en commun
Opportunités	Menaces
• Zonages de protection (relativement peu au regard des territoires voisins et de la richesse du patrimoine naturel) • Certifications/labels (productions/modes de consommation) : Est-ce une opportunité ou une faiblesse ? • Potentiel d'accueil à la ferme	• Problèmes de continuité écologique (ouvrages, étangs sur cours d'eau) • Problèmes de la ressource en eau : qualité ET quantité • Vieillesse des chefs d'exploitation / Problème de transmission et vocation des exploitations • Evolution des marchés agricoles

Les enjeux et axes de travail propres à la commission Cadre de vie et découlant de cette grille AFOM sont les suivants :

- Maintenir et reconquérir les paysages bocagers et les milieux aquatiques

- Valoriser des productions locales en accord avec l'identité paysagère
- Maintenir l'identité architecturale tout en développant l'innovation technique et environnementale.

COMMISSION ACTIVITÉS

Le Pays de Gâtine est un territoire au tissu économique varié, riche de nombreux établissements qui maillent l'étendue du territoire. L'agriculture est au cœur de toute une filière qui regroupe de nombreuses activi-

tés de production agroalimentaire, de commerce de gros... Le pôle de Parthenay, et des communes de sa couronne, concentre une part importante des activités, en particulier celles du commerce et des services.

Atouts	Faiblesses
• Importance du marché aux bestiaux de Parthenay • Diversité d'activités économiques • Activité agricole créatrice d'emploi (amont/aval) • Importance économique du tourisme • Importance de l'élevage ruminant • La race bovine Parthenaise + Label rouge à conforter • Filière agroalimentaire importante et diversifiée • Diversité des démarches de qualité : marques et labels agricoles • Implication des producteurs dans les démarches de circuits courts • Dirigeants plus jeunes que la moyenne du département • Maillage commercial du territoire • Nombreux itinéraires et circuits de randonnées • Intérêt des touristes pour le patrimoine local • Force événementielle avec des festivals et des événements atypiques • Importance et diversité de l'offre de restauration et d'hébergements • Création d'une monnaie locale « la Gâtinelle »	• Enclavement routier du territoire et réseau routier de faible qualité • Difficulté d'accès au très haut débit sur le territoire • Difficultés pour la reprise des exploitations agricoles • La Gâtine n'est pas une destination touristique emblématique • Liens entre agriculture et tourisme à renforcer • Les entreprises agroalimentaires dépendent de la pérennité de l'élevage, et vice versa • Faible part du tourisme marchand par rapport au tourisme familial • Hébergements hôteliers vieillissants • Potentiel touristique de la ville centre à valoriser • Manque de transports en commun et d'une complémentarité vélo/ transports en commun
Opportunités	Menaces
• Evolution des modes de consommation (authenticité et consommation durable) • Potentiel de développement des énergies renouvelables (méthanisation) • Positionnement de la Gâtine au centre d'un cercle Marais poitevin, Futuroscope, Puy du Fou, Vallée de la Loire • Le territoire exporte sa production agricole • Itinérances et randonnées (GR / Compostelle / Vélo Francette) • Accueil de nouveaux actifs/nouvelles activités	• Accessibilités routière et ferroviaire difficiles • Vieillesse du monde agricole • Menace sur le foncier agricole • Difficultés des reprises d'entreprises en artisanat et commerce • Difficultés de recrutement en main d'œuvre saisonnière. • Difficultés dans le quotidien des TPE (accès aux marchés publics) • Faible diversité des visiteurs étrangers

Les enjeux et axes de travail propres à la commission Activités et découlant de cette grille AFOM sont les suivants:

- Développer l'attractivité et la vitalité du territoire tout en conservant son identité

- Accroître la valeur ajoutée sur le territoire de Gâtine

- Valoriser l'identité du territoire pour renforcer sa notoriété

COMMISSION IDENTITÉ

La Gâtine poitevine possède de nombreuses richesses patrimoniales sur son territoire. Celles-ci étant le plus souvent dispersées et peu visibles au travers du maillage bocager, le territoire pâtit d'un manque de visibilité et de reconnaissance touristique. Habitué depuis longtemps à travailler ensemble, les réseaux d'acteurs dans les

domaines du patrimoine et de la culture, constituent un point fort non négligeable mais qui présente toutefois un certain nombre de fragilités. La mise en place d'un Parc naturel régional ne pourra que conforter ces initiatives en favorisant les politiques de valorisation du patrimoine et de la culture qui forgent l'identité du territoire.

Atouts	Faiblesses
• Richesses d'actions, d'offres et de propositions dans différentes disciplines • Présence artistique dense sur tout le territoire et tout au long de l'année • Bonne répartition géographique de l'offre • Multiplicité des lieux de diffusion et des équipements • Réseau d'acteurs culturels riche • Tarifs des manifestations accessibles • Habitudes de travail et de partenariat entre les acteurs • Manifestations et acteurs locaux qui contribuent au rayonnement régional et national • Histoire commune et patrimoine riches • Label Pays d'art et d'histoire (CCPG) • Acteurs et outils du patrimoine identifiés	• Difficulté d'accès du public aux activités (notamment due aux transports) • Manque de coordination pour une bonne visibilité de la diffusion culturelle • Offre moins diffuse sur le territoire en hiver • Manque d'une politique d'éducation artistique et culturelle structurée • L'offre alternative n'est pas suffisamment formalisée • Communication touristique insuffisante • Manque de visibilité des richesses du patrimoine • Manque d'entretien du patrimoine
Opportunités	Menaces
• Rayonnement régional et national d'acteurs et de manifestations • Développement des conventions territoriales d'éducation avec les collectivités • Développement des circuits à vélo • Potentiel du patrimoine lié à l'eau (Vallée du Thouet, de l'Autize et de l'Egray) • Prise de conscience de la valorisation nécessaire du patrimoine	• Précarité et difficulté des structures à se projeter dans leur activité et leur avenir • Manque de reconnaissance des acteurs locaux • Tendance à la perte d'image, de notoriété du territoire • Perte des savoir-faire (ex.les techniques de construction)

Les enjeux et axes de travail propres à la commission Identité et découlant de cette grille AFOM sont les suivants :

- Sauvegarder et s'approprier l'identité, avec l'idée de mettre en place une dynamique commune
- Maintenir la diversité culturelle (qui est « en péril »)
- Animer le patrimoine bâti
- Rassembler les acteurs autour de la question de la coordination à l'échelle du PNR / Faciliter la mise en réseau autour d'un projet commun

COMMISSION VIE QUOTIDIENNE

Les problématiques de la Gâtine poitevine en matière d'aménagement et d'accès aux services sont semblables à celles de l'ensemble des territoires ruraux. Les actions portées à l'échelle intercom-

munale montrent néanmoins que des actions sont possibles face à ces constats parfois implacables. Le vieillissement de la population reste moins important que dans d'autres territoires ruraux.

Atouts	Faiblesses
• Equilibre des classes d'âge de la population • Bonne organisation de la gestion de la ressource en eau • Equipement correct en assainissement collectif • Potentiel important pour le développement des énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation, solaire, éolien) • Offre de l'enseignement secondaire • Efforts réalisés pour la création de Maisons de santé • Attractivité liée au cadre de vie et/ou au coût de la vie et de l'immobilier	• Difficulté à attirer les jeunes actifs sur le territoire • Faible attractivité de la ville centre • Territoire attractif de pauvreté • Disparités de moyens humains et financiers pour accompagner les jeunes (MPT, Foyers, CSC) • Manque de logements sociaux adaptés aux besoins • Absence de diversité dans les locatifs (saisonniers, jeunes, personnes âgées...) • Désertification médicale de la frange ouest • Non renouvellement des médecins hors des maisons de santé et enclavement des zones rurales à l'écart des axes routiers • Documents d'urbanismes anciens • Peu de Règlements locaux de publicité • Peu d'équipements en chaudière bois au regard de l'importance de la filière bois • Peu d'équipements en méthanisation individuelle ou collective au regard du potentiel • Mitage du développement éolien • Couverture numérique insuffisante • Nombreux bâtiments vacants • Manque d'offres de formations en lien avec les besoins des employeurs
Opportunités	Menaces
• Reprise démographique globale • Un réseau bus (TER RDS) existant à améliorer • Nouvelles activités et nouveaux métiers de la « Silver économie » • Axe routier nord-sud	• Absence de transport ferré • Vieillesse de la population • Manque d'offres de formations post-bac • Manque de transports en commun sur l'axe est-ouest (coûts) • Infrastructures routières de faible qualité • Aires de covoiturage non connectées aux réseaux de transports en commun • Réduction de l'offre de services publics

Les enjeux et axes de travail propres à la commission Vie quotidienne et découlant de cette grille AFOM sont les suivants :

- Aménager durablement le territoire,
- Améliorer l'attractivité du territoire,

- Favoriser la croissance démographique et maintenir l'équilibre de la population (équilibre de générations, équilibre social et équilibre géographique)
- Renforcer la coordination des politiques publiques

Identité paysagère liée au bocage, importance de l'élevage, richesse des acteurs associatifs dans le domaine de l'environnement et de la culture, difficultés des entreprises agricoles, manque de transports en commun, besoin de notoriété et de reconnaissance du patrimoine, potentiel de développement des énergies renouvelables, difficultés d'accès aux services... Les tableaux présentés dans les pages précédentes font ressortir des défis, partagés par les acteurs commissions, qui dépassent les thématiques abordées par chaque groupe de travail. Ces tableaux viennent aussi démontrer la pertinence du regard des acteurs sur leur territoire. Cette vision convergente sur l'attachement à l'identité Gâtinaise et les menaces qui pèsent sur l'avenir du territoire a permis d'aboutir sans difficulté aux enjeux partagés du projet de Parc naturel régional.

LES ENJEUX DU PROJET DE PNR

Les 14 enjeux identifiés par les commissions concernent des domaines d'action peu ou pas explorés sur le territoire ou des manques à combler, des dynamiques à soutenir, à faire monter en puissance ou des domaines d'actions à coordonner pour gagner en efficacité.

Pour aboutir à une vision partagée et transversale de ces enjeux, ils ont été classés selon les trois catégories suivantes :

MOTS-CLÉS Enjeux majeurs propres à la Gâtine	Illustration TECHNIQUE orientations stratégiques pour répondre à l'enjeu	Illustration SPONTANÉE Références locales, souvenirs, des savoirs, poèmes !	N°
PAYSAGES BOCAGERS	• rendre le bocage utile • préserver les haies, les chemins, les vallées, les milieux aquatiques (mares, étangs, ruisseaux...)		1
DIVERSITÉ CULTURELLE	• renforcer le lien homme-territoire • valoriser et diffuser la richesse du patrimoine du CERO (patrimoine) + culture orale + culture orale + culture orale		4
PATRIMOINE BÂTI	• renforcer et protéger le patrimoine vernaculaire (maison, porche, lavoir, crèche, ...) chaumières • faire découvrir et valoriser les éléments du patrimoine (maison, crèche, ...)		5
EQUILIBRE DE LA POPULATION	• redynamiser le centre-ville • encourager la désertification • donner aux jeunes et aux familles • renforcer les activités métadiennes et la recherche de savoir-faire du territoire • associer la population à la démarche • créer des lieux de rencontre entre les générations		2
PRODUCTIONS (AGRICOLLES) LOCALES	• valoriser l'élevage en lien avec le bocage • faire monter en puissance la production locale • développer les circuits courts • appuyer sur le tourisme industriel (cavités, caniches, ...)		3

Séminaire de travail des commissions

- Enjeux globaux, enjeux partagés par d'autres PNR mais néanmoins importants.
- Enjeux d'ordre singulier, enjeux de la Gâtine.
- Enjeux relevant davantage d'orientations stratégiques, se rapprochant des actions du futur Parc.

Ce classement, validé par les commissions, a été la base d'un travail par mots-clés à partir des enjeux singuliers propres à la Gâtine. Ces mots-clés étaient ensuite à illustrer de façon technique avec les premières pistes de travail pour le territoire ainsi que de façon spontanée par des souvenirs ou des références locales.

La hiérarchisation de ces mots-clés par chaque groupe a abouti à trois enjeux majeurs qui seront à intégrer au projet de PNR. L'équilibre des populations, qui pourrait s'apparenter à un enjeu global, a bien été retenu en tant qu'enjeu spécifique par les acteurs du territoire. Les mots-clés « notoriété » et « valorisation des productions agricoles » sont apparus à plusieurs reprises mais sont ressortis en second plan dans ce classement. En effet, ils sont liés au maintien de l'élevage et des paysages qui apparaissent dans l'enjeu 1. Le développement économique et l'innovation que l'on retrouve à la fin du classement, bien que présents dans les enjeux identifiés par la commission activités, ont davantage été identifiés par l'ensemble des acteurs comme des orientations stratégiques.

ENJEU N°1 DU PROJET DE PNR DE GÂTINE POITEVINE : LE PATRIMOINE BOCAGER : L'ÉLEVAGE, LES PAYSAGES ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Cet enjeu est l'essence du projet de Parc naturel régional pour le territoire du Pays de Gâtine. L'objectif poursuivi est le maintien et la protection de ce paysage par la valorisation de cette ressource. Les acteurs ont insisté sur la nécessité de rendre une utilité à ce bocage. De cet objectif découlera la protection et la valorisation de la biodiversité liée à ces paysages et des milieux aquatiques, zones humides notamment, imbriqués à ces paysages.

Orientations stratégiques proposées par les membres des commissions :

- Valoriser l'élevage en lien avec le bocage et maintenir le tissu agricole rural ;
- Préserver les chemins et les haies associées ;

- Encourager les bonnes pratiques pour une reconquête du bocage ;
- Renforcer la coordination des politiques publiques dans ce domaine ;
- Atteindre un meilleur niveau de qualité de l'eau ;
- Promouvoir le lien entre identité du territoire et bocage ;
- Limiter les nouvelles constructions en dehors des centre-bourgs ;
- Traiter les franges et les interfaces entre zones bâties et zones agricoles ;
- Requalifier le bâti agricole existant.

ENJEU N°2 DU PROJET DE PNR DE GÂTINE POITEVINE : LE PATRIMOINE CULTUREL ET LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Cet enjeu met en avant la conscience que les acteurs du territoire ont de la qualité de leur patrimoine culturel. Parfois confidentiel et bien souvent à restaurer, la richesse du patrimoine bâti, qu'il soit monumental ou rural, a été mise en avant dans cet enjeu tout comme le patrimoine immatériel et la diversité des acteurs qui font vivre la culture en Gâtine. Lié à l'identité du territoire comme le paysage bocager, il est tout autant fragilisé aujourd'hui.

- Orientations stratégiques proposées par les membres des commissions :
- Valoriser les réseaux d'acteurs culturels ;
- Conserver et animer le patrimoine bâti ;
- Renforcer l'existant et mieux communiquer sur les actions culturelles ;

- Faire découvrir le patrimoine vernaculaire par des circuits et des signalétiques cohérentes à l'échelle du territoire ;
- Partager et diffuser les richesses du patrimoine immatériel : culture orale, imaginaire, musique...

ENJEU N°3 DU PROJET DE PNR DE GÂTINE POITEVINE : L'ÉQUILIBRE DES POPULATIONS

Au-delà d'un seul équilibre générationnel il s'agit d'un enjeu plus global d'équilibre des populations au niveau social et géographique : une mixité directement en lien avec le développement économique et l'attractivité du territoire et une qualité de services à offrir aux habitants et aux entreprises.

Orientations stratégiques proposées par les membres des commissions :

- Eviter la désertification des centre-bourgs ;
- Développer l'attractivité et la notoriété du territoire ;
- Donner aux jeunes l'envie de rester et leur en donner les moyens ;
- Améliorer la qualité de services et la desserte numérique ;
- Associer largement la population à la démarche PNR.

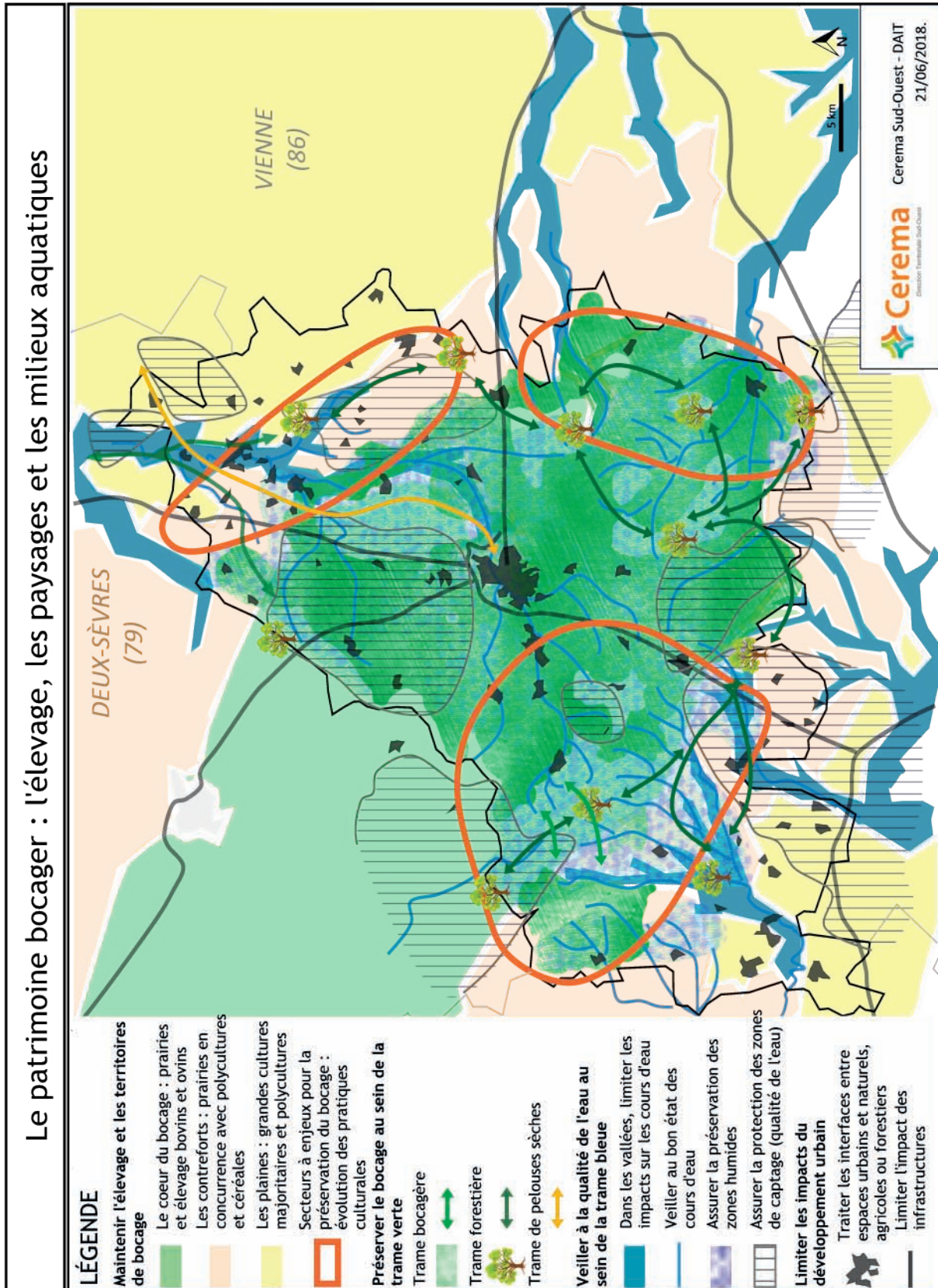
L'objectif donné aux acteurs était d'identifier des enjeux en lien avec un projet de PNR. Cet objectif est atteint puisque les 3 enjeux identifiés croisent de façon pertinente les missions affectées aux territoires labellisés PNR.



©Illustration L. Morin

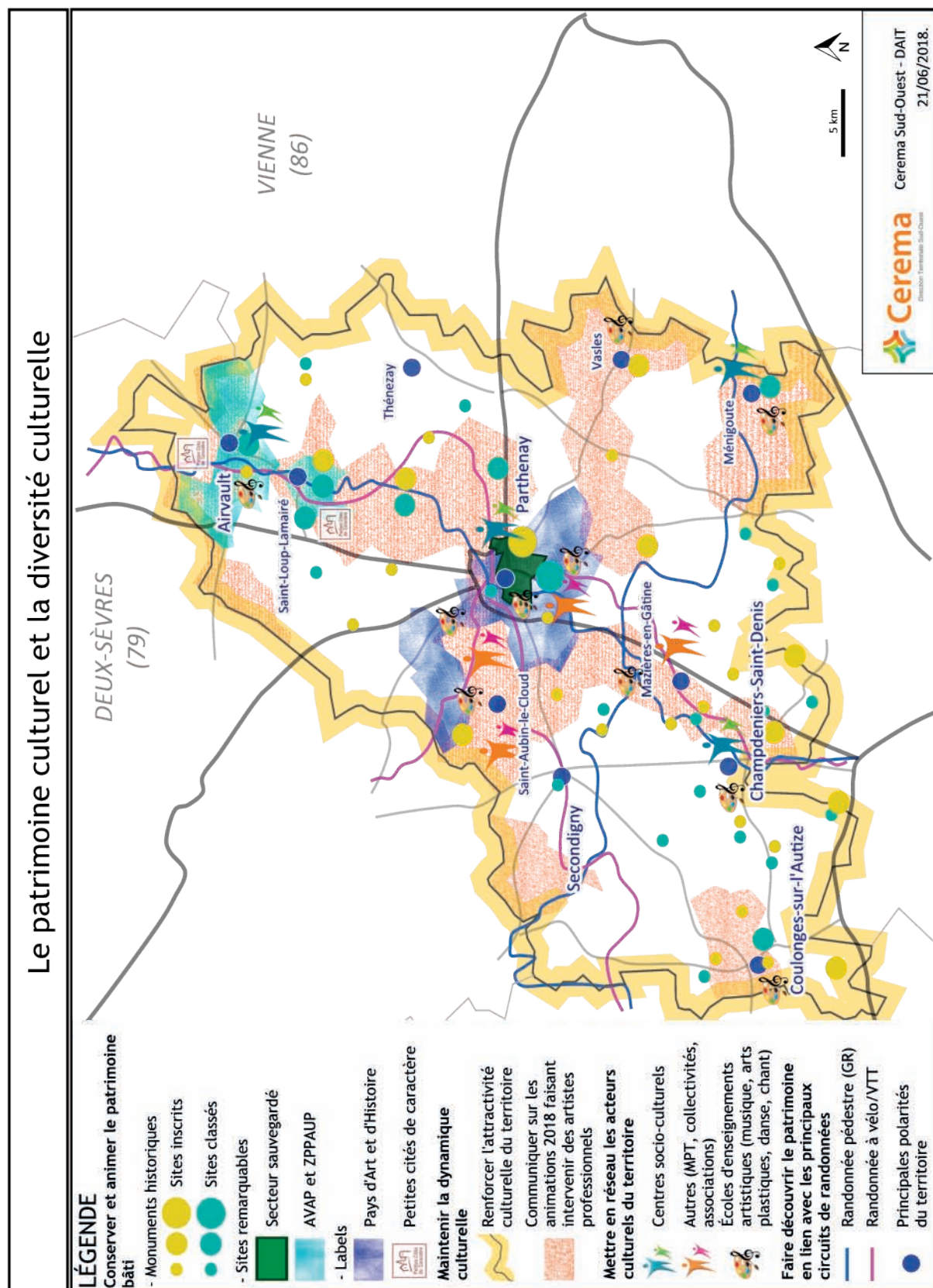
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX

ENJEU N°1



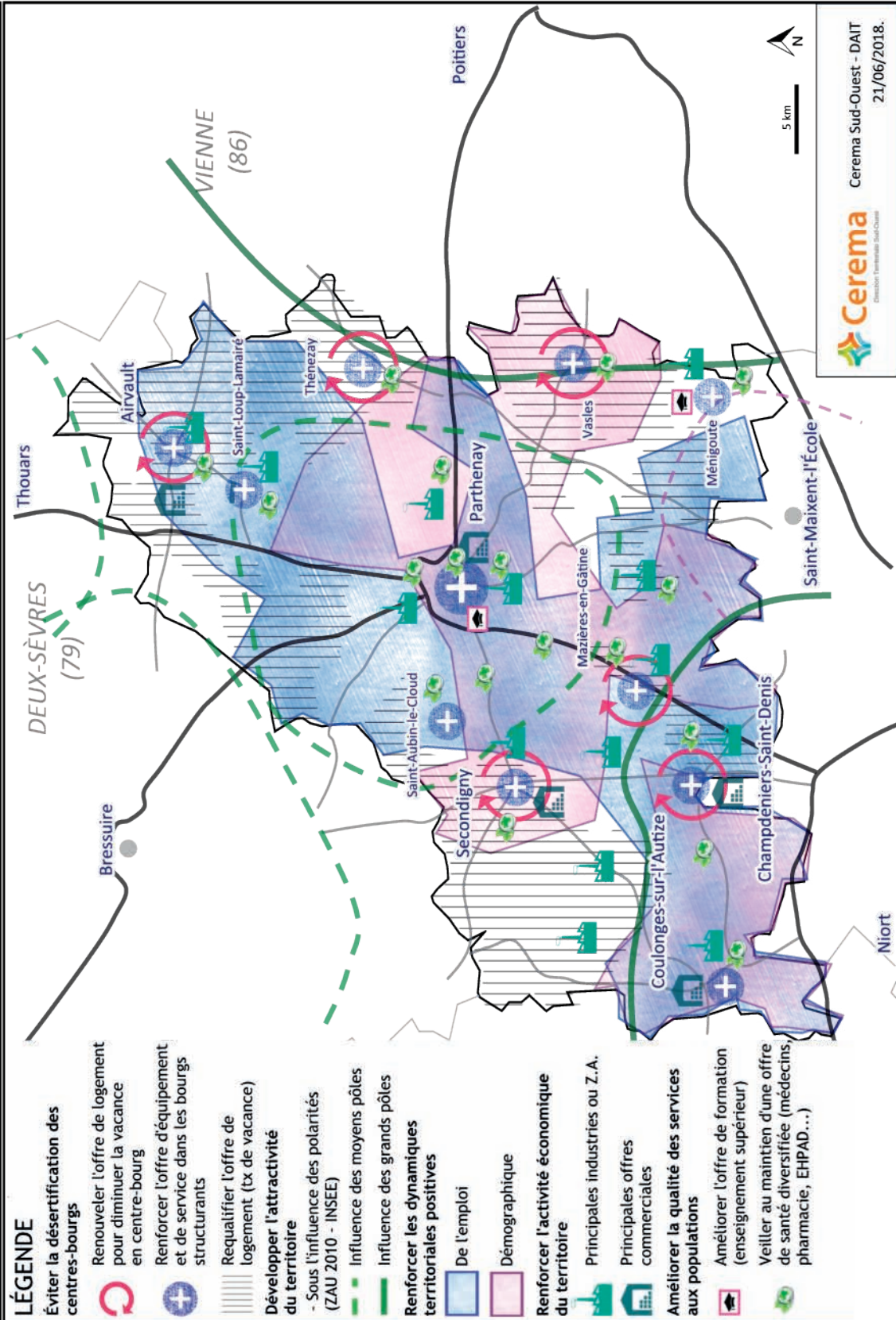
ENJEU N°2

Le patrimoine culturel et la diversité culturelle



ENJEU N°3

L'équilibre des populations



Alternatives et complémentarités à l'outil Parc

L'existence du Pays de Gâtine depuis plus de 40 ans pourrait mettre en doute l'opportunité de créer un Parc naturel régional en Gâtine là où les acteurs ont prouvé leurs capacités à mener des actions conjointes. Il s'agit donc en premier lieu d'étudier la possibilité de maintenir l'organisation du territoire telle qu'elle existe aujourd'hui. Le diagnostic du territoire de la partie précédente a permis d'identifier les dispositifs et les acteurs présents sur le territoire en lien avec les enjeux actuels de la Gâtine. Les évolutions territoriale et socio-économique démontrent néanmoins que ce mode de fonctionnement ne permet pas de répondre aux enjeux identifiés dans le cadre des réflexions sur le dossier d'opportunité.

DES DISPOSITIFS EXISTANTS QUI COUVRENT PARTIELLEMENT LE PÉRIMÈTRE ET NÉCESSITENT UNE MISE EN RÉSEAU

1- LES OUTILS EXISTANTS

Les dispositifs existants concernant la protection des patrimoines naturels ne couvrent que partiellement le territoire et sont bien souvent dédiés à la protection d'un milieu donné ou d'un habitat lié à une espèce emblématique. Ces dispositifs, très segmentés, sont soit des dispositifs de connaissances, soit des dispositifs réglementaires mais il n'existe que très peu de dispositifs incitatifs.

L'animation des sites Natura 2000 est multiple (syndicats de rivières, CPIE, GODS, Département), ce qui montre la richesse des acteurs du territoire mais qui présente des limites dans la coordination des actions. Les sites inscrits et classés, bien que soumettant les autorisations d'aménagement à l'avis de la commission des sites, ne prévoient pas de plans de gestion. La Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins offre une vision globale et est le seul outil de protection réglementaire du bocage mais sur un espace très limité de moins de 23 ha.

La qualité de l'eau ainsi que les éléments du paysage liés à cette ressource font eux aussi l'objet de nombreuses actions portées par plusieurs acteurs du territoire.

La charte paysagère du Pays de Gâtine est issue d'une prise de conscience collective de la valeur du paysage bocager. Ce document n'a pas de valeur

réglementaire. Ce travail a permis de nourrir les axes opérationnels des diverses politiques contractuelles porté par le Pays (LEADER, Contrats régional et départemental) afin d'inciter les acteurs du territoire à engager des actions liées aux préconisations de la Charte. Au regard de la réflexion fournie, les résultats restent limités et n'ont pas permis de construire un véritable projet de paysage et de définir une stratégie d'intervention à partir d'une démarche concertée avec l'ensemble des partenaires du Pays de Gâtine.

Le projet LIFE+PTD (pâturage tournant dynamique) est une méthode de gestion extensive des prairies. Actuellement en phase d'expérimentation, les éléments de communication pour la diffusion de cette pratique permettraient de la généraliser et de sensibiliser les exploitants agricoles. Néanmoins elle ne dispose pas de leviers incitatifs pour faire évoluer les pratiques.

Les continuités écologiques nationales mettent en évidence le rôle clé du territoire de la Gâtine poitevine concernant la trame verte. Le SCoT du Pays de Gâtine intègre ces éléments mais se trouve vite désarmé pour agir concrètement sur ce défi. Le SCoT sera un outil pour les projets et les actions du PNR mais il ne remplit pas le rôle d'alternative de part sa difficulté à disposer de leviers efficaces pour appliquer ses objectifs.

L'ensemble de ces outils et dispositifs sont aujourd'hui efficacement animés par les acteurs du territoire mais ils ne permettent pas d'avoir, par exemple, une approche globale sur les linéaires de la trame verte et bleue. Le patrimoine naturel n'a jamais fait l'objet d'une étude poussée sur l'ensemble du territoire et les études sur les paysages n'ont pas permis d'identifier précisément les espaces non-qualitatifs à réaménager en priorité.

Il n'y a pas de concurrence à envisager entre un futur PNR et les acteurs existants, la création d'un Parc ne ferait pas doublon de par son territoire et de par ses missions. Cet outil permettrait une mise en réseau efficace des forces vives du territoire à l'image de la mobilisation pour l'élaboration du présent dossier d'opportunité.

Concernant les dispositifs existants, le territoire du Pays de Gâtine est quasi contigu par sa limite sud-ouest du PNR du Marais poitevin. Ces territoires possédant des caractéristiques identitaires

et paysagères très distinctes, il n'est pas envisagé une extension du Parc vers la partie centrale du département. L'effet cumulé de la présence de deux PNR sur le Département des Deux-Sèvres ne peut être que bénéfique pour le patrimoine naturel et les continuités écologiques.

2- L'ACTUELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Le territoire a vu son organisation administrative fortement évoluer depuis 5 ans. Les trois intercommunalités qui composent maintenant le Pays de Gâtine ont relevé le défi de mettre en place, dans un contexte législatif et financier incertain, les services et infrastructures nécessaires aux besoins des populations.

Le PETR du Pays de Gâtine se doit ainsi de maintenir son rôle de coordination et d'accompagnement des actions des communautés de communes sans remettre en cause leurs compétences. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 créant les PETR leur donne les missions suivantes : rassembler les EPCI autour d'un projet de territoire définissant les orientations en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique. Il s'agit d'un outil de mutualisation, notamment pour l'ingénierie mise à disposition des communes, et de gestion courante. Ce sont des thématiques proches des missions confiées aux PNR mais le PETR n'a pas la même force d'action et la même capacité de mobilisation que le PNR.

Le PETR reste donc un outil d'appui au développement des projets mais des manques persistent sur le besoin en ingénierie, notamment pour l'animation d'un observatoire du territoire ou des missions transversales d'éducation, de communication et de promotion du territoire. Cette nouvelle organisation territoriale ne permet pas de pallier un effet de cloisonnement du territoire. De plus, les politiques contractuelles développées entre le PETR et l'Union Européenne, l'Etat et la Région ont vu leurs cadres d'interventions profondément réorientés. Cette conjonction de moyens humains et financiers adossée à une stratégie locale ne permet pas de répondre aux enjeux actuels du territoire. Cette évolution fait également résonance avec les capacités financières et le nouveau cadre réglementaire des compétences qui amènent les intercommunalités à se concentrer sur leurs compétences obligatoires et ne permettent pas

le développement d'actions, projets et analyses transversales répondant aux problématiques du territoire.

L'OUTIL PARC, PERTINENCE ET PLUS-VALUE PAR RAPPORT AUX AUTRES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES ENVISAGEABLES

Au regard des éléments présentés ci-dessus, l'état actuel de l'organisation territoriale ne permet pas de répondre aux enjeux du territoire. La première option envisagée est l'évolution des structures existantes. Il s'agit d'étudier les avantages d'un renforcement concerté du Pays et des communautés de communes et le développement de mutualisations en l'absence d'aboutissement du projet de Parc.

1- RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DES EPCI ET DU PETR

Le territoire est bien identifié comme territoire de projet par les structures voisines ou d'une échelle supérieure démontrant ainsi la pertinence de cet échelon. Le renforcement de l'outil PETR au service d'un projet concerté de développement territorial passe impérativement par une stratégie à long terme adossée aux programmes et contractualisations territoriales futures de l'Etat et de la Région. Cependant, les évolutions des politiques contractuelles limitent fortement la capacité du PETR à développer une stratégie transversale pérenne. En parallèle de ce renforcement de l'action du PETR, il serait nécessaire de procéder à des prises de compétences nouvelles des communautés de communes pour répondre aux enjeux du territoire. Cette option n'est pas freinée par l'ambition des acteurs locaux mais bien par l'obligation qui leur est faite, dans le cadre de la loi NOTRe, de répondre prioritairement aux besoins de la population. Ces évolutions structurelles du PETR et des communautés de communes se confrontent aussi aux capacités de mobiliser des moyens humains et financiers nouveaux. La volonté de faire évoluer le Pays de Gâtine en PETR au 1^{er} janvier 2017 devait permettre de recréer un outil concerté dédié au portage de projets et permettant le développement d'une ingénierie mutualisée. Cependant, au regard du contexte décrit précédemment, le Pays semble avoir perdu une certaine opérationnalité.

La création du Parc permettra, de par une vision à 15 ans, de développer et pérenniser des actions et évitera un mode de fonctionnement par à-coups. La poursuite du renforcement des EPCI sera également positive pour la mise en œuvre des actions du Parc. Les EPCI pourront s'appuyer sur l'ingénierie apportée par le Parc pour accompagner leur développement local.

2- DES OUTILS LIÉS AUX ENJEUX DU PROJET DE PNR MAIS QUI RESTERAIENT SECTORIELS

- **La réserve de biosphère** est un dispositif de reconnaissance international via l'UNESCO sur proposition des gouvernements nationaux.

Il s'agit de secteurs où l'on privilégie les solutions permettant de concilier la conservation de la biodiversité et son utilisation durable. C'est une aire écologique représentative dotée de trois fonctions se renforçant mutuellement : conservation, développement durable et soutien logistique à la recherche scientifique et à l'éducation. Cet outil ne permet pas d'associer les acteurs d'un territoire et le volet concertation est moins développé que dans les PNR, tout comme les questions d'aménagement du territoire.

- **La labellisation « Territoire Vert et Bleu »** est un dispositif régional de reconnaissance d'un territoire ayant engagé, avec l'ensemble des acteurs compétents dans ce domaine, un plan d'actions exemplaire et innovant en faveur de la Trame verte et bleue. Le Pays de Gâtine est candidat à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en ce sens par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2018. Ce projet permettra, en parallèle de l'écriture de la charte du futur PNR, de mener des actions sur la trame verte et bleue avec l'ensemble des partenaires du Pays de Gâtine. Ainsi, il sera une première réponse à l'enjeu lié au maintien du bocage mais il ne permettra pas de répondre à l'ensemble des enjeux du territoire identifiés pour le projet de PNR.

- **L'extension du Pays d'Art et d'Histoire est en cours** pour les communes de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine. Actuellement cette reconnaissance ne concerne que les sept communes de l'ancienne Communauté de communes de Parthenay. L'extension de ce label à l'ensemble des communes du Pays de Gâtine viendrait distinguer la qualité du patrimoine bâti et serait l'occasion de mutualiser les actions de mise en valeur. Néanmoins c'est une démarche longue qui pourrait être davantage un outil pour la mise en place des actions du futur PNR qu'une alternative à ce dernier.

- **Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle** est un outil développé conjointement entre les Ministères de la Culture et de l'Education nationale qui s'appuie sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Ce dispositif est actuellement utilisé de manière partielle et cloisonnée à chaque communauté de communes. La généralisation de la mise en œuvre de ce parcours implique de fait un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc. Il encourage une plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche. Cet outil conjoncturel pourrait devenir un support pertinent pour la conduite d'actions dans le cadre du Parc.

- **Le contrat régional de dynamisation et de cohésion** en cours d'élaboration a pour objectif de soutenir, dans le cadre d'un programme d'investissements, les projets et équipements structurants au regard des compétences régionales. Ce contrat, signé pour une période de trois ans, permettra d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets du territoire sur des équipements en lien avec l'économie, l'emploi et la formation, la transition énergétique et la santé. Il finance également une ingénierie dédiée à l'accompagnement de ces porteurs de projet. Ce dispositif est important pour le territoire et son développement mais il ne répond que partiellement aux enjeux et sur un temps trop court, ne permettant pas de mettre en place une stratégie pérenne.



©Illustration L. Morin

	Outils existants	Evolution si statu quo	Evolution si renforcement du PETR et des EPCI	Autres outils envisageables	Création d'un PNR
Enjeu : Patrimoine bocager	Outils existants segmentés, peu incitatifs.	Secteur de l'élevage en difficultés, SCoT et PLUi insuffisants pour la Trame verte et bleue.	Généralisation des PLUi, Incertitudes sur la capacité à mobiliser des moyens humains et financiers hors des champs de compétences obligatoires.	Réserve de biosphère, Labellisation « Territoire Vert et Bleu », Extension de la démarche « Life+PTD ».	Approche globale de la protection des paysages et du patrimoine, Développement de l'expertise scientifique, Soutien à la filière élevage.
Enjeu : Patrimoine et diversité culturelle	Outils de protection et de valorisation hétérogènes et sectorisés.	Manque de mise en réseau des acteurs, Patrimoine peu valorisé et restauré.		Extension du Pays d'Art et d'Histoire à l'ensemble du Pays, Généralisation des PEAC.	Reconnaissance de la valeur du patrimoine pour une démarche collective de promotion et de valorisation.
Enjeu : Equilibre des populations	Actions limitées aux services à la personne et au développement économique.	Vieillesse de la population, Enclavement du territoire, Déficit d'attractivité.	Renforcement des compétences développement économique et enfance / jeunesse.	Politique publique régionale de développement économique et social.	Attractivité et notoriété du territoire, Politique transversale sur les services de proximité, Soutien aux productions locales.
Gouvernance et concertation	Aucune démarche globale engagée avant le projet de PNR.	Risque de déception et démobilitation des acteurs engagés dans la démarche PNR.	Actions participatives sectorielles, Gouvernance du territoire inchangée.	Conseils de développement, Démarches des acteurs associatifs, Développement de la mutualisation.	Lieu de concertation, d'expérimentation et d'éducation du public, Mise en réseau et mutualisation des acteurs et des moyens.

Tableau synoptique des alternatives et complémentarités à l'outil Parc

3- CONCLUSION

Le PNR apparaît comme l'unique outil pour concilier la valorisation du territoire avec le maintien de son identité. Il permettra également de favoriser la prise de conscience par les habitants de la valeur de leur territoire et lui offrira une reconnaissance nationale des points sur lesquels les capacités d'action du PETR sont limitées. Il en va de même concernant la concertation et la participation des acteurs locaux qui ne pourra être que renforcée par la création puis le fonctionnement du PNR.

Cet outil, qui vise à faire émerger les innovations en milieu rural, sera l'occasion de construire un projet de développement durable répondant aux enjeux de ce territoire rural. Il sera aussi l'occasion d'affirmer le rôle central de la ville de Parthenay et de catalyser les démarches des acteurs.

L'innovation, la transversalité et la vision globale du territoire sont les arguments que l'outil Parc permet de mobiliser à la différence des autres options présentées.

La Gâtine, un territoire géographique : les enjeux du périmètre du projet

ÉTAT DES LIEUX

Porteur de la démarche de création d'un Parc naturel régional, le Pays de Gâtine a engagé une réflexion sur le périmètre de ce futur établissement public de coopération.

Présentée ci-après, cette réflexion s'appuie, dans un premier temps, sur l'exploration du périmètre de la Gâtine selon quelques thèmes choisis (gouvernance territoriale, identité culturelle, paysages, biodiversité et agriculture). Cette partie introductive permet de dégager 3 scénarios principaux, qui sont, dans un deuxième temps, rapidement présentés. Un dernier temps fait état d'une analyse comparative multicritère de ces scénarios au regard des 4 critères/enjeux suivants :

- Critère 1 : Cohérence des critères paysagers et environnementaux autour du bocage de la Gâtine ;
- Critère 2 : L'élevage, notamment de la Parthenaise, comme identité agricole de la Gâtine ;
- Critère 3 : La Gâtine, une identité qui traverse les temps ;
- Critère 4 : Une dynamique de coopération et de construction de la Gâtine inscrite dans la durée.

1- PAYS DE GÂTINE ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

Le Pays de Gâtine, construit autour de Parthenay, cœur de la Gâtine historique, trouve ses origines en 1976 avec la création du SMAEG (Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine) dans un contexte de mise en œuvre des Contrats de pays avec la Région. Son périmètre se stabilise ensuite de 1981 à 1999 sur 71 communes après l'intégration de la totalité des communes du canton de Moncoutant. Le périmètre passe alors à 90 communes. Une nouvelle modification du périmètre portant le nombre de communes à 99, est validée en 2003 avec l'intégration de la communauté de communes du Val d'Autize au sud-ouest du territoire du Pays. En 2014, la réforme des collectivités territoriales aboutit à un Pays composé de 82 communes. La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a conduit à un Pays de Gâtine qui fédère en 2017 3 EPCI (*cf. partie 1 « L'histoire du Pays de Gâtine »*).

Avec le temps, le Pays est devenu un acteur central du développement de ce territoire, porteur de l'image de la Gâtine et reconnu depuis son origine il y a plus de 40 ans. Désormais PETR (pôle d'équilibre territorial et rural), le Pays est un espace de contractualisation central du territoire. Pour la période 2014-2020, l'établissement public est notamment engagé dans le programme LEADER, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2014 – 2020 du Pays de Gâtine et le projet LIFE+PTD porté par la CAVEB (coopérative agricole au service des producteurs de viande sur Parthenay).

Ce Pays est donc une réalité pour tous les acteurs de ce territoire et la concrétisation d'un PNR lui permettrait de poursuivre et développer son action auprès des territoires en faveur de la coopération intercommunale, du développement du territoire et de son identité.

La Gâtine est forte de cette antériorité de coopération intercommunale et d'une certaine stabilité de son périmètre, stabilité qui s'est confirmée en 1995 avec la création des Pays structurant les territoires situés au nord (le Bressuirais et le Thouarsais) et au sud (le Haut Val de Sèvre). Les habitudes de coopération intercommunale n'ont évolué qu'à la marge par rapport à ces structures de Pays. Les EPCI limitrophes du Pays de Gâtine se sont constitués sur la base de ces Pays et seul le Pays de Gâtine est demeuré, évoluant en PETR. À l'exception de 4 communes (Germond-Rouvre au sud et 3 communes au nord issues du Val de Thouet) seul le territoire de la Communauté de communes Terre de Sèvre, structuré autour de Moncoutant a ainsi véritablement « basculé », fonctionnant avec le territoire de Gâtine entre 1981 et 2013 (32 ans) et désormais intégré à la dynamique de coopération du Bocage Bressuirais. Ce qui était logique compte tenu de la sa situation géographique.

Au-delà de ces questions de gouvernances territoriales, le territoire de la Gâtine se développe autour du pôle de Parthenay et de sa zone d'influence. Comme le montre l'histoire de la gouvernance des Deux-Sèvres, le Pays se situe au carrefour entre les aires d'influences de Niort au sud, Poitiers à l'est, Bressuire et Thouars au nord.

Plus qu'un territoire présentant une forte polarisation ou des caractéristiques socio-démographiques très marquées, la Gâtine présente une diversité de profils qui s'unissent autour d'une véritable identité culturelle, environnementale et paysagère avec le bocage comme trait d'union.

2- LA GÂTINE HISTORIQUE

Depuis le XIX^e siècle, la Gâtine a fait l'objet d'études géographiques ayant pour objet d'en définir les contours. La Gâtine est une appellation largement reconnue dans le département des Deux-Sèvres dont le périmètre varie en fonction de l'approche adoptée pour son étude. Ce périmètre trouve son ancrage autour de Parthenay et s'étend plus ou moins au nord en suivant le bocage, à l'est ou à l'ouest sur les contreforts de Gâtine en privilégiant des approches plus culturelles que simplement géographiques.

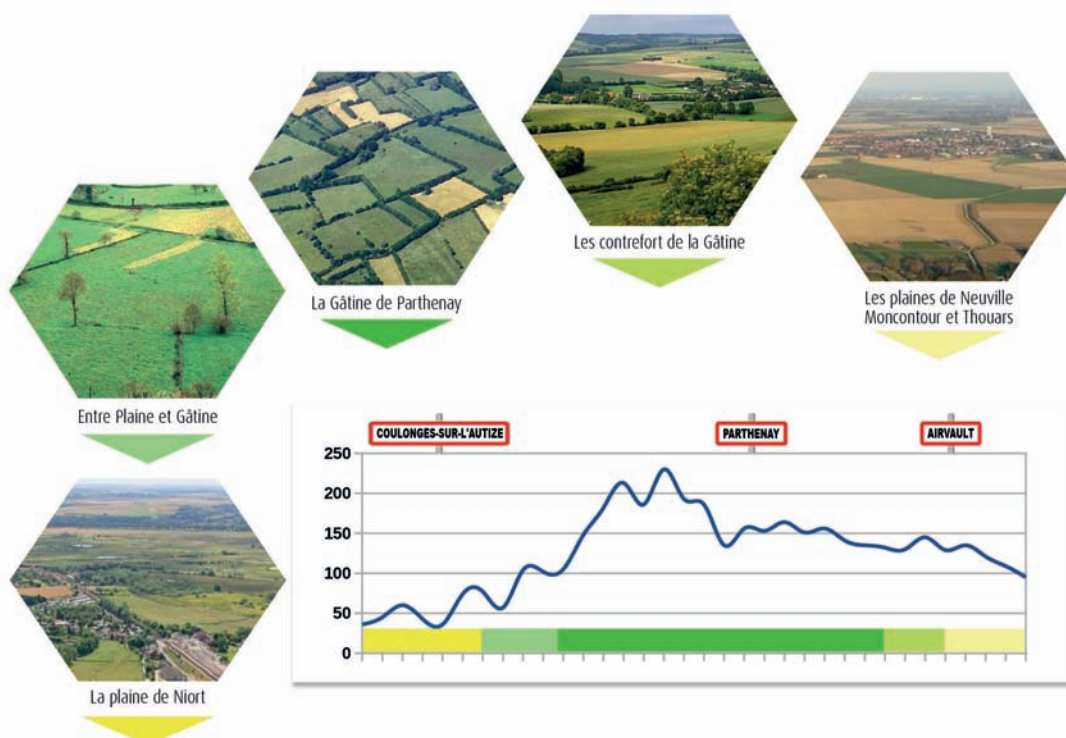
Au-delà de ces études historiques, les évolutions récentes du territoire et de la gouvernance territoriale ont conduit à séparer plus nettement désormais la Gâtine du Bocage Bressuirais au nord tout en consolidant le reste de son périmètre tant à l'est qu'à l'ouest.

Seules les franges nord du pays, le secteur d'Airvault (frange nord-est) et les communes au-delà

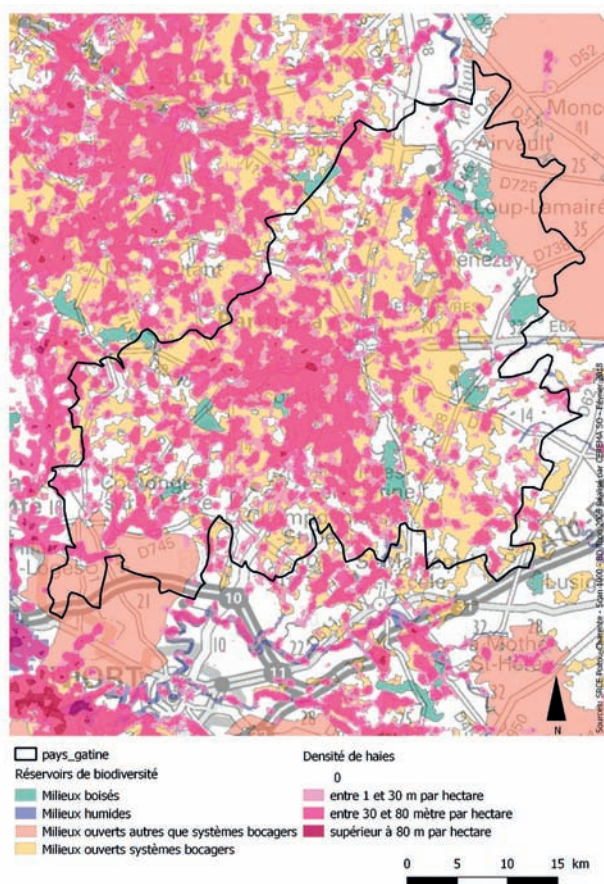
de la frontière nord-ouest du pays, jusqu'à Moncoutant, semblent, pour cette approche historique, discutables, le secteur d'Airvault n'étant jamais situé dans le territoire de Gâtine pour ces différentes études alors que le secteur de Moncoutant l'est toujours. A l'époque, Airvault et Moncoutant faisaient néanmoins partie de l'arrondissement de Parthenay.

3- PAYSAGES DE LA GÂTINE

Les paysages de la Gâtine s'organisent autour du socle rocheux issu de l'éruption du massif armoricain. Comme le montre le transect longitudinal du territoire du Pays de Gâtine, plus on s'éloigne de Parthenay, plus le relief diminue, moins la roche granitique est perceptible en surface et l'on retrouve alors des dépôts de roches sédimentaires. La forme du réseau hydrographique est principalement influencée par cette nature géologique du sous-sol et par le relief. La Gâtine, qualifiée de « château d'eau du Poitou », est située sur la ligne de partage des eaux de nombreux bassins versants (du Thouet, de la Sèvre Nantaise, de l'Autize – Egray, du Clain aval). Le chevelu des cours d'eau y est très ramifié et s'amenuise ensuite lorsque l'on rejoint les plaines, à l'est ou au sud. La densité de mares est également importante (en particulier dans la partie bocagère) sur ce territoire.



Transect altitudinal et paysager du Pays de Gâtine direction sud-ouest nord-est



Densité de haies sur fond de réservoirs de biodiversité au droit du SCoT de Gâtine (source : Cerema SO-2010)

Résultante de l'évolution du relief, de l'hydrographie mais également de la qualité agraire des sols, la formation d'unités paysagères a été fortement influencée par la nature des sols sur lesquels elles reposent.

Les paysages de bocages²⁵ sont majoritaires sur le Pays de Gâtine, correspondant à l'unité paysagère dite de « La Gâtine de Parthenay » qui se prolonge au nord (nord-ouest) par le « Bocage Bressurais ». Avec ses collines et nombreux cours d'eau, ses paysages de bocages et des parcelles bordées de haies, l'image de la Gâtine est d'abord rurale et agricole. Ce bocage est associé à la notion de campagne pastorale, arborée, variée, calme, authentique.

En contrebas de la Gâtine, l'on retrouve les paysages de plaines et de champs ouverts de la « Plaine de Niort » au sud-ouest, de la « Plaine de Neuville, Montcontour et Thouars » au nord-est et des « Plateaux de Pamproux et de Lezay » au sud-est. À l'opposé, ou presque, ces paysages

correspondent à de vastes espaces, simples, presque sans obstacle. Le relief y est très peu marqué, juste plissé par endroits au niveau des vallées.

Sur les contreforts de la Gâtine, des unités paysagères intermédiaires, « Entre plaine et Gâtine » et « Contreforts de Gâtine » font l'interface entre bocage et vastes plaines, la transition s'opère par endroits, de manière très soudaine (vers Airvault par exemple). Néanmoins, elle s'effectue généralement de façon plus subtile et moins abrupte par la présence de zones intermédiaires qualifiées de « semi-bocagères ».

4- LE BOCAGE DE GÂTINE, CORRIDOR ENTRE DEUX PLAINES, PORTEUR D'UNE FORTE IDENTITÉ ENVIRONNEMENTALE

À l'instar de l'approche paysagère, l'approche environnementale confirme le rôle structurant du bocage pour ce territoire. La Gâtine est un territoire majoritairement bocager (sauf sur les secteurs nord-est et sud-ouest). Elle est située au sud-est de la grande zone bocagère du massif armoricain, placée en limite ouest du corridor de bocage relictuel joignant le bocage des Deux-Sèvres (partie intégrante des bocages denses de l'Ouest Atlantique) à ceux de la Vienne (Terres Froides) et de la Charente (Confolens) du nord du Limousin.

Si l'on prend en considération l'axe sud-ouest/nord-est, le Pays de Gâtine présente par ailleurs l'avantage de constituer un transect formant un continuum entre plaines (aux deux extrémités) et bocage (bocage dense au centre ceint de bocages dégradés en interface avec les plaines). Ce continuum présente un cortège d'espèces variées du fait de la diversité des milieux écologiques rencontrés qui en font un territoire particulièrement intéressant dont l'intérêt ne réside pas seulement dans le cœur bocager de la Gâtine.

5- L'ÉLEVAGE EN GÂTINE

Le bocage de Gâtine, progressivement formé sous l'action de l'Homme de la période médiévale jusqu'à son apogée au XIX^e siècle, a un lien direct avec le type d'agriculture pratiqué jusqu'à nos jours : la polyculture élevage dont le principal emblème est la vache de race Parthenaise dont la Gâtine est le berceau (elle était désignée comme « bœuf de Gâtine » au XIX^e siècle).

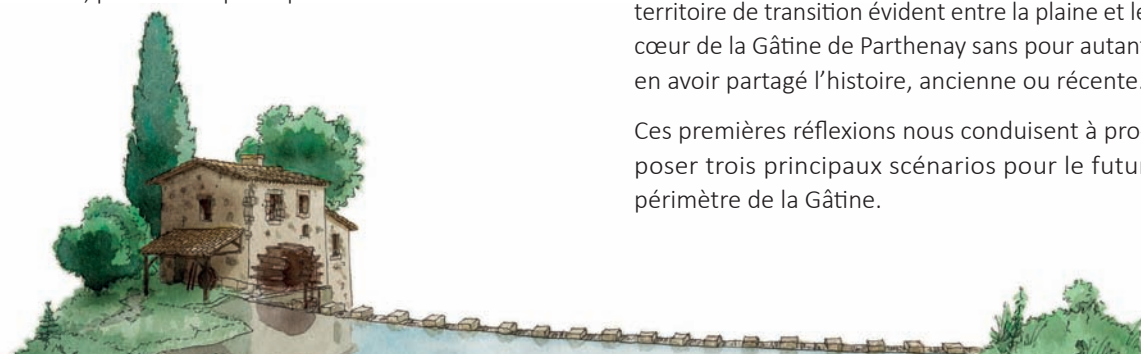
²⁵ Sources : Inventaire des paysages de Poitou-Charentes (<http://www.paysage-poitou-charentes.org/>)

La typologie du sol et du sous-sol qui, jusque dans les années 1960, a freiné la mise en place de grandes cultures industrielles, a protégé ce paysage dessiné par l'élevage et par l'arboriculture, sauf dans les zones sud-ouest et nord-est qui ont vu progressivement se développer les grandes cultures.



Races bovines de France : Race Bovine Parthenaise

Le PNR doit pouvoir agir pour la préservation de l'élevage, mode culturel durable par excellence, qui est à l'origine de l'existence des mares et des haies. L'écologie et l'élevage sont alliés, car les haies et les mares jouent un rôle majeur dans les bocages. Fortement menacées par l'agriculture intensive elles peuvent être une source de revenus complémentaire plutôt qu'une charge pour l'agriculteur (ce rôle écologique des haies est également important même à l'état résiduel en zones de plaines). Ce double bénéfice, écologique et socio-économique de l'élevage, qui participe de façon prégnante à l'image d'authenticité de la Gâtine, pourra être porté par le Parc.



©Illustration L. Morin

6- PREMIÈRES CONCLUSIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DU FUTUR PNR

Le périmètre du futur PNR doit pouvoir s'appuyer sur celui du Pays, car il s'agit d'un périmètre évident pour le fonctionnement et la gouvernance locale mais traduisant également une réalité géographique, paysagère et naturelle certaine autour de Parthenay, centre historique de la Gâtine, et de l'identité bocagère de la Gâtine.

Que l'on parte de ce cœur bocager de la Gâtine ou d'une approche transverse de ce territoire depuis les plaines de Niort et du Thouarsais, il demeure cependant des interrogations sur les franges de ce périmètre :

La frange nord-ouest du territoire : principalement située dans le canton historique de Moncoutant et ayant pendant de nombreuses années fait partie du Pays lui-même. Elle offre des caractéristiques paysagères et environnementales qui la rapprochent de la Gâtine même si son horizon se tourne désormais vers le nord du département, vers la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;

Les franges sud-ouest et nord-est du territoire : situées en plaine de part et d'autres du cœur de la Gâtine sise sur un plateau granitique, ces franges adhèrent au Pays depuis de nombreuses années, elles présentent un intérêt comme espaces de transition entre le système bocager et les zones de plaines de champs ouverts et entre des phénomènes de périurbanisation et d'agglomération dépendants de Niort au sud-ouest et Poitiers à l'est et un secteur bien plus rural, structuré pour partie autour du pôle de Parthenay ;

La frange sud du territoire : située sur les contreforts du massif granitique sur lequel s'est développé le bocage, elle descend vers Saint-Maixent-l'École et la plaine qui relie Niort à Poitiers. Elle présente des caractéristiques paysagères qui en font un territoire de transition évident entre la plaine et le cœur de la Gâtine de Parthenay sans pour autant en avoir partagé l'histoire, ancienne ou récente.

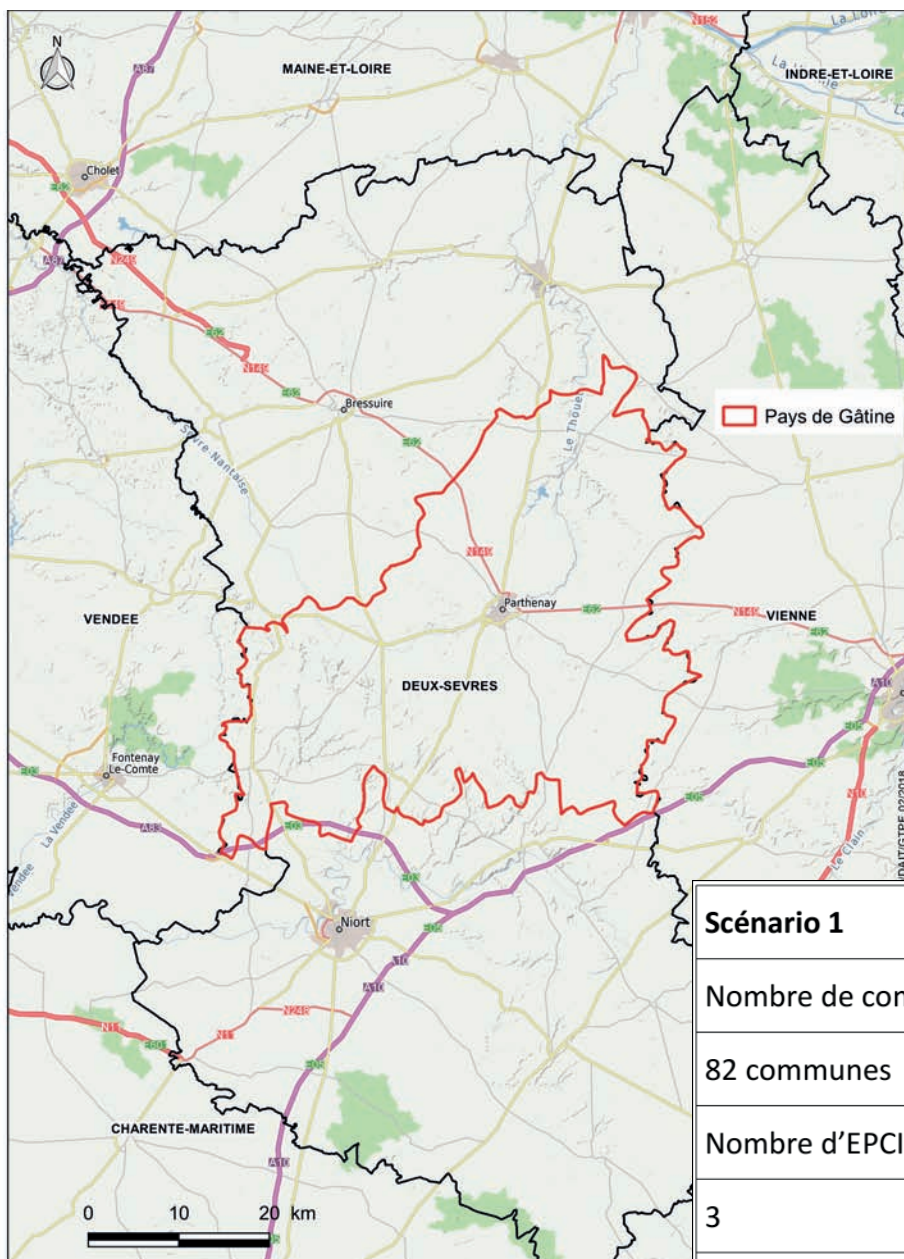
Ces premières réflexions nous conduisent à proposer trois principaux scénarios pour le futur périmètre de la Gâtine.

SCÉNARIOS POUR LE FUTUR PNR DE GÂTINE POITEVINE

SCÉNARIO 1 : LE PAYS DE GÂTINE

Ce premier scénario s'appuie sur le périmètre actuel du Pays de Gâtine. Largement justifié au regard des questions de gouvernance territoriale et de fonctionnement territorial, le périmètre du

Pays de Gâtine, s'il peut être discuté, notamment à partir d'approches paysagères, culturelles ou agricoles, n'est cependant pas incohérent au regard de ces problématiques et propose, au contraire, une diversité intéressante de paysages et de milieux depuis les plaines environnantes.



Scénario 1

Nombre de communes

82 communes

Nombre d'EPCI

3

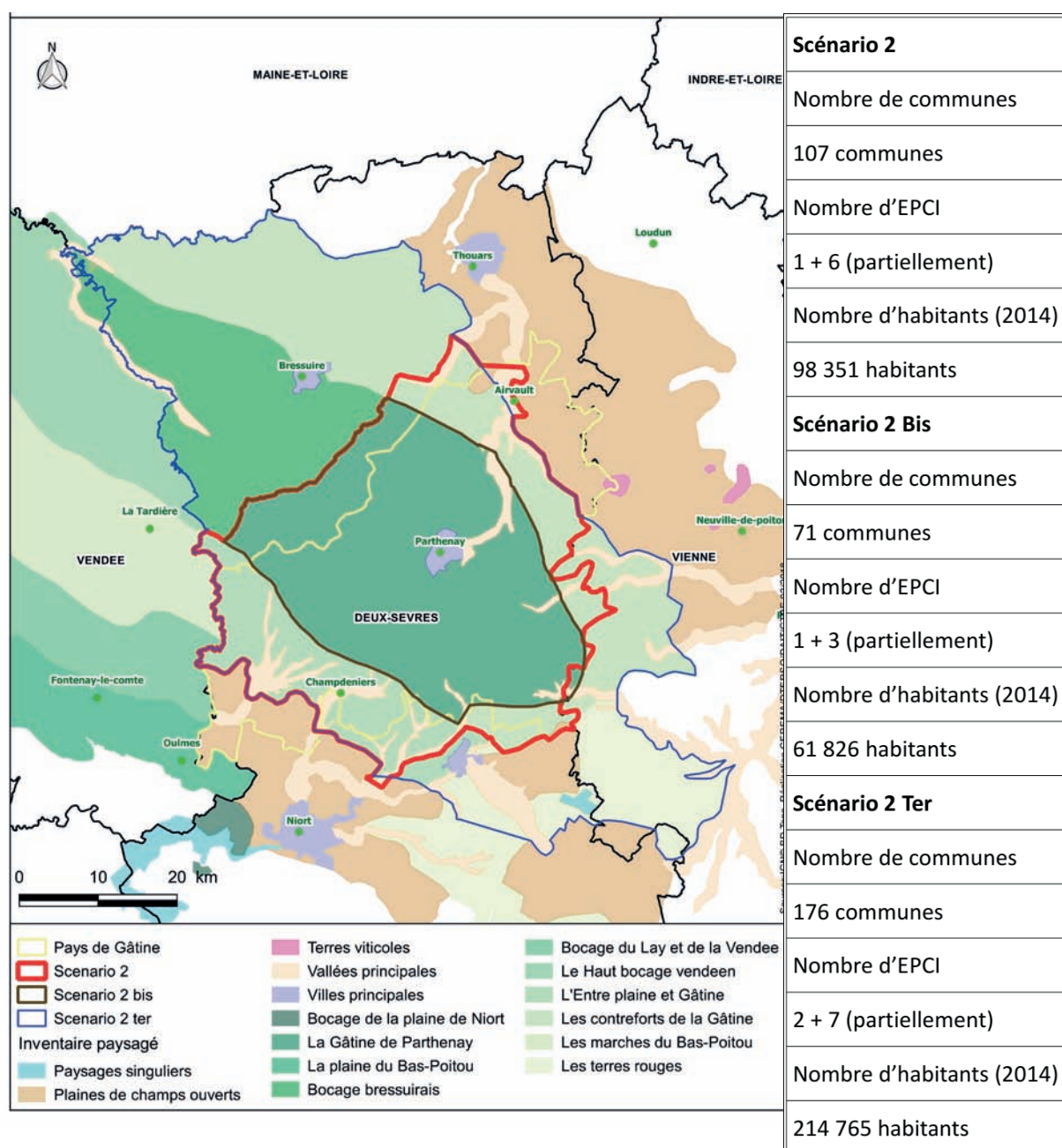
Nombre d'habitants (2014)

66 305 habitants

SCÉNARIO 2 : LA GÂTINE DES PAYSAGES

Ce deuxième scénario s'appuie pour l'essentiel sur une approche paysagère, largement cohérente avec les approches agricoles et environnementales. L'entité paysagère de la Gâtine de Parthenay est au cœur de ce scénario qui se décline en un scénario principal intégrant les contreforts de

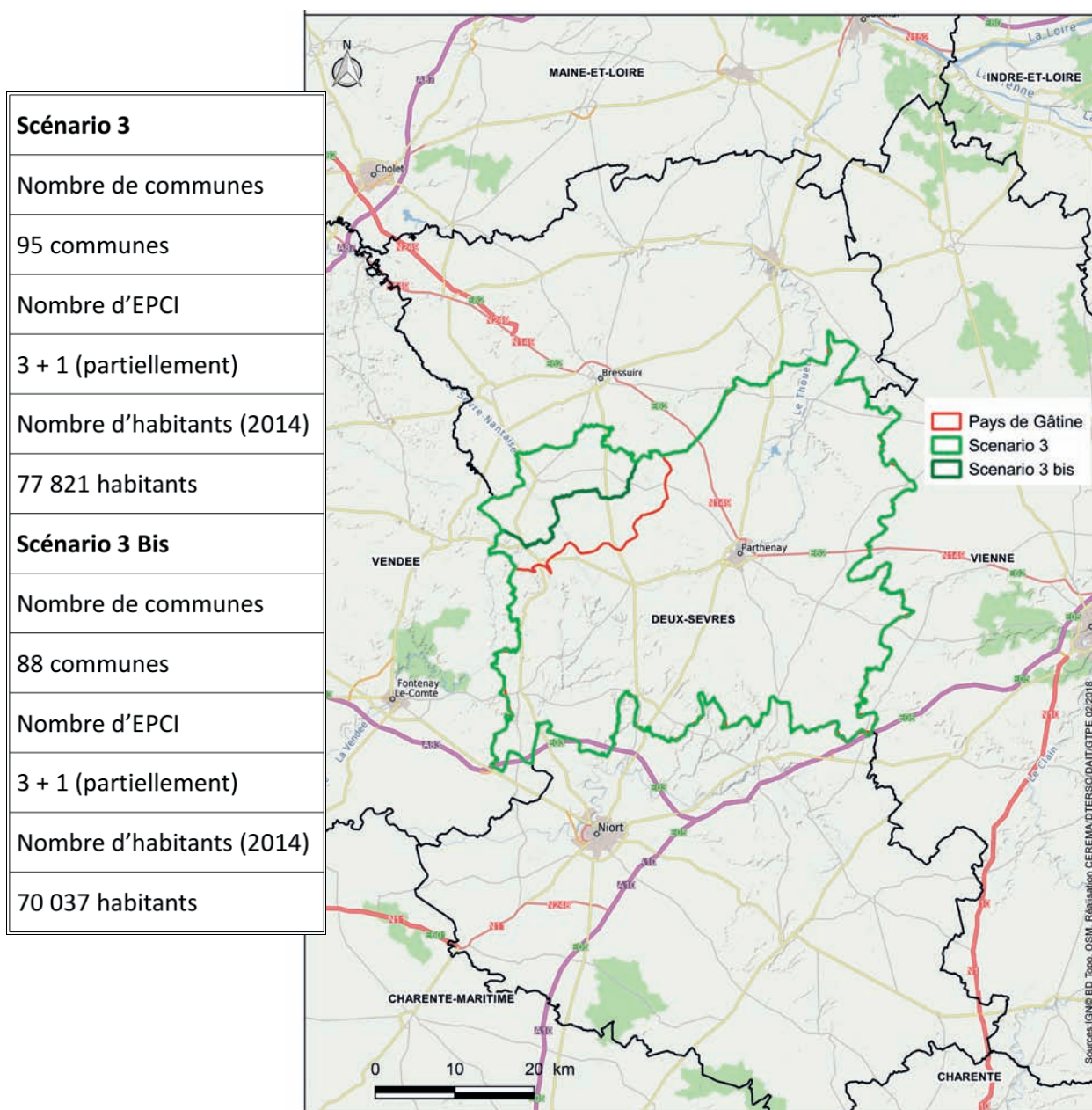
la Gâtine de Parthenay, tout en se limitant au département des Deux-Sèvres et deux scénarios alternatifs : le 2Bis recentré sur la seule entité paysagère de la Gâtine de Parthenay et le scénario 2Ter se développant largement au nord-ouest de ce territoire en intégrant les paysages de bocage dans le bressuirais et le thouarsais et au sud-est vers la Vienne sur les terres rouges.



SCÉNARIO 3 : EXTENSION DU PAYS DE GÂTINE VERS MONCOUTANT

Ce scénario se décline en un scénario principal qui repose sur l'historique de collaboration du Pays de Gâtine et du canton de Moncoutant, puisque ce dernier en faisait effectivement partie entre 1981 et 2013. Sa variante se recentre sur 6 communes limitrophes du Pays qui, historiquement, étaient intégrées au Pays depuis 1976 et essaie de conjuguer cette approche avec l'approche

paysagère, ces communes faisant partie de l'entité paysagère de la Gâtine de Parthenay. Ce scénario se justifie pour l'essentiel pour des questions de gouvernance et de caractéristiques territoriales qui sont communes à ces deux territoires même si l'évolution du système de coopération intercommunale qui a désormais conduit ce secteur à se rapprocher de l'agglomération du Bocage Bressuirais semble largement irréversible.



ANALYSE MULTICRITÈRE DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

Les scénarios présentés ci-dessus sont appréciés au regard de leur contribution à chacun de 4 critères retenus pour cette analyse comparative :

- Critère 1 : Cohérence des critères paysagers et environnementaux autour du bocage de la Gâtine ;
- Critère 2 : L'élevage, notamment de la Parthenaise, comme identité agricole de la Gâtine ;
- Critère 3 : La Gâtine, une identité qui traverse les temps ;

- Critère 4 : Une dynamique de coopération et de construction de la Gâtine inscrite dans la durée.

Cette appréciation est qualifiée par une note entre 1 et 6 permettant de préciser la qualité de prise en compte du critère analysé pour chacun des scénarios. Une note de 3 est moyenne, c'est-à-dire que le scénario n'apporte qu'une réponse partielle aux enjeux du critère analysé, alors qu'une note de 6 signifie une prise en compte complète des enjeux du critère analysé.

CRITÈRE 1 : COHÉRENCE DES CRITÈRES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX AUTOUR DU BOCAGE DE LA GÂTINE

Note	Nom du scénario	N°	Commentaires
5	Le Pays de Gâtine	1	Pour ce scénario, on trouve une cohérence autour de Parthenay pour les descripteurs de biodiversité : haies, densité, connectivité, espèces indicatrices, densité de prairies. Les franges nord-est (Airvault) et sud-ouest (Coulonges-sur-l'Autize) représentent des milieux différents de plaines jouxtant chacun un territoire de transition de bocage moins dense (respectivement les Contreforts de la Gâtine et Entre Plaine et Gâtine). L'axe sud-ouest/nord-est forme ainsi un continuum entre bocage et plaines et présente une plus grande variété de milieux écologiques. Ce scénario permet également d'avoir un échantillonnage complet des différents paysages depuis le socle granitique bocager jusqu'aux plaines céréalières et intégrant les secteurs de transition. Il est néanmoins restrictif dans sa prise en compte du bocage, notamment sur la limite nord-ouest vers le bressuirais et sud-est sur les terres rouges.
4	La Gâtine des Paysages	2	Ce scénario propose une bonne prise en compte du bocage depuis le cœur bocager de la Gâtine jusqu'à ses contreforts. Il exclut les plaines sud-ouest et nord-est au regard de cette cohérence paysagère et écologique mais offre ainsi une moindre diversité de milieux et se coupe de cette dimension transversale. Par construction, ce scénario suit de manière plus précise les limites des entités paysagères de bocage mais reste néanmoins restrictif dans sa prise en compte du bocage, notamment sur la limite nord-ouest vers le bressuirais et sud-est sur les terres rouges.
3		2 Bis	Limitée à la Gâtine de Parthenay, cette variante offre une cohérence interne forte mais se coupe ainsi de toute dimension transversale ou de transition, ce qui est dommageable tant du point de vue des paysages que de la biodiversité.
6		2 Ter	Cette variante propose une version étendue du scénario 2 au regard de l'approche paysagère en prenant en compte la totalité des entités paysagères de bocage depuis le bressuirais et le thouarsais au nord jusqu'aux Terres rouges au sud-est du Pays. Cette variante est également cohérente et, du fait de ses dimensions, lui permettrait de conforter le rôle de corridor national entre bocages breton et limousin de ce territoire. De manière générale, excluant les territoires de plaines, cette variante centrée sur les bocages offre néanmoins moins de variété que les scénarios 1 et 3.

CRITÈRE 1 : COHÉRENCE DES CRITÈRES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX AUTOUR DU BOCAGE DE LA GÂTINE (SUITE)

5	Extension du pays de Gâtine vers Moncoutant	3	Cette extension du Pays de Gâtine vers Moncoutant permet d'intégrer une plus grande surface du bocage de la Gâtine de Parthenay ainsi que les communes frontalières sises dans l'entité paysagère du bressuirais. À l'instar du scénario 1, il intègre les franges nord-est (Airvault) et sud-ouest (Coulonges-sur-l'Autize) du pays créant ainsi sur l'axe sud-ouest nord-est un continuum entre bocage et plaines présentant une plus grande variété de milieux écologiques. À l'instar du scénario 1, ce scénario permet également d'avoir un échantillonnage complet des différents paysages depuis le socle granitique bocager jusqu'aux plaines céréalières et intégrant les secteurs de transition. Malgré son extension au nord-ouest, il demeure restrictif dans sa prise en compte du bocage vers le bressuirais.
5		3 Bis	Cette extension du Pays de Gâtine vers Moncoutant permet d'intégrer une plus grande surface du bocage de la Gâtine de Parthenay et présente ensuite des caractéristiques très proches des scénarios 1 et 3.

CRITÈRE 2 : L'ÉLEVAGE, NOTAMMENT DE LA PARTHENAISE, COMME IDENTITÉ AGRICOLE DE LA GÂTINE

Note	Nom du scénario	N°	Commentaires
4	Le Pays de Gâtine	1	Dans la plaine se trouve surtout de la grande culture de type intensive industrielle bien différente de l'élevage que l'on va retrouver au sein de la Gâtine de Parthenay. À ce titre, les secteurs de transition entre Plaine et Gâtine au sud-ouest et les contreforts de la Gâtine au nord-est sont également des zones intermédiaires entre l'élevage et les grandes cultures. Au cœur du Pays, les éléments convergent autour de l'élevage et au maintien du bocage. Le continuum identifié dans l'approche paysagère et environnementale, sur l'axe sud-ouest / nord-est entre bocage et plaines, semble moins intéressant du point de vue agricole même s'il permet de mieux veiller à l'équilibre bocage/grande culture, pas seulement au cœur de la Gâtine. L'élevage de la vache parthenaise mais aussi des ovins et caprins se font sur un territoire plus vaste que celui proposé par le scénario 1, notamment vers le nord-ouest et le sud-est.
5	La Gâtine des Paysages	2	Excluant, les zones de plaine, ce scénario est plus cohérent sur sa prise en compte des caractéristiques bocagères de l'agriculture de ce territoire. L'extension vers le nord, par rapport au scénario 1, sur l'entité paysagère de la Gâtine de Parthenay, est tout à fait cohérente car s'il s'agit là aussi d'un territoire de bocage et d'élevage.
3		2 Bis	Limitée à la Gâtine de Parthenay, cette variante est beaucoup trop restrictive dans sa prise en compte des caractéristiques agricoles et bocagères de ce territoire.
6		2 Ter	En s'étendant au nord-ouest et au sud-est, cette variante comprend toute la zone d'élevage du nord des Deux-Sèvres et est tout à fait cohérente de ce point de vue d'autant qu'elle s'appuie sur les caractéristiques bocagères communes à tout ce territoire.
4	Extension du pays de Gâtine vers Moncoutant	3	L'extension vers le nord-ouest de ce scénario par rapport au scénario 1 est cohérente du point de vue agricole mais ne modifie pas fondamentalement les caractéristiques de ce dernier.
4		3 Bis	Idem.

CRITÈRE 3 : LA GÂTINE, UNE IDENTITÉ QUI TRAVERSE LES TEMPS

Note	Nom du scénario	N°	Commentaires
4	Le Pays de Gâtine	1	Au regard des études historiques du périmètre de la Gâtine, le Pays de Gâtine en est somme toute très proche à l'exception de la prise en compte des territoires nord-ouest vers Moncoutant. Les franges de plaines du nord-est et du sud-ouest situées hors Gâtine historique concernent cependant le plus souvent des communes qui en partagent partiellement l'identité culturelle.
5	La Gâtine des Paysages	2	Au regard des études historiques du périmètre de la Gâtine, les entités paysagères qui sous-tendent la construction de ce scénario offrent une très bonne cohérence par rapport aux territoires de la Gâtine historique.
3		2 Bis	Fortement recentrée sur Parthenay, cette variante perd en cohérence pour ce critère, l'identité socio-culturelle de ce territoire s'étendant bien plus au nord-est et au sud-ouest.
2		2 Ter	Les vastes étendues de ce territoire ne semblent pas partager la même identité socioculturelle malgré des similitudes déjà soulignées en termes de paysages et de milieux naturels.
5	Extension du pays de Gâtine vers Moncoutant	3	Au regard des études historiques du périmètre de la Gâtine, ce scénario propose une meilleure prise en compte, par rapport au scénario 1, des territoires nord-ouest vers Moncoutant et propose une définition de la Gâtine tout à fait satisfaisante.
4		3 Bis	Plus étendue sur le secteur nord-ouest, cette variante offre néanmoins des caractéristiques semblables au scénario de l'actuel Pays de Gâtine.

CRITÈRE 4 : UNE DYNAMIQUE DE COOPÉRATION ET DE CONSTRUCTION DE LA GÂTINE INSCRITE DANS LA DURÉE

6	Le Pays de Gâtine	1	Scénario construit sur le périmètre actuel du Pays, acteur structurant du territoire depuis 1976, ce scénario est parfaitement cohérent en matière de gouvernance, s'appuyant sur les habitudes passées et actuelles de coopération intercommunale. Il s'intègre plus largement dans une structuration du territoire des Deux-Sèvres qui fait du Pays de Gâtine un territoire frontalier d'ensemble également cohérent, avec au nord le bressuirais et le thouarsais et au sud, le niortais et le haut-val-de-Sèvre.
2	La Gâtine des Paysages	2	L'approche paysagère qui sous-tend ce scénario le rend difficilement compatible avec les structures de coopération intercommunale qui organisent le territoire, y compris au sein du Pays de Gâtine, puisque seul un des trois EPCI qui le composent est entièrement intégré.
2		2 Bis	Recentré sur Parthenay, cette variante recoupe néanmoins le périmètre de quatre EPCI et offre les mêmes difficultés de mise en œuvre que le scénario principal.
1		2 Ter	Le vaste territoire de cette variante s'étend sur 9 EPCI, 7 n'étant que partiellement pris en compte. Il n'existe aucune collaboration intercommunale à cette échelle et la prise en compte parcellaire des différents EPCI rend ce scénario impossible à mettre en œuvre.
3	Extension du pays de Gâtine vers Moncoutant	3	Construit sur la base d'un périmètre qui fut, au nord du territoire, celui du Pays de Gâtine, entre 1981 et 2013, ce scénario n'est pour autant pas aisé à mettre en œuvre, le territoire de Moncoutant étant désormais intégré aux dynamiques de coopérations de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.
3		3 Bis	Redécoupant l'ancien canton de Moncoutant, cette variante est légèrement moins cohérente que la précédente.

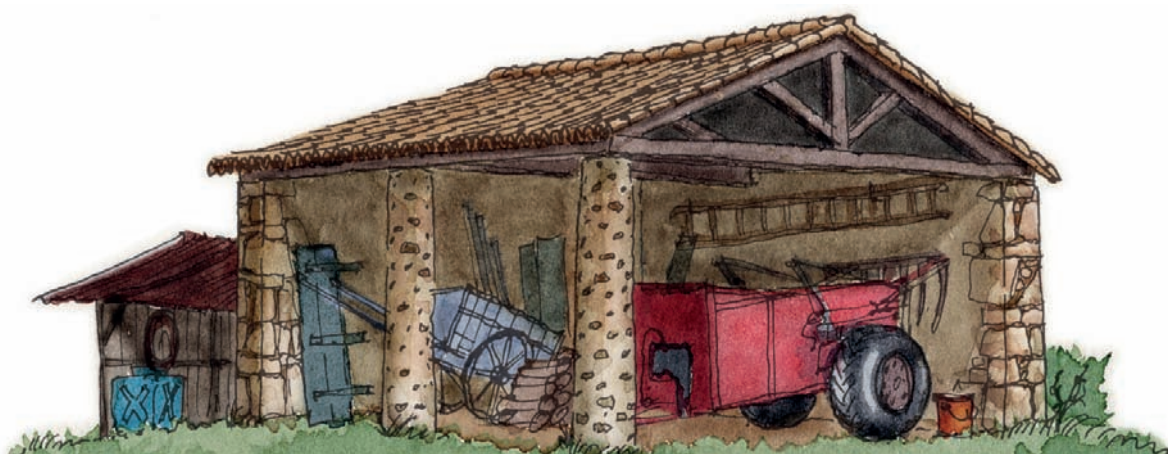
SYNTHÈSE

Nom du scénario	N°	Note critère 1	Note critère 2	Note critère 3	Note critère 4	Total
Le Pays de Gâtine	1	5	4	4	6	19
La Gâtine des Paysages	2	4	5	5	2	16
	2 Bis	3	3	3	2	11
	2 Ter	6	6	2	1	15
Extension du pays de Gâtine vers Moncoutant	3	5	4	5	3	17
	3 Bis	5	4	4	3	16

Le scénario 2 et ses variantes, largement cohérents au regard des critères paysagers, environnementaux et agricoles, ne s'appuie sur aucune dynamique de coopération locale et l'établissement d'un projet sur ces échelles de territoires semble dès lors très complexe à mettre en œuvre.

Pour le scénario 3, dont les caractéristiques sont très proches du scénario 1, la question de la gouvernance interroge. En effet, si le canton de Moncoutant a effectivement fait partie du Pays de Gâtine pendant plus de 30 ans, il est désormais tourné vers les dynamiques d'agglomération du Bressuirais et ce d'autant plus qu'il existe une véritable proximité géographique entre Moncoutant et Bressuire.

Pour toutes ces raisons, le scénario 1, à savoir, « Le Pays de Gâtine », se dégage par rapport aux autres scénarios. De manière évidente, il bénéficie d'une grande cohérence en matière de gouvernance territoriale, mais il présente également un véritable intérêt au regard des critères environnementaux et paysagers. Pour ces critères, ce scénario permet d'associer une bonne cohérence autour de Parthenay pour les descripteurs de biodiversité, mais également d'avoir un échantillonnage complet des différents paysages depuis le socle granitique bocager jusqu'aux plaines céréalières du nord-est et du sud-ouest et intégrant les secteurs de transition.



©Illustration L. Morin

CONCLUSION



CONCLUSION

Cette étude d'opportunité a permis de démontrer la capacité des acteurs du territoire à travailler ensemble sur un projet d'avenir pour la Gâtine. Elle prouve le caractère fédérateur de ce projet de Parc naturel régional.

Sur le fond, l'étude d'opportunité du projet de PNR de Gâtine poitevine met en évidence les éléments justifiant l'opportunité de ce projet pour le territoire. Les élus et acteurs défendant ce projet ont la **conviction** que la Gâtine répond aux critères permettant de franchir l'étape de l'avis d'opportunité et, au-delà, que ce territoire correspond aux exigences de labellisation d'un PNR.

L'**ambition** des élus et acteurs du territoire est de préserver le cadre de vie de la Gâtine tout en favorisant l'attractivité du territoire afin d'assurer le « bien vivre au Pays », de combattre les fragilités du territoire mais également d'affirmer et de développer ses atouts et enfin de donner une reconnaissance nationale à la Gâtine poitevine.

Face à cette conviction et cette ambition, le projet de Parc naturel régional est devenu une évidence et semble l'outil le mieux adapté sur le périmètre proposé.

Pour rappel, les **critères de labellisation** d'un PNR définis dans le Code de l'environnement sont les suivants :

- 1- La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national ;
- 2- La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés ;
- 3- La qualité du projet de charte, notamment de son projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages ;
- 4- La détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet ;

- 5- La capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional à conduire le projet de façon cohérente.

Le dossier d'opportunité doit s'attacher à répondre aux **deux premiers critères**. Le choix du périmètre de l'actuel Pays de Gâtine a été retenu de par le critère de la gouvernance mais également parce qu'il offre l'avantage d'une mosaïque de paysages, de milieux naturels et d'acteurs associés à leurs promotions et leurs protections. Ce périmètre a été étudié au regard des éléments présentés dans le diagnostic partagé du territoire. Dans cette partie, les acteurs ont su mettre en avant la qualité et l'identité de la Gâtine. Ils ont développé les éléments donnant un intérêt régional et national à ce territoire. Conscients des fragilités et des menaces qui pèsent sur ce territoire, ils ont également perçus les limites des outils existants pour répondre aux enjeux de la Gâtine.

La **méthodologie de concertation** et de réflexion mise en œuvre pour cette première étape de l'étude d'opportunité est amenée à évoluer pour s'adapter à la phase d'écriture du projet de Charte du PNR. Si le guide à l'intention des porteurs de projets précise bien que l'objectif lors de la phase d'opportunité n'est pas d'engager des moyens financiers trop importants en utilisant au maximum les documents existants, la phase suivante nécessite **d'investir dans des études et de structurer une équipe projet**.

L'écriture du dossier d'opportunité a permis d'identifier les manques qui feront l'objet d'études plus approfondies. La Région Nouvelle-Aquitaine a assuré les territoires porteurs de projets de PNR de son soutien financier pour cette prochaine étape. Ainsi au-delà de la réalisation de ces études, **plusieurs conditions seront nécessaires** pour poursuivre le projet qu'il s'agisse de moyens humains, financiers ou matériels :

- **La communication auprès du grand public et une démarche participative plus globale :** La stratégie de concertation faisait le choix de s'appuyer sur le réseau des acteurs locaux pour cette première étape et d'avancer en transparence vis-à-vis du grand public. L'écriture du projet de Charte aura pour objectif d'associer plus largement les habitants du territoire et de mettre en place une véritable stratégie de communication.

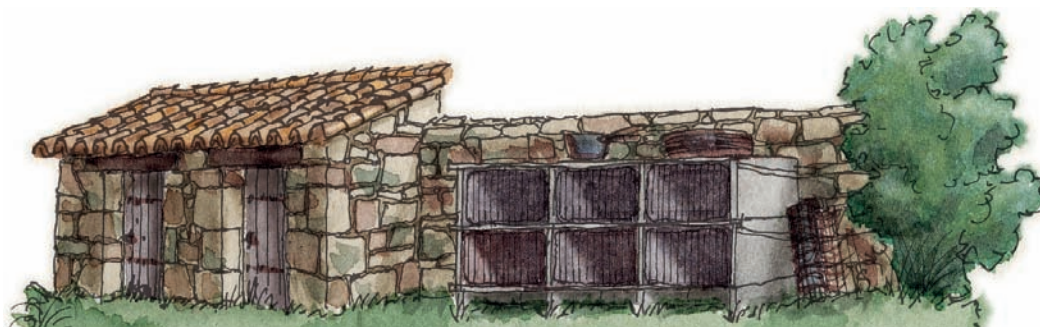
- **L'inscription durable dans un réseau de territoires PNR et projets de PNR :** Lors de la phase d'opportunité, le Pays de Gâtine a su aller à la rencontre de nombreux territoires de PNR en Région Nouvelle-Aquitaine et dans les régions voisines. L'objectif est de poursuivre ces échanges et de construire une relation plus forte avec ces territoires, sur la base d'enjeux communs ou selon un calendrier commun comme avec le territoire de la Montagne Basque.
 - **La structuration d'une équipe projet au Pays de Gâtine :** Le Pays de Gâtine a modifié son organisation interne pour permettre à quelques agents de libérer du temps à consacrer à la phase d'opportunité et à coordonner les partenaires et les élus engagés dans la démarche. Cette équipe projet sera nécessairement renforcée pour la prochaine étape, notamment sur l'animation de la démarche auprès du grand public et des plus jeunes.
 - **L'anticipation des élections municipales de 2020 :** Les élections municipales sont susceptibles de modifier l'actuel paysage politique et la gouvernance des instances du territoire pourrait évoluer. Des temps d'échanges, d'informations et de travail avec les nouveaux élus seront à anticiper pour éviter un ralentissement trop conséquent lors de cette période et une perte de motivation de la part des acteurs locaux.
- Ces moyens permettront de maintenir la dynamique engagée et de continuer à fédérer autour de ce projet décisif pour l'avenir de la Gâtine.



©Illustration L. Morin

ANNEXES

Annexe 1	103	Annexe 16	125-128
Liste des communes du Pays de Gâtine		Liste des monuments historiques classés et inscrits de la Gâtine	
Annexe 2	104	Annexe 17	129
Liste des membres du Comité de pilotage du projet de PNR		Calendrier des principales manifestations et saisons culturelles en Gâtine	
Annexe 3	105	Annexe 18	130
Liste des membres des commissions de travail du projet de PNR		Carte des équipements de diffusion et d'enseignements culturels et artistiques	
Annexe 4	106-113	Annexe 19	131
Revue de presse du projet de PNR		Carte de l'utilisation des terres agricoles	
Annexe 5	114	Annexe 20	132
Liste des documents de référence disponibles sur le Pays de Gâtine		Carte de l'orientation technico-économique agricole par communes en Nouvelle-Aquitaine	
Annexe 6	115	Annexe 21	133-134
Carte du linéaire de haies du Pays de Gâtine		Cartes des bassins de production en élevage	
Annexe 7	116	Annexe 22	135
Carte des zones humides inventoriées		Carte de localisation des établissements de plus de 50 salariés et origine du siège social	
Annexe 8	117	Annexe 23	136
Carte des chemins de randonnée		Carte des principales activités touristiques	
Annexe 9	118	Annexe 24	137
Carte des petites régions agricoles de Poitou-Charentes		Carte des établissements d'enseignements	
Annexe 10	119	Annexe 25	138
Carte des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques		Carte des services publics administratifs	
Annexe 11	120	Annexe 26	139
Carte de la qualité chimique des eaux souterraines		Carte des professionnels de santé de premiers recours	
Annexe 12	121	Annexe 27	140
Carte de l'état global des cours d'eau		Carte de situation de la compétence planification et des documents d'urbanisme au 1.02.2018	
Annexe 13	122	Annexe 28	141
Carte des obstacles au libre écoulement des cours d'eau		Carte du parc éolien et des unités de méthanisation	
Annexe 14	123		
Plan du Secteur Sauvegardé de Parthenay			
Annexe 15	124		
Carte des dispositifs de protection et de valorisation du patrimoine			



©Illustration L. Morin

ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES DU PAYS DE GÂTINE ET NOMBRE D'HABITANTS

Communauté de communes Airvudais - Val du Thouet	
AIRVAULT	3003
AVAILLES THOUARSAIS	194
BOUSSAIS	454
IRAI	206
ASSAIS LES JUMEAUX	788
LE CHILLOU	173
LOUIN	690
MAISONTIERS	161
SAINT LOUP LAMAIRE	970
TESSONNIERE	312
Communauté de communes Val de Gâtine	
CHAMPDENIERS	1635
COURS	552
LA CHAPELLE BATON	406
PAMPLIE	278
SAINT CHRISTOPHE SUR ROC	544
SAINTE OUENNE	812
SURIN	670
XAINTRAY	228
ARDIN	1255
BECELEUF	749
COULONGES	2363
FAYE SUR ARDIN	616
FENIOUX	657
LA CHAPELLE THIREUIL	436
LE BEUGNON	295
LE BUSSEAU	734
PUY HARDY	55
SCILLE	371
ST LAURS	561
ST MAIXENT DE BEUGNE	395
ST POMPAIN	953
BEAULIEU SOUS PARTHENAY	675
CLAVE	365
LA BOISSIERE	248
LES GROSEILLERS	55
MAZIERES EN GATINE	993
SAINT GEORGES DE NOISNE	720
SAINT LIN	337
SAINT MARC LA LANDE	358
SAINT PARDOUX	1602
Communauté de communes de Parthenay - Gâtine	
SOUTIERS	277
VERRUYES	917
VOUHE	394
ADILLY	301
ALLONNE	668
AMAILLOUX	842
AUBIGNY	174
AZAY SUR THOUET	1155
CHANTECORPS	325
CHATILLON SUR THOUET	2701
COUTIERES	184
DOUX	223
FENERY	302
FOMPERRON	424
GOURGE	960
LA CHAPELLE BERTRAND	478
LA FERRIERE	822
LA PEYRATTE	1163
LAGEON	343
LE RETAIL	281
LE TALLUD	2043
LES FORGES	138
LHOUMOIS	159
MENIGOUTE	861
OROUX	102
PARTHENAY	10381
POMPAIRE	2011
POUGNE HERISSON	372
PRESSIGNY	182
REFFANNES	354
SAINT AUBIN LE CLOUD	1764
SAINT GERMIER	220
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	230
SAURAI	198
SECONDIGNY	1835
ST GERMAIN LONGUE CHAUME	406
THENEZAY	1396
VASLES	1685
VAUSSEROUX	333
VAUTEBIS	118
VERNOUX EN GATINE	566
VIENNA	1085

ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE GÂTINE POITEVINE

Représentation	Nom / Prénom	Fonction
Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine	ALBERT Philippe	Président
DREAL Nouvelle-Aquitaine	AUDOUARD Sophie	Service Patrimoine Naturel de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
CARUG	BARBIER Philippe	Président
Elue du Territoire - Députée	BATHO Delphine	Députée
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	BELEGOU Alice	Elue
	FAITY Guillaume	Elu
Elue du territoire - Maire	BRESCIA Nathalie	Maire d'Amailloux
Personne qualifiée	BROUARD Dominique	
Sous-préfecture de Parthenay	BURBAUD Christophe	Sous-Préfet
	CORBEAU Ludovic	Secrétaire Générale
Pays de Gâtine	CHAUSSERAY Francine	Maire de Beaulieu Sous-Parthenay
Pays de Gâtine	COIFFARD Jean-François	Maire de Maisontiers
Chambre de Commerce et d'Industrie	COIRAULT Fabien	Elu
	DECOUT Sylvie	Elue
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	CUBAUD Olivier	Président
OS Parthenaise	DUPUIS Didier	Président
	LOISEAU Vincent	Directeur
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	FAVREAU Gilbert	Président
Gâtin'émois	FOURNIAU Jean-Michel	Président
Pays de Gâtine	GAILLARD Didier	Président – Maire de Ménigoute
Région Nouvelle-Aquitaine	GAMACHE Nicolas	Conseiller Régional
Jeune Agriculteurs	JAMONNEAU Vincent	Elu
Deux-Sèvres Nature Environnement	BOISSINOT Alexandre	Chargé de mission patrimoine naturel
	MAUFRAS Yannick	Président
Chambre d'Agriculture	LIMOGES Christophe	Elu
	MACHETEAU Sylvie	Elue
DDT des Deux-Sèvres	MORIN Annick	Chef du pôle territorial Nord 79
CPIE de Gâtine Poitevine	MORIN Serge	Président
	GAMACHE Adèle	Directrice
Pays de Gâtine	RIMBEAU Jean-Pierre	Vice-président – Maire d'Ardin
	SIROT-DEVINEAU Anne-Françoise	Service Environnement - site de Poitiers
Région Nouvelle-Aquitaine		
	ZALAS Christelle	Cheffe de service Environnement Site de Limoges

ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE GÂTINE POITEVINE

Commission Activités	Commission Vie quotidienne	Commission Identité	Commission Cadre de vie
Elus du territoire	Elus du territoire	Elus du territoire	Elus du territoire
Laiterie coopérative de Pampile	Syndicat des Eaux de Gâtine	CARUG	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Chambre d'Agriculture 79	Pays de Gâtine	Centre Socio-culturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet	Service Espaces Naturels Sensibles du Département
Club des Entreprises de l'Airvaudais Val du Thouet	CC de Parthenay-Gâtine	SCOP Atemporelle	Pays de Gâtine
Chambre de Métiers et de l'Artisanat 79	Représentant de l'Hôpital	Radio Gâtine	Eco Festival ça Marche
Chambre de Commerce et d'Industrie 79	Pharmacien	Association FIFO	CPIE de Gâtine Poitevine
Tourisme en Gâtine	Centre socio-culturel de Châtillon sur Thouet	Nombriil du Monde	Arboriculteurs
Jeune Chambre Économique de Parthenay et de la Gâtine	Maison Familiale et Rurale de Secondingy	DRAC Nouvelle-Aquitaine	Éleveurs ovins et caprins
Organisme de Sélection de la race Parthenaise	Agence technique territoriale de Gâtine CD 79	Centre Socio-culturel du Val d'Egray	Fédération des chasseurs 79
Pays de Gâtine	Un Toit en Gâtine	Centre Socio-culturel du Pays Ménigoutais	Deux-Sèvres Nature Environnement
Bienvenue à la Ferme	CC Val de Gâtine	Association UPCP Méthve	Conservatoire Régional des Espaces Naturels
Jeunes Agriculteurs 79	Pôle territorial Nord à la DDT	Diff'art, association Trastaroots	Service randonnée du Département
Service Tourisme du Département	Association Bocage Gâtine Jeunesse	La Maison du patrimoine	Syndicat des éleveurs de la race parthenaise
Société des Viandes des Éleveurs de Parthenay	CAUE 79	Service culturel de la CC Parthenay-Gâtine	Agrobio 79
Réseau CERFRANCE	Réseau santé / CLIC de Gâtine	Pays de Gâtine	Chambre d'Agriculture 79
Association Gatin'Emois	Habitat Nord Deux-Sèvres	Association AH ?	Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
CPIE de Gâtine Poitevine	Centre Régional des Energies Renouvelables	La Gâtin'Ouaille	CIVAM de Gâtine
Club des Entrepreneurs du Pays de Gâtine	Maison de l'Emploi de Parthenay et Gâtine	CAUE 79	Fédération de Pêche 79
Association la Gatine	CC Airvaudais Val du Thouet	Cinéma le Foyer	Prom'haies
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet	Bureau insertion de Parthenay CD 79	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Société Publique Locale des Eaux du Cébron
Confédération Paysanne	DREAL Nouvelle-Aquitaine		Région Nouvelle-Aquitaine
La Fourmillière (espace de co-working)			Etudiante Paysagiste

ANNEXE 4 : REVUE DE PRESSE PARTIELLE DU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DE GÂTINE POITEVINE



MES FAVORIS · Tours · Poitiers

Deux-Sèvres - Environnement

Après le Marais, la Gâtine peut croire à son PNR

12/11/2015 05:46

Le Parc naturel régional de Gâtine poitevine est sur les rails. La Région a retenu le projet de création, que le Pays de Gâtine est déterminé à mener à terme.

Après 10 ans de réflexion, le projet de création d'un Parc naturel régional

Un PNR exige temps et consensus

(PNR) Gâtine vient de franchir une première haie, typique à la fois de ce territoire bocager et de l'épreuve d'obstacles que représente la quête du classement. Le 16 octobre dernier, le conseil régional a successivement adopté le Schéma régional de cohérence écologique ou Trame verte et bleue – un document de cadrage co-élaboré avec l'État – et retenu le projet de création d'un PNR de Gâtine poitevine. Ce faisant, la collectivité « demande au syndicat mixte du Pays de Gâtine d'engager la procédure auprès de l'État et de constituer le portage de la préfiguration dans le cadre de l'évolution de la nouvelle gouvernance territoriale ». Président dudit Pays depuis 2000 et lanceur d'idée, Gilbert Favreau voit dans cette délibération le signe d'une reconnaissance à effet retard. « Un premier dossier était parti en 2006-2007 à Poitiers. Alors présidente de la Région, Ségolène Royal nous avait priés d'attendre la résolution des difficultés pour la reconquête du label pour le Marais poitevin. » Le Graal maraîchin ayant été atteint en mai 2014, les Gâtinais ont repris la plume, gratifiés de ce succès automnal.



Des parthenaises au milieu de pommiers reinette clochard : aucun doute, vous êtes en Gâtine ! - (Photo Pays de Gâtine)

Pour autant, le président, les administrateurs et les 13 agents du syndicat mixte savent qu'ils sont engagés dans une course de fond avec handicap. La détermination du périmètre d'étude, l'établissement du dossier d'opportunité, l'écriture de la charte de territoire seront autant de passages obligés. Mais, au-delà d'une procédure codifiée, Gilbert Favreau retient « une indispensable action collective », qui passera par « du travail de conviction » auprès de toutes les populations, notamment celle d'agriculteurs qui pourraient craindre – ce fut le cas dans le Marais – un gel du territoire avec contraintes environnementales fortes.

Trois ans minimum

Après l'incontournable épisode du vote des collectivités, les porteurs du projet devront obtenir la double validation de la Fédération des PNR et du ministère de l'Écologie. « On est partis pour au moins trois ans de démarches », pronostique un président... qui se prépare à lâcher le manche. Le 14 décembre prochain, Gilbert Favreau abandonnera la présidence du Pays, qui va adopter le statut de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Un PETR s'accompagnant d'un syndicat mixte fermé, l'intéressé, membre du syndicat mixte en qualité d'élus cantonal, ne peut plus prétendre en faire partie. C'est donc comme président du conseil départemental que Gilbert Favreau suivra la suite d'un processus pour, écrit la Région dans ses attendus, « un bassin de vie rural fragile, néanmoins affirmé et dynamique, disposant d'un patrimoine historique et socioculturel foisonnant ».

nr.niort@nrco.fr

deux-sèvres | actualité

environnement

Le projet de Parc naturel régional se concrétise

Les élus et le Pays de Gâtine se sont réunis jeudi pour identifier les prochaines étapes de ce dossier ambitieux, qui pourrait voir le jour d'ici quatre ans.

C'est un projet de grande ampleur et à long terme que la création d'un Parc naturel régional de la Gâtine poitevine. Après validation par le conseil régional de Poitou-Charentes le 16 octobre dernier, une table ronde se réunissait jeudi pour poser les jalons du projet. Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres, Nicolas Gamache, conseiller régional, délégué au patrimoine naturel, Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine, accompagné de Jean-Pierre Rimbeau, son vice-président en charge de l'environnement, et Ronan Cesbron, son directeur, sont tombés d'accord sur les grandes lignes du projet.



“ Le début d'une belle aventure ”

Il s'agit de définir un territoire, dont les contours sont identiques à ceux du Pays de Gâtine, au sein duquel tous les acteurs (élus, commerçants, habitants) se mobilisent pour faire émerger des initiatives concertées, à la fois de préservation du patrimoine et de l'environnement, mais aussi de développement de l'agriculture, du tourisme, de l'économie et de l'emploi. Attention donc au terme trompeur de « parc naturel » : « Il ne faut pas voir cela comme un lieu

Jean-Pierre Rimbeau, vice-président du Pays de Gâtine, Nicolas Gamache, conseiller régional, Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine et Delphine Batho, députée des Deux-Sèvres, ont posé les premières pierres du projet de Parc naturel régional. Prochaine étape à l'automne.

fermé, au contraire », précise Didier Gaillard.

« L'intérêt de monter un tel dossier, c'est à la fois d'avoir une reconnaissance nationale de notre territoire, mais aussi de pouvoir obtenir des financements européens, ministériels, régionaux, départementaux et de différentes agences comme l'Agence de l'eau par exemple », détaille Nicolas Gamache.

Il est encore trop tôt pour chiffrer le budget nécessaire, sa-

chant que l'ampleur du chantier dépendra aussi des subventions obtenues.

Avant tout, les élus souhaitent un temps de concertation. « L'idée n'est pas d'imposer quoi que ce soit aux acteurs du territoire, mais plutôt de faire émerger des idées, libre à chacun d'adhérer ou non », ajoute-t-il.

Prochaine étape à l'automne, avec une réunion des 82 maires des communes con-

cernées et une autre avec l'ensemble des acteurs locaux. « C'est un projet ambitieux, que nous espérons voir aboutir d'ici quatre ans, minimum », estime Nicolas Gamache. « C'est le début d'une belle aventure », conclut Delphine Batho, qui déclare apporter un soutien total à ce projet, qui « rassemble très largement les élus ».

Laura Buratti
nr.parthenay@nrco.fr

Le parc de Gâtine en bonne voie

Le parc naturel régional de Gâtine ressort des cartons fin 2015, sous l'impulsion de Gilbert Favreau, alors président du Pays de Gâtine. Un an plus tard, c'est l'élaboration du dossier d'opportunités.



Delphine Batho, Jean-Marie Rougier et Didier Gaillard sont venus présenter ce qu'était un parc naturel régional aux maires du Pays de Gâtine. Les trois élus portent le projet d'un PNR de Gâtine, qui aurait pour ville porte Parthenay, et pour emblème, entre autres, la parthenaisienne.

Julie DESBOIS
redac.parthenay@courrier-ouest.com

Économie et écologie, ce sont les deux mots qu'il faut retenir lorsque l'on parle d'un parc naturel régional (PNR), souligne Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine. C'est le leitmotiv auquel devrait également répondre le projet de parc naturel régional de Gâtine. « L'idée, avec ce parc, un terme mal choisi car il ne s'agit pas de mettre des barrières partout, souligne Didier Gaillard, c'est de redynamiser le territoire en mettant notamment l'accent sur l'agriculture et nos produits locaux, en développant des animations éducatives et le tourisme vert, qui, on le sait, est de plus en plus attractif. »

Didier Gaillard et Jean-Pierre Rimbeau, vice-président du Pays de Gâtine en charge de l'environnement, prennent l'exemple de la Brenne, un territoire qui était « en train de mourir et qui est devenu très dynamique depuis son classement en parc naturel régional en 1989, NDLR. »

Dans les faits, les élus entendent faire vivre un territoire riche tout en préservant et en protégeant ses fragilités. « Ce n'est pas une grande

révolution, souligne Jean-Pierre Rimbeau, puisque c'est ce que nous faisons déjà. Être labellisé parc naturel régional, c'est simplement une reconnaissance nationale. Nous avons la conviction que nous avons un beau territoire qu'il faut défendre. »

« Nous sommes redevenus une région vivante »

Le quotidien des riverains ne changera pas. « On pourra continuer à vivre, à pêcher, à chasser... », énumère le vice-président en charge de l'environnement. Dans la tête des porteurs de projets, l'idée est plutôt claire. Reste, entre autres, à définir les lignes du futur PNR, dont le périmètre pourrait être celui de l'actuel Pays de Gâtine, et écrire une charte. Un processus qui va prendre du temps. Le parc naturel régional ne devrait pas être acté avant 2020. Pour l'heure, les élus en sont à la construction du dossier d'opportunités. Et cela commence par l'information. Il s'agit de convaincre les élus et les acteurs locaux du bien-fondé de ce projet. Car la réussite de ce PNR dépendra de leur implication et de leur volonté. Jeudi, Delphine Batho,

députée des Deux-Sèvres ; Nicolas Gamache, conseiller régional en charge du patrimoine naturel ; Didier Gaillard et Jean-Pierre Rimbeau, président et vice-président du Pays de Gâtine, ont reçu 40 maires (sur 82) du Pays.

À leurs côtés, Jean-Marie Rougier, vice-président du parc naturel Périgord-Limousin (qui s'étend sur les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne), créé en 1998. Le maire de Rochechouart (Haute-Vienne) avait été à l'initiative du renouvellement de ce parc, en 2001.

Un parti pris qu'il ne regrette pas. « Le PNR est venu mettre en valeur les atouts d'un territoire très rural, presque laissé à l'abandon, se félicite-t-il. Nous sommes redevenus une région vivante. »

Le 28 novembre, une réunion avec les acteurs locaux (monde agricole, chambre des métiers, CCI, association de protection de l'environnement, acteurs de l'eau, partenaires institutionnels...) est prévue le 28 novembre, au Syndicat des eaux de la Gâtine, à Pompaire.

REPÈRES

La France compte 51 parcs naturels régionaux, ce qui représente 8,7 millions d'hectares soit 15 % du territoire. Pour 2020, l'objectif est d'atteindre 20 % du territoire français. Une vingtaine de projets de parcs sont à l'étude.

En Nouvelle-Aquitaine, en plus du parc de Gâtine, il y a également celui de la Montagne basque. Celui du Médoc pourrait voir le jour en 2018. La nouvelle grande région compte déjà cinq parcs naturels régionaux :

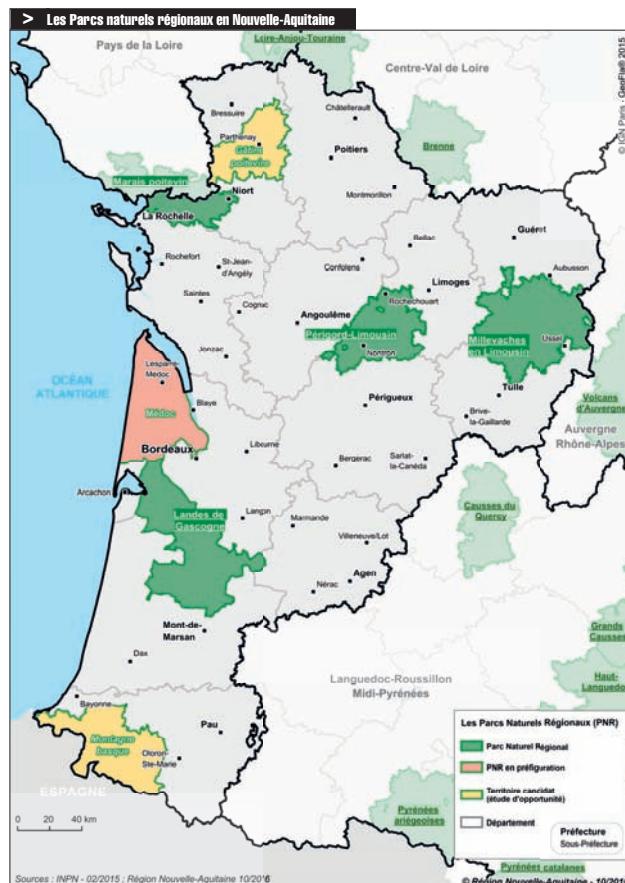
le Marais Poitevin (qui s'étend sur les départements de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres), une des plus grandes zones humides d'Europe ; la Brenne (Indre) ; le parc naturel de Millevaches en Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), situé sur le flanc ouest du Massif Central ; le parc du Périgord-Limousin et les Landes de Gascogne (Gironde et Landes).

Source : www.parc-naturels-regionaux.fr

La Gâtine poitevine pourrait être le septième **parc naturel** régional

Le projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine avance. Les réunions organisées à l'attention des élus et des acteurs locaux courant novembre ouvrent le champ à l'étude d'opportunité. « Financé par la région Nouvelle-Aquitaine, ce travail permettra de valider l'intérêt pour le territoire concerné de s'engager dans la création d'un parc naturel régional », pose Nicolas Gamache, conseiller régional délégué au patrimoine naturel. Bien que favorable au développement des parcs naturels (1), la région, responsable de la démarche via sa compétence en aménagement du territoire, n'est que l'un des acteurs de ce projet. « L'étude d'opportunité validée par le ministre de l'environnement, ce sont les acteurs locaux qui vont construire », explique l'élu. La concertation qui donnera naissance à la charte du parc sera orchestrée par le pays de Gâtine (2). Elle concernera les 82 communes et les 3 communautés de communes (passage de cinq à trois depuis le 1^{er} janvier 2017) qui composent aujourd'hui l'entité territoriale. « Comité de pilotage et comité technique vont voir le jour ce début d'année. Toutes les forces vives du territoire seront appelées à participer ou à s'y faire représenter », précise Didier Gaillard, président du pays de Gâtine. Et de poursuivre : « Les PNR n'ont ni la vocation, ni les moyens de contraindre. L'adhésion des collectivités membres est volontaire ».

Si la finalité des parcs est bien de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain du territoire qui le supporte, la politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement qui y est développée est définie par la charte du parc. Ce contrat co-construit par les acteurs locaux est soumis à enquête publique. « L'idée est de travailler avec les volontaires à un projet pour leur territoire. Il ne s'agit pas d'une mise sous cloche, au



contraire. Il s'agit d'un travail prospectif permettant, à l'aide de fonds dédiés, de soutenir un secteur géographique cohérent qui présente des fragilités », explique Nicolas Gamache.

Participer à l'élaboration de la charte

À l'occasion des soirées d'information organisées en fin d'année, les témoignages de représentants du PNR Périgord-Limousin et du PNR de

la Brenne ont appuyé cette vision des choses. Charles Moreau, éleveur à La Chapelle-Bâton et président du canton syndical JA de Mazières-en-Gâtine, sur ses gardes en début de réunion, est sorti rassuré. « Il faudra être vigilant et surtout se manifester et participer aux travaux préalables à la rédaction de la charte du parc. En revanche, l'élan économique que semble avoir donné le label à la Brenne est

attrayant ». Évoqué pour la première fois en 2004, relancé en 2015 par Gilbert Favreau, alors président du pays de Gâtine, validé par la région en 2016, un tel projet demande beaucoup de temps. Et les mois seront encore nombreux avant que l'arrêté validant le label ne soit signé. « 6-7 ans », évalue Didier Gaillard. Des années de travail nécessaires pour arriver à une vision partagée du devenir de

la Gâtine poitevine. « Une région dont l'espace agricole couvre 75 % de la surface et dont le premier secteur économique est l'agriculture », précise Didier Gaillard, convaincu du dynamisme qu'une telle démarche peut susciter.

En renforçant son identité, en jouant la carte de la différence, la Gâtine s'ouvrira, souhaitent les initiateurs, de nouvelles perspectives. La Nouvelle-Aquitaine, avec l'aboutissement de ce projet, pourrait voir à moyen terme sept de ses territoires labellisés (voir carte). « Une diversité et un maillage intéressants qui offriraient à notre région une meilleure attractivité », précise Nicolas Gamache.

Des financements à trouver

Effectivement, à ce jour, quatre parcs naturels sont validés. Un parc de marais, un parc de bocage, un parc de plateau et un parc de forêt. Un est bien avancé, le Médoc, un parc de littoral. Les deux territoires qui engagent leur réflexion, Gâtine poitevine et Montagne basque, élargiront l'offre. Une diversité en faveur de laquelle la région s'est engagée. « À dix ans, le budget dédié au financement des parcs devra passer de 3,7 millions d'euros à 5,4 millions d'euros. À nous de trouver les fonds », note en conscience Nicolas Gamache.

CHRISTELLE PICAUD

(1) Délibération en séance plénière les 19 et 20 décembre en faveur d'une politique régionale « favorable au développement des parcs naturels régionaux ».

(2) Le 1^{er} janvier 2017, le pays de Gâtine est devenu un pôle d'équilibre territorial et rural. Les PETR sont des outils de coopération territoriale institués par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPAM ou loi MAPTAM. Ce statut permet aux territoires d'accéder via les contrats de ruralité à de nouveaux financements d'État.

En quête de reconnaissance

La construction du dossier Parc naturel régional (PNR) est en marche. Associations, représentants du territoire et élus dressent une synthèse des activités, de la vie quotidienne et de l'identité du territoire.



Jean-Pierre Rimbeau, vice-président du Pays de Gâtine en charge de l'environnement ; Camille Bevilion coordinatrice du projet PNR ; Ronan Cesbron, directeur du Pays de Gâtine ; Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine, et de nombreux acteurs du territoire étaient réunis, début juin, pour travailler à l'avis d'opportunité du PNR local.

Camille FERRONNIÈRE

redac.parthenay@courrier-ouest.com

L'idée d'inscrire la Gâtine en tant que Parc naturel régional (PNR) est née il y a dix ans. Presque oubliée, elle a refait surface en 2015 jusqu'à être validée, fin 2016. Il y a quelques jours, élus, associations et représentants du territoire se sont réunis pour former quatre commissions de travail – activités, vie quotidienne, identité et cadre de vie – en vue de la rédaction du dossier d'opportunité.

Parc naturel régional, c'est quoi ?

Est désigné Parc naturel régional un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte, quoique souvent fragile, valeur patrimoniale et paysagère. Créé à l'initiative de la Région, le PNR a pour vocation « de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire, en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement », a expliqué Didier Gaillard, président du Pays de Gâtine.

A quoi sert l'avis d'opportunité ?

La démarche de labellisation du PNR comporte trois grandes étapes : l'avis d'opportunité, l'avis intermédiaire et l'avis final. « Le dossier d'opportunité permettra de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel et culturel, aux paysages

du territoire et à ses caractéristiques socio-économiques, détaille Jean-Pierre Rimbeau, vice-président du Pays de Gâtine en charge de l'environnement. C'est un état de lieux de notre identité, notre singularité, nos forces vives, mais aussi nos fragilités. » Ce premier avis doit, en somme, démontrer toute la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place du PNR, la plus-value de cet outil, sa pertinence.

Quel intérêt pour la Gâtine ?

L'avis d'opportunité est aussi le moment de justifier le périmètre du futur Parc naturel régional. « La Gâtine est une terre d'élevage, avec une identité géographique et culturelle forte, reprend Ronan Cesbron, directeur du Pays de Gâtine. Le Pays et ses partenaires font tout pour allier préservation des traditions, innovations locales et valorisation du patrimoine. Et le PNR nous permettrait de favoriser davantage le développement économique et l'attractivité du territoire, tout en préservant le cadre de vie des habitants. » Sans oublier une volonté de reconnaissance nationale.

Défendre l'agriculture

Puisque le PNR doit aussi aider à défendre et protéger un territoire, plusieurs points ont rapidement été évoqués. À commencer par « la mutation du monde agricole, note Didier Gaillard. L'élevage est en crise et si nos agriculteurs sont de moins en moins nombreux, il y aura des répercussions

sur nos modes de vie, sur nos paysages. Ce qui ne doit pas arriver. » D'autre part, si le territoire n'est plus affilié aux zones défavorisées, le PNR « nous aidera à ouvrir d'autres tiroirs pour compenser les aides perdues », assure le président du Pays de Gâtine.

Développer le tourisme

Au volet économique, le PNR devrait favoriser le tourisme. Sur ce point, Didier Gaillard l'accorde, il y a du travail. « Mais ça a marché à Rodez, qui fait partie du PNR de l'Aubrac, assure-t-il. Le label est aussi là pour nous aider à pallier à nos faiblesses et donne un vrai coup de projecteur sur tel ou tel territoire, ce qui favorise réellement le tourisme. Sans compter que cela nous ouvre la possibilité d'accéder à des aides européennes spécialement dédiées au

développement du tourisme. » D'autant plus que la fédération des PNR a mis en place une marque pour les produits régionaux, « ce qui assole une reconnaissance supplémentaire ».

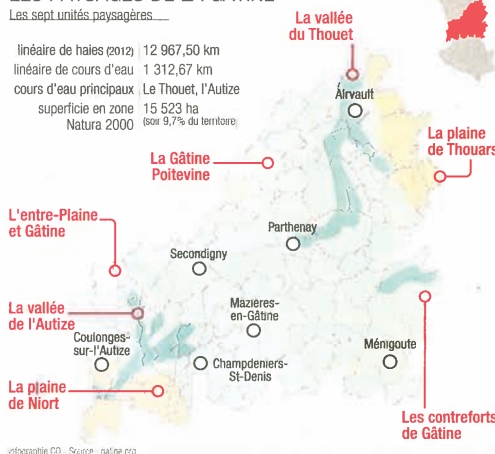
Un outil

En somme, tous en sont convalcus et Jean-Pierre Rimbeau insiste, « peu importe le domaine, il est hors de question que le PNR apporte des contraintes supplémentaires. C'est un outil qui nous aidera, et qui encourage les bonnes pratiques. » Notamment sur le bâti, la rénovation, des constructions dites d'urbanisme durable, ou encore en matière d'énergies renouvelables. Porté par la Région mais devant être validé par l'État, le Parc naturel régional de Gâtine ne devrait pas voir officiellement le jour avant 2022.

LES PAYSAGES DE LA GÂTINE

Les sept unités paysagères...

linéaire de haies (2012)	12 967,50 km
linéaire de cours d'eau	1 312,67 km
cours d'eau principaux	Le Thouet, l'Autize
superficie en zone Natura 2000	15 523 ha (soit 9,7% du territoire)



REPÈRES

Les PNR de Nouvelle-Aquitaine

Quatre parcs naturels régionaux existent déjà en Nouvelle-Aquitaine : les Landes de Gascogne, le Marais poitevin, le Périgord-Limousin et Millevache. Un projet est également

bien avancé pour le Médoc, il devrait voir le jour en 2018. Les deux projets les plus récemment lancés sont ceux de la Gâtine poitevine et de la Montagne Basque.

VENDEDE 16 JUIN 2017

Premier oral public pour le parc naturel régional

Le projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine a été, pour la première fois, présenté au public, lundi, à Ménigoute. Entre attentes et inquiétudes.



Une centaine de personnes ont assisté, lundi, à la table ronde dédiée au projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine.

La salle Romane avait fait le plein, lundi, à Ménigoute. Et pour cause, le Festival international du film ornithologique (Fifo) accueillait une table ronde attendue sur la création d'un parc naturel régional (PNR) en Gâtine poitevine. Pour la circonstance, une vidéo de présentation, réalisée par les étudiants de l'Iffcam (*), était projetée devant une centaine de personnes.

Une longue route

L'occasion de mieux comprendre ce projet de valorisation patrimoniale et paysagère d'un territoire rural habité. « *Cet outil permettra de répondre à la fragilité de cet espace, de le faire*

connaître et de le mettre en valeur », soutient Jean-Pierre Rimbeau, vice-président du Pays de Gâtine, qui a relancé le projet en 2015. Selon lui, ce dossier de label convainc « *une large majorité* » de maires, à défaut de bénéficier de « *l'union sacrée* ». Et l'assurance de « *ne pas faire concurrence* » avec le PNR du Marais poitevin pour Catherine Tromas, vice-présidente du parc voisin.

Depuis le dernier séminaire (lire NR du 3 juin), un deuxième comité de pilotage a permis d'échanger sur le périmètre du futur parc, avec des discussions sur l'intégration ou non des communes du canton de Montcoutant. Les membres ont également effectué des visites



Didier Gaillard, président du Pays, a précisé que le dossier d'opportunité serait déposé au premier semestre 2018.

d'études, en septembre, des PNR de Normandie-Maine, Loire-Anjou-Tourain et du Périgord-Limousin.

La prochaine étape demeure la réalisation de l'étude d'opportunité qui s'appuiera sur les compétences des collectivités, des chambres consulaires et d'autres organismes. « *Nous nous donnons jusqu'au premier semestre 2018 pour déposer le dossier* », annonce Didier Gaillard, président du Pays. La suite ? « *Le préfet de région aura six mois pour répondre. S'il donne le feu vert, viendra l'écriture de la charte du parc valable pour quinze ans* », précise Loïc Bidault, membre du Conseil national de la protection de la nature.

L'inquiétude de l'élevage

Les communes et les habitants seront ensuite consultés via une enquête publique. Mais des spectateurs de la table ronde se questionnaient sur l'apport d'un PNR pour la sauvegarde de l'élevage, activité prédominante en Gâtine. « *Le parc ne résoudra pas tout, mais il apportera une plus-value en terme d'images, un développement des circuits-courts...* », rassure Nicolas Gammache, conseiller régional, ajoutant que la valorisation de l'agriculture sera discutée dans l'élaboration de la charte. Car rien n'est encore bouclé.

Édouard Daniel

(*) Institut francophone de formation au cinéma animalier de Ménigoute.

LE PICTON S'INTÉRESSE AU PNR DE GÂTINE

Mise en ligne le mercredi 29 novembre 2017 dans la rubrique **ACTUALITÉ** , **ACTUALITÉ DU JOUR**



La revue de Culture et Patrimoine en Poitou-Charentes, consacre son numéro bimestriel de fin d'année, au projet de parc naturel régional.

Dans ce dossier de 31 pages, l'équipe de rédaction autour de Marie Pierre Baudry, a souhaité présenter la Gâtine et ses atouts, en faisant un point d'étape sur le sujet. Avec des regards croisés de différents spécialistes et témoignages retraçant les 40 ans d'expérience du pays.

Ecoutez Marie-Pierre Baudry, rédactrice en chef du Picton...



Radio Gâtine

Le Picton s'intéresse au PN...

SOUNDCLOUD

Partager



politique

Parc naturel régional : la copie remise cet été

Le projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine avance via une concertation participative. Le dossier d'opportunité devrait être bouclé début juillet.

Huit mois après un premier séminaire de travail (lire NR du 3 juin), le Pays de Gâtine souhaite remobiliser les troupes sur le projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine. En ce sens, le syndicat mixte organisait, jeudi soir, une réunion intercommissions dans la salle des fêtes de Soutiers, garnie d'élus, de représentants socioprofessionnels, associatifs ou de l'État.

Depuis l'automne, les acteurs engagés sont répartis dans quatre commissions : les activités (économie, tourisme, agriculture), la vie quotidienne (aménagement, logement et services), l'identité (culture et patrimoine) et le cadre de vie (biodiversité, paysage et agriculture). Cette réunion était donc l'occasion de « maintenir la mobilisation et partager les pistes de réflexion » dans la construction du projet, selon Di-



Vice-président et président du Pays de Gâtine, Jean-Pierre Rimbeau et Didier Gaillard ont fait le point, jeudi soir, à Soutiers, sur les avancées du projet de parc naturel régional.

der Gaillard, président du Pays. Car l'enjeu demeure l'écriture du dossier d'opportunité du PNR, qui repose sur le diagnostic du territoire avec ses richesses et ses fragilités, sa place par rapport à la politique régio-

nale et son périmètre. Sur ce dernier point, rien n'est encore arrêté. Le parc englobera-t-il les 82 communes du Pays de Gâtine, et plus largement ? « Nous avons différents scénarios de périmètre. Nous travaillons sur des

critères environnementaux, identitaires et de gouvernance », précise Didier Gaillard.

Validation en conseil régional en octobre

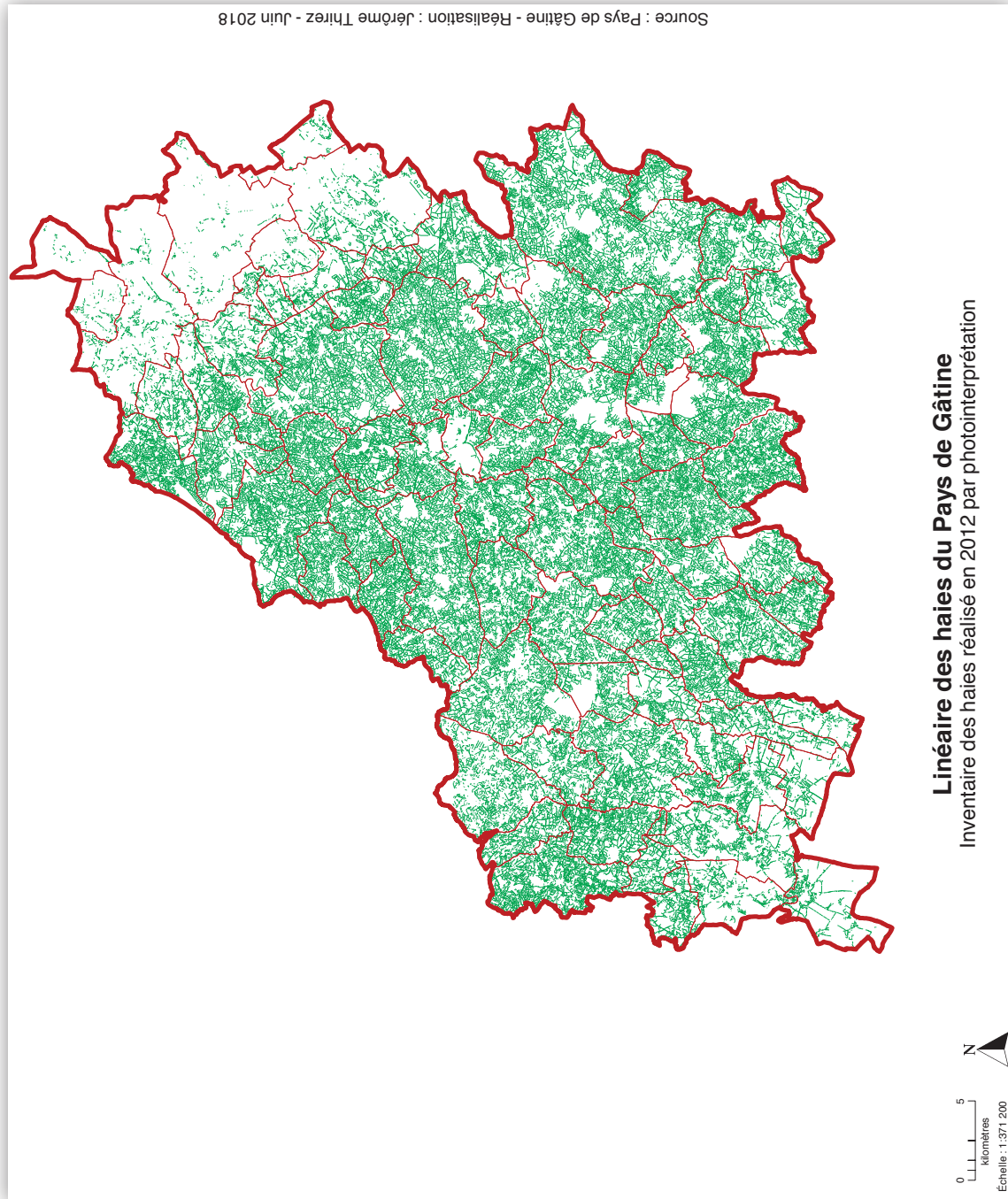
Côté calendrier, l'étude devrait être finalisée en juin pour être déposée début juillet. La suite ? « La Région validera en octobre le projet en même temps que celui de la Montagne basque. La collectivité transmettra ensuite le dossier au préfet de Région qui aura six mois pour donner un avis », détaille Camille Bévilion, coordinatrice du projet. Il faudra donc attendre, au plus tard, en mars 2019 pour savoir si l'aventure continue avec la rédaction de la charte du parc. « Nous sommes optimistes pour la suite », confie Jean-Pierre Rimbeau, vice-président du Pays.

Édouard Daniel

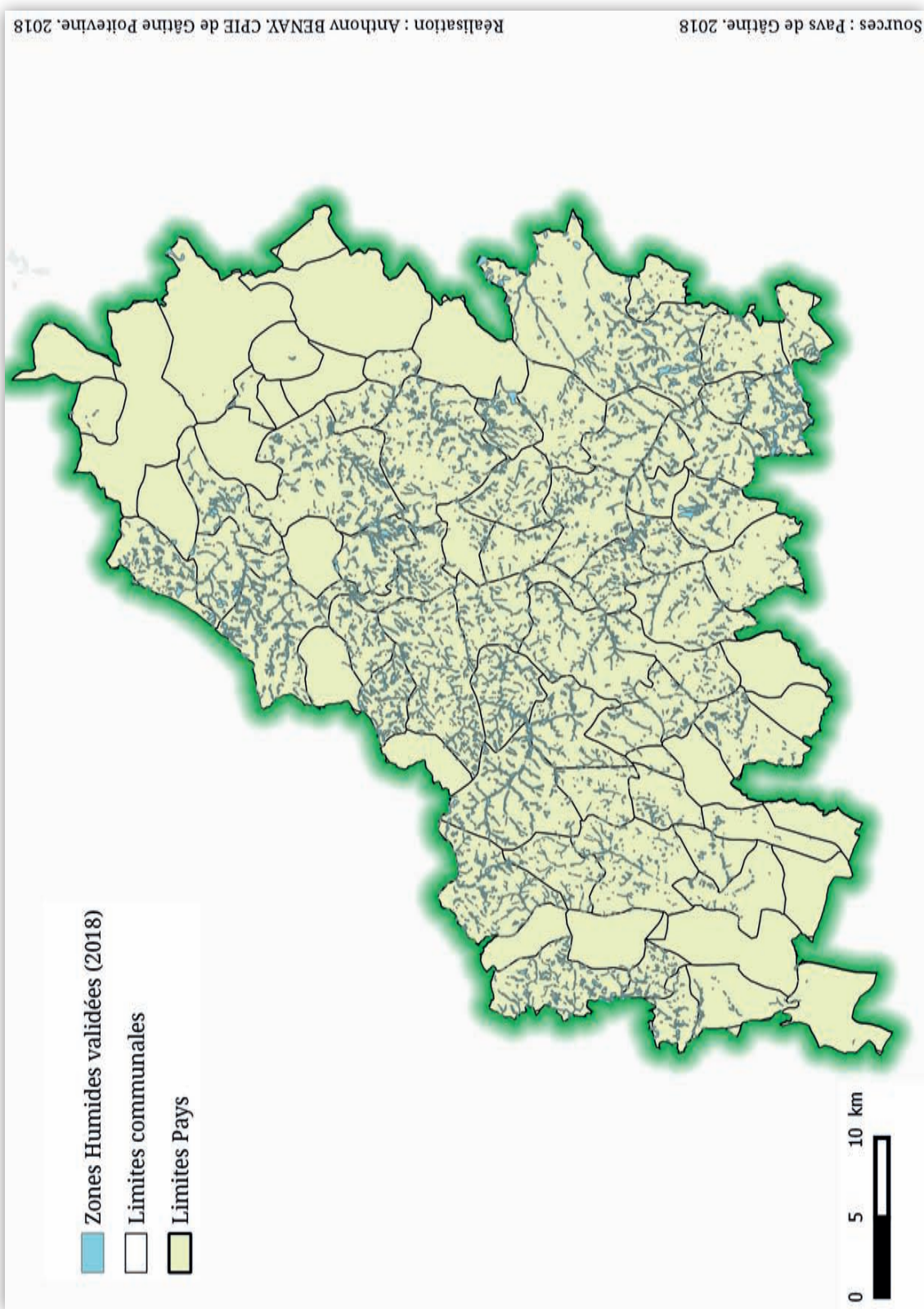
ANNEXE 5 : LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DISPONIBLES SUR LE PAYS DE GÂTINE

- Rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Gâtine, approuvé en 2015.
- Charte Paysagère du Pays de Gâtine, 2012-2014.
- Diagnostic de l'analyse socio-économique du territoire réalisé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la contractualisation avec les territoires, 2018.
- Inventaires communaux des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique, 2012-2018.
- Portail SIG du site Internet du Pays de Gâtine : Inventaire du linéaire de haies (2012) et inventaire des zones humides.
- Le Patrimoine de Gâtine, Stéphanie TEZIERE, Association Atemporelle, 2008.
- Inventaire du Patrimoine du Pays de Gâtine consultable en ligne, 2001-2003.
- Diagnostic Santé Social du Pays de Gâtine, Contrat Local de Santé, 2014.
- Vidéo sur le patrimoine, réalisée par l'association des étudiants de l'IFFCAM, consultable sur le site Internet du Pays de Gâtine, 2018.

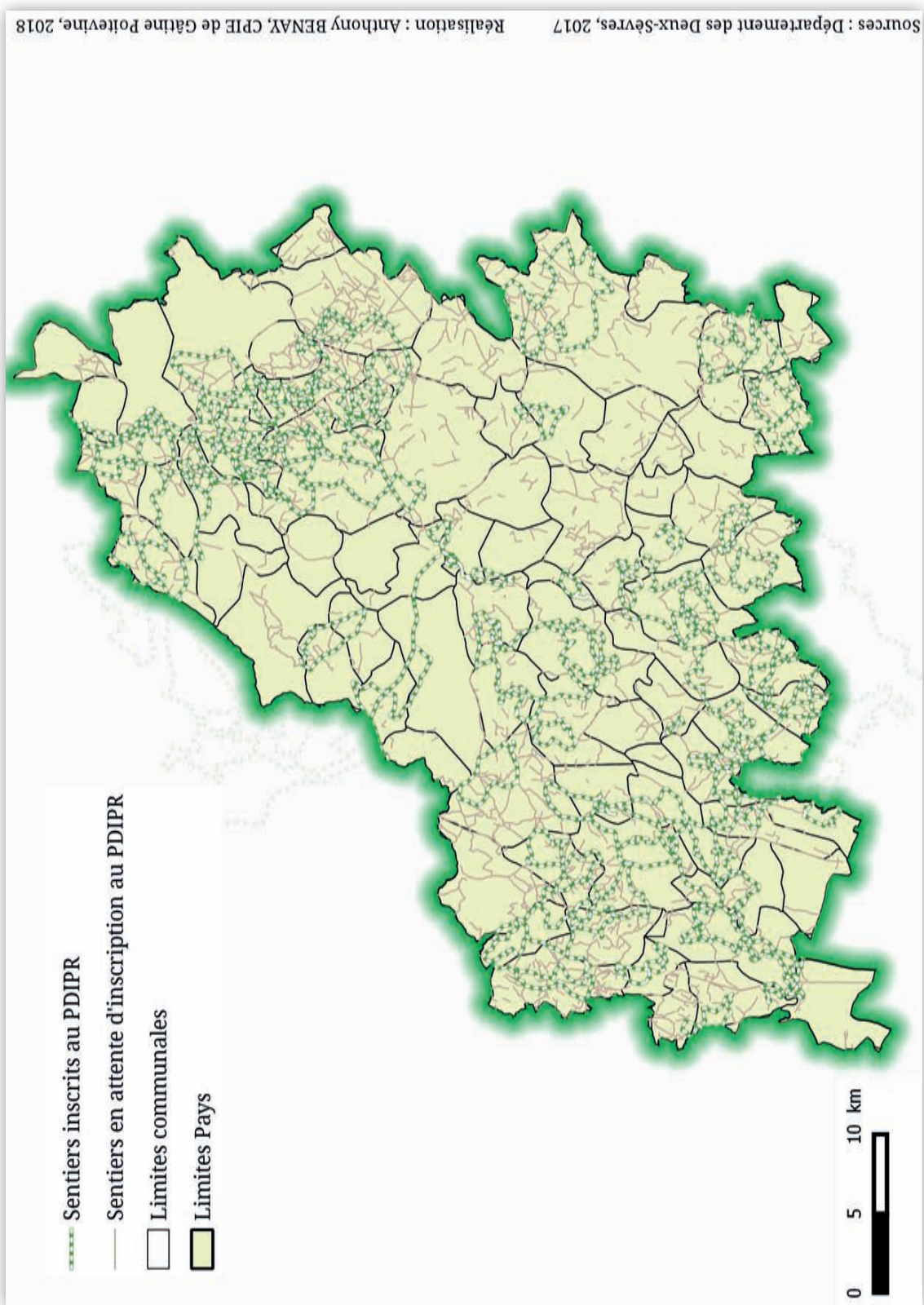
ANNEXE 6 : CARTE DU LINÉAIRE DE HAIES DU PAYS DE GÂTINE



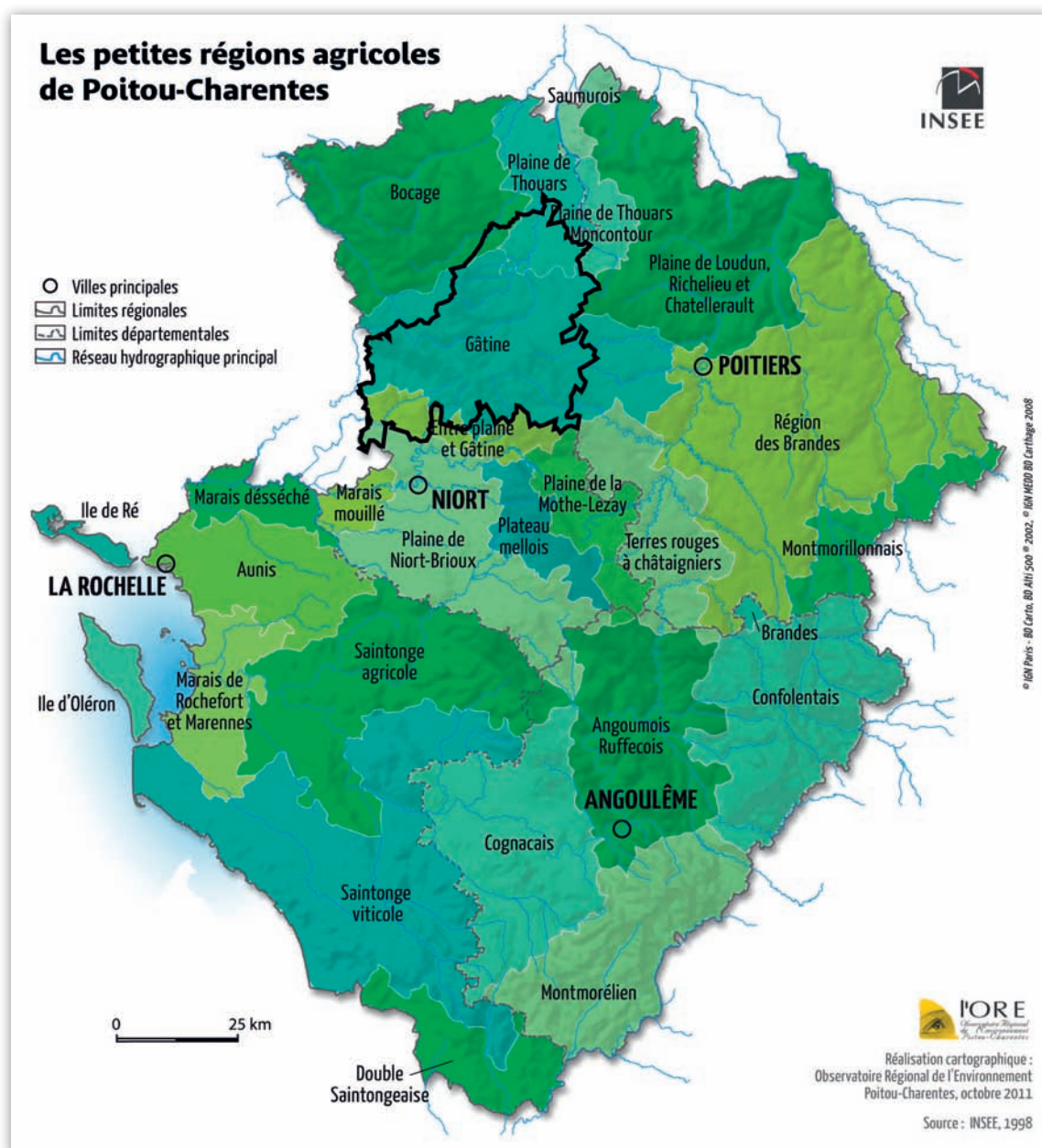
ANNEXE 7 : ZONES HUMIDES INVENTORIÉES DU PAYS DE GÂTINE



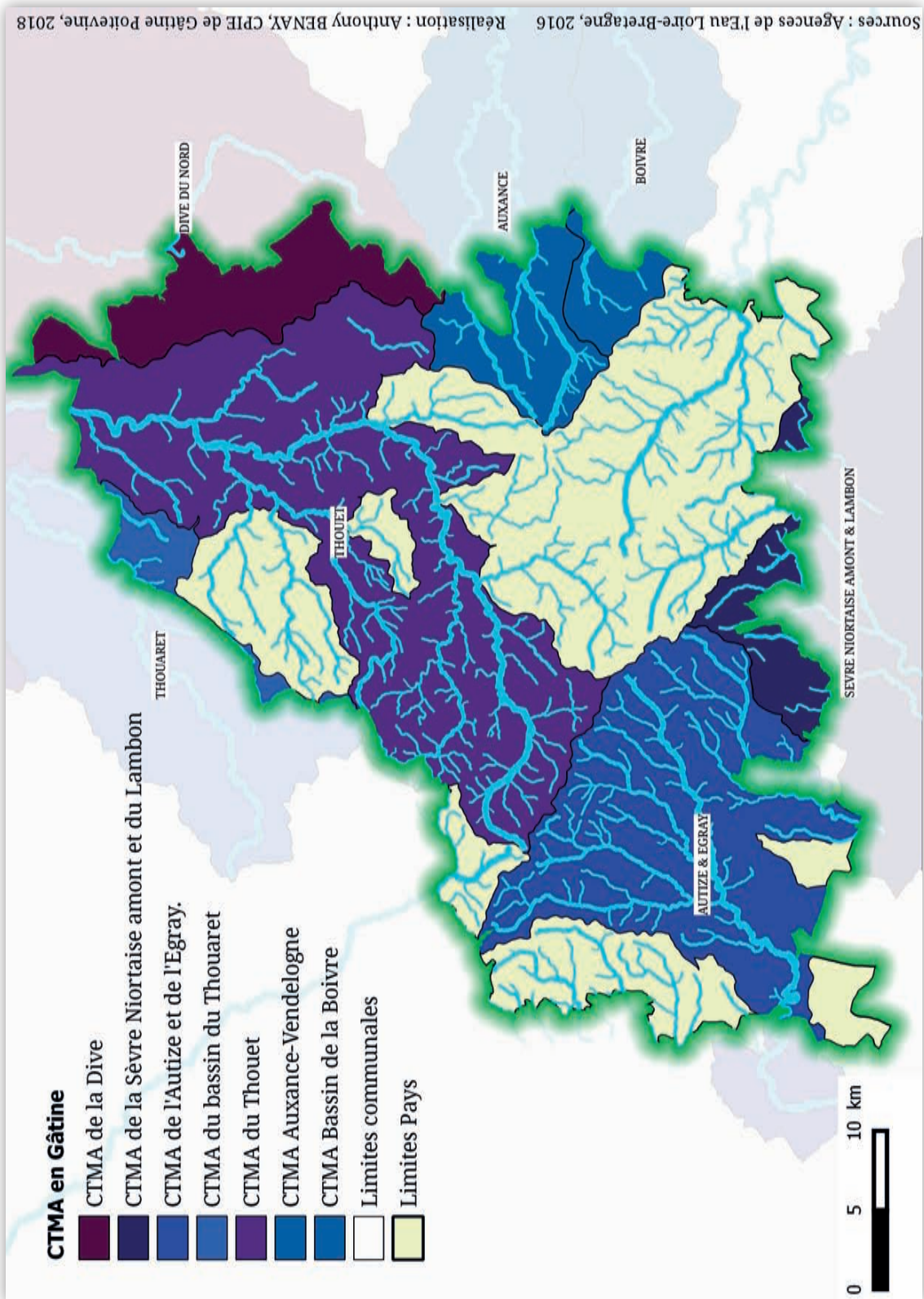
ANNEXE 8 : CHEMINS DE RANDONNÉE EN GÂTINE



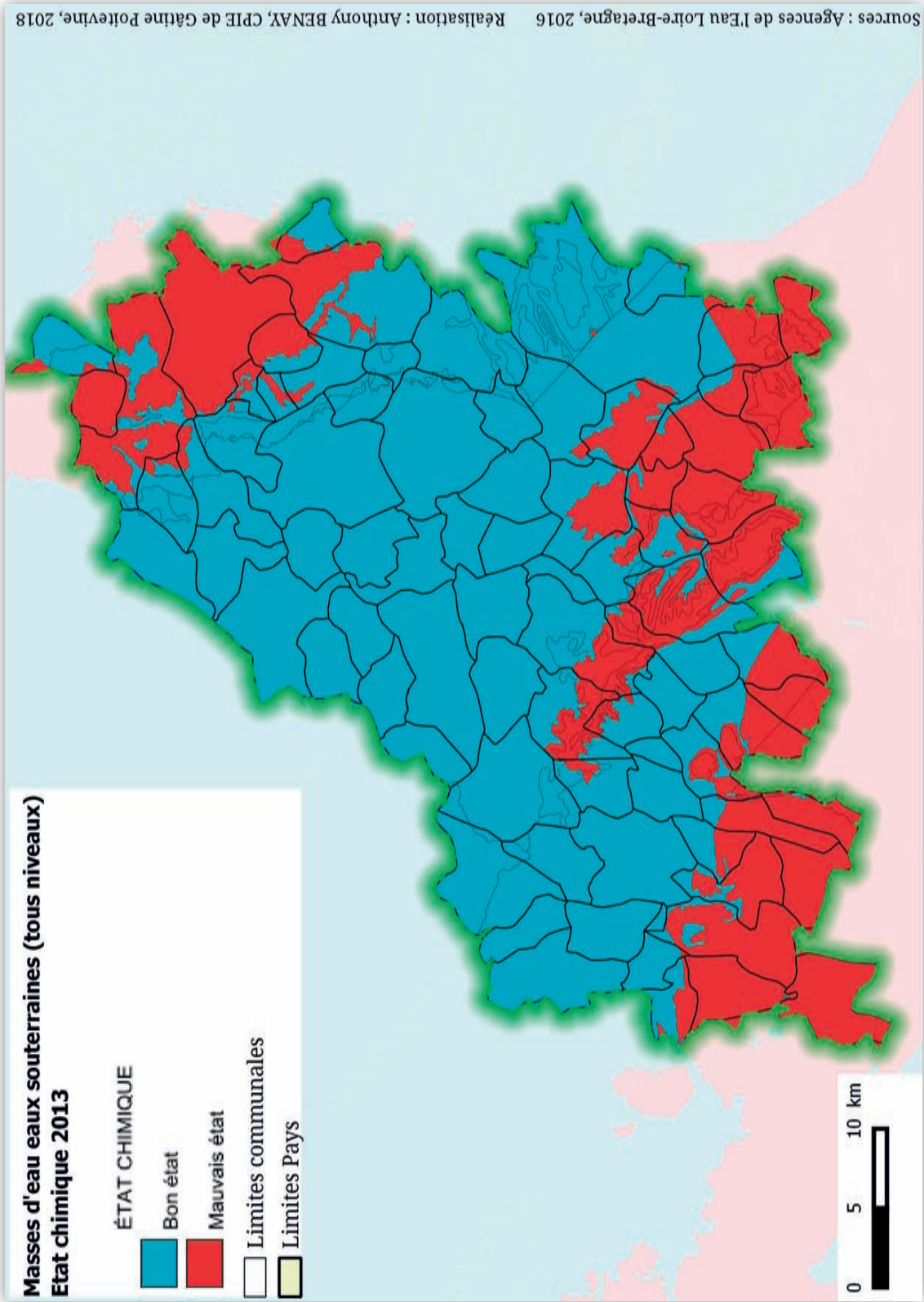
ANNEXE 9 : LES PETITES RÉGIONS AGRICOLES DE POITOU-CHARENTES



ANNEXE 10 : CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES DU PAYS DE GÂTINE



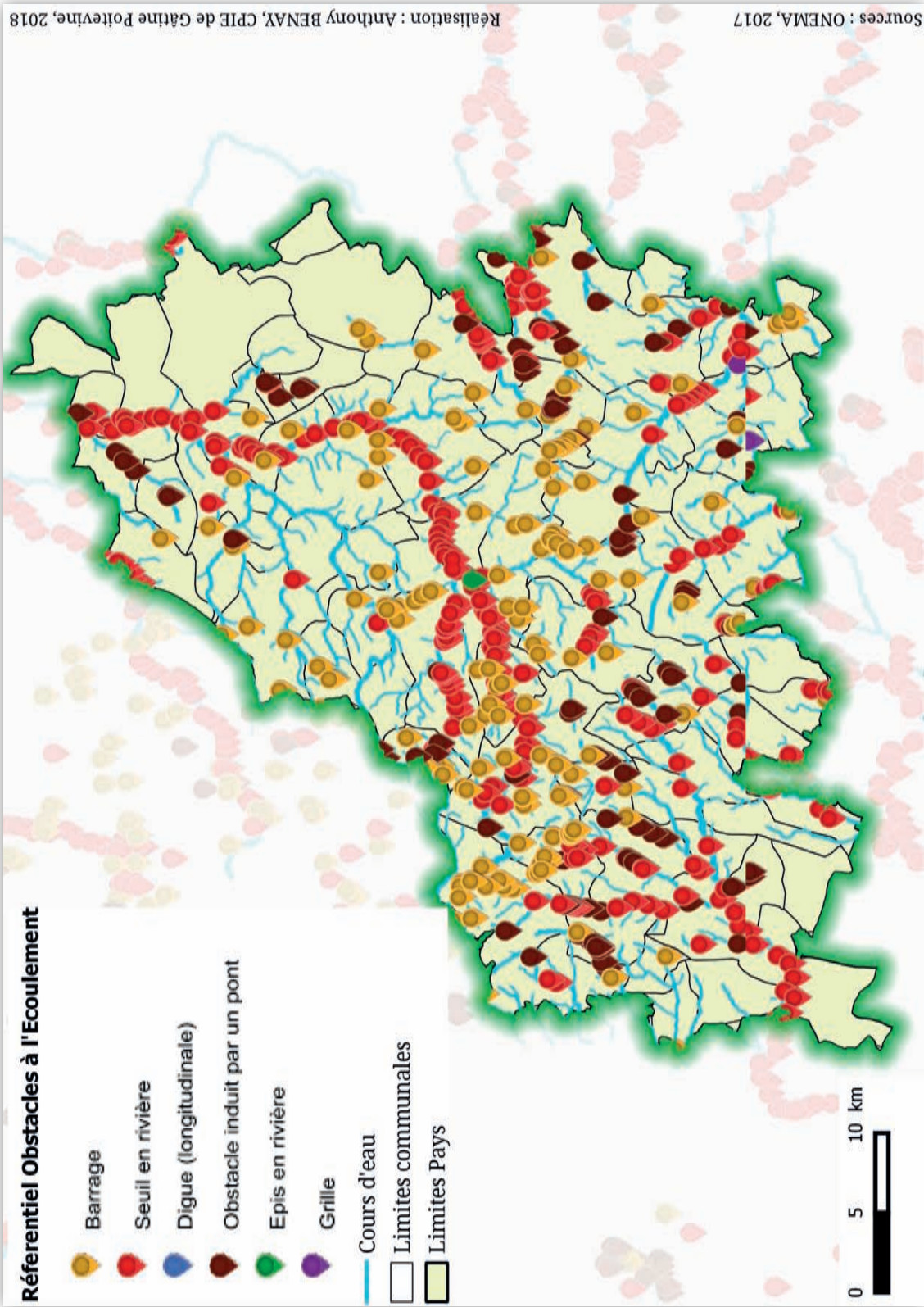
ANNEXE 11 : QUALITÉ CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES DU PAYS DE GÂTINE



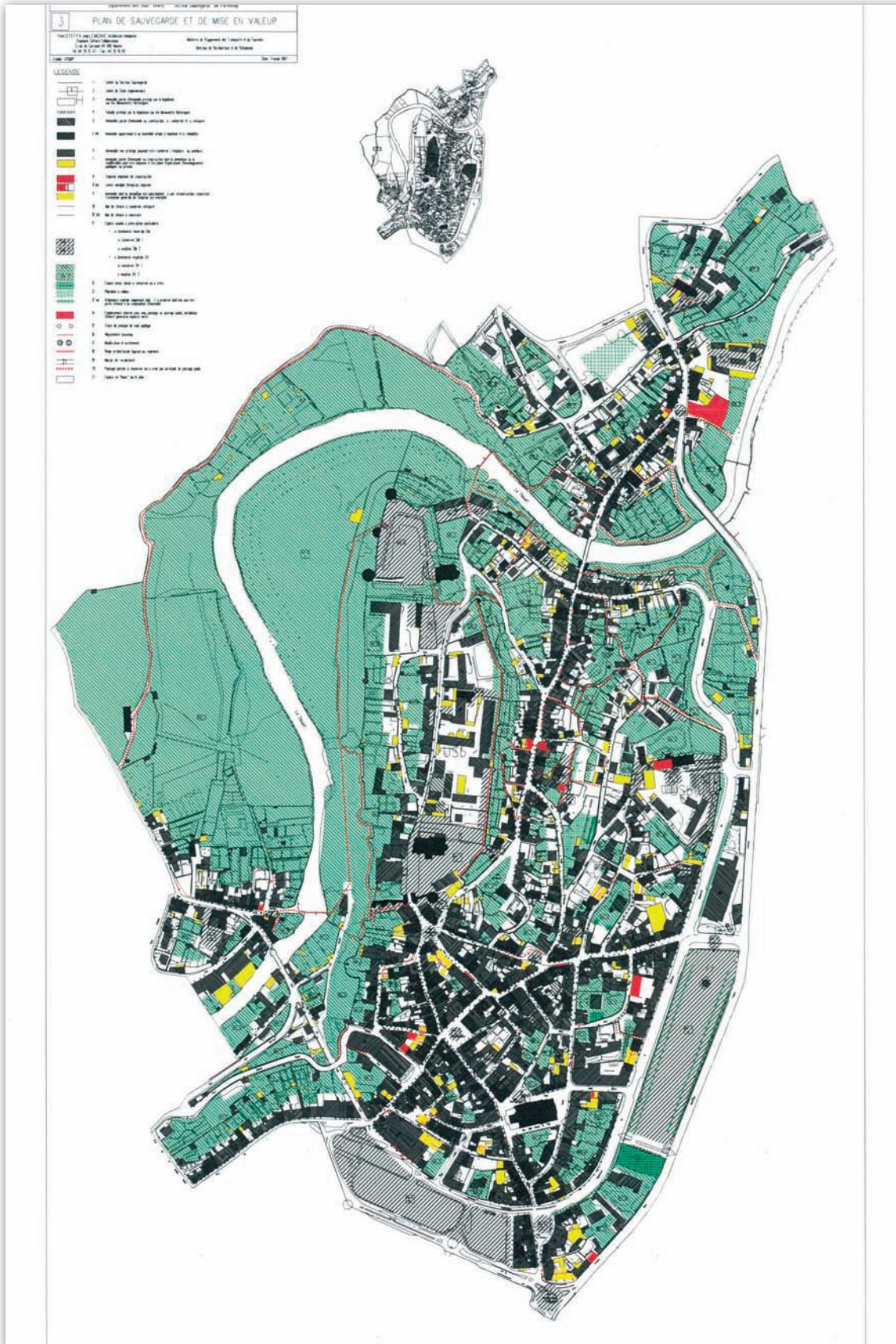
ANNEXE 12 : ETAT GLOBAL DES COURS D'EAU DU PAYS DE GÂTINE



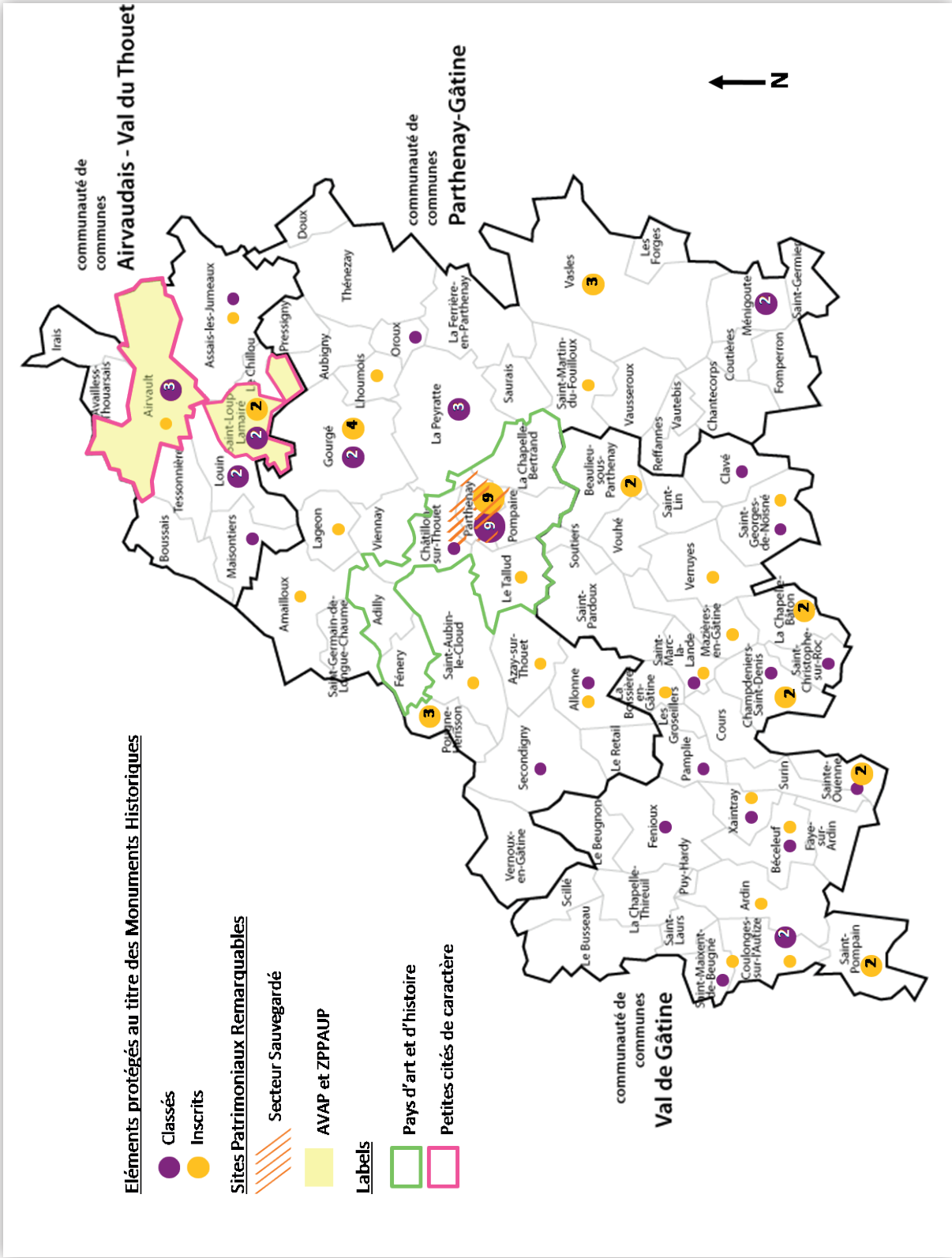
ANNEXE 13 : OBSTACLES AU LIBRE ÉCOULEMENT EN PAYS DE GÂTINE



ANNEXE 14 : LE PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDÉ DE PARTHENAY



ANNEXE 15 : DISPOSITIFS DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE DU PAYS DE GÂTINE



ANNEXE 16 : LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS ET INSCRITS DE LA GÂTINE

Monuments Historiques Classés (43)			
Château d'Airvault	Airvault	24/09/2007 (1ère inscription le 2/10/1929)	L'enceinte en totalité, avec ses tours, ainsi que le vestige de la barbacane et les sols du château
Pont du Vernay		10/2/1868	12ème siècle
Ancienne Abbaye Saint-Pierre		1987	
Eglise Saint-Pierre	Allonne	19/03/1990	Eglise du 12ème et 13ème siècle sauf la sacristie (19ème siècle)
Tumulus du Puy-Taillé	Assais-les-Jumeaux	27/07/1970	
Eglise Saint-Maurice	Béceleuf	08/04/1909	12ème et 14ème siècles
Eglise Notre-Dame de Champdeniers	Champdeniers-Saint-Denis	04/02/1905	12ème siècle
Château	Chapelle Bertrand	19/09/1991	15ème siècle
Ancienne de Maison Dieu	Châtillon-sur-Thouet	12,05/1924, 26/10/1927	Ancienne église classée et Restes de l'ancienne Maison-Dieu inscrits (fragments du cloître et porte murée donnant sur le cloître, anciennes ouvertures donnant sur le chœur de l'église et loge voûtée située dans la salle servant actuellement d'écurie, escalier à vis avec tourelle polygonale
Eglise Notre-Dame	Clavé	12/01/1932	Clocher et abside du 12ème siècle
Château, actuellement Hôtel de ville et justice de paix	Coulonges-sur-L'Autize	7/06/1993, 29/04/1994	Les vestiges de la galerie sud et du pavillon d'angle sont inscrits. Le château et son ancienne emprise sont classés
Eglise Saint-Etienne		20/10/1980	12ème et 15ème siècles
Eglise Saint-Pierre	Fenioux	30/03/1888	12ème et 16ème siècles
Croix de cimetière	Gourgé	16/03/1890	Croix hosannière du 12ème siècle
Eglise Saint-Hilaire		14/06/1909	12ème et 13ème siècles
Croix du cimetière	Louin	16/03/1890	
Hypogée Gallo-Romain		28/10/1916	4ème, 5ème siècles
Château	Maisontiers	10/12/2013	Château du 15ème, 16ème et 19ème siècle. Logis, pont, douves, murs de clôture, parc et dépendances inscrits en 2005 puis château et douves classés en 2013
Chapelle des Hospices dite de l'Aumonerie ou «Chapelle Jean Boucard»	Ménigoute	1862	
Croix Hosannière		22/03/1889	
Croix de cimetière	Pamplie	22/03/1889	Croix hosannière

ANNEXE 16 : LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS ET INSCRITS DE LA GÂTINE (SUITE)

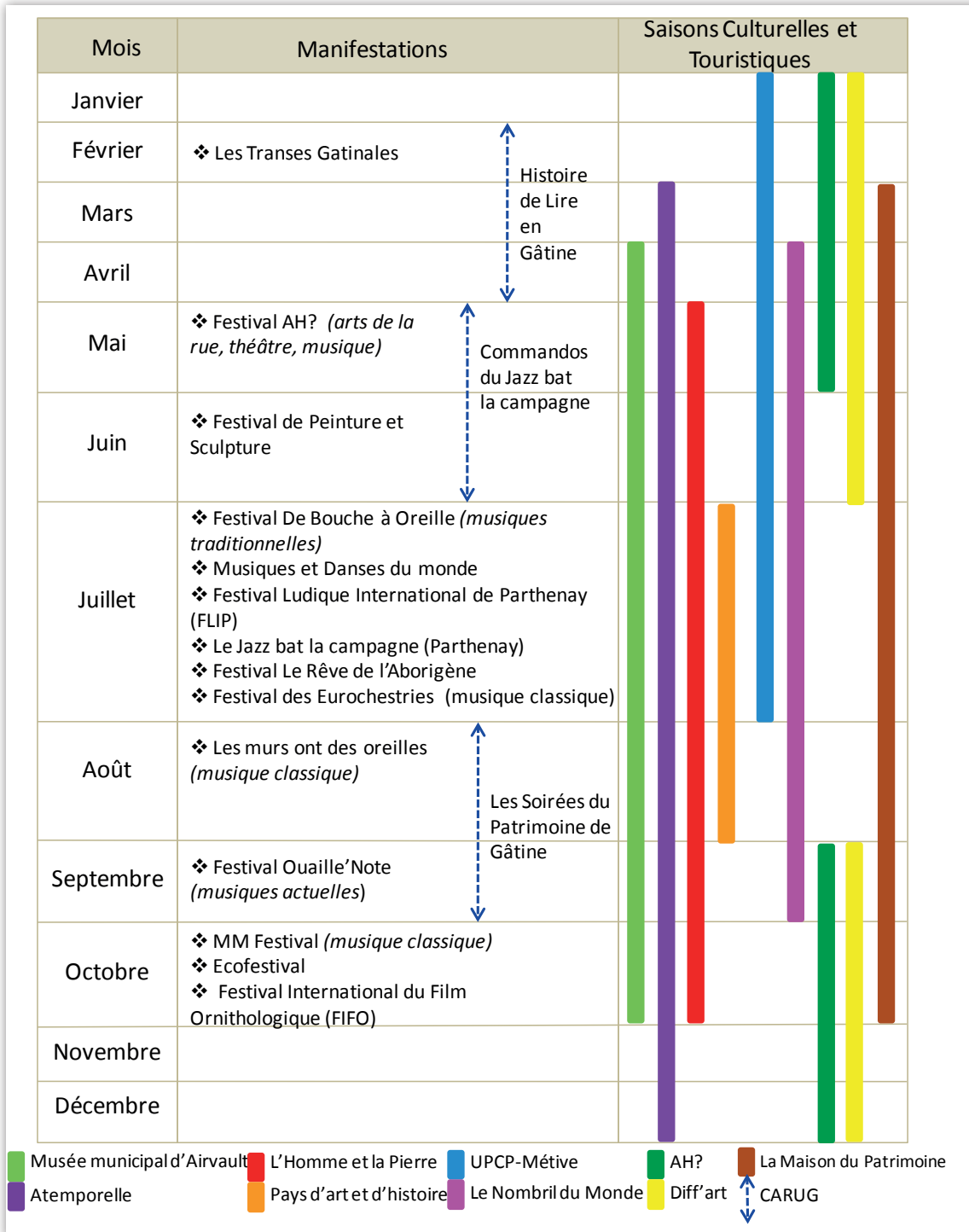
Eglise Notre-Dame de la Couldre	Parthenay	1862	Eglise du 12ème siècle dont il ne reste que des vestiges (portail). Certaines sculptures sont visibles dans plusieurs musées français et américain.
Eglise Sainte-Croix		02/09/1994	Eglise du 12ème siècle remanié au 14ème, 17ème et 18ème siècle. Elle présente des gisants
Eglise Saint-Laurent		1862	
Eglise Saint-Paul (Façade)		08/08/1923	
Ancienne Chapelle des Cordeliers		05/12/1984	13ème siècle
Vestiges du Château		02/09/1994	13ème et 15ème siècles
Remparts		27/08/1885, 20/11/1920, 5/02/1951, 16/06/1992, 18/09/1995, 20/03/2000 et 20/03/2003	Porte Saint-Jacques, Pont de la Porte Saint-Jacques, Porte de la Citadelle ou de l'Horloge, Remparts de la Citadelle et de la Ville Basse, Vestiges de l'église Saint-Jean (inclus dans les remparts), rempart avancés de la citadelle (dont une tour trilobé)
Ancienne église prioriale de Saint-Pierre-le-Vieux		1846	11ème siècle
Restes du prieuré de Parthenay-le-Vieux		17/05/1929	12 ème siècle
Château de Payré	La Peyratte	8/10/1986 et 20/04/1990	Château inscrit et Chapelle classée, 14ème, 15ème et 16ème siècles
Croix de cimetière de la Peyratte		16/03/1890	Croix hosannière du 12ème siècle
Eglise Notre-Dame		20/01/1913	12ème et 14ème siècles
Château de Maurivet	Oroux	1988	
Croix de cimetière	Saint-Christophe-sur-Roc	22/03/1889	Croix hosannière du 12ème-15ème siècles
Croix de cimetière	Saint-Georges-de-Noisé	22/03/1889	Croix hosannière du 14ème siècle
Maison de bois dite Le Parquet	Saint-Loup-Lamairé	1930	
Domaine de Saint-Loup		8/01/1947 et 5/07/1993	
Croix de cimetière	Saint-Maixent-de-Beugné	22/03/1889	Croix hosannière du 13ème siècle
Eglise	Saint-Marc-La-Lande	26/12/1989	15ème, 17ème et 18ème siècles
Eglise Sainte-Eugénie	Sainte-Ouennne	14/06/1909	12ème siècle
Eglise Sainte-Eulalie	Secondigny	07/02/1929	12ème et 13ème siècles
Eglise Saint-Eugène	Xaintray	19/03/1990	12ème et 13ème siècles

Monuments Historiques Inscrits (53)

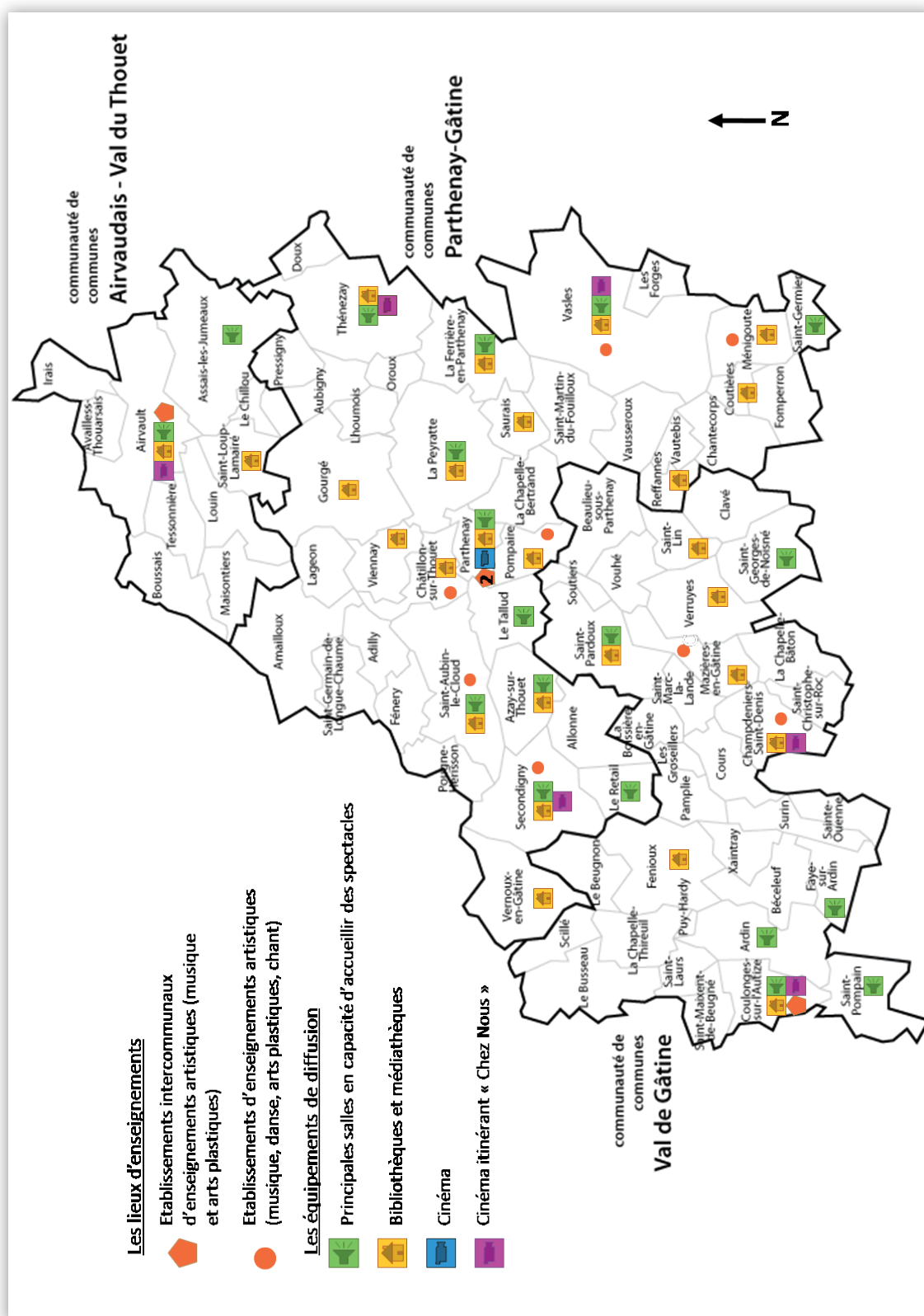
Logis de Baroux	Airvault	05/12/1984	
Prieuré du bois-d'Allonne	Allonne	29/09/1987	Monastère de l'ordre des Grandmontains. Eglise, bâtiments et sols inscrits
Château de Tennesus	Amailloux	07/01/1943, 1993 et 2007	Château sol et clôture du jardin et communs
Eglise Notre-Dame	Ardin	28/10/1995	
Eglise Saint-Martin	Assais-les-Jumeaux	06/04/1929	
Château de Piogé	Availles-Thouarsais	26/09/1995	
Eglise Saint-Hilaire	Azay-sur-Thouet	24/10/1997	
Château de la Guyonnière	Beaulieu-sous-Parthenay	04/03/1986	
Restes du Château de la Meilleraye		18/03/1930	Ancien château du duc de La Porte, neveu du Cardinal de Richelieu. 17ème siècle
Ancienne maison seigneuriale de Pouzay	Béceleuf	18/03/2005 et 2/03/2006	Les logis, communs, dépendances, l'asinerie, les murs de soutènement de la terrasse, les murs de clôture, le pédiluve ainsi que le sol et le pigeonnier datant du 17ème siècle
Eglise Saint-Martin	La Boissière-en-Gâtine	06/02/1929	12ème siècle
Tanneries	Champdeniers-Saint-Denis	12/09/2011	17ème, 18ème et 19ème siècles
Château de Nuchèze		03/07/1992	15ème siècle
Château des Loges	La Chapelle-Bâton	15/10/2007	Logis, communs, pigeonnier, chapelle, fontaine, lavoir, bassin, murs du potager, bâtiments des gardiens et le parc. Date du 15ème, 16ème, 18ème et 19ème siècle
Château de Maillé		29/03/1971	16ème et 17ème siècles
Marché couvert	Coulonges-sur-L'autize	22/10/1996	Halles en briques, acier et verre du 19ème et 20ème siècles de style Baltard
Château d'Orfeuille	Gourgé	03/06/1996	17ème et 19ème siècles
Logis de la Chaussée		23/10/1992	15ème siècle
Pigeonnier du Fresne		13/11/1989	15ème siècle
Pont		23/12/1926	
Eglise de la Boissière-Thouarsaise (ancienne église Saint-Benoît de la Boissière)	Lageon	19/09/2001	13ème, 16ème et 17ème siècles
Château de la Rochefaton	Lhoumois	11/07/1973, 31/12/1993	15ème, 16ème et 17ème siècle
Château du Petit-Chêne	Mazières-en-Gâtine	26/05/1986	19ème siècle

Maison	Parthenay	13/07/1926	Maison à Pans de bois du 15ème et 16ème siècles
Maison		13/07/1926	Maison à Pans de bois du 15ème et 16ème siècles
Maison		13/07/1926	Maison à Pans de bois du 15ème et 16ème siècles
Maison		13/07/1926	Maison à Pans de bois du 15ème et 16ème siècles
Maison		13/07/1926	Maison à Pans de bois du 15ème et 16ème siècles
Maisons		13/07/1926	Maison à Pans de bois du 15ème et 16ème siècles
Eglise Saint-Jacques		23/10/1992	12ème et 15ème siècle. Eglise transformé en théâtre.
Chapelle du Rosaire ou des Templiers		23/10/1992	15ème siècle
Propriété et parc du Marchioux		18/02/1948	19ème siècle
Ancienne Auberge Saint-Georges de Hérisson	Pougne-Hérisson	26/09/1995	15ème siècle
Château de Hérisson		26/11/2008	15ème et 16ème siècles
Eglise Saint-Georges d'Hérisson		21/09/1990	
Château du Theil	Saint-Aubin-le Cloud	15/12/2010	19ème siècle
Logis de la Salette (dépendances de l'abbaye des Châteliers)	Saint-Georges-de-Noisné	30/06/1990 et 3/06/1996	12 ème, 15ème et 16ème siècle
Maison	Saint-Loup-Lamairé	28/02/1994	Maison à pans de bois du 15ème siècle avec sa galerie sur cour
Maison		29/12/1941	Maison à pans de bois du 15ème siècle
Château de la Roussière	Saint-Maixent-de-Beugné, Coulonges-sur-L'Autize	6/12/1982 et 20/11/1989	13ème, 15ème et 17ème siècle
Restes de l'Ancienne Commanderie de Saint-Antoine	Saint-Marc-La-Lande	25/02/1929	15ème siècle
Logis Laspois	Saint-Martin-du-Fouilloux	16/12/1987	17ème siècle, 18ème siècle
Château des Moulières	Saint-Pompain	29/03/1971	17ème siècle
Eglise		11/10/1929	12ème siècle
Château du Gazeau	Sainte-Ouene	26/09/1995	15ème siècle
Logis de la Moussière		14/05/1987	16ème et 17ème siècles
Eglise Saint-Saturnin	Le Tallud	22/10/1926	Seul le clocher du 12ème siècle
Château de la Sayette	Vasles	23/07/2004	Moyen-Age, 18ème et 19ème siècles
Logis du 17ème siècle		05/12/1984	
Maison, ancien hôtel des abbesses de Sainte-Croix		18/09/2006	15ème siècle
Commanderie	Verruyes	23/12/1926	Chapelle du 15ème siècle
Logis de Pichenin	Xaintray	22/06/1994	12ème et 17ème siècles

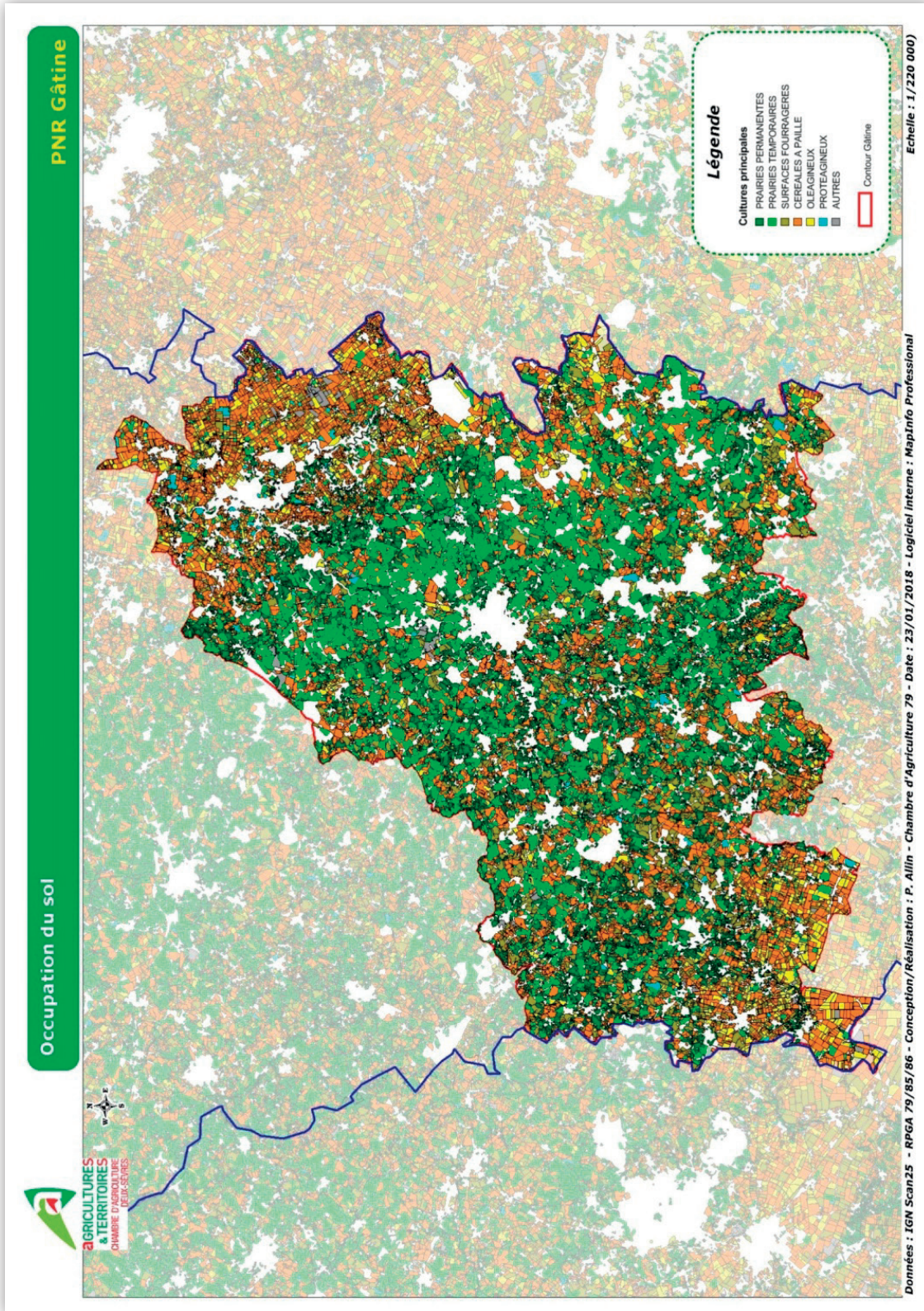
ANNEXE 17 : CALENDRIER DES PRINCIPALES MANIFESTATIONS ET SAISONS CULTURELLES EN GÂTINE



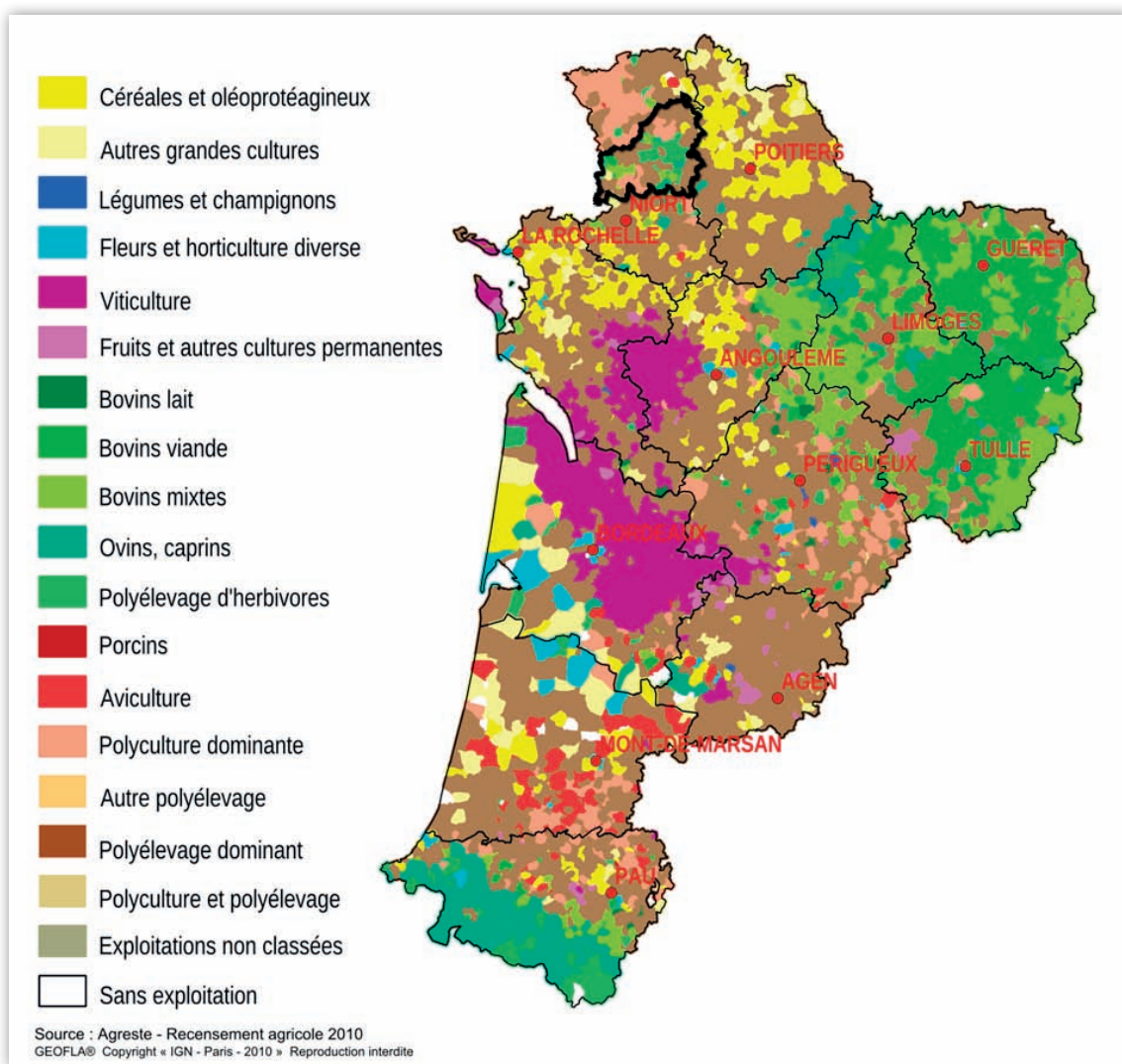
ANNEXE 18 : CARTE DES ÉQUIPEMENTS DE DIFFUSION ET D'ENSEIGNEMENTS CULTURELS ET ARTISTIQUES



ANNEXE 19 : UTILISATION DES TERRES AGRICOLES DE GÂTINE : CULTURES DOMINANTES PAR ÎLOT
 hors surfaces non agricoles : forêts, plans d'eau, zones urbanisées

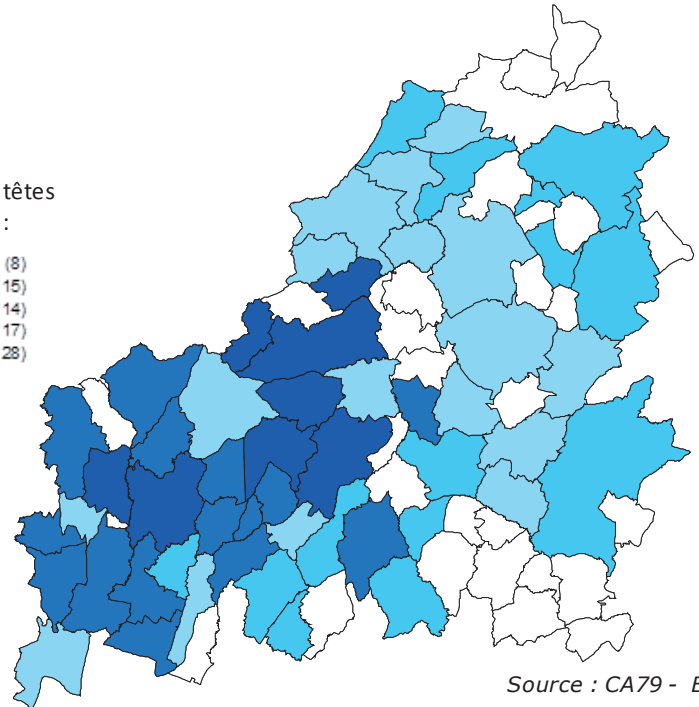
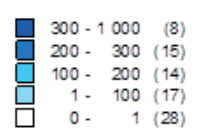


ANNEXE 20 : ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE PAR COMMUNES EN NOUVELLE-AQUITAINE



ANNEXE 21 : LES BASSINS DE PRODUCTION DU TERRITOIRE

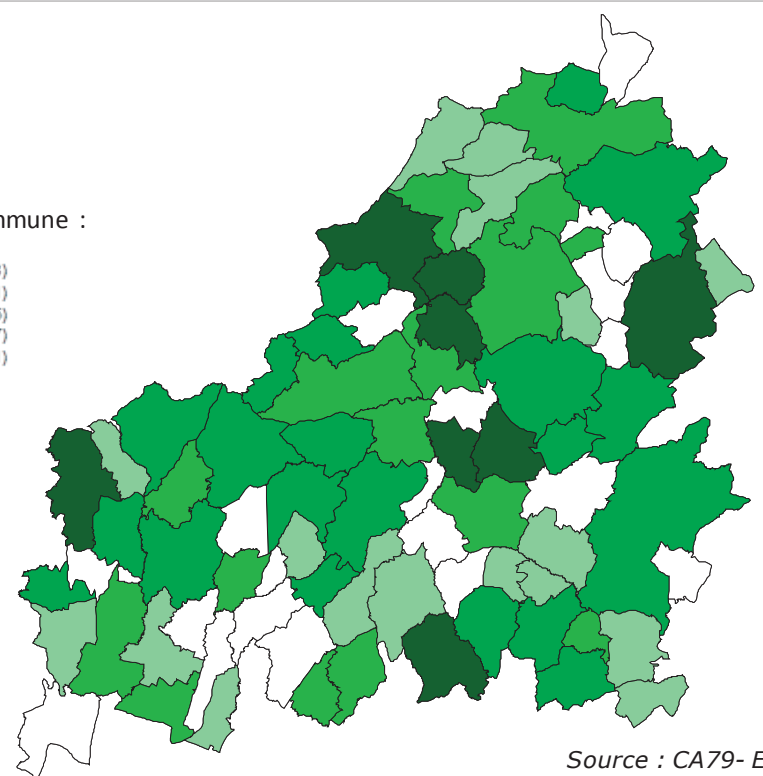
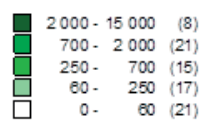
En nombre de têtes
par commune :



Source : CA79 - EDE 2017

Répartition des vaches laitières du Pays de Gâtine par commune

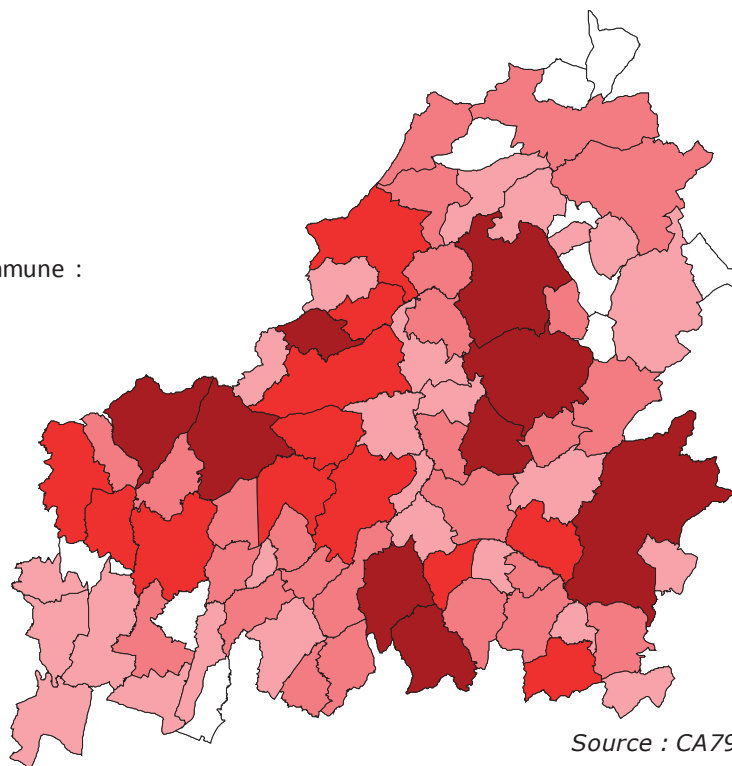
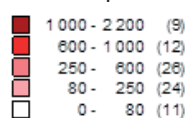
En nombre
de têtes par commune :



Source : CA79- EDE 2017

Répartition des chèvres du Pays de Gâtine par commune

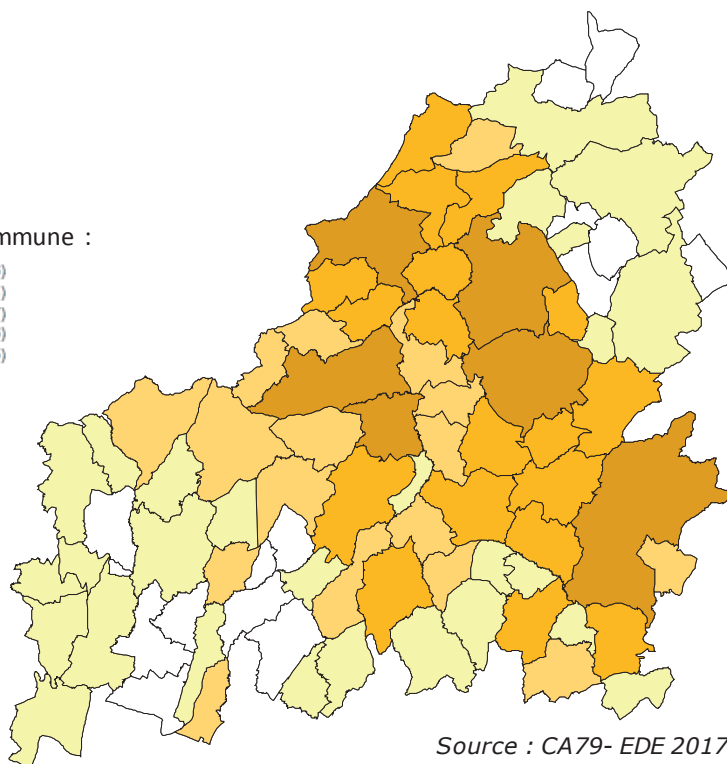
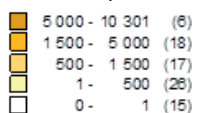
En nombre
de têtes par commune :



Source : CA79- EDE 2017

Répartition des vaches allaitantes du Pays de Gâtine par commune

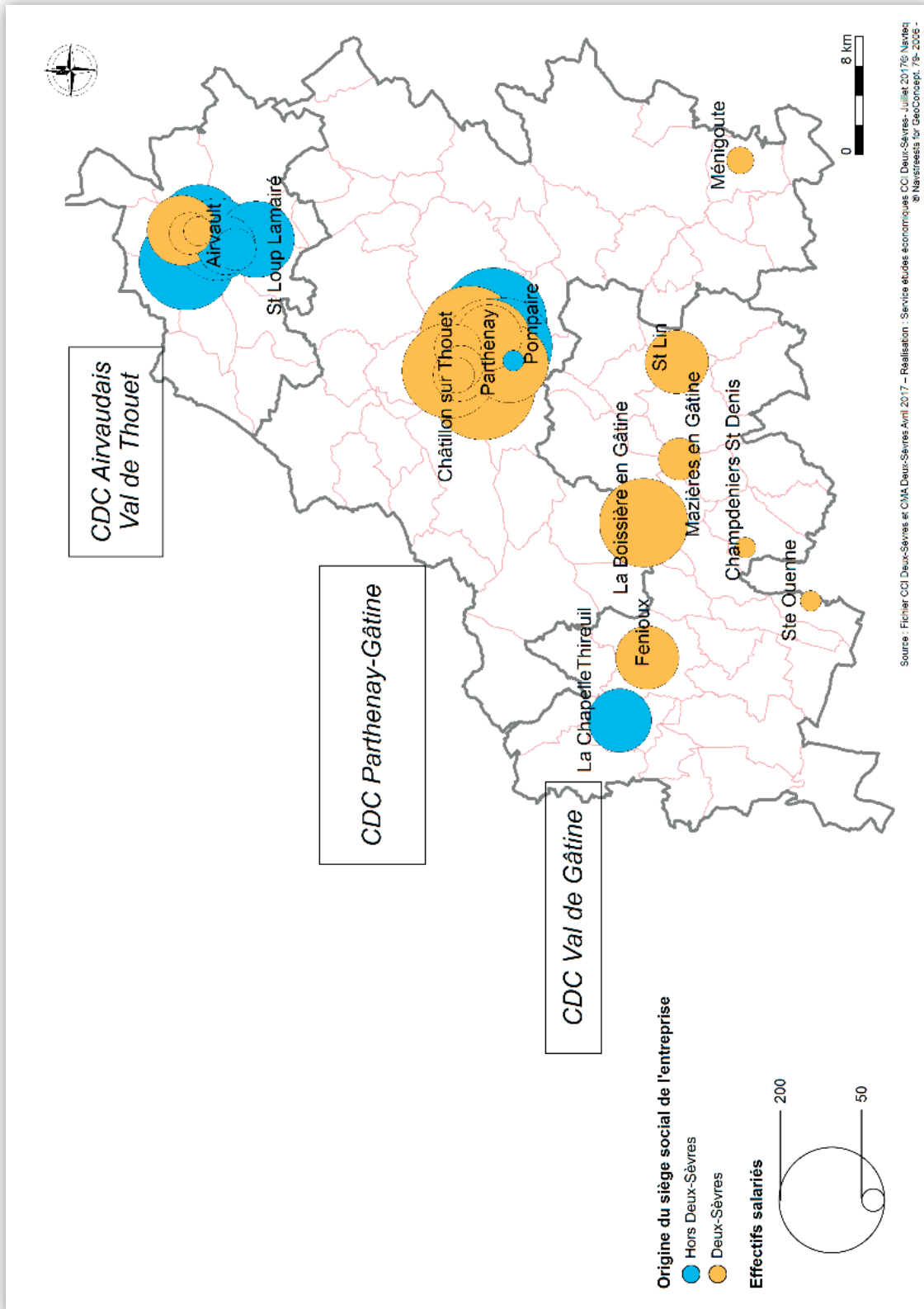
En nombre
de têtes par commune :



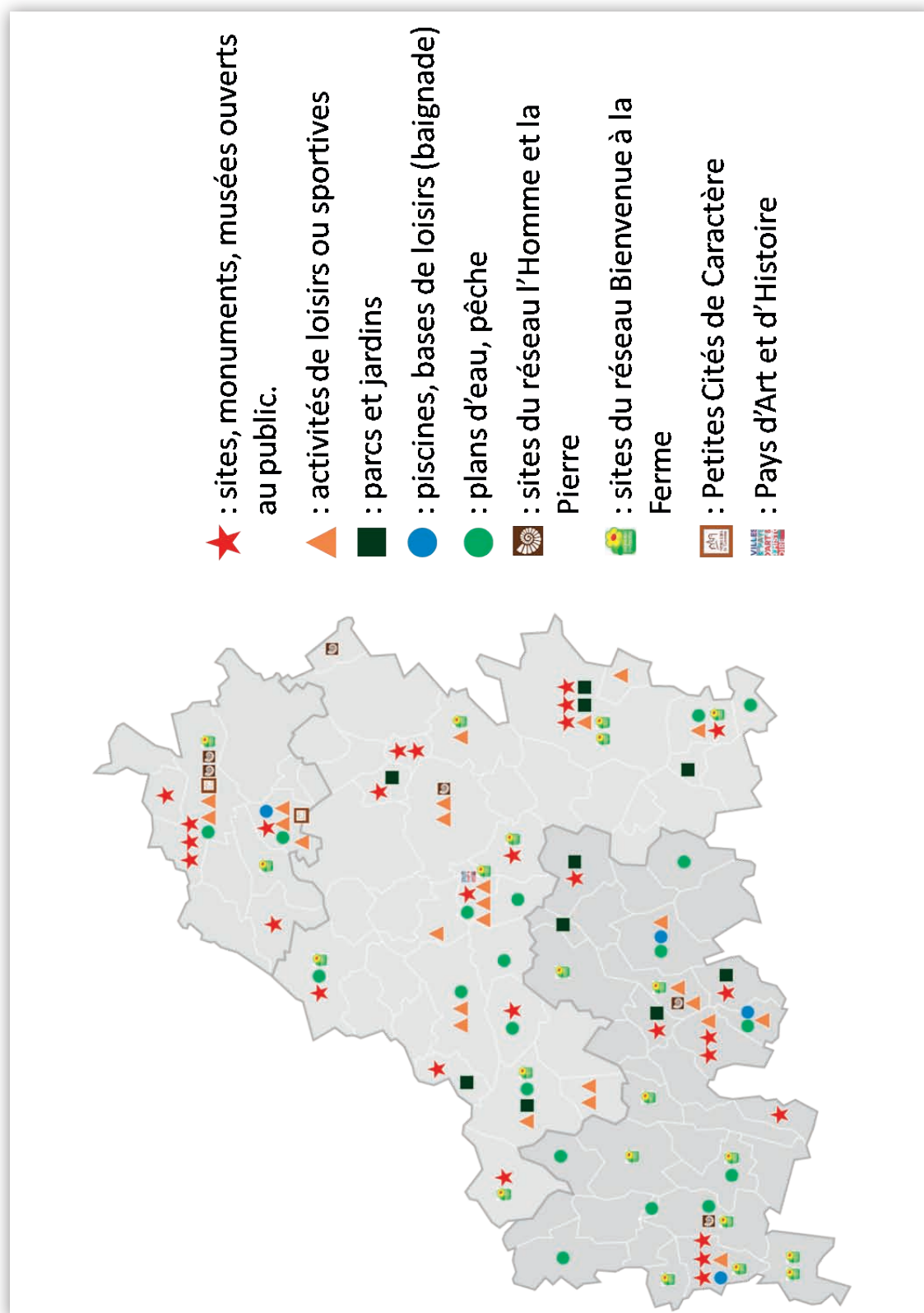
Source : CA79- EDE 2017

Répartition des ovins du Pays de Gâtine par commune

ANNEXE 22 : LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 50 SALARIÉS ET ORIGINE DU SIÈGE SOCIAL

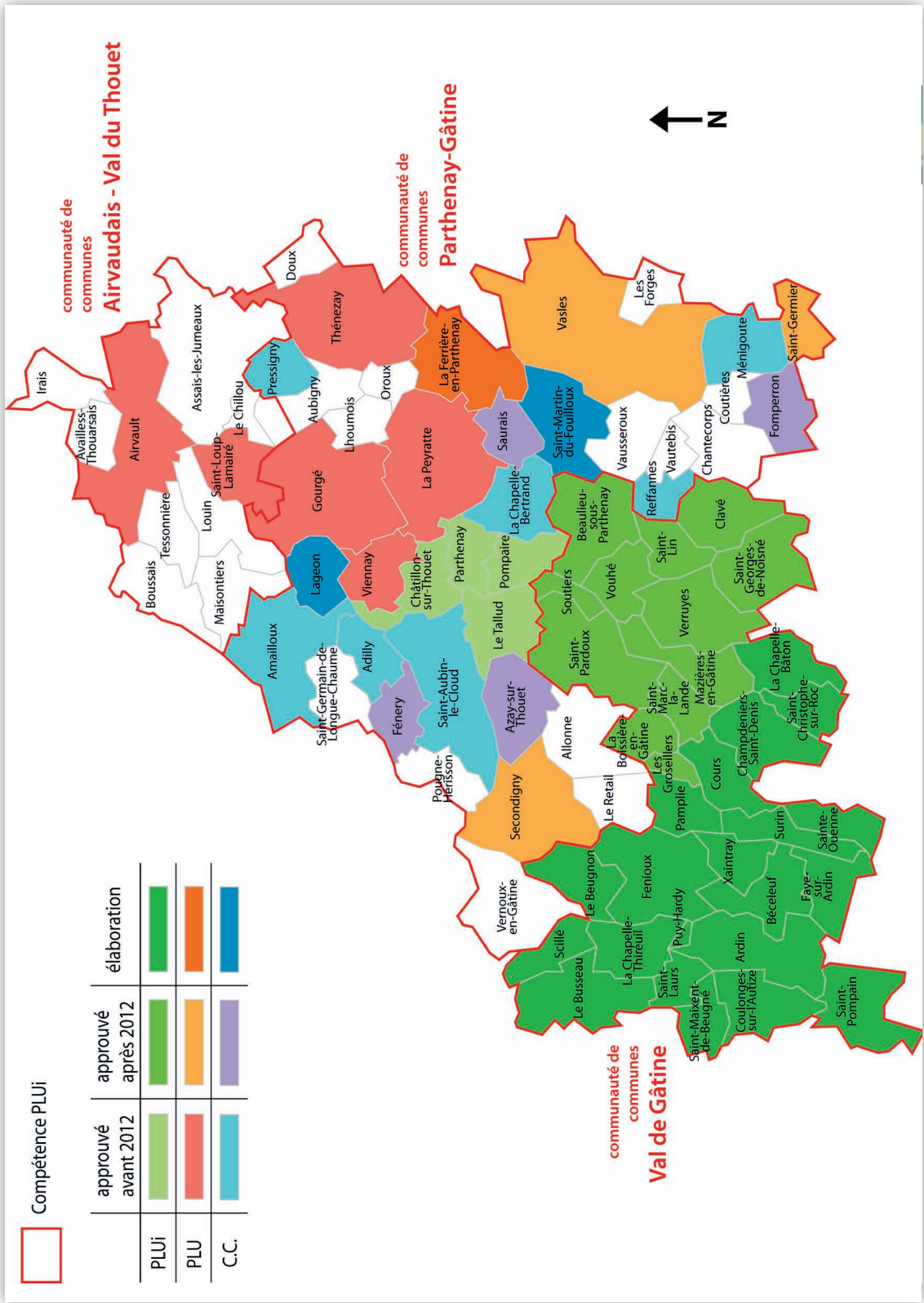


ANNEXE 23 : LES PRINCIPALES ACTIVITÉS TOURISTIQUES



[illegible]

ANNEXE 27 : SITUATION DE LA COMPÉTENCE PLANIFICATION ET DES DOCUMENTS D'URBANISME AU 1.02.2018





PETR DU PAYS DE GÂTINE

46, BOULEVARD EDGAR QUINET - BP 90505 - 79208 PARTHENAY CEDEX
TÉL. : 05 49 64 25 49 - FAX : 05 49 94 21 22
COURRIEL : PAYS-DE-GATINE@GATINE.ORG

